

SUPPLÉMENT

Le Monde ÉCONOMIE

Terrorisme, bombe contre la croissance

EMPLOI

TOUS LES SPORTS

Football : ce G 14 qui veut imposer sa loi. Le week-end : tennis, moto, rugby et voile. Les résultats p. 26 à 29

ITALIE

Après le séisme, la polémique p. 4

ISRAËL

Sharon veut le soutien de l'extrême droite p. 5

DROITE

Autour de l'UMP, une myriade de clubs p. 8

GAUCHE

Voynet ouvre la crise chez les Verts p. 9

ENTREPRISES

Carte à puce : la crise de Gemplus p. 20

CIMETIÈRE À PARIS

Un visite guidée du Père-Lachaise p. 14

International.....	2	Marchés.....	24
Union européenne.....	6	Aujourd'hui.....	26
France.....	8	Météorologie.....	30
Société.....	10	Jeux.....	30
Régions.....	13	Culture.....	31
Horizons.....	14	Radio-Télévision.....	37
Entreprises.....	20	Carnet.....	38
Communication.....	23	Abonnements.....	38

Turquie : majorité absolue pour les islamistes modérés

VENUE de la mouvance islamiste, la formation islamique AKP a remporté un triomphe, dimanche 3 novembre, aux élections générales en Turquie. L'AKP - Parti de la justice et du développement - devrait s'approprier à gouverner ce pays de 66 millions d'habitants, membre de l'OTAN, allié des Etats-Unis et candidat à l'Union européenne. Avec plus de 34 % des suffrages, l'AKP disposera de 363 des 550 sièges du Parlement. Il lui manque 4 voix pour pouvoir modifier la Constitution. Mais ce parti s'est engagé à préserver la laïcité de l'Etat et à « accélérer » l'entrée de la Turquie dans l'Europe. Son chef, l'ancien maire d'Istanbul, Recep Tayyip Erdogan, présente l'AKP comme l'équivalent musulman d'un parti démocrate-chrétien. Le paysage politique turc est très largement bouleversé avec l'échec retentissant enregistré par nombre de formations traditionnelles. Le parti de centre gauche CHP - fondé par Atatürk - arrive en deuxième position, avec plus de 19 % des voix.



► L'AKP remporte 363 sièges sur 550 au Parlement

► Le parti musulman de Recep Tayyip Erdogan va pouvoir gouverner seul

► Il veut maintenir la laïcité, entrer dans l'Europe et négocier avec le FMI

► Javier Solana : l'UE devra « juger aux actes »

Lire pages 2 et 3, et notre éditorial page 18

Etats-Unis : élections cruciales pour le parti de George Bush

LE PRÉSIDENT américain s'est rendu dans les Etats les plus disputés au cours des derniers jours de la campagne pour les élections de mi-mandat, qui auront lieu mardi 5 novembre. En Floride, il a demandé aux électeurs « d'aider Jeb », son frère, soumis à une réélection difficile au siège de gouverneur. Le vote de cet Etat, quatrième par sa population, devrait aussi être crucial lors de la présidentielle de 2004. Dans le Dakota du Sud, il a encouragé le candidat républicain, qui pourrait, en cas de victoire, faire basculer la majorité du Sénat dans son camp et lui donner une plus grande capacité d'action pour la seconde partie de son mandat. Le résultat du scrutin est d'autant plus compliqué à prévoir que les difficultés de l'économie et la hausse du chômage, qui figurent au premier rang des préoccupations des électeurs, selon les sondages, ont été très absentes de la campagne électorale.

Lire page 4

Le procès en appel de Roland Dumas

DIX-HUIT MOIS après leur condamnation en première instance, les cinq principaux protagonistes de l'affaire Dumas retrouvent, lundi 4 novembre, les bancs du Palais de justice de Paris pour leur procès en appel. Au centre du premier procès, Roland Dumas, 80 ans, ancien ministre des affaires étrangères et ex-président du Conseil constitutionnel, condamné à trente mois de prison dont six mois ferme, et Christine Deviers-Joncour, son ancienne compagne, devraient réclamer une nouvelle

fois la relaxe, de même que l'homme d'affaires Gilbert Miara. Mais le cœur de ce second acte devrait être occupé par Alfred Sirven. L'ex-numéro deux d'Elf Aquitaine, condamné à quatre ans d'emprisonnement après sa capture aux Philippines, a laissé entendre, ces dernières semaines, qu'il pourrait faire des révélations. Son ancien patron, Loïc Le Floch-Prigent, mais aussi ceux qui lui auraient conseillé de s'enfuir ont tout à craindre des déclarations de l'ancien homme fort du groupe pétrolier.

► Cinq prévenus sur le banc

► L'ancien ministre veut éviter la prison

► Alfred Sirven menace de faire des révélations

Lire page 10

Ce mystérieux enlèvement de « Posh », révélé par des journalistes policiers

LONDRES

de notre correspondant

C'est le couple le plus médiatisé d'Angleterre. Chaque jour, sous le moindre prétexte, des dizaines de leurs photos ornent les gazettes du royaume. Lui, David Beckham, 27 ans, capitaine de l'équipe nationale de football. Elle, Victoria, dite « Posh », même âge, ancienne chanteuse des Spice Girls. Ils ont deux jeunes enfants, Brooklyn, 3 ans, et Romeo, 2 mois. On imagine l'immense émotion qui aurait saisi le pays si le projet criminel révélé dimanche 3 novembre par l'hebdomadaire *News of the World* - le plus gros tirage britannique, avec quelque 4 millions d'exemplaires - avait été mis à exécution : enlever Victoria, au besoin avec ses enfants, et exiger pour sa (ou leur) libération une rançon de 5 millions de livres (7,85 millions d'euros).

Cette affaire peu banale est surtout révélatrice des mœurs de la presse tabloïd. Car, en la circonstance, le journal en question est à la fois juge et partie. Plusieurs de ses reporters avaient infiltré une bande de 9 personnes - 7 hommes et 2 fem-

mes, pour la plupart d'origine roumaine et albanaise -, qui projetaient l'enlèvement, puis prévenu la police et tendu un piège aux malfaiteurs, avant d'aider à leur capture. Ayant laissé croire aux gangsters qu'ils étaient prêts à leur acheter des objets d'art volés, ils auraient appris, lors de rendez-vous clandestins, l'existence du complot. Scotland Yard a arrêté toute la bande samedi. Lundi, cinq de ses membres ont été inculpés, mais seulement de vol et tentative de vol.

Selon *News of the World*, le gang envisageait de kidnapper Victoria Beckham devant son domicile du nord de Londres, puis de la mettre au secret dans une maison de Brixton, au sud de la capitale, en attendant le versement de la rançon. Posh s'est dite « profondément choquée » en apprenant la nouvelle. David Beckham a promis de renforcer le dispositif qui protège sa famille.

Le couple, qui reçoit régulièrement des menaces de mort, dépense une fortune pour assurer sa sécurité et a transformé son manoir, baptisé par la presse « Beckingham Palace », en une véritable forteresse. Il est vrai que le milieu de terrain de l'équipe de Manchester United est le Britannique, âgé de moins de 30 ans, le mieux payé. En 2001, il aurait gagné 15,5 millions de livres (24,3 millions d'euros), devançant légèrement la reine d'Angleterre.

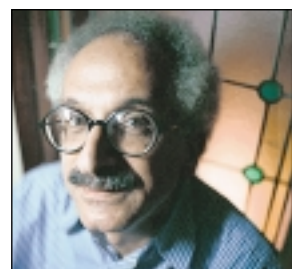
Quant aux « valeureux » reporters, aux méthodes contestables, Scotland Yard leur a exprimé sa « reconnaissance ». Le *News of the World* rend hommage à son enquêteur vedette, Mazher Mahmood, « qui a mis sa vie en danger », et rappelle qu'au fil des ans, grâce à la pertinence de ses investigations, la justice a pu prononcer 119 condamnations...

Jean-Pierre Langellier



PORTRAIT

D'Egypte, l'utopie par les femmes



L'ÉCRIVAIN égyptien Sonallah Ibrahim publie *Warda*, où la libération politique passe par celle des femmes. Rencontre. Lire page 36

POINT DE VUE

Une cerise sur le gâteau OGM

par Jean-Pierre Berlan

DAVID BYRNE, commissaire européen chargé de la santé et de la protection des consommateurs, a récemment déclaré qu'il se décidera (en réalité c'est fait, puisque « ces aliments sont sains ») à lever le moratoire sur les cultures transgéniques, « en se basant sur des preuves scientifiques » et que c'est donc « un problème de choix du consommateur ». Les OGM sont une réalité « incontournable » et il « travaille » sur la contamination des filières traditionnelles.

Le commissaire européen ignore le rapport scientifique de ses propres services selon lequel on ne sait pas comment tester les aliments

transgéniques en particulier. Nul mystère à cela : pour tester un allergène de façon sûre, il faut disposer de sérum. Pour avoir le sérum, il faut avoir des personnes allergiques. Pour déclencher cette allergie, il faut mettre les allergènes en circulation. Ce qu'il va faire. Il saura donc... trop tard ! Et je ne dis rien des allergies croisées.

Plus généralement, M. Byrne est victime d'une confusion, organisée par les milieux technocratiques et scientifiques à propos de la science. A côté de la science-savoir des manuels, il y a la science vivante, celle des laboratoires. Elle est à la sci-

ence des manuels ce qu'est un animal naturalisé à un animal vivant en liberté : pleine de surprises. En réalité, si les scientifiques sont dans leurs laboratoires, c'est bien parce qu'ils ne savent pas, et non parce qu'ils savent.

Lire la suite page 17, ainsi que l'appel « Pas de syndicalistes en prison en France ! »

JEAN-PIERRE BERLAN est directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA).

FESTIVAL

Aux Inrocks, retour du rock'n'roll et de sa fièvre électrique



A PARIS, Lille, Nantes et Bordeaux, du 6 au 13 novembre, le festival Les Inrocks-Orange donne l'avantage à une nouvelle génération de musiciens qui retrouvent le vertige des musiques électriques. Les Liars (photo), les Libertines, The Rapture, sont au programme, jeune garde d'un genre en renaissance, le rock'n'roll. Lire page 31

Francis Chardernagor

La chambre

roman

GALLIMARD

M 00147 - 1105 - F - 1,20 €

Le Parti de la justice et du développement (AKP), issu de la **MOUVANCE ISLAMISTE**, a remporté une écrasante victoire aux élections turques du dimanche 3 novembre. La formation emmenée par Recep Tayyip

Erdogan arrache 363 des 550 sièges du Parlement, balayant la plupart des partis politiques traditionnels, dont celui du premier ministre sortant, Bülent Ecevit. Celui-ci a admis avoir organisé « **LE SUICIDE** » DE

SON GOUVERNEMENT. M. Erdogan, qui n'est pas éligible en raison d'une condamnation passée pour « *propos islamistes* », a affirmé que le prochain gouvernement respectera les lois laïques et s'attachera à « *accé-*

léner » l'intégration de la Turquie à l'Union européenne. Javier Solana, chef de la diplomatie de l'UE, estime, dans un entretien au *Monde*, qu'il faut **JUGER SUR PIÈCES** l'action du futur gouvernement d'Ankara.

En Turquie, le parti islamique triomphe aux élections législatives

L'AKP, de Recep Tayyip Erdogan, chasse la plupart des formations politiques traditionnelles du Parlement et s'apprête à gouverner seul. Son chef assure vouloir respecter les lois laïques du pays et l'ancrer fermement dans l'économie mondiale

ISTANBUL

de notre correspondant

Le raz-de-marée populaire qui a porté au pouvoir, dimanche 3 novembre, le Parti de la justice et du développement (AKP), issu de la mouvance islamiste, remodèle totalement le paysage politique turc en balayant 16 des 18 partis en lice pour ces législatives, dont les trois membres de la coalition sortante. Avec 363 des 550 sièges à la Grande Assemblée nationale et 34,22 % des voix, l'AKP a non seulement obtenu une majorité suffisante pour gouverner seul, mais il ne lui manque que quatre voix pour pouvoir modifier la Constitution.

Le Parti républicain du peuple (CHP), social-démocrate, est la seule autre formation politique qui sera représentée à la Grande Assemblée. Malgré la présence de Kemal Dervis, ancien ministre de l'économie, parmi ses candidats, le parti fondé par Atatürk n'a obtenu que 19,41 % des voix et 178 sièges. Neuf députés indépendants prendront également leur place dans ce Parlement presque entièrement renouvelé.

GIFLE MAGISTRALE

Usés par des années de frustration et de pénurie dues à la mauvaise gestion du pays et à la corruption, les électeurs turcs ont ainsi infligé une gifle magistrale à leurs

dirigeants. La crise financière de février 2001 avait provoqué une contraction de l'économie de l'ordre de 9,4 % l'an dernier et plus de 2 millions de personnes sont désormais au chômage. « *C'est une troisième révolution populaire* », explique Güneri Civaoglu, commentateur politique au quotidien *Mil-*

s'était « *suicidé* » en organisant des élections anticipées. « *Je ne m'attendais pas à cela* », a déclaré M. Ecevit, exprimant ses inquiétudes pour le maintien du régime laïque. La décision du peuple turc indique clairement que M. Ecevit, qui est âgé de 77 ans et malade, n'avait en fait plus de mandat

nationaliste (MHP, extrême droite), Devlet Bahçeli, autre victime de ce scrutin massue, a pour sa part annoncé qu'il quittait la direction du mouvement ultranationaliste.

Ali Coskun, responsable de l'économie à l'AKP, était déjà aux affaires du temps de Turgut Ozal, le premier ministre qui avait ouvert la Turquie sur le monde extérieur dans les années 1980. Il affirme aujourd'hui que Justice et développement « *partage la philosophie du Parti de la mère patrie* [centre droit] *de cette époque* ». L'AKP, qui rejette l'étiquette d'islamiste, est profondément enraciné en Anatolie et dans les grandes villes, où il semble avoir attiré non seulement les électeurs issus de la mouvance islamiste, mais également ceux des partis conservateurs du centre et de la droite nationaliste.

TURBULENCES FINANCIÈRES

Recep Tayyip Erdogan, le dirigeant du parti vainqueur, a immédiatement tenté de rassurer les institutions laïques en indiquant que son parti, Justice et développement, n'avait pas l'intention de « *changer le monde* ». « *Laissons les gens appliquer les principes laïques en Turquie, au lieu de simplement en parler*, a déclaré M. Erdogan. *Nous allons les appliquer exactement comme ils sont inscrits dans la Constitution.* »

La décision prise par le Conseil électoral, qui avait interdit la candidature de Recep Tayyip Erdogan en raison d'une condamnation pour propagande islamiste, crée une situation légal sans précédent. Après la publication officielle des résultats et la première réunion de l'Assemblée nationale, le chef de l'Etat devra désigner un premier ministre chargé de former un gouvernement. La tradition

veut qu'il s'adresse au dirigeant du parti vainqueur. En l'occurrence, Recep Tayyip Erdogan n'est pas éligible car le premier ministre doit être choisi parmi les députés. De plus, l'AKP est menacé de dissolution par la Cour constitutionnelle.

Recep Tayyip Erdogan a déclaré que l'exécutif de son parti se réunirait sous peu pour désigner un candidat. Parmi les noms fréquemment mentionnés figurent Abdullah Gül, bien connu dans les cercles diplomatiques, et Bülent Arınç. Le président Ahmet Nedet Sezer avait cependant déclaré peu avant le scrutin qu'il n'était pas tenu par le choix de l'AKP. « *L'image que celui qui est dirigeant sera consulté sur ce sujet, a pour sa part déclaré M. Erdogan. C'est ma position, mon interprétation, mais il est possible que le président pense différemment. Je le respecte.* »

Des turbulences passagères sont attendues sur les marchés financiers, mais le monde turc des affaires ne semble pas troublé outre mesure par les résultats électoraux. « *Je ne suis pas inquiet. Qui les a élus ? Le peuple turc*, explique Sakip Sabanci, qui est à la tête d'un empire industriel en Turquie. *J'avais dit il y a un mois que je voulais un seul parti, un gouvernement fort. En tant qu'homme d'affaires, je juge sur les chiffres, les résultats concrets. A la mairie d'Istanbul, Erdogan a fait du très bon travail.* »

Recep Tayyip Erdogan a indiqué que son parti poursuivrait la coopération avec le FMI, qui a prêté 31 milliards de dollars à la Turquie. Il a également souligné qu'il entendait lever les obstacles bureaucratiques qui limitent les investissements étrangers. « *Nous sommes entièrement en faveur des investissements étrangers, et nous allons leur être plus ouverts que jamais.* »

M. Erdogan a demandé à ses supporters de résister à l'euphorie de la victoire pour éviter de créer des tensions. Pour l'instant, tout le monde en Turquie semble prêt à donner à son parti le bénéfice du doute, pour autant qu'il évite de répéter les erreurs commises dans le passé par certains politiciens

Au gouvernement : dix jours d'intérim

Le prochain gouvernement turc, qui doit être formé par le Parti de la justice et du développement, ne prendra pas ses fonctions avant une dizaine de jours au moins, a-t-on indiqué de source parlementaire. Le haut conseil électoral pourrait prendre jusqu'à une semaine pour officiellement confirmer les résultats du scrutin du dimanche 3 novembre. D'après la Constitution, le Parlement doit être convoqué le cinquième jour après la proclamation officielle des résultats, soit aux alentours du 15 novembre. Les députés prêteront serment et le président Ahmet Necdet Sezer nommera alors le premier ministre qui devra obtenir un vote de confiance du Parlement.

Le gouvernement sortant de Bülent Ecevit devrait assurer l'administration des affaires courantes dans l'attente de la formation du prochain gouvernement. — (AFP.)

issus de la mouvance islamiste. « *J'ai toujours pensé que la Turquie était un bon exemple pour montrer que la démocratie et l'islam sont compatibles*, a déclaré l'homme d'affaires Sedat Aloglu. *C'est maintenant à Justice et développement de le prouver.* »

Nicole Pope

Un ex-islamiste populaire et pour l'heure inéligible

ISTANBUL

de notre correspondante

De la banlieue pauvre à la mairie d'Istanbul, du football à la politique, la trajectoire de Recep Tayyip Erdogan n'est pas celle d'un politicien traditionnel. Enfant, il vendait des bonbons et des « *simit* » (anneaux de pain parsemés de graines de sésame) pour gagner quelques sous.

Charismatique et ambitieux, Erdogan a fait sa première apparition sur la scène politique nationale lors de son élection à la mairie d'Istanbul en 1994. La plupart des Istanbulites, y compris ses opposants, admettent que la métropole a bénéficié de son passage à la mairie. Des accusations de corruption ont fait surface récemment, coïncidant avec la montée de son parti au firmament politique, et des procès sont en cours.

Né en 1954 à Kasimpasa, un quartier populaire d'Istanbul, fils d'un garde-côte originaire de la mer Noire, le dirigeant du Parti de la justice et du développement (AKP) a fait ses études secondaires dans un lycée religieux, où il s'est fait remarquer pour ses talents d'orateur, son goût de la poésie et sa passion pour le ballon, qui lui avait valu le surnom « *Beckenbauer* ». Il a ensuite étudié l'économie et le commerce à l'université d'Istanbul.

Musulman pieux, marié et père de quatre enfants, Erdogan rejette désormais le label d'islamiste et affirme que ses sentiments religieux n'affectent que sa vie privée. Mais, selon le journaliste Rüsen Cakir, autour d'une biographie du dirigeant du AKP, Erdogan, qui était entré au Parti du salut national (islamiste) en 1976, était surnommé « *le mujahid* » par ses camarades qui le considéraient comme un « *dur* ». Sa carrière sportive a pris fin lors du coup d'Etat de

1980. Employé par l'administration des transports d'Istanbul, qui avait sa propre équipe de football, Erdogan avait dû quitter son emploi après avoir refusé de raser sa moustache.

Après le service militaire et des emplois dans le secteur privé, sa carrière politique a pris un nouvel élan au sein du Parti de la prospérité (islamiste), fondé en 1983. Candidat, malchanceux, aux législatives de 1991, Erdogan a occupé plusieurs postes au sein du parti avant d'être candidat à la mairie d'Istanbul. Sa campagne électorale fut organisée par un réseau impressionnant de volontaires, pour la plupart membres de l'aile féminine du parti.

A la mairie d'Istanbul, Erdogan a rapidement commencé à faire de l'ombre à Necmettin Erbakan, pendant 30 ans le dirigeant du mouvement islamiste en Turquie. Erbakan, qui a pris la tête du gouvernement en 1996 après sa victoire électorale, dut démissionner l'année suivante sous la pression des militaires.

Erdogan n'a pas été épargné par la réaction des institutions laïques. En mars 1999, il a fait un adieu émouvant à la municipalité devant des milliers de supporters avant de purger une peine de quatre mois d'emprisonnement pour avoir cité un poème religieux au cours d'un meeting électoral.

Le statut légal du dirigeant du AKP a été beaucoup discuté durant la période pré-électorale. Le tribunal de Diyarbakir a effacé son casier judiciaire en septembre, sur la base d'un amendement récent de l'article 312 du Code pénal. La cour d'appel a cependant renversé cette décision et le Conseil électoral a tranché, en décidant que Recep Tayyip Erdogan n'était pas éligible en tant que parlementaire.

N. P.

TROIS QUESTIONS À ... ALI COSKUN

1 Responsable de l'économie au sein de l'AKP, comment comptez-vous redresser la situation en Turquie ?

D'abord nous allons réduire le nombre de ministres à vingt-cinq. Le Trésor, le ministère des finances, le bureau des privatisations étaient divisés et dirigés par des partis différents. Cela causait des complications et parfois des problèmes avec le Fonds monétaire international. L'une des principales difficultés avec le programme du FMI résidait dans le fait qu'il n'était pas suffisamment soutenu en raison d'un manque de volonté politique.

2 Entendez-vous poursuivre le programme de réformes introduit avec l'appui financier du FMI ?

Nous allons continuer à travailler avec le FMI. Il y a peut-être

certaines choses dans l'application du programme qui ne répondent pas entièrement aux besoins du pays et qui pourront être rediscutées. Par exemple, en se concentrant uniquement sur la politique fiscale, les taux d'intérêt n'ont pas suffisamment baissé et la dette n'a pas été réduite. Il faut également adjoindre une dimension sociale au plan pour réduire le chômage, qui a continué à augmenter.

Lorsqu'il y a une contraction de l'économie, il y a une réduction du volume des impôts prélevés. Vous devez donc introduire des taxes supplémentaires pour compenser cette perte. Mais, actuellement, il y a quatre taxes différentes sur l'énergie et l'électricité. Elles ont un impact négatif sur notre économie. Elles réduisent notre compétitivité.

3 Craignez-vous des réactions de la part des institutions laïques du pays après la victoire de votre parti, l'AKP ?

L'Etat ne va pas se mêler de la religion. Nous croyons au principe de la laïcité et nous n'avons pas l'intention d'intervenir. Nous voulons assurer la suprématie de la loi, la démocratie, le respect des libertés fondamentales des individus et des droits de l'homme.

Le chômage, le coût élevé de la vie, les déséquilibres importants dans la distribution des revenus sont les problèmes les plus aigus en Turquie. Le pouvoir était coupé du peuple. Ces élections ont montré que le chantage ne marche pas.

Propos recueillis par N. P.

A Gaziosmanpasa, à l'heure de la victoire, l'auditoire écoute religieusement son héros

GAZIOSMANPASA de notre envoyé spécial

La terrasse de l'immeuble est déjà bondée quand sur l'écran de télévision noir et blanc, vague-

REPORTAGE

A la demande d'Erdogan, ses partisans ont fêté son succès dans le calme

ment neigeux, la présentatrice de CNN-Türk annonce d'une voix à peine audible la victoire écrasante de l'AKP, le Parti de la justice et du développement, issu de la mouvance islamiste. Bayram explose de joie : « *Que ceux qui sont jaloux, meurent de jalousie !* », lance-t-il. Et peu importe si Recep Tayyip Erdogan ne peut être choisi comme premier ministre en raison

d'une condamnation pour propagande islamiste. « *Il le sera* », assure-t-il. A 25 ans, ce serveur de café à la mine creusée. Depuis un mois, il faisait inlassablement campagne pour l'AKP dans les rues de Gaziosmanpasa (1 million d'habitants), une ville de banlieue d'Istanbul devenue un fief islamiste depuis la vague verte de 1994. Ce dimanche peu après 19 heures, il a appris que l'AKP obtiendrait plus de 35 % des voix dans sa ville : « *Tout pour Tayyip !* » s'est-il écrit.

Dans une pièce adjacente, Hüsmen Terkin n'en peut plus d'attendre. C'est son jour. « *On voulait plus, mais on est content*, affirme ce coordinateur de la campagne de l'AKP d'un ton enjoué. *Nous pouvons et voulons gouverner seuls. Depuis des années, le pays est dirigé par des coalitions qui n'ont rien pu changer.* » Ancien militant d'extrême gauche, il a passé un an dans la tristement célèbre prison stambouliote de Metris, peu après le coup d'Etat militaire de 1980. « *Dans les*

années 1970, la gauche était divisée. Dans une cellule on a le temps de réfléchir », poursuit-il. A sa sortie, il s'inscrit au CHP, le Parti républicain du peuple (centre gauche), avant de finalement rejoindre le camp des islamistes. « *J'ai toujours été croyant, mais je tiens à dire que l'AKP n'est pas une formation religieuse.* »

En retrait, sur cette terrasse de l'immeuble, un jeune brûle un drapeau de la formation de Cem Uzan, le Parti jeune, immédiatement sermonné par les plus âgés. La respectabilité du mouvement ne tolère aucun débordement. Il est 20 heures passé et Recep Tayyip Erdogan intervient en direct à la télévision. Il parle d'Europe, cite Kemal Atatürk et rappelle que « *le peuple est souverain* ». Enfin, il demande à ses partisans de fêter la victoire dans le calme et surtout de ne pas céder à la provocation. L'auditoire écoute religieusement son héros. Dans les couloirs, les responsables locaux sont

pendus à leurs portables pour organiser la suite.

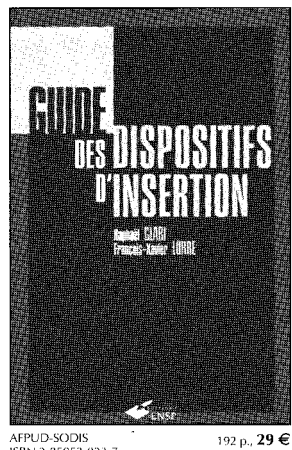
Candidat à l'Assemblée et réélu systématiquement à la tête de la ville depuis huit ans, Recep Koral estime que le contact est de plus en plus chaleureux avec la population. Pendant les dix derniers jours, il n'a eu cesse de se référer à Recep Tayyip Erdogan, son ami aujourd'hui inéligible. « *Notre peuple est contre les interdictions. Il sanctionne pour cela le gouvernement* », dit-il. Il en veut au système turc qui n'autorise pas le port du voile dans l'administration. Mais sur ce sujet comme pour d'autres, il reste flou sur les intentions de son parti quant aux prochaines réformes à engager.

Dehors, les rues sont calmes. Les banderoles ont été repliées comme l'exige la loi électorale. Au bureau du DYP, le Parti de la juste voie de Tansu Ciller, l'ambiance est sinistre. De l'autre côté de la voie rapide, devant leur local du Saadet (Parti du bonheur, islamis-

te), une poignée de femmes, entièrement voilées de noir, ne décolèrent pas. « *Erdogan nous a trahis. Il s'éloigne de la base du mouvement. Ils font le plein des promesses avant les élections et regardez la situation* », lance Merkez, en désignant les façades décrépies aux fenêtres brisées.

Plus loin à Gazi, le quartier Alévis de Gaziosmanpasa qui avait été le théâtre de violents affrontements en 1995 entre cette minorité musulmane anti-intégriste et la police, la soirée se déroule dans le calme. Les enceintes placées devant le local du parti pro-kurde Dehap, déversant à tue-tête les chants kurdes depuis des semaines ont été retirées pour ce jour de vote. Les enfants courent les rues comme un dimanche ordinaire. Pendant ce temps au centre ville, les sympathisants de l'AKP savourent la victoire au volant de leur voiture, klaxons à tue-tête.

Nicolas Bourcier

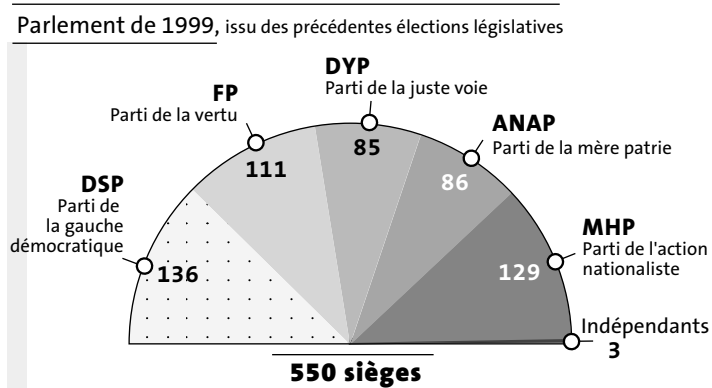
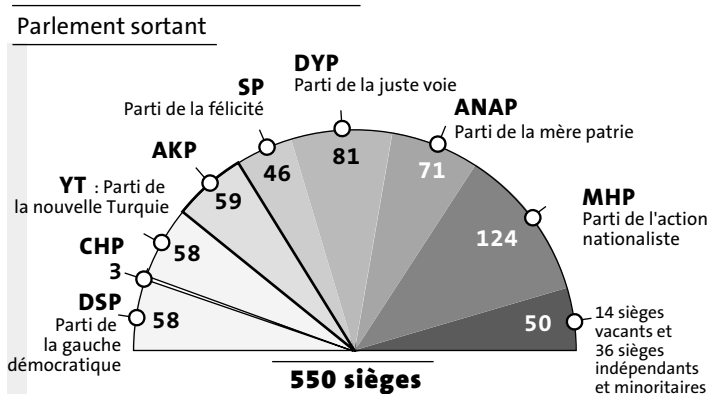
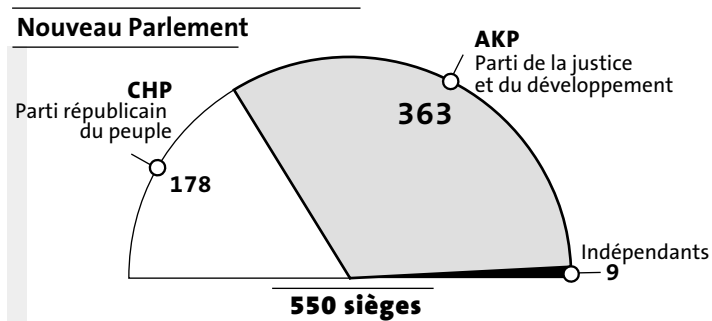


Les outils de l'insertion

Disponible en librairie ou auprès des éditions ENSP

Éditions ENSP
École nationale de la santé publique
CS 74312 - 35043 Rennes cedex
Tél. 02 99 54 90 98
editions@ensp.fr - www.editions.ensp.fr

UN PAYSAGE POLITIQUE ENTIÈREMENT RENOUVELÉ



Javier Solana, chef de la diplomatie européenne
« Juger le prochain gouvernement à ses actes »

BRUXELLES
de notre bureau européen
En tant que haut-représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, comment analysez-vous les résultats des élections turques, notamment s'agissant des relations avec l'UE ?

La victoire du parti AKP est impressionnante, comme l'est également la rude défaite de la coalition gouvernementale et des partis politiques traditionnels. Cela dit, je crois qu'il faut attendre pour voir comment le prochain gouvernement va se déterminer.

Les premières déclarations de l'AKP vont dans le bon sens, notamment s'agissant de la situation économique, laquelle n'est pas bonne. Les dirigeants de ce parti semblent prêts à faire tous les efforts pour en sortir, et il faudra l'aide de la communauté internationale.

Le point le plus important est de savoir comment ils vont se comporter avec le Fonds monétaire international. Sur le plan des relations avec l'Union européenne, toutes les déclarations de la campagne électorale ont été positives : il y a manifestement une volonté de poursuivre le rapprochement avec l'Union.

Enfin, j'ai noté des indications également positives s'agissant du processus de réformes, y compris s'agissant de la nécessité de changer la Constitution. Donc, nous devons leur accorder a priori notre confiance et maintenir des relations très étroites, pour voir comment nous pourrions leur donner un signal positif [s'agissant de l'ouverture de négociations avec Ankara pour l'adhésion de la Turquie à l'Union].

Les quinze ont fait montre de réticences quant à l'adhésion de la Turquie. La victoire de dirigeants issus de la mouvance islamiste ne risque-t-elle pas d'accroître ces réserves ?

Nous devons juger le prochain gouvernement turc à ses actes. Si nous prenions des décisions ou faisons des déclarations sur le simple fait qu'un parti est « islamiste », modéré ou pas, nous ferions une grande erreur. Les Européens ne peuvent pas se déterminer sur cette seule base. Encore une fois, il faut juger sur les décisions et les actes qui seront ceux du gouvernement d'Ankara.

Êtes-vous optimiste s'agissant des autres dossiers, celui de Chypre, et aussi celui de la défense européenne ?

S'agissant de Chypre, je ne sais évidemment pas quelle attitude ils vont adopter. Nous allons voir si, dans les prochains jours, Kofi Annan [secrétaire général des Nations unies] rassemble quelques idées pour sortir de l'impasse actuelle.

Sur le plan de la défense européenne, j'attends de voir quels seront nos prochains interlocuteurs réels à Ankara, puisqu'il

L'adhésion à l'UE, « priorité numéro un » de l'AKP

Le chef du Parti de la justice et du développement (AKP), Recep Tayyip Erdogan, a affirmé que sa formation victorieuse au scrutin du dimanche 3 novembre fera de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne sa priorité numéro un. « AKP est prêt à prendre la responsabilité de développer la volonté politique pour accélérer le processus d'entrée dans l'Union européenne et de renforcer l'intégration de notre économie à l'économie mondiale et l'application du programme économique », a déclaré l'ancien maire d'Istanbul.

Le groupe Tusiad, qui rassemble la plupart des chefs des grandes entreprises turques, a exhorté l'AKP, dans un communiqué publié lundi, à prendre « les décisions courageuses qu'exige l'économie » en respectant en particulier l'accord de sauvetage de 16 milliards de dollars conclu avec le Fonds monétaire international. — (Corresp.)

s'agit à la fois des hommes politiques et des militaires. A la suite des conclusions du sommet européen de Bruxelles sur cette question, nous avons eu des réunions positives, mais c'était avant les élections. Je souhaite terminer la mission dont j'ai été chargé par le Conseil européen [afin d'obtenir l'accord des Turcs sur le « texte de Bruxelles » ayant fait l'objet d'un consensus des quinze], et présenter des conclusions, peut-être provisoires, lors des réunions des conseils affaires générales et défense des 18 et 19 novembre.

Propos recueillis par Laurent Zecchini

La nouvelle équipe veut renégocier avec le Fonds monétaire international

Lundi matin, la monnaie s'est effondrée à plus de 1,7 million de livres turques pour un dollar. Le précédent record de baisse remontait à juillet, lors des démissions en cascade du gouvernement

CHOYÉE par le Fonds monétaire international il n'y a pas si longtemps, lorsque l'institution de Washington lui avait envoyé Kemal Dervis — un ancien de la Banque mondiale — pour tenter de reprendre en mains une économie rongée par la corruption et la collusion entre classe politique et milieux d'affaires, la Turquie devra désormais faire ses preuves pour continuer à recevoir la manne internationale. Alors que l'Argentine ne parvenait pas à trouver grâce auprès du Trésor américain, dont le poids au sein du conseil du FMI est prépondérant, Ankara s'était vu attribuer, le 4 février 2002, une enveloppe d'environ 16 milliards de dollars sur trois ans, portant à une trentaine de milliards le soutien obtenu depuis 1999. Et ce, malgré de piètres performances en matière de réformes.

Pour justifier ce traitement lié à la situation géopolitique du pays et au besoin pour les Etats-Unis de se ménager un allié dans la région, les organismes internationaux ont souvent félicité Ankara pour les progrès réalisés. Kemal Dervis qui a démissionné au début de l'été du gouvernement, a dressé lui-même

un bilan flatteur de son passage au ministère de l'économie.

La réalité est plus contrastée. Dans un rapport publié la semaine dernière, l'OCDE reconnaît que la Turquie « a marqué des points » en matière de réformes économiques mais rappelle qu'il reste beaucoup à faire. L'assainissement du secteur bancaire n'est pas terminé, la réforme du secteur public est au point mort, la transparence et la gouvernance au sein de l'administration est loin d'être satisfaisante... Surtout, Ankara souffre toujours d'une énorme dette extérieure — quelque 15 milliards de dollars — dont le remboursement siphonne l'essentiel des ressources de l'Etat. « Le principal risque est que la lenteur de la restructuration du secteur bancaire et le resserrement du crédit qui en est le corollaire, ainsi que le niveau toujours élevé des taux d'intérêt réels du fait des risques souverains ne finissent par freiner la reprise » estime l'OCDE.

Car si la croissance devrait se situer à environ 4 % cette année (après un recul de plus de 9 % en 2001), le rebond économique de la Turquie est conditionné « à la stabilité politique du pays et de la

région », affirment les experts.

En remportant la majorité des sièges au Parlement, le Parti de la justice et du développement (AK) pourrait offrir cette stabilité sur le plan intérieur puisqu'il n'aura a priori pas besoin de forger un gouvernement de coalition.



Il faut « alléger le coût social de la politique de rigueur »

ABDULLAH GUL

A l'extérieur, tout dépendra de l'évolution de la situation au Proche-Orient, une nouvelle guerre en Irak ne pouvant qu'aggraver la crise économique actuelle.

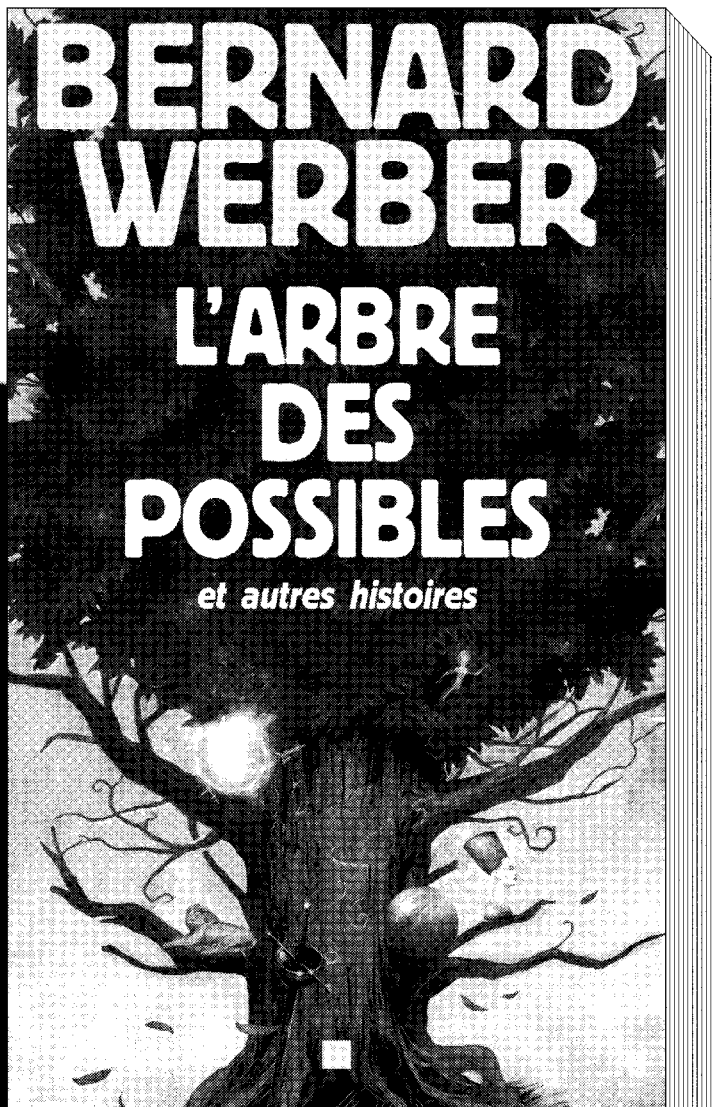
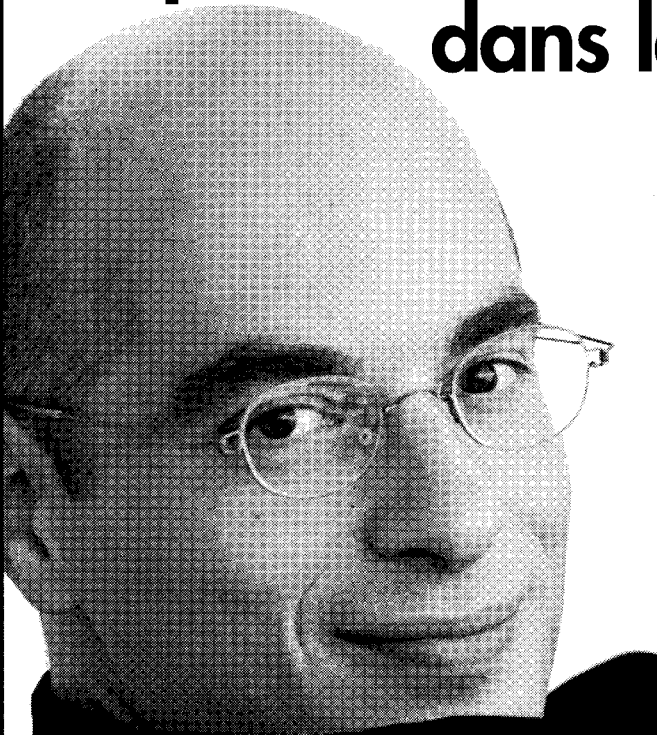
La Turquie souffre toujours de séquelles de sa pire crise financière en cinquante ans et les potions exigées par le FMI pour remettre les comptes à l'équilibre n'ont fait qu'aggraver la situation sociale : le chômage touche plus de 2 millions de personnes, notamment des jeunes. Le nouveau gouvernement, porté au pouvoir par une population lassée des privations, va pour-

tant devoir montrer patte blanche. Juste avant les élections, le FMI avait prévenu qu'Ankara ne toucherait la nouvelle tranche de 1,6 milliard de dollars qu'en fournissant encore quelques efforts : inflation contenue à 35 %, dégraissage du secteur public à hauteur de 30 000 fonctionnaires, respect d'un surplus budgétaire de 6,5 % du PIB.

Quelques jours avant les élections, Abdullah Gul, donné comme premier-ministère, a promis « d'alléger le coût social de la politique de rigueur » tout en affirmant le soutien de l'AKP à la mise en oeuvre des réformes. Dimanche, à l'issue du scrutin, le chef du parti, Recep Tayyip Erdogan, a confirmé d'éventuelles remises en cause : « Nous nous réunirons avec le FMI et réexaminerons chaque article du programme et demanderons des changements si nous le jugeons nécessaire ». La nouvelle équipe devra vite éclaircir sa politique économique. Lundi matin, la livre turque s'est effondrée à 1,7 million pour un dollar, son plus bas niveau depuis le début de l'été.

Babette Stern

Des Fourmis à L'Arbre des possibles, il fait rêver depuis 10 ans plus de 10 millions de lecteurs dans le monde.



BERNARD WERBER UN SUCCES PLANETAIRE

ALBIN MICHEL

Italie : questions après le séisme de San Giuliano di Puglia

ROME

de notre correspondante

San Giuliano di Puglia a enterré, dimanche 3 novembre, les victimes du violent tremblement de terre survenu le 31 octobre. Vingt-neuf cercueils blancs, ceux des vingt-six enfants et des trois adultes tués dans le séisme, étaient alignés sous le chapiteau du gymnase. Ces funérailles d'Etat ont aussi été l'occasion de paroles graves, que tout le pays a entendues via les directs télévisés. La mère du petit Luigi, mort sous les décombres, s'est faufilée par surprise près des évêques qui célébraient l'office pour lancer un poignant appel : « Que plus aucune maman, aucun papa n'aient à perdre leurs enfants dans de telles conditions ! Que nos écoles soient sûres ! »

Le président de la République, Carlo Azeglio Ciampi, fort ému, a prononcé l'autocritique de toute une nation : « Nous ne les avons pas protégés. » La colère contre d'éventuels responsables n'avait pas attendu ce moment, mais, dans l'angoisse et le chagrin, les voix étaient restées sourdes.

Dès vendredi, le parquet de Larino, une ville voisine moins touchée par le séisme, avait ouvert une enquête sur divers motifs dont un éventuel homicide par négligence. Un des substituts avait alors jugé « l'écrasement de l'école pas normal ». Depuis, les secousses se sont multipliées. Désormais, 5 000 personnes sans abri, dans 26 communes de la province, apprennent à vivre dans la promiscuité d'un village de tentes, grâce au dévouement de la protection civile et l'impressionnante solidarité nationale.

« Que plus aucune maman, aucun papa n'aient à perdre leurs enfants dans de telles conditions ! »

A l'issue d'un conseil des ministres extraordinaire, ce même dimanche, le président du conseil, Silvio Berlusconi, a promis l'attribution d'un fonds d'urgence de 50 millions d'euros. Avant d'accéder à la tête du gouvernement et alors homme d'affaires, il avait construit l'énorme complexe immobilier de Milano 2 et, en ce jour de deuil, il a annoncé : « Avec des architectes de mes amis, nous étudions un projet de reconstruction rapide de San Giuliano. » Ce à quoi la présidente de la région, appartenant, elle, à l'opposition, a répondu : « Ecoutez d'abord ce que veulent les habitants sinistrés. Ils veulent conserver leurs racines. »

Dès le milieu de la semaine, l'opinion pourrait connaître les noms des premières personnes mises en cause dans cette affaire, qui peut se résumer à la question : les autorités ont-elles respecté ou non la législation de prévention en matière de séisme dans les constructions qui se sont faites à San Giuliano di Puglia et dans la province de Campo Baso ? Et cette question-là, toute l'Italie se la pose, car l'histoire de la Péninsule est marquée au rouge par ces catastrophes.

La législation existante est d'autant plus complexe que plusieurs textes se superposent. La loi de 1998 établissait la carte géographique des lieux classés en « haut risque », « moyen » et « bas » et, pour la première fois, San Giuliano di Puglia entrait dans la catégorie « haut risque ».

A l'école, la construction de deux classes surélevées s'est faite plus tard : le règlement de 1998 a-t-il été respecté ? De plus, cette loi de 1998 confiait la responsabilité aux autorités de la région. Puis un autre texte de 1999 a responsabilisé les autorités locales. Enfin une dernière loi de 2002 a précisé la responsabilité du ministère des travaux publics. Qui devait informer la population dès les premières secousses ressenties avant même que l'école ne s'écroule ? Fallait-il fermer préventivement l'établissement ? Les enquêteurs devront donner des éléments de réponse à ces questions.

Danielle Rouard

George W. Bush défend ses chances de réélection en Floride

Pour la douzième fois en deux ans, le président américain s'est rendu dans cet Etat, où son frère Jeb est en difficulté pour conserver son poste de gouverneur. Le scrutin du 5 novembre doit aussi renouveler la Chambre des représentants et un tiers du Sénat

MIAMI (Floride)

de notre envoyé spécial

La Floride est, après la Californie, New York et le Texas, le quatrième Etat américain par la population, avec près de 16 millions d'habitants. C'est là que s'est jouée, en 2000, l'élection présidentielle, la Cour suprême des Etats-Unis ayant finalement rejeté la demande démocrate d'un nouveau comptage des voix dans les comtés où le dispositif de vote avait été défectueux. Un an après, les médias qui s'étaient associés pour refaire ce comptage à titre privé ont conclu que George W. Bush avait réuni plus de voix qu'Al Gore ; le sentiment demeure toutefois dans une partie de la population que le président républicain a été mal élu et que des dizaines de milliers de citoyens de Floride ont été privés de leur voix.

En 2004, la Floride, dont la population a augmenté, désignera deux délégués de plus pour l'élection présidentielle, soit 27, à peu près le dixième du collège électoral. Bien des choses peuvent changer, bien sûr, mais la Californie et l'Etat de New York ont toutes les chances d'être toujours massivement démocrates, et le Texas votera sans doute, de nouveau, pour M. Bush, son ancien gouverneur. Parmi les grands Etats, c'est donc la Floride qui, une fois encore, risque de faire la différence. Ses habitants sont partagés presque à égalité entre démocrates et républicains, mais avec un avantage pour ces derniers, menés ici par le frère du président, Jeb Bush, gouverneur de l'Etat, soumis à réélection. L'importance politique de la Floride se mesure au nombre de visites que George W. Bush y a faites depuis son entrée en fonctions. Samedi 2 novembre, il s'y est rendu pour la



Jeb Bush, gouverneur de l'Etat de Floride, donne l'accolade à son frère, le président américain George W. Bush, venu le soutenir lors d'une réunion électorale, samedi 2 novembre, dans la ville de Tampa. Comme lors de l'élection présidentielle de 2000, les résultats de l'Etat de Floride pourraient être déterminants pour l'avenir politique de George W. Bush.

douzième fois.

« Je suis venu vous demander d'aider Jeb », a déclaré M. Bush à Tampa, ville située à peu près à mi-chemin entre Miami, au sud, et la capitale de l'Etat, Tallahassee, au nord. Le président ne s'est pas privé d'attaquer Bill McBride, l'adversaire démocrate de son frère, en

l'accusant de vouloir augmenter les impôts parce qu'il veut améliorer le système d'éducation public. La Floride n'a pas d'impôt d'Etat sur le revenu, et les droits indirects y sont parmi les plus faibles du pays. M. Bush n'a pas parlé de la question des réfugiés haïtiens, qui est devenue un thème de campagne

Des élections nationales et locales

Les élections organisées mardi 5 novembre aux Etats-Unis – qu'on appelle de mi-mandat (*mid term*) parce qu'elles interviennent entre deux élections présidentielles – concernent l'ensemble de la Chambre des représentants, soit 435 sièges (432 seulement sont actuellement occupés) et un tiers du Sénat, soit 34 sièges. Les députés sont élus pour deux ans, les sénateurs pour six. Sont également soumis à réélection 36 gouverneurs sur 50, élus pour quatre ans et renouvelables une fois.

Les électeurs vont aussi désigner, dans ces Etats, d'autres membres des exécutifs tels que les lieutenants-gouverneurs et les procureurs (ministres de la justice). Ils vont choisir les membres des législatures qui, à une exception près (le Nebraska), comprennent deux Chambres. Sont désignés aussi, dans ces élections, nombre de maires, de conseillers municipaux, de juges et de membres des conseils d'administration des établissements scolaires. Enfin, des référendums sont organisés dans les Etats, les comtés ou les villes. – (Corresp.)

L'économie, principale préoccupation des Américains, a été la grande oubliée de la campagne

NEW YORK

de notre correspondant

Les démocrates s'étaient promis de faire de l'économie le thème majeur de leur campagne. Augmentation du chômage, faillites scandaleuses, retraites amputées par la chute de Wall Street, complaisance de l'administration Bush pour le « Big Business » : les sujets de polémique ne manquent pas. A la surprise même des républicains, ils sont pourtant passés inaperçus, escamotés derrière l'Irak, le sniper de Washington et les querelles de personnes.

Comme le souligne encore le dernier sondage rendu public le 3 novembre par CBS et le *New York Times*, l'économie et le chômage sont pourtant les principaux sujets de préoccupation des Américains, loin devant le terrorisme et la sécurité intérieure, Saddam Hussein ou

l'éducation. Mais personne ou presque ne les évoque.

Près de six personnes interrogées sur dix – 57 % exactement – estiment que le président devrait accorder plus d'attention à l'économie. Un pourcentage équivalent affirme que le souci principal du Parti républicain consiste à protéger les intérêts des grandes entreprises tandis que les démocrates sont plus soucieux de la défense des gens ordinaires. C'est exactement sur ce sentiment d'indifférence que les démocrates comptaient au début de l'année pour prendre le contrôle de la Chambre des représentants et ne pas perdre celui du Sénat. Mais ils n'ont pas su le transformer en dynamique électorale.

Cela tient à la fois à l'habileté de la Maison Blanche, qui a fait d'une éventuelle guerre contre l'Irak la question dominante de l'actualité,

et à leur incapacité à proposer une autre politique économique. Ils se sont contentés de dénoncer la passivité du gouvernement comme l'a encore fait Tom Strickland, candidat démocrate au Sénat dans le Colorado, samedi 2 novembre, lors de l'allocation hebdomadaire de l'opposition à la radio, en réponse à celle du président. « Les gens ont été sévèrement touchés par le retournement de la conjoncture. Deux millions de personnes ont perdu leur travail au cours des deux dernières années. S'il vous plaît, prenez le temps d'aller voter et d'envoyer un message pour dire que nous ne pouvons plus attendre. Nous devons agir sur l'économie maintenant », a-t-il déclaré.

Sentant tout de même un certain danger, l'administration Bush a aussi montré, depuis un mois, sa soudaine préoccupation face aux

conséquences sociales de la crise financière. Près de 85 millions d'Américains comptent sur leurs fonds de pension pour prendre leur retraite et s'inquiètent de voir leur épargne fondre au rythme de la baisse de la Bourse et des scandales.

CONJONCTURE INQUIÉTANTE

George Bush a annoncé, le 21 octobre, une « grande » réforme rendant la gestion des fonds de pension plus souple, plus transparente, et a demandé au Congrès d'aller plus loin pour renforcer la sécurité de l'épargne des salariés. En face, les démocrates proposent quelques baisses d'impôts pour relancer l'activité. Cette impuissance à offrir une alternative crédible apparaît clairement dans le sondage du 3 novembre : 38 % des personnes interrogées estiment que les républicains

sont les mieux placés pour rendre au pays sa prospérité passée et 39 % font, dans ce domaine, plutôt confiance aux démocrates.

Pourtant, la conjoncture américaine a de quoi inquiéter, et pas seulement les analystes de Wall Street. Lors des deux dernières semaines, une série de statistiques est venue rappeler la faiblesse d'une économie qui est loin de s'être remise de l'éclatement de la bulle spéculative et de trois trimestres consécutifs de récession en 2001. La reprise s'esouffle, le chômage augmente, les salaires stagnent, le déficit budgétaire pourrait atteindre lors de l'année fiscale en cours (se terminant en septembre 2003) 250 milliards de dollars, et la confiance des ménages se trouve à son plus bas niveau depuis neuf ans. L'endettement des entreprises et des particuliers atteint des sommets historiques. Les dépenses de consommation ont diminué de 0,6 % en septembre.

« Le secrétaire au Trésor, Paul O'Neill, a déclaré que les derniers indicateurs économiques étaient plutôt favorables. J'aimerais savoir lesquels il a bien pu regarder », s'interrogeait, samedi, le représentant démocrate John Spratt, membre de la commission budgétaire. « Le temps est venu pour le gouvernement de reconnaître que nous faisons face aujourd'hui à une véritable pénurie de crédit, une situation particulièrement préoccupante », a déclaré, le même jour, Jerry Jasinowski, président de la National Association of Manufacturers (l'Association nationale des industriels). « Il n'y aura pas de vraie reprise tant que ce goulet d'étranglement financier n'aura pas sauté », a-t-il ajouté. Depuis deux ans et demi, les banques ne cessent d'engranger des créances douteuses et ne veulent plus prendre le moindre risque.

En octobre, le chômage a légèrement augmenté aux Etats-Unis, pour atteindre 5,7 % de la population active. Un niveau qui reste modeste face aux standards européens. Mais il se situe à 9,8 % pour la population noire et 7,8 % pour les Hispaniques. Et, selon la plupart des prévisions, il devrait continuer à augmenter rapidement au début de 2003.

Eric Leser

Espace Suffren

40 ter, av. de Suffren

Paris 15

Tél. : 01 53 58 10 00

Concession Volkswagen

Michel Ange

97, rue Michel Ange

Paris 16

Tél. : 01 41 71 12 12

Concession Volkswagen

Lamartine

181, av. Victor Hugo

Paris 16

Tél. : 01 44 05 34 90

Agent Volkswagen

Golf TDI 130



Golf TDI 130 avec Abrégio Location 0% d'apport 432 €/mois

Peinture métallisée, climatisation manuelle, direction assistée, double airbag frontal et latéral avant, correcteur électronique de trajectoire ESP, ABS avec répartiteur électronique de freinage EBV...

Vos Concessionnaires Volkswagen.



3615 Volkswagen (0,02 € l'accès, 0,20 € la minute) - 0 825 02 25 25 (0,15 € la minute). Consommations de la Golf TDI 130 CF 93/116 (l/100 km) poids à vide minimal - maximal : cycle urbain / extra-urbain / mixte : 70-72 / 4,3-4,6 / 5,2-5,5 / CO₂ (g/km) : 140 - 149.

(1) Contrat Abrégio Location. Location avec option d'achat pendant 36 mois, avec assurances Garantie Capital Auto et Décès Incapacité incluses. Exemple pour une Golf TDI 130 5 portes avec l'option peinture métallisée au prix remis de 19 000 € TTC (prix tarif avec option peinture métallisée de 21 272 € TTC). Tarif au 01/08/2002 - Sans apport, 36 loyers de 431,30 € assurances Garantie Capital Auto et Décès Incapacité incluses. Option d'achat en fin de contrat : 8 740 € ou reprise du véhicule en fin de contrat suivant engagement sous conditions de votre concessionnaire. Coût total en cas d'acquisition 24 266,80 €. Offre réservée aux particuliers jusqu'au 30/11/2002 chez vos Concessionnaires Espace Suffren et Michel Ange, sous réserve d'acceptation du dossier par VOLKSWAGEN FINANCE SA, 11 avenue de Boursonne 02600 Villers-Cotterêts - RC SOISSONS B 642 032 148

Tractations florentines en Israël pour la formation d'un gouvernement

L'ancien premier ministre Benyamin Nétanyahou accepte d'être ministre des affaires étrangères à condition que soient provoquées des élections anticipées. M. Sharon prépare sa réponse

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Les grandes et petites manœuvres politiques sont de retour en Israël depuis le départ des travaillistes, le 30 octobre, de la coalition gouvernementale que dirige Ariel Sharon. Ce dernier a décidé en effet de gagner du temps et de ne pas précipiter les élections anticipées auxquelles il semble pourtant acculé. Il espère ainsi opposer son sens de la responsabilité devant les urgences économique et sécuritaire auxquelles le pays est confronté face aux calculs politiques de ses rivaux, à gauche comme à l'intérieur du Likoud.

Le premier ministre a réussi une première contre-offensive en obtenant le soutien de l'ancien chef d'état-major israélien, Shaul Mofaz. Ce dernier n'a jamais fait mystère de ses opinions politiques, qui le classent à droite. Il a par ailleurs défendu activement la manière forte contre les Palestiniens depuis le début de la seconde Intifada. M. Mofaz a fait savoir, samedi, qu'il acceptait de rejoindre le gouvernement de M. Sharon, pour y occuper le portefeuille de la défense, laissé vacant par le chef du Parti travailliste, Benyamin Ben Eliezer. Sa candidature devait être soumise, lundi 4 novembre, à l'approbation préalable de la Knesset, compte tenu du trop court laps de temps qui a séparé

son départ de l'état-major, en juillet, de son entrée précipitée en politique.

Pour remplacer au ministère des affaires étrangères le travailliste Shimon Pérès, M. Sharon n'a pas hésité à se tourner vers son rival le plus déterminé au sein de son parti, le Likoud, l'ancien premier

ron, ce dernier perdrait dans les faits sa liberté de parole et de critique.

Le premier ministre a placé son prédécesseur dans un bref embaras. S'il ne peut être question pour lui de se lier les mains alors qu'il rêve de retrouver le pouvoir, M. Nétanyahou sait que le fait de

« Crimes de guerre » à Jénine et à Naplouse

L'organisation de défense des droits de l'homme Amnesty International accuse l'armée israélienne d'avoir commis des « crimes de guerre » lors d'opérations menées au printemps à Naplouse et à Jénine, dans le nord de la Cisjordanie. Dans un rapport publié lundi 4 novembre, Amnesty affirme qu'entre avril et juin, lors de son opération « Rempart », l'armée israélienne a tué des civils, torturé des prisonniers, utilisé des civils comme boucliers humains, détruit des maisons et empêché l'acheminement d'aide humanitaire et médicale aux Palestiniens.

Certains actes de l'armée israélienne décrits dans le rapport relèvent de graves violations de la 4^e convention de Genève et constituent des crimes de guerre, estime Amnesty. Israël doit assumer la responsabilité de ces actes et coopérer en ouvrant une enquête sur le comportement de l'armée pendant l'offensive baptisée « Rempart », lancée le 29 mars en représailles à une vague d'attentats-suicides anti-israéliens, affirme le rapport de l'organisation non gouvernementale. — (AFP.)

ministre Benyamin Nétanyahou. Les deux hommes doivent en effet s'affronter avant la fin de l'année pour savoir qui dirigera la liste de la droite nationaliste pour les prochaines élections. M. Sharon a espéré pouvoir profiter de l'occasion pour prendre l'ascendant sur M. Nétanyahou. Devenu ministre, soumis hiérarchiquement à M. Sha-

ron, ce dernier perdrait dans les faits sa liberté de parole et de critique. Le premier ministre a placé son prédécesseur dans un bref embaras. S'il ne peut être question pour lui de se lier les mains alors qu'il rêve de retrouver le pouvoir, M. Nétanyahou sait que le fait de

refuser de donner suite à cette invitation risque de le faire apparaître comme plus soucieux de ses projets personnels que du bien du parti et du pays. L'ancien premier ministre a donc choisi rapidement d'accepter, en avançant des conditions, la première étant un engagement de M. Sharon de provoquer au plus vite des élections anti-

LE SOUTIEN DE L'EXTRÊME DROITE

Car, parallèlement à ces tractations florentines, M. Sharon s'efforce toujours d'élargir sa coalition. Il ne peut compter actuellement que sur 55 des 120 sièges de la Knesset, et, pour éviter d'avancer le retour aux urnes, prévu théoriquement en octobre ou novembre 2003, le premier ministre israélien a besoin du soutien de l'extrême droite.

Deux cas de figure sont possibles. Soit il parvient à inclure celle-ci dans la coalition, ce qui lui assurerait une majorité absolue au Parlement, soit il parvient à la neutraliser en empêchant qu'elle joigne ses voix à la gauche, aux antireligieux du Shinoui et aux partis arabes israéliens pour renverser son gouvernement, comme cela devait être le cas, lundi, à l'occasion de la discussion d'une motion de censure.

Gilles Paris

Le terrorisme domine le sommet asiatique de Phnom Penh

Les pays de la région redoutent les effets d'une campagne d'attentats sur leurs économies

PHNOM PENH

de notre envoyé spécial

La capitale du Cambodge, que les Khmers rouges avaient vidée de ses habitants voilà un quart de siècle, accueille pour la première fois un sommet régional. Elle a tout entrepris pour afficher son meilleur visage, jusqu'au toilettage de ses avenues. Mais la mobilisation de milliers d'hommes pour assurer la protection du 8^e sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean), du dimanche 3 au mardi 5 novembre, souligne à quel point les problèmes de sécurité sont devenus prioritaires depuis le carnage dont Bali a été le théâtre le 12 octobre.

Depuis, la protection des centres touristiques et d'installations jugées stratégiques – de la centrale électrique aux voies maritimes encombrées – a été renforcée dans toute la région. La Thaïlande a profité du sommet de l'Asean (auquel participent, en outre, la Chine, la Corée du Sud, le Japon, l'Inde et l'Afrique du Sud) pour se joindre à un programme sécuritaire lancé, voilà quelques mois, par les Philippines, l'Indonésie, la Malaisie et le Cambodge.

En effet, en face, les réseaux terroristes d'Al-Qaïda et de son pendant régional, la Jemaah Islamiyah, restent mal connus. L'Indonésien Abou Bakar Baashir n'est jamais que le dirigeant spirituel

préssumé de cette deuxième nébuleuse, et sa détention, à Djakarta, n'a qu'un effet limité sur la capacité de nuisance de terroristes islamistes regroupés dans des cellules autonomes dont certaines, seulement, ont été démantelées depuis un an à Singapour, en Malaisie et aux Philippines. Selon des services de renseignement de la région, ces réseaux, dont la mise en place s'est amorcée voilà une dizaine d'années, ont peut-être même gagné depuis en efficacité avec, pour nouveau ciment, la haine de leurs opérateurs à l'égard de l'Occident.

UN RETARD À RATTRAPER

L'attentat de Bali, qui a fait plus de 180 morts et 300 blessés, a prouvé qu'atteindre une cible « mola », comme un centre touristique, peut avoir des effets dévastateurs dans une région où les contrebandes d'armes, de drogues et même d'êtres humains sont florissantes et facilitent l'intrusion du terrorisme. Le sentiment d'insécurité fait fuir non seulement les touristes mais les investisseurs étrangers, longtemps la locomotive du développement et qui, de toute façon, sont aujourd'hui davantage attirés par le marché chinois.

Les dix pays de l'Asean ont donc besoin de rassurer, surtout quand, dans la foulée de Bali, les Philippines ont été le théâtre d'une série d'explosions et quand le sud islami-

sé de la Thaïlande est victime de troubles à l'origine confuse. Un « deuxième Bali » serait un désastre pour une région qui se remet lentement de la crise financière de 1997 et dont les exportations pâtissent d'une conjoncture internationale défavorable. Les terroristes peuvent également tenter de viser des cibles « dures », par exemple le détroit de Malacca que franchissent, chaque année, 50 000 navires, dont des supertankers et des superconteneurs. Un blocage, même momentané, de cette voie maritime aurait des répercussions mondiales.

La coopération s'est renforcée depuis plus d'un an, en particulier dans le partage du renseignement, le contrôle des frontières et les mesures d'urgence à prendre en cas de nouveau désastre. Un centre régional de lutte contre le terrorisme devrait être créé en 2003 en Malaisie. L'Asie du Sud-Est dispose toutefois de moyens limités, et le retard pris pendant une décennie de laxisme représente un handicap supplémentaire.

L'Asean n'en est pas moins irritée, « en l'absence de preuve appuyant des rumeurs concernant la possibilité d'attaques terroristes », par des appels répétés et jugés « sans discrimination » de pays occidentaux avisant leurs ressortissants d'éviter la région. Un projet de déclaration déplorait également « la tendance de cer-

tains milieux à identifier le terrorisme avec des groupes religieux ou ethniques spécifiques ».

Le sommet de Phnom Penh, dont le seul absent est le Timor-Oriental parce qu'il ne fait pas encore partie de l'Asean, offre la première occasion aux Asiatiques de s'entendre sur une riposte. Mais leur détermination n'aura d'effet que si elle s'accompagne de mesures concrètes. D'autres sujets ont été relégués au second plan : l'adoption d'un code de conduite en mer de Chine du Sud, dont six Etats riverains se disputent les eaux ; l'aménagement, amorcé voilà dix ans, de la vallée du Mékong par les six pays que traverse le fleuve ; le renforcement du libre-échange entre l'Asean et la Chine.

Créée en 1967 par cinq pays (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande), l'Asean a été au départ un club anticommuniste auquel Brunei a adhéré en accédant à l'indépendance. Après la fin de la guerre froide, elle a progressivement absorbé les autres Etats de la région (Vietnam, Laos, Birmanie et Cambodge) tout en jetant les fondations d'une zone de libre-échange. Mais l'implosion récente d'un terrorisme régional est un défi d'une tout autre portée qui pourrait mettre en jeu sa cohésion et son utilité.

Jean-Claude Pomonti

Moscou lance une vaste opération en Tchétchénie

MOSCOU. La Russie a suspendu, dimanche 3 novembre, le plan de réduction de ses forces en Tchétchénie, et a annoncé une opération de grande envergure contre les « terroristes ». Le ministre de la défense, Sergueï Ivanov, a ajouté qu'« à partir d'aujourd'hui les forces armées entament une opération dure et de grande envergure dans toute la Tchétchénie ». Le 29 octobre, M. Ivanov avait déclaré que le plan de retrait des « forces superflues » serait maintenu, alors que les autorités russes s'efforçaient de montrer que, malgré la prise d'otages, la situation continuait de se « normaliser » dans la république indépendantiste. « Nous recevons de plus en plus d'informations selon lesquelles des terroristes se préparent sur le territoire de la Tchétchénie pour de nouveaux attentats », a-t-il cependant déclaré dimanche. « Dans certaines localités, des terroristes sont enrôlés pour des opérations suicides », a ajouté le ministre. D'autre part, un hélicoptère MI-8 de l'armée a été abattu d'un tir de roquette, dimanche près de Grozny, faisant neuf morts parmi les militaires qui se trouvaient à bord. — (AFP.)

Sri Lanka : deuxième tour de négociations dans l'optimisme

NEW DELHI. La deuxième série de négociations, tenues en Thaïlande, entre les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) et le gouvernement sri-lankais visant à mettre un terme à un conflit ethnique qui a fait plus de 60 000 morts, s'est achevé dimanche 3 novembre dans l'optimisme. Plusieurs pas significatifs ont été faits, et les Tigres ont accepté, ce qu'ils refusaient jusqu'alors, de discuter dès maintenant de la solution définitive du conflit en formant un comité politique chargé d'étudier les modèles et les systèmes d'organisation dans les zones où existent des rivalités ethniques. Le chef de la délégation du LTTE, Anton Balasingham (à gauche sur la photo, avec le représentant du gouvernement sri-lankais, G.L. Peiris, et le médiateur norvégien, Vidar Helgesen), a déclaré que l'objectif de son mouvement est désormais d'« intégrer la vie politique démocratique ». Les Tamouls, hindous ou chrétiens, qui constituent 18 % de la population, s'estiment maltraités par les Cinghalais, bouddhistes ou chrétiens, qui sont 74 % de la population d'un pays comptant aussi environ 7 % de musulmans. — (Corresp.)



DÉPÊCHES

■ **INDE : deux hommes armés qui préparaient, selon les autorités, un attentat** dans un centre commercial de New Delhi, ont été tués dimanche 3 novembre par les forces de sécurité. « Ces deux hommes étaient originaires du pays voisin », a déclaré dimanche le vice-premier ministre, Lal Krishna Advani, en allusion au Pakistan. Ils projetaient une « attaque d'envergure » à la veille du festival hindou de Divali. « Leur but était de créer l'instabilité dans le pays », a ajouté M. Advani. Selon la police, les deux hommes appartenaient à l'organisation islamiste Lashkar-e-Taiba, longtemps soutenue par le Pakistan, avant d'être interdite en janvier. — (AFP, Reuters.)

■ **Le nouveau chef de gouvernement au Cachemire sous contrôle indien**, Mufti Mohammed Sayeed, a prêté serment, samedi 2 novembre, en prenant la tête pour trois ans d'une coalition gouvernementale formée à l'issue de quatre semaines de négociations entre sa formation, le Parti démocratique du peuple, et le Congrès, arrivés en tête aux dernières élections régionales. Peu avant sa prestation, un attentat à la grenade, attribué à la guérilla musulmane, a été commis contre son domicile proche de Srinagar. Dimanche, le nouveau dirigeant de l'Etat de Jammu-et-Cachemire a réitéré sa promesse de faire libérer des prisonniers politiques détenus sans preuve. — (AFP, Reuters.)

■ **IRAK : le ministre saoudien des affaires étrangères**, le prince Saoud Al-Fayçal, a indiqué, dimanche 3 novembre, à CNN, que son pays refusera de mettre ses bases à la disposition des Etats-Unis en cas de guerre contre l'Irak. « Nous respecterons la décision de l'ONU et nous apporterons notre contribution au Conseil de sécurité. Mais participer au conflit ou mettre nos installations à disposition est tout autre chose », a-t-il déclaré. — (AFP, Reuters.)

■ **BRÉSIL : près de 3 000 ouvriers de la métallurgie brésilienne ont manifesté**, vendredi matin, devant le siège de la Fédération des industries de Sao Paulo pour réclamer une augmentation de 15 % de leur salaire. Ils étaient près de 100 000 dans la région, a affirmé Força Sindical, qui avait appelé à cesser le travail. — (AFP.)

Des tarifs bas, même pour les affaires !

- **Tarifs très compétitifs en aller retour journée** Comparez ! Vous verrez...
- **Toute réservation est modifiable** Et ce jusqu'à une heure avant le vol pour 16 € par vol plus la différence en prix
- **Des vols tôt le matin et tard le soir...** Vous avez plus de temps sur place !

Au départ de Paris : Nice, Genève, Londres et Liverpool • Au départ de Nice : Paris, Genève, Londres, Liverpool et Amsterdam

easyJet.com

Les ministres des finances de la zone euro au chevet du pacte de stabilité

Depuis les déclarations de Romano Prodi sur la rigidité du système, plusieurs capitales veulent réévaluer l'importance du critère budgétaire par rapport à l'endettement et à l'inflation

BRUXELLES

de notre bureau européen

Les ministres des finances de la zone euro devaient se retrouver, lundi 4 novembre, à Bruxelles, au chevet du pacte de stabilité, qui fixe les règles du jeu de la zone euro. C'est leur première réunion, depuis que le président de la Commission, Romano Prodi, a qualifié cet outil de « stupide » et que l'Allemagne a reconnu que ses déficits publics franchiraient en 2002 la barre des 3 % du produit intérieur brut (PIB).

La sortie de M. Prodi et l'opération vérité allemande devraient faciliter la tâche du ministre des finances français, Francis Mer. Ce dernier s'était trouvé complètement isolé lors de la réunion d'octobre, en étant le seul à ne pas vouloir réduire dès 2003 le déficit structurel de la France, comme l'y invitaient ses pairs et la Commission.

VIRAGE SUR L'AILE

M. Mer devait d'ailleurs rencontrer, à Berlin, son homologue allemand, Hans Eichel, juste avant la réunion de Bruxelles, dans le cadre des rencontres semestrielles des ministres français et allemands des finances. L'un des enjeux est de retisser des liens entre les deux hommes, qui s'entendent fort mal. M. Mer avait été exaspéré des remontrances publiques de M. Eichel et de l'entourage du chancelier Schröder sur les déficits français. Sauf que, in fine, le premier à violer le pacte sera l'Allemagne, qui n'a rien dit sur ses finan-

ces jusqu'aux élections. « Les économies d'Eichel, cela fait 3,5 % de déficits et cela ne fait pas repartir l'économie », commente une source française.

Le ministre allemand est relativement affaibli dans le nouveau gouvernement Schröder. Il est désormais flanqué d'un superministre du travail et de l'économie, Wolfgang Clement, chargé de lutter contre le chômage et de réformer l'Etat social, qui est beaucoup moins enclin que lui à l'orthodoxie financière. Lors de la présentation du programme gouvernemental, le 30 octobre, au Bundestag, M. Eichel a d'ailleurs préparé un



« Si nous avions partout un taux d'inflation comme en Allemagne, la BCE pourrait mener une autre politique »
GERHARD SCHRÖDER

virage sur l'aile sur le pacte de stabilité. « Je trouve faux que nous menions les discussions (...) sur le déficit uniquement », a-t-il lancé aux députés, estimant qu'il faudrait parler des autres critères de Maastricht, à savoir l'inflation.

Le débat sur l'inflation doit permettre de contrer les attaques des gouvernements qui critiquent avec le plus de virulence la dérive des finances publiques de l'Allemagne et de la France, à savoir l'Espagne et les Pays-Bas. Les deux pays enregistrent une hausse annuelle des prix supérieure à 3,5 %, alors

qu'avec ses 1 % d'inflation l'Allemagne est « une ancre de stabilité dans l'Union », a estimé M. Eichel.

Ces pays, auxquels s'ajoutent les autres pays du Sud et l'Irlande, font monter les prix dans la zone euro (2,2 % en octobre). Ils empêchent la Banque centrale européenne (BCE), qui s'est fixé pour objectif de contenir la hausse des prix au-dessous de 2 %, de baisser ses taux et de donner un coup de pouce à la conjoncture. « Si nous avions partout un taux d'inflation comme en Allemagne, alors la BCE pourrait mener une autre politique monétaire », avait accusé le chancelier Schröder dès le 27 octobre. Avec des taux directeurs inchangés depuis un an et fixés à 3,25 %, la BCE est plus restrictive que la Réserve fédérale américaine, dont les taux sont de 1,75 % pour une inflation de 1,5 %.

A côté de l'inflation, MM. Eichel et Schröder ont aussi fait valoir qu'il fallait prendre en compte le critère d'endettement public, qui ne doit pas dépasser 60 % du PIB. Cette remarque concerne l'Italie, la Belgique et la Grèce, dont l'endettement dépasse 100 % du PIB. Elle a surtout pour objectif de recadrer le pacte de stabilité dans une perspective plus large : plutôt que de se concentrer sur la barre des 3 %, l'essentiel serait d'éviter l'explosion de l'endettement public tout en se laissant la marge de manœuvre nécessaire pour faire face aux à-coups de la conjoncture.

Cette vision plaît aux Britanniques,

qui, forts d'un endettement inférieur à 40 % du PIB, veulent pouvoir faire des déficits s'ils le souhaitent. Le commissaire français Pascal Lamy s'était d'ailleurs déclaré, à la mi-octobre, « personnellement convaincu que, si les Britanniques se décident à adopter l'euro, le pacte devra être modifié pour cette occasion ». La nouvelle approche de l'Allemagne est défendue depuis des mois par le ministre français des finances, Francis Mer, qui a estimé, en octobre, à Luxembourg, que la baisse de la dette européenne était « le seul objectif ».

POSITION COMMUNE

Ce rapprochement va permettre à la France et à l'Allemagne de préparer une position commune sur la gouvernance économique dans la zone euro, qu'ils comptent introduire à la Convention sur l'avenir de l'Union. Celle-ci s'est jusqu'à présent déchirée sur le sujet. M. Eichel a déjà estimé au Bundestag qu'à l'avenir « la Commission doit avoir le droit de lancer elle-même » une procédure d'avertissement pour déficit excessif, sans avoir à être approuvée par les ministres des finances. M. Eichel sait de quoi il parle : c'est lui qui a sabordé, début 2002, cette procédure afin d'échapper, pour des raisons électoralistes, à une procédure d'avertissement dont les faits ont montré qu'elle aurait été justifiée.

Arnaud Leparmentier

Bruxelles propose des règles de sécurité nucléaire pour l'Europe élargie

La gestion du démantèlement retirée aux exploitants

BRUXELLES

de notre bureau européen

Le nucléaire était jusqu'à présent essentiellement du ressort des Etats. Avec l'élargissement de l'Union aux pays de l'Est, Bruxelles ne pourra pas ne pas s'occuper de ce sujet brûlant. C'est le sens du paquet de propositions que doit adopter, mercredi 5 novembre, la Commission, qui veut établir en Europe des normes de sûreté communes.

Dès 2004, avec l'adhésion de dix nouveaux pays, dix-huit réacteurs de type soviétiques vont rejoindre l'Union. Les Quinze ont certes pris leurs précautions : ils ont demandé la fermeture de trois centrales jugées non modernisables (Bohunice en Slovaquie, Ignalina en Lituanie, Kozloduy en Bulgarie), et la Commission compte ancrer ces engagements dans les traités d'adhésion. Mais ce n'est pas suffisant. Il convient de pouvoir continuer de surveiller les centrales des pays de l'Est : d'abord parce que la confiance n'existe pas entre Etats membres, comme l'a montré la querelle entre Vienne et Prague sur la centrale nucléaire tchèque de Temelin ; ensuite parce qu'un second accident type Tchernobyl serait fatal au nucléaire dans toute l'Europe. Comme il est politiquement impossible de traiter différemment les nouveaux Etats membres, la Commission entend avoir une approche globale des problèmes de sûreté.

DANS LE CADRE D'EURATOM

Bruxelles se défend de vouloir créer de nouvelles normes, mais elle veut rendre obligatoire celles de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ou de l'association des régulateurs nucléaires d'Europe occidentale (Wenra). Elle n'entend pas plus inspecter elle-même les centrales nucléaires des pays membres, mais en confier la tâche à des « autorités de sûreté » indépendantes qui devront mettre en place les gouvernements. S'il n'est pas question de se substituer à ceux-ci, il y a quant même l'idée de créer une dynamique communautaire. Comme les normes sont évolutives, il s'agirait de faire à terme converger les exigences en Europe. La Commission, aidée d'experts désignés par les Etats membres, contrôlerait les contrôleurs en effectuant « des vérifications auprès des autorités de sûreté ». Et si un Etat membre n'assure pas la protection nécessaire, la Commission aurait le pouvoir de l'attaquer en justice.

Au nom de la sécurité, la Commission veut par ailleurs être certaine que les entreprises auront, même en cas de faillite, les fonds

suffisants pour le démantèlement des centrales nucléaires, opération qui coûte entre 200 millions et un milliard d'euros par réacteur. L'idéal, selon la Commission, aurait été de faire gérer ces fonds par des organismes publics indépendants, comme en Italie et en Espagne. Elle propose seulement que « les fonds seront constitués avec une personnalité juridique propre, distincte de celle de l'exploitant de l'installation ». Ils devront être « exclusivement destinés à couvrir les coûts » de démantèlement et de gestion des déchets et « gérés selon un principe de prudence ». En clair, ils ne doivent pas servir à financer une politique d'acquisitions risquée comme l'a fait EDF ces dernières années.

Ce changement de réglementation va, selon la Commission, affecter l'Allemagne, dont « les coûts de démantèlement semblent plus élevés » qu'ailleurs et surtout la France. « Bien qu'EDF ait récemment lancé la création d'un fond interne géré par des agents, celui-ci est petit et ne respecte certainement pas les obliga-

Une dépendance accrue vis-à-vis de la Russie

Les Quinze ont limité – en théorie – à 20 % de leurs besoins les quantités de combustible nucléaire qu'ils peuvent importer de pays tiers, notamment de la Russie, ce qui suscite les protestations de Moscou. Mais selon les calculs de la Commission, la part des Russes dans la fourniture des Quinze en uranium naturel et en combustible enrichi représente en moyenne, depuis dix ans, 25 % et 18 %. Avec l'élargissement aux pays de l'Est, cette part devrait monter respectivement à 28 % et 37 %. La Commission a un mandat de négociation avec la Russie pour trouver une solution équilibrée – citant les chiffres de 40 % et 35 %. En contrepartie, la Commission estime que « l'ouverture des négociations sur le commerce des matières nucléaires devrait entraîner un accord sur la sûreté des centrales de première génération encore en fonctionnement en Russie ». – (Corresp.)

tions d'externalisation créées par la directive », explique la Commission, estimant qu'EDF aura besoin d'une période de transition de trois ans.

La Commission a veillé à faire sa proposition dans le cadre du traité Euratom, ce qui fait que le Parlement européen n'a pas son mot à dire. Mais si les gouvernements ne veulent pas bouger, elle peut attaquer l'affaire par le biais de la concurrence, aidée du Parlement européen : ce dernier s'est déjà inquiété de ce que les fonds de démantèlement faussaient la concurrence et pourrait, faute de progrès, retarder l'adoption de la directive sur la libéralisation de l'électricité.

Autre sujet abordé par la Commission, le sort des combustibles irradiés. Aucun Etat membre n'a trouvé de solution définitive, même si la Finlande et la Suède prévoient leur enfouissement en grand profondeur. La France a reporté toute décision à 2006. Quant aux pays de l'Est, il se sont à peine souciés du problème, étant habitués à renvoyer leur combustible en Russie. Les Etats membres sont priés d'accorder, au plus tard en 2008, l'autorisation pour le développement d'un ou plusieurs sites. La Commission entend aussi relancer la recherche sur les déchets : 90 millions d'euros de fonds communautaires y seront consacrés sur la période 2002-2006, auxquels s'ajoutent 186 millions sur cinq ans consacrés par le Centre commun de la recherche (CCR).

A l'avenir, « la Commission entend proposer ultérieurement au conseil la création d'une entreprise commune, chargée de gérer les fonds [apportés par les entreprises, les Etats membres et le CCR] et d'orienter les programmes de recherche sur la gestion des déchets ». L'objectif global poursuivi par la commissaire à l'énergie, Loyola de Palacio, est de tout faire pour rendre possible la relance du nucléaire en Europe.

A. Le.

L'Espagne connaît une forte hausse des prix tirée par l'immobilier

MADRID

de notre correspondante

Le conseiller économique du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), Jordi Sevilla, a eu comme formule, à propos du projet de loi budgétaire 2003 : « Ce gouvernement fait de la comptabilité, mais n'a pas de politique économique ». Il a eu beau jeu, en commentant les chiffres de l'inflation publiés par l'INE (l'institut national de la statistique espagnol) de faire remarquer que le taux d'inflation en Espagne est supérieur de 2,5 points à celui de l'Allemagne, qu'il se situe 1,5 point au-dessus de l'objectif affiché de 2 % et qu'il faudrait que le président du gouvernement, José María Aznar, « prenne en considération d'autres pays européens auxquels il prétend donner des leçons ».

L'indice des prix pour le mois de septembre montre seulement une très légère amélioration, avec une augmentation de 0,4 % par rapport au mois d'août, ce qui laisse entrevoir sur douze mois un taux de 3,5 %, une baisse modeste par rapport aux 3,6 % envisagés en août. Cette légère baisse reflète surtout la baisse de consommation saisonnière dans certains secteurs, en particulier dans le secteur touristique

(-1,3 %) : les prix de la restauration ont baissé de 0,5 % (mais sont en hausse de 6 % sur l'année), ceux des voyages organisés sont en baisse de 8,4 % – grâce aux offres de dernière minute à prix cassés traditionnelles à cette époque de l'année – ; même chose pour les hôtels et logements touristiques en baisse de 12 %.

Les prix des loisirs et de la culture ont diminué également de 1,6 %. Ce secteur est d'ailleurs le seul à

« Ce gouvernement fait de la comptabilité, mais n'a pas de politique économique »

JORDI SEVILLA (PSOE)

n'avoir pas connu la hausse des prix quasi généralisée que le passage à l'euro a entraînée dans les premiers mois de l'année : le taux annuel en mai était de 3,7 % avec en particulier une hausse de 5,6 %

pour l'habillement et 4,7 % pour l'alimentation.

Les répercussions sont bien entendu particulièrement ressenties par les ménages : une enquête, réalisée par l'INE auprès de 8 000 foyers, confirme les difficultés rencontrées par les familles. 52,1 % des foyers ont du mal à boucler leurs fins de mois et 37,4 % seulement parviennent à épargner quelque peu (ou autrement dit, 62,6 % ne peuvent pas mettre d'argent de côté). Près de la moitié (49,9 %) pensent que le moment n'est pas favorable pour effectuer des achats importants, sauf pour le logement.

Or, les prix de l'immobilier flamboyent : leur augmentation est de 63,3 % depuis 1998 alors que, pour la même période, les revenus n'ont augmenté que de 9,1 % ; ceux qui étaient hésitants il y a seulement quatre ans, sont aujourd'hui dans la quasi-impossibilité d'acheter, sauf à s'endetter jusqu'à la fin de leur vie et à consacrer pratiquement la moitié de leur salaire (48 % aujourd'hui contre 32,2 % en 1998) à leur habitat. La plupart des crédits peuvent être étalés sur trente ans, et la banque espagnole Bankinter propose actuellement des cré-

ditions sur quarante ans. Contrairement à ce qui se passe dans la plupart des pays européens, la location n'est pas une solution : les logements à louer sont extrêmement rares et reviennent plus chers que l'achat.

L'endettement des familles – qui sont encouragées en permanence, par la publicité et des taux d'intérêt encore relativement bas, à avoir recours au crédit et aux hypothèques – représente désormais un facteur de risque important. C'est ce qu'a fait remarquer récemment le gouverneur de la Banque d'Espagne, Jaime Caruana, qui a également revu à la baisse les taux de croissance prévus tant pour 2002 que pour 2003 (1,9 % pour 2002 et 2,5 % en 2003). Seule note encourageante pour le gouvernement de José María Aznar : le déficit des finances publiques devrait rester « modéré ».

Martine Silber

Madrid doit restituer 99 millions d'euros d'aides sur le lin

MADRID

de notre correspondante

L'affaire fait grand bruit en Espagne où le gouvernement central et les régions autonomes s'en renvoient la responsabilité. Madrid vient de recevoir de Bruxelles notification d'un redressement financier de 99,2 millions d'euros pour fraude sur les aides à la culture du lin. Le correctif représente 100 % des aides reçues pour cette culture depuis 1999. La direction générale de l'agriculture de la Commission a justifié sa décision par « la gravité des faits », « l'absence de contrôle », « la mauvaise gestion des aides reçues ». La sanction, quasiment sans précédent, a été prise après que l'Office européen de lutte contre la fraude (OLAF) a estimé que l'Espagne n'avait pas su protéger les intérêts financiers de l'Union, faute de contrôles. Les faits remontent à la fin des années 1990 quand la presse espagnole a révélé la surprenante abondance de la culture du lin dans le pays. L'OLAF a alors ouvert une enquête administrative, ainsi que le parquet espagnol anticorruption. Pour l'essentiel, les irrégularités présumées concernaient la surdéclaration de la production de paille de lin et la présentation de fausses demandes de subventions aux autorités espagnoles.

Le gouvernement va d'abord chercher une procédure de conciliation avant de présenter un recours formel devant la Cour de Luxembourg. En raison du système de décentralisation espagnol, ce sont les Communautés autonomes qui sont responsables, depuis 1992, de la gestion de ces subventions, mais

l'administration centrale est le seul interlocuteur au niveau européen. Le ministre espagnol de l'agriculture, Miguel Arias Canete, a donc demandé aux gouvernements autonomes concernés de présenter leurs observations. Il a assuré que Madrid ferait toutes les démarches juridiques nécessaires pour démontrer « qu'il ne s'agit pas d'une fraude généralisée », mais il a ajouté qu'en cas d'échec de ces démarches ce serait aux Communautés autonomes cultivant le lin (13 sur 17) et à leurs agriculteurs de restituer les subventions.

CULTURE DISPARUE

Les organisations syndicales agricoles se sont indignées à l'idée que les agriculteurs dans leur ensemble pourraient être pénalisés, et pas seulement ceux qui ont « commis des actions frauduleuses ». Le président socialiste de la région de Castille-La Manche a accusé le gouvernement et le Parti populaire d'avoir « occulté la fraude » pour « protéger les leurs », mettant en cause la ministre de l'agriculture de l'époque, Loyola de Palacio, vice-présidente de la Commission européenne. Entre-temps, la culture du lin à usage textile a pratiquement disparu des campagnes espagnoles. La baisse des subventions (de 710 euros par hectare à 192 euros) et un meilleur contrôle tant des agriculteurs que des entreprises de transformation ont eu raison, non seulement de la fraude, mais également des plantations.

Martine Silber

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

ISM **www.ism-mba.edu**
FULLY ACCREDITED*

*Programmes accrédités aux USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais, avec professeurs américains, compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-45 ans, 52 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur, avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.

Admissions : janvier, avril, octobre.

MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ "Part or full-time" sur 12 mois, 520 heures et thèse : Paris, New York, Tokyo

ieMBA International Executive MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ "Part-time" sur 12 mois : 520 heures et thèse, plus 120 heures en option, 10 ou 15 séminaires intensifs à Paris et 1 ou 2 mois à New York, ou séminaires bimensuels à Paris

DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent
■ "Part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs et spécialisés à Paris. 320 heures et thèse

Ph. D PHILOSOPHY DOCTORATE
■ Pour titulaire d'un Doctorate of Business Administration ou équivalent
■ "Part-time" sur 24 mois : Séminaires individuels et thèse

e-LEARNING : TOUS PROGRAMMES

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : + 33 1 45 51 09 09 - Fax : + 33 1 45 51 09 08
e-mail : info@ism-mba.edu - <http://www.ism-mba.edu>
Programmes gérés à New York par ISM, USA

ISM

FRANCE

DROITE

C'est le 17 novembre que se réunira le congrès fondateur de l'UMP. Toutefois, le nouveau parti chiraquien ne fera pas de place aux courants avant la fin 2003. Devant cette **ABSENCE DE RECONNAISSANCE** des

sensibilités politiques, de nombreux clubs de réflexion voient le jour, qui viennent s'ajouter à ceux déjà existant. Si certains d'entre eux, tel Debout la République I, veulent **SE MESURER** ouvertement à

Alain Juppé pour la présidence de l'UMP, les autres ne sont, pour l'instant, que des **REGROUPEMENTS D'ÉLUS** dans l'attente de la création officielle de « mouvements », au sein du nouveau parti majoritaire.

L'ancien président de Démocratie libérale, Alain Madelin, entend fédérer les **SENSIBILITÉS LIBÉRALES** au sein des Cercles libéraux. A Matignon, on assure que « *tout est sous contrôle* ».

Ces clubs politiques qui préfigurent les courants de l'UMP

La Boussole, Cercles libéraux, France.9 : de nombreux groupes de réflexion voient le jour au sein de la majorité. Leur but : offrir une tribune aux parlementaires, aiguillonner le travail du gouvernement et anticiper la naissance, en 2003, des « mouvements » au sein du parti chiraquien

LA CONSTRUCTION de la « maison commune » de l'UMP, qui verra officiellement le jour le 17 novembre, n'exclut pas l'édification de quelques « résidences secondaires ». Ainsi, depuis la rentrée parlementaire, de nombreux clubs de réflexion se sont créés, s'ajoutant aux structures déjà constituées, tels que Debout la République ! du député (UMP) de l'Essonne, ou encore le Club 89, conduit par l'ancien ministre de la justice, Jacques Toubon. Par deux fois, le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin a accueilli dans son bureau de Matignon des parlementaires désireux de constituer leur chapelle : ceux de Génération entreprise, une structure libérale destinée à accueillir les élus issus du monde de l'entreprise, et ceux du club de la Boussole, dernière née de ces petites formations dont le but est de « rappeler » ses promesses au gouvernement comme au chef de l'Etat. Tous lui ont affirmé qu'ils n'avaient pas l'intention de gêner l'action gouvernementale. « *C'est un élément d'animation de la majorité* », se rassure Matignon. Un seul n'a pas demandé l'avis de M. Raffarin : François Fillon qui de son côté a relancé son club, France.9, après avoir réuni dans les salons de l'hôtel du Châtelet, au ministère des affaires sociales, une cinquantaine de parlementaires. Matignon a peu apprécié. De son côté, Nicolas Sarkozy en fait autant en

accueillant des élus place Beauvau, au ministère de l'intérieur. La consigne de Jean-Pierre Raffarin est pourtant formelle : les ministres ne doivent pas s'occuper des affaires de l'UMP.

Cette animation n'est pas sans rapport avec la difficulté pour les leaders de la droite de constituer des « courants », sur le modèle de ceux existant au PS, à l'UMP. Les statuts de la nouvelle formation

rent pour l'heure investir l'appareil en plaçant leurs hommes. « *Si j'avais créé un courant, j'aurais considérablement réduit ma base. Créer un courant, c'est se retirer du jeu* », explique ainsi M. Fillon. Patrick Devedjian, ministre des libertés locales, note que les clubs « *ne sont que des succédanés de courants qui, faute d'espace, ne peuvent voir le jour* ». Et il ajoute : « *J'espère bien que la majorité*

de préparer des écuries personnelles pour demain. » Toutefois, les dirigeants de l'UMP, soucieux d'organiser les tendances qui se dessinent en son sein nommeront, aux lendemains des assises, un directeur des études chargé de fédérer toutes ces initiatives.

Mais les clubs ont une autre utilité : ils permettent aux très nombreux députés de l'UMP d'exprimer des nuances, voire des désaccords, que le « pacte majoritaire » ne leur permet pas de dire tout haut dans l'Hémicycle. Ainsi, le député (UMP) de Paris Pierre Lellouche, fondateur de Génération liberté et Alain Madelin, qui s'apprête à lancer, ses Cercles libéraux, ont très mal reçu les déclarations de Jean-Pierre Raffarin affirmant qu'il « *comprendait les inquiétudes* » des manifestants du 3 octobre pour la sauvegarde des entreprises publiques. Claude Goasguen, député de Paris et vice-président du groupe UMP à l'Assemblée nationale prévient : « *Nous avons manifesté le soutien nécessaire mais il ne faut pas que le gouvernement aille trop loin. Les députés n'ont pas apprécié les positions de quelques-uns sur le droit de vote des étrangers non communautaires ou sur la double peine. Le gouvernement ne doit pas aller trop loin. Cette majorité est moins divisée, mais plus droitière* ». Pour Jacques Barrot, président du groupe UMP, les clubs « *ne seraient que la traduction de l'appétit d'action d'une*

majorité nouvelle ». Il ne nie pas la crainte de voir ses structures « *se refermer en chapelles* ». « *D'accord pour le débat, dit-il, mais dans un climat d'émulation* ». Lui-même veille à ce que chacun puisse s'exprimer dans le huis clos du groupe afin de limiter au maximum les prises de paroles à l'extérieur. « *La méthode se cherche encore, reconstruit-il. Mais Jean-Pierre Raffarin est prêt à édicter une règle du jeu* ». En attendant, Matignon souhaite confier aux parlementaires une dizaine de missions d'ici à la fin de l'année.

Quoi qu'il en soit, et depuis longtemps, le débat d'idées se déroule à droite. « *Face à l'épuisement de la gauche, nous témoignons du renouveau idéologique* », déclare M. Devedjian. D'autres ont bien l'intention de profiter de la situation pour faire valoir leur point de vue. Alain Madelin, sorti laminé de la présidentielle et incapable de sauvegarder son parti, Démocratie libérale, tente de retrouver une tribune et un espace politique à l'occasion de cette agitation idéologique. « *Il ne s'agit pas de la nostalgie des familles dissoutes*, se défend le député (UMP) de Redon (Ille-et-Vilaine). *Nous souhaitons simplement avoir une audace d'avance sur le gouvernement*. » Alain Madelin souhaite, notamment, préempter les thèmes des réformes de la fiscalité de « l'Etat providence ». Une critique implicite de l'action de M. Raffarin ? « *Non, dit-il,*

juste une légère impatience. » Pour l'instant, Matignon feint de contrôler cette animation. « *Nous avons cinq ans devant nous*, explique un conseiller du premier ministre. *C'est l'occasion de pratiquer une remise à plat idéologique et de reprendre la main sur les thèmes traditionnellement réservés à la gauche*. » Jean-Pierre Raffarin qui a analysé le passage à Matignon de Lionel Jospin s'est forgé cette certi-

« Nous souhaitons simplement avoir une audace d'avance sur le gouvernement »

ALAIN MADELIN

tude : pour lui, l'effervescence intellectuelle de la gauche a duré trois ans, suivie de deux années d'immobilisme. C'est l'écueil qu'il souhaite éviter en tentant de maîtriser ces initiatives à défaut d'en être l'inspirateur. « *Tout est sous contrôle*, dit-on à Matignon. *Tant que les députés sont occupés, Raffarin n'a pas de raison de s'inquiéter*. »

Pascal Ceaux et Philippe Ridet

« Mouvements » : mode d'emploi

- **Le congrès fondateur** de l'UMP se déroulera le 17 novembre au Bourget.
- **Les statuts** du nouveau parti seront adoptés et les délégués éliront la direction nationale.
- **Les courants**, appelés mouvements, pourront voir le jour, au terme du deuxième congrès, qui devrait avoir lieu au printemps 2003.
- **Un parrainage** d'un minimum de 10 parlementaires, élus dans 10 départements différents, sera nécessaire pour constituer un mouvement.
- **Son existence** sera subordonnée à l'obtention de 10 % des suffrages exprimés au congrès.
- **Le financement** de chaque mouvement sera assuré par une dotation du parti, qui garantira un forfait complété par une subvention proportionnelle à sa représentativité.
- **Seul Nicolas Dupont-Aignan**, député de l'Essonne et animateur de Debout la République I, a annoncé, à ce jour, son intention de prendre la tête d'un mouvement.

Alain Juppé et François Fillon organisent déjà leurs réseaux d'influence

► **La Boussole.** Créé en octobre et présidé par le juppéiste Eric Woerth (Oise), ce club de 21 députés UMP (18 hommes et 3 femmes) compte des élus « *résolument engagés dans le soutien à l'action du président de la République et du gouvernement* », comme l'indique sa charte constitutive. Ses membres ont dîné, mardi 29 octobre, avec le premier ministre. La Boussole réunit des députés chevronnés comme Renaud Donnedieu de Vabres (Indre-et-Loire), Marc-Philippe Daubresse (Nord) ou Pierre Lequiller (Yvelines), et des parlementaires élus à l'Assemblée en juin, tels Nadine Morano (Meurthe-et-Moselle) ou Jérôme Chartier (Val-d'Oise). Ils entendent alerter le gouvernement sur l'état de l'opinion en organisant des rencontres avec les électeurs de leurs circonscriptions.

► **France.9.** Ce club rassemble des proches de François Fillon. Le ministre des affaires sociales l'avait créé au début de l'année et l'a relancé en organisant, le 16 octobre, un dîner pour une quarantaine de parlementaires et conseillers régionaux, qui constituent le comité directeur du club. En accueillant des députés comme Richard Dell'Agnola (Val-de-Marne), Jean-Paul Anciaux (Saône-et-Loire) et Alain Cousin (Manche), M. Fillon



ERIC WOERTH
Président de la Boussole



JEAN DE BOISHUE
L'un des principaux animateurs de France.9



NICOLAS DUPONT-AIGNAN
Président de Debout la République !



JACQUES TOUBON
Président des Clubs 89

PHOTOS BEP, SIGMA ET AFP

est parvenu à élargir le cercle de ses amis, tel Guy Drut (Seine-et-Marne), Michel Bouvard (Savoie) ou Pierre Morange (Yvelines), dont certains sont liés comme lui à l'ex-courant séguiniste du RPR. Le club a pour but de défendre les idées de M. Fillon au sein de l'UMP, sans constituer un courant. Il pourrait être animé par l'ancien ministre, Jean de Boishue, conseiller du ministre délégué à l'enseignement scolaire, Xavier Darcos. Jean-Pierre Raffarin, qui a intégré aux membres du gouvernement d'animer des tendances au sein de l'UMP, a été mis au courant. « *Il trouve que c'est plutôt bien* », assure un proche de

M. Fillon, qui défend aussi « *une démarche constructive et de confiance vis-à-vis d'Alain Juppé* ». Par ailleurs, le ministre a prévu de réunir tous les premiers mercredis du mois des députés et des sénateurs, et pas seulement ceux qui sont membres de France.9.

► **Debout la République !** Ce club de réflexion qui sert aujourd'hui de plate-forme à Nicolas Dupont-Aignan pour la création d'un courant « *gaulliste, démocrate et républicain* » dans l'UMP, a été fondé en mars 1999. Dix-sept parlementaires, dont les députés pasquais Jean-Jacques Guillet (Hauts-de-Seine), Lionnel Luca

(Alpes-Maritimes) et Jacques Myard (Yvelines), figuraient parmi les fondateurs. Depuis, ils se sont éloignés du club. Debout la République ! revendique un millier d'adhérents, des souverainistes venus du RPF et surtout des gaullistes du RPR, partisans d'une Europe de nations. Figurent au bureau ou au conseil d'administration des élus comme les députés Yves Jégo (Seine-et-Marne) et Michel Terrot (Rhône), le sénateur Jean-Claude Etienne et des conseillers régionaux ou généraux. Depuis sa création, le club a organisé cinq colloques et publié cinq brochures programmes sur la sécurité, l'école de la Républi-

que, la démocratie, un contrat économique et social, la santé et l'environnement. Sur son site internet www.deboutlarepublique.com, on trouve notamment le projet de création d'un courant au sein de l'UMP. Il espère réunir ceux qui s'opposent à « *la ligne centriste, européenne et libérale* » qu'Alain Juppé soutient comme président provisoire de l'UMP.

► **Clubs 89.** Ils ont été créés par Michel Aurillac, Nicole Catala et Alain Juppé, en 1981, au lendemain de l'élection de François Mitterrand. Ils voulaient proposer à la droite, sonnée par sa défaite, un creuset de réflexion lui permettant de partir à la « *reconquête du pouvoir* ». Ces structures souples regroupant plusieurs centaines de membres dans des clubs locaux se réunissent une fois par mois en commission nationale. Depuis 1993, ils sont présidés par Jacques Toubon, conseiller municipal du 13^e arrondissement de Paris. Parmi les vice-présidents, on relève le nom du député Pierre-Morel-A-L'Huissier, élu UMP de la Lozère, issu de Démocratie libérale. Les Clubs 89 vont être admis à l'UMP au titre de personnalité morale associée.

Service France

ADMISSIONS DIRECTES

► **Sur DEUG, DUT, BTS :**

- Concours "Profils"
- "Tremplin", "Passerelle"

► **Sur Licence :**

- Sciences Po (Attention : examen courant mars)
- Ecoles de journalisme
- HEC-ESCP-EAP, EM Lyon, concours "Tremplin", "Profils", "Passerelle",

► **Sur Maîtrise :**

- ESSEC,
- CRFPA-ENM,
- DECF-DESCF

IPESUP

18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30

Les députés libéraux de la majorité se regroupent dans quatre associations

Génération entreprise, Génération liberté, les Réformateurs et les Cercles libéraux veulent peser sur le gouvernement

L'ENGOUEMENT pour les clubs de réflexion politiques au sein de l'UMP gagne aussi les libéraux. « *Ce sont les Cent Fleurs* », ironise Jean-Jacques Guillet, député des Hauts-de-Seine (et ex-RPF), par référence à la révolution culturelle chinoise. Quatre associations ont été créées en à peine un mois. Fondée par les députés Hervé Novelli (ex-DL), Jean-Michel Fourgous (ex-RPR) et Olivier Dassault (ex-RPR), Génération Entreprise se donne comme credo la défense de l'entreprise ; les autres veulent promouvoir les idées libérales et peser sur le gouvernement.

La première à avoir vu le jour, Génération Liberté, a été fondée le 9 octobre par Pierre Lellouche (ex-RPR), qui souhaite qu'entre « *les souverainistes de Dupont-Aignan, à*

l'intérieur du parti, et les cégétistes, à l'extérieur, on entende enfin la voix des libéraux ». Sa priorité doit être la réforme de l'Etat et du secteur public, qui doit s'assortir, selon lui, d'une « *vraie réduction de fonctionnaires* » - seule solution, à l'en croire, pour permettre la baisse des charges et des impôts. Hors les frontières, ce club, qui réunit une soixantaine de députés et que l'on dit proche de Nicolas Sarkozy, prône une Europe forte « *dans une alliance solide et renouvelée avec les Américains* ». M. Lellouche avait d'abord souhaité que le club constitue la base d'un courant libéral au sein de l'UMP. Sans exclure cette possibilité, il souligne désormais que la priorité est de « *faire l'union* » avec les Réformateurs, autre club lancé par

M. Novelli, mais distinct de Génération Entreprise. Une douzaine de membres de Génération Liberté a déjà adhéré à cette structure - dont François d'Aubert, Jean Auclair, François Mariton. M. Lellouche assure qu'il se dispose à adresser, avec M. Novelli, une lettre à leurs adhérents respectifs pour « *proposer la fusion* ». M. Novelli, lui, parle de « *rapprochement* ».

« AIGUILLON »

Les Réformateurs n'ont toutefois vocation qu'à se cantonner au Parlement. « *La création d'un courant n'est pas à l'ordre du jour ni même dans nos réflexions* », indiquait M. Novelli, le 23 octobre, au lancement de son club, en soulignant la présence en son sein de « *députés de sensibilités différentes* ». Parmi

ses 39 membres, il compte, de fait, des libéraux comme Alain Madelin, des souverainistes pasquais, comme Lionnel Luca et Jean-Jacques Guillet, ainsi qu'Yves Jégo, proche de Nicolas Dupont-Aignan.

« *Nous voulons être l'aiguillon d'un gouvernement condamné à terme à subir les pressions de ses administrations* », a expliqué M. Luca, tandis que MM. Novelli, Aubert et Jean-Pierre Gorges ont souligné la nécessité de lancer une réforme de l'Etat avant « *ou en même temps* » que la décentralisation. « *On n'est pas convaincu que le gouvernement va s'attaquer à la réforme, or nous pensons qu'il faut commencer par elle* », a lancé M. Gorges.

Lors de la réunion constitutive du club, mercredi 30 octobre, les Réformateurs se sont mis d'accord sur les

thèmes qui seront abordés lors de leurs réunions hebdomadaires du mercredi. Ils seront résolument économiques.

Selon M. Novelli, il est préférable de ne pas aborder des questions de société, sur lesquelles les membres du club « *ont des approches radicalement différentes* ». Le thème de la réunion du 6 novembre sera donc, sans surprise, la réforme de l'Etat.

Dernier club créé, les Cercles libéraux devraient être lancés, le 13 novembre, à l'initiative de M. Madelin. Formule renouvelée des clubs Idées-Action de l'ancien ministre, ils devraient être, selon lui, « *un lieu de réflexion, de propositions, mais aussi un pont avec la politique* » et sont destinés à un large public.

Christiane Chombeau

La proposition de Dominique Voynet d'« un seul parti de gauche » est rejetée par les Verts

Au cours du conseil national du parti écologiste, réuni ce week-end, la secrétaire nationale sortante a modéré ses propos. Elle n'est pas parvenue à convaincre

L'AVIS de tempête était annoncé après les déclarations de Dominique Voynet, dans *le Parisien*, jeudi 31 octobre, sur son rêve « d'un seul parti de gauche ». Deux jours avant le conseil national, qui s'est réuni ce week-end à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), le moment était particulièrement bien choisi.

A quelques semaines de leur congrès de la mi-décembre, à Nantes (Loire-Atlantique), les écologistes voient les prédictions des plus pessimistes d'entre eux se réaliser avec un mois d'avance. Les déchirements et les « combat de chefs de tente », qui ont coûté si cher aux Verts, pourraient bien continuer à Nantes. La succession de M^{me} Voynet, qui ne se représente pas au poste de secrétaire nationale, s'annonce mouvementée et le duo Voynet-Mamère, censé incarner un « pôle de stabilité », a pris un sérieux coup dans l'aile après les propos de Mme Voynet.

Les cadres du parti, réunis pour mettre au point le programme du congrès de Nantes, ont évidemment très mal vécu le coup de pied de l'âne de leur actuelle chef de file. Et malgré ses efforts – modérés – pour tempérer ses propos, M^{me} Voynet n'est guère parvenue à les convaincre de sa bonne foi, encore moins de sa « maladresse ». Cette idée d'un grand parti unique de la gauche, pour lequel elle suggérait même un nom, « la Gauche », n'était qu'une « hypothèse parmi d'autres » – d'ailleurs « prématurée » –, leur a-t-elle expliqué. Il n'était pas question, dans son esprit, de suggérer aux Verts de se rallier au PS, mais seulement de défendre la nécessité d'une réflexion sur des « Assises de toute la gauche » comme « lieu d'échanges ».

En marge des débats, M^{me} Voynet a, toutefois, largement commenté les réactions très vives de Noël Mamère à sa proposition. Elle l'a accusé de « surjouer sa colère » et de vouloir « lui régler son compte » et ironisé sur son absence à Saint-Denis. Depuis Florence, où il doit participer au Forum social qui débute le 6 novembre, l'ancien candidat à l'élection présidentielle avait redit, samedi, son rejet d'une fusion des Verts avec le PS. « Nous sommes dans la gauche et nous pensons qu'il n'y a pas d'autre avenir pour les Verts que dans la gauche », a déclaré, sur Europe 1, le député de Bègles. Mais nous ne voulons ni nous faire annexer, ni nous faire assimiler. Ce que nous souhaitons, a-t-il poursuivi, c'est un contrat de gouvernement et pour préparer un contrat de gouvernement, il faut que nous nous ren-



Dominique Voynet, ici au conseil national des Verts, samedi 2 novembre, à Saint-Denis, affiche son soutien à Marie-Hélène Aubert (à droite), qui postule à sa succession au poste de secrétaire nationale du parti écologiste.

forçons et donc que nous construisions notre parti pour lui donner toute son efficacité politique. C'est donc, a-t-il conclu, l'exact contraire de ce que propose Dominique Voynet. »

M. Mamère, que les Verts ont sommé, ce week-end, de renoncer à l'un de ses mandats, s'attendait à un « mauvais coup » de la part de M^{me} Voynet. Il s'inquiétait, à haute voix, du peu d'empressement des « voynetistes » à signer la motion censée couler dans le marbre leur alliance incertaine. Il voyait, dans le

soutien affiché de M^{me} Voynet à Marie-Hélène Aubert – candidate au secrétariat national sur sa propre motion – les prémices de la trahison à venir.

Samedi, sur Europe 1, M. Mamère à donc clairement repris sa mise. « Quand on est sur le départ, a-t-il asséné, on ne pose pas des bombes à retardement qui contribuent à fragiliser son parti. »

Par ce signal envoyé au PS, M^{me} Voynet manifeste son intention de continuer à peser sur l'orien-

tation de son parti dont elle craint, par-dessus tout, qu'il ne se radicalise à partir du courant « gauchiste et mouvementiste » incarné, notamment, par Alain Lipietz, Yves Contassot et Martine Billard. L'artisan de la défunte gauche plurielle, Jean-Christophe Cambadélis ne s'y est pas trompé. Dimanche, il a salué, cette tentative de l'ancienne ministre de Lionel Jospin « d'éclairer l'avenir des écologistes ».

Christine Garin

Une élection cantonale partielle

LA RÉUNION

Saint-Denis-2 (premier tour).

I., 10 136 ; V., 2 507 ; A., 75,27 % ; E., 2 349.

Ball. : Albert Lebon, UMP, 613 (26,10 %) ; Alain Zanégué, div. g., 504 (21,46 %).

Elim. : Mickaël Nativel, PS, 488 (20,77 %) ; Edmond Lauret, div. d., c. r., 315 (13,41 %) ; Dominique Dambreville, PCR, 223 (9,49 %) ; Daniel Cadet, div. g., 104 (4,43 %) ; Alex Damour, div., 70 (2,98 %) ; Luders Sévamy, div., 20 (0,85 %) ; Noël Babet, nat., 12 (0,51 %) ; Emile Chane-Tou-ky, div., 0.

[Les trois quarts des électeurs ne se sont pas déplacés pour ce scrutin destiné à pourvoir le siège laissé vacant par René-Paul Victoria (UMP) pour cause de cumul de mandats. L'éclatement de la gauche au premier tour permet à Albert Lebon (UMP) de virer en tête.

15 mars 1998 : I., 10 706 ; V., 5 325 ; A., 50,26 % ; E., 4 748 ; René-Paul Victoria, RPR, c. r., c. m., 1 994 (42,00 %) ; Alain Armand, PS, adj. m., 1 935 (40,75 %) ; Jean-Pierre Espéret, Verts, 253 (5,33 %) ; Roger Vellayoudom, MDC, 169 (3,56 %) ; Max Robert, div. g., 160 (3,37 %) ; Richard Manty, div. d., 101 (2,13 %) ; Jannick Ligdamis, div., 59 (1,24 %) ; Emile Chane-Tou-Ky, div. d., 53 (1,12 %) ; Marc Virassamy, div., 24 (0,51 %).]

DÉPÊCHES

■ **PS : Jack Lang n'exclut pas « personnellement (...) de transmettre publiquement un certain nombre de propositions de rénovation ou de transformation du Parti socialiste »**, a déclaré l'ancien ministre de l'éducation nationale, dimanche 3 novembre, sur Europe 1.

■ **SÉCURITÉ : l'abbé Pierre devait lancer une campagne contre le projet de loi sur la sécurité intérieure** lors de sa visite, lundi 4 novembre, d'un bidonville de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne). Il est soutenu par six associations humanitaires qui, le 22 octobre, avaient déjà demandé au ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, de retirer de son texte des dispositions qui sont, selon elles, « de nature à renforcer l'exclusion ».

■ **SYNDICATS : l'abstention aux élections prud'homales du 11 décembre augmenterait de 3,4 %** pour atteindre 69 % et la CFDT, avec 24 %, perdrait 1,4 point par rapport au scrutin de 1997, selon un sondage CSA réalisé pour Altedia et *Liaisons sociales*, paru, lundi 4 novembre, dans ce magazine. La CGT obtiendrait 33 % des voix (+0,1 point), FO 20 % (-0,5 point), la CFTC 8 % (+0,4 point) et la CFE-CGC 6 % (+0,1 point).

■ **SANTÉ : la nomination de Dominique Libault** à la direction de la Sécurité sociale, en remplacement de Pierre-Louis Bras, ancien directeur adjoint du cabinet de Martine Aubry, a été entérinée par un décret publié, dimanche 3 novembre, au *Journal officiel*.

Luc Ferry, ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, au « Grand Jury RTL-«Le Monde»-LCI »

« Je crois que la droite s'est décomplexée et retrouve ses valeurs »

Jean-Louis Debré vient de dénoncer les « intégristes de la décentralisation ». Avez-vous le sentiment qu'il exprime une tension entre le premier ministre et le chef de l'Etat ?

Je ne crois pas. Pour les avoir vus plusieurs fois parler du sujet entre eux, je crois au contraire qu'ils sont totalement sur la même longueur d'ondes.

N'y a-t-il pas, indirectement, un rappel à l'ordre du président pour éviter les dérapages ?

Pourquoi voulez-vous que ça dérape ? La procédure définie par Jean-Pierre Raffarin est très intelligente, puisqu'elle consiste non pas à casser le service public, mais, au contraire, à l'incarner en le faisant descendre au bon niveau de gestion dans les régions.

Les inquiétudes qui s'expriment à ce sujet dans la majorité sont donc infondées ?

Je comprends qu'on ait, non pas une inquiétude, mais le souhait de

voir maintenir cette grande tradition française qu'est la tradition républicaine. Je suis personnellement très attaché, dans mon secteur de l'éducation nationale, au maintien des fonctions régaliennes de l'Etat : je ne souhaiterais pas que les diplômés, les voies de formation ou le recrutement des enseignants soient régionalisés.

Et les personnels techniques ?

C'est une question délicate. Le ministère n'est pas demandeur. Maintenant, si telle région le demandait et si elle obtenait l'accord des personnels en question, alors pourquoi pas ? Les sujets intéressants d'expérimentation sont ailleurs : sur la formation professionnelle, sur l'orientation, sur le logement étudiant, par exemple.

Vous donnez la priorité à la lutte contre l'illettrisme. Pourquoi ne parvient-on pas à redresser la barre ?

La situation s'est dégradée depuis 1994 : pratiquement 20 %

des élèves ne savent pas bien lire à l'entrée en 6^e. La vérité, c'est que la consigne dans les ministères était de cacher ces rapports qui risquaient d'apparaître comme une insulte aux enseignants.

Cela fait longtemps qu'on en parle !

Oui. Mais on n'a rien fait. Nous



« Il faut diversifier réellement les parcours au sein du collège, sans perdre l'idéal de l'enseignement général »
LUC FERRY

proposons une dizaine de mesures pour redresser la barre. La principale, et je me suis battu pendant six mois pour l'obtenir, c'est que, dès cette rentrée, il y a un horaire impératif quotidien de deux heures et demie de lecture et d'écriture. Le temps consacré à l'apprentissage de la lecture varie d'un à qua-

tre selon les classes. C'est ça aussi le vrai problème.

Votre deuxième priorité est le rétablissement de l'autorité à l'école. Comment ?

Le vrai remède, c'est d'empêcher que les élèves deviennent de véritables Cocotte-Minute parce qu'on les fait échouer un an, deux ans, trois ans, quatre ans. Ce que demandent les profs, c'est qu'on retire les élèves difficiles des classes. Pas pour les punir bêtement. Mais pour les mettre dans des ateliers ou des classes relais où ils vont, en petits groupes, bénéficier d'une autre formation. La deuxième mesure, la plus importante, c'est la création des classes en alternance. Aujourd'hui, tous les élèves jusqu'à 16 ans sont dans le moule du collège unique. Cela ne convient pas à beaucoup d'entre eux. 150 000 sortent sans diplôme ou sans qualification. Voilà la vraie origine de la violence.

Mais cela ne revient-il à remet-

tre en cause le collège unique ?

Pas du tout. Mais il faut diversifier réellement les parcours au sein du collège, sans perdre en rien l'idéal de l'enseignement général.

Avez-vous le sentiment d'avoir contribué au réarmement idéologique de la droite ?

Il se passe une chose très intéressante : on ose à nouveau se dire de droite quand on n'est pas d'extrême droite. Je crois que la droite s'est décomplexée, qu'elle est en train de retrouver un certain nombre de valeurs qui étaient les siennes depuis longtemps, notamment celles des droits de l'homme et de la République. La République n'est pas de gauche. On peut être un républicain libéral sans être de gauche. Il y a quinze ou vingt ans, c'était presque indicible.

Propos recueillis par
Richard Artz,
Gérard Courtois
et Pierre-Luc Séguillon

www.skyteam.com

prenezlavoierapide

SkyTeam vous offre 8 000 vols par jour vers plus de 500 destinations dans 114 pays.



Caring more about you®

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Dix-huit mois après leur condamnation en première instance, cinq des protagonistes de l'affaire Elf reviennent, lundi 4 novembre, sur les bancs du **PALAIS DE JUSTICE DE PARIS** pour leur procès en

appel. **ROLAND DUMAS**, âgé de 80 ans, qui avait été condamné à deux ans et demi de prison dont six mois ferme pour « *recl d'abus de biens sociaux* », espère cette fois obtenir la relaxe, tout comme l'ex-

compagne de l'ancien ministre, **CHRISTINE DEVIERS-JONCOUR**, et **GILBERT MIARA**. Les deux principaux responsables des détournements de fonds, **LOÏK LE FLOCH-PRIGENT** et son ancien bras droit, **ALFRED**

SIRVEN, ont tout à craindre de ce nouveau procès. Le second, qui a multiplié, ces derniers mois, les **MENACES** à l'encontre de ses anciens « amis », pourrait créer la surprise.

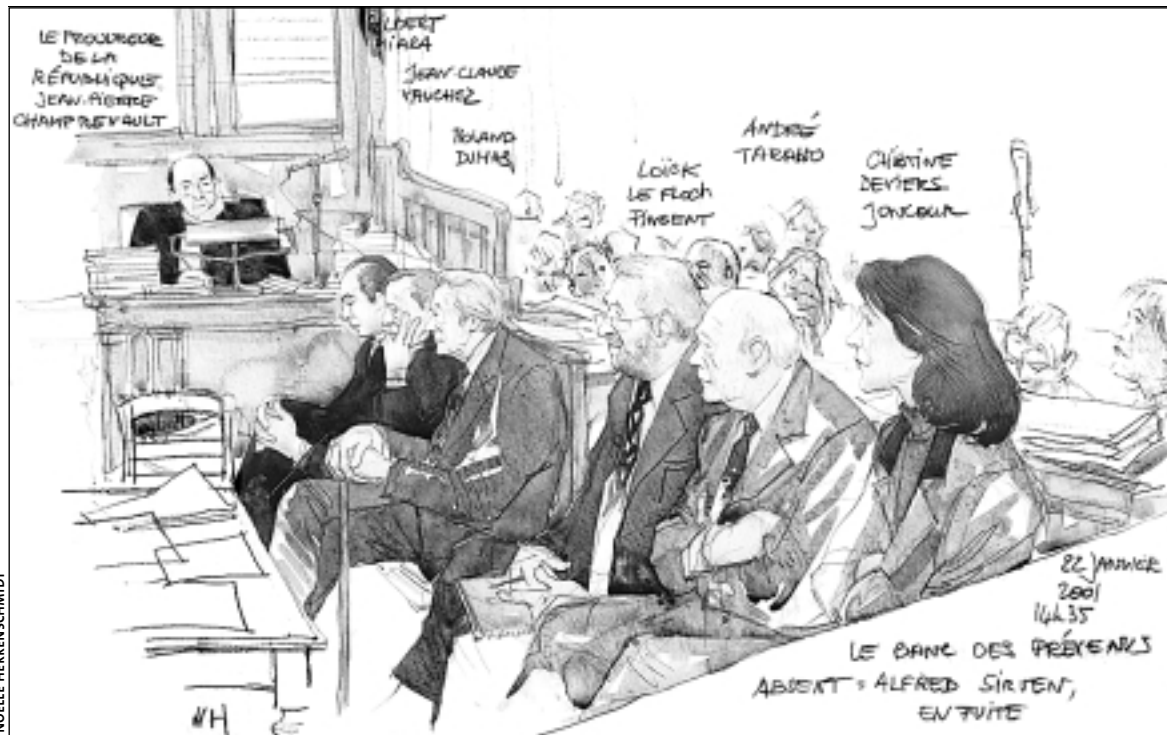
Le procès en appel de Roland Dumas, au bon vouloir d'Alfred Sirven

Les cinq prévenus condamnés en première instance devaient se retrouver, lundi 4 novembre, sur les bancs de la cour d'appel de Paris. L'ancien numéro deux d'Elf, qui a menacé à plusieurs reprises, ces derniers mois, de faire des révélations, pourrait créer la surprise lors de ce second procès

REVOILÀ donc Roland Dumas, ses bottines orthopédiques Berlutti et ses statuettes ; Christine Deviers-Joncour, sa carte de crédit illimitée et ses illusions amoureuses ; Loïk Le Floch-Prigent, son pancréas, son psoriasis et ses angoisses ; Alfred Sirven, ses silences et ses menaces ; Gilbert Miara, ses comptes en Suisse et ses amours partageuses. Dix-huit mois après leur condamnation en première instance, ils devaient retrouver, lundi 4 novembre, le chemin du palais de justice de Paris pour le procès en appel de l'un des volets de l'affaire Elf. Ce procès, qui aurait dû se tenir en mars, avait été renvoyé en raison de l'absence de l'ancien PDG d'Elf, hospitalisé au Liban.

A raison de trois journées d'audience hebdomadaires pendant trois semaines, la 9^e chambre va donc ranimer ce qui est devenu la liaison amoureuse la plus sulfureuse de la V^e République et, à travers elle, plonger dans l'univers étourdissant des relations entre le pouvoir et l'argent, qui se comptait encore en francs à ce moment-là. Agé de 80 ans, Roland Dumas avait été l'un des premiers à faire appel du jugement qui l'a condamné, le 30 mai 2001, à deux ans et demi de prison dont six mois ferme, ainsi qu'à 1 million de francs d'amende (152 000 euros) pour « *recl d'abus de biens sociaux* ». Blanchi en première instance des accusations de « *complicité d'abus de biens sociaux* », il espère obtenir la relaxe en appel.

A la barre, M. Dumas s'était présenté en « *avocat à la cour* », mais c'est bien l'ancien ministre des affaires étrangères de François Mitterrand, l'ancien président du Conseil constitutionnel, qui répondait avec mépris et colère aux questions insistantes de ses juges – jusqu'à créer un incident d'audience en lançant à l'adresse du procureur : « *Le jour où je vais m'occuper de certains magistrats, croyez-moi...* » – et leur déniait par-dessus tout le droit de s'instituer en « *tribunal de la morale* ». Et c'est bien le ministre, le président de la juridiction suprême qui avait dû démissionner de ses fonctions en 2000, que le tribunal avait condamné. « *Il convient de tenir compte, dans l'appréciation du quan-*



Le premier jour du procès devant le tribunal correctionnel de Paris, le 22 janvier 2001, Christine Deviers-Joncour avait livré sa version des conditions de son embauche par Elf. Hormis Jean-Claude Vaucheux et André Tarallo, relaxés en première instance, tous les prévenus ont fait appel du jugement prononcé le 30 mai. Ils devaient donc se retrouver, lundi 4 novembre, sur les bancs de la 9^e chambre de la cour d'appel de Paris.

GILBERT MIARA, 64 ans, homme d'affaires, ancien amant de Christine Deviers-Joncour, a été condamné à dix-huit mois d'emprisonnement et 1 million de francs (152 000 euros) d'amende pour « *complicité et recl d'abus de biens sociaux* ». Selon le tribunal, il « *s'est révélé particulièrement efficace dans l'aide qu'il a apportée à la mise en œuvre des détournements et à leur emploi* » et a « *fait chèrement rémunérer ses services* ».

Second couteau de l'affaire Dumas, cet homme brillant, cultivé, ami des stars et des mondanités, a retrouvé du travail dans une société d'ameublement, dont il est salarié.

ROLAND DUMAS, 80 ans, ancien président du Conseil constitutionnel (1995-2000) et ancien ministre des affaires étrangères (1984-1986 ; 1988-1993), a été condamné à trente mois de prison dont six mois ferme, et 1 million de francs d'amende (152 000 euros) pour « *recl d'abus de biens sociaux* ». Pour le tribunal, M. Dumas a « *résolument franchi les limites de la loi pénale* ». La connaissance « *du caractère illicite de la fortune acquise par Christine Deviers-Joncour (...)* aurait dû lui interdire d'en tirer le moindre avantage ». L'ancien ministre, exclu du PS, a repris sa robe d'avocat et doit publier un livre, annoncé depuis des mois.

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT, 59 ans, ex-PDG d'Elf Aquitaine, a été condamné à trois ans et demi de prison et 2,5 millions de francs (381 000 euros) d'amende pour « *abus de biens sociaux* ». Selon le tribunal, « *afin de satisfaire [des] intérêts personnels communs [avec Alfred Sirven]* », il « *a laissé son bras droit user des facilités offertes par un grand groupe pour héberger des salariés de complaisance* » et a permis « *d'opérer des détournements selon une procédure impliquant nécessairement son accord* ». M. Le Floch-Prigent est aujourd'hui « *consultant international sur le pétrole et le gaz* ».

CHRISTINE DEVIERS-JONCOUR, 55 ans, ancienne maîtresse de Roland Dumas, a été condamnée à trois ans de prison dont dix-huit mois avec sursis, et 1,5 million de francs (229 000 euros) d'amende pour « *recl d'abus de biens sociaux* ». Selon les juges, « *son embauche [par Elf], en 1989, sans qualification professionnelle ni expérience des affaires, ne s'explique que par la relation qu'elle entretenait avec Roland Dumas* ». Elle a été « *la bénéficiaire quasi exclusive des détournements* ».

Autoproclamée « *putain de la République* », elle a, selon son avocate, « *le plus grand mal à retrouver du travail* ».

ALFRED SIRVEN, 76 ans, ancien directeur des « *affaires générales* » d'Elf Aquitaine, a été interpellé en février 2001 aux Philippines après quatre ans d'exil. Toujours détenu à Paris et mis en examen dans les autres volets de l'affaire Elf, il a été condamné à quatre ans de prison et 2 millions de francs (305 000 euros) d'amende pour « *abus de biens sociaux* » et « *complicité d'abus de biens* ». Pour la justice, il a joué « *un rôle majeur* » dans l'embauche de l'ancienne compagne de M. Dumas, en percevant « *les avantages personnels qui pouvaient être retirés de la proximité de Roland Dumas et de Christine Deviers-Joncour* ».

... *tum de la peine, des fonctions qu'il a occupées dans la vie de l'Etat et dans le monde judiciaire, lesquelles n'ont pu qu'aiguïser sa conscience du contenu de la règle de droit* », avait-il

estimé dans les attendus de son jugement. « *Roland Dumas a résolument franchi les limites de la loi pénale* », précisait le tribunal en soulignant que « *la connaissance toute particulière, puisque liée à sa propre personne, qu'il a eue du caractère illicite de la fortune acquise par Christine Deviers-Joncour grâce à son passage chez Elf aurait dû lui interdire d'en tirer le moindre avantage* ».

A côté de son ancien compagnon, dont la présence avait dominé toutes les audiences, Christine Deviers-Joncour était apparue bien fragile et contradictoire, dressant tour à tour d'elle le portrait d'une femme influente et efficace, agent de liaison entre Elf et le Quai d'Orsay, « *travaillant au corps* » Roland Dumas, selon sa propre expression, pour tenter de justifier son impressionnante rémunération par la compagnie pétrolière, et celui d'une maîtresse aimante, prête à tout pour séduire l'homme qu'elle voulait retenir, qui ne se serait rendue coupable, comme l'a dit l'une de

ses avocates, que d'un « *abus de bienveillance sentimentale* ». Mais le tribunal n'avait pas été ému par celle qui a bénéficié, entre 1989 et 1993, de plus de 64 millions de francs (9,8 millions d'euros) versés par Elf. « *Maillon destiné, en raison de ses liens avec Roland Dumas, à servir les intérêts des dirigeants* » et « *bénéficiaire quasi exclusive des détournements* », selon le tribunal, elle avait été condamnée à trois ans de prison, dont dix-huit mois avec sursis et 1,5 million de francs (229 000 euros) d'amende pour « *recl d'abus de biens sociaux* ».

EXTRADITION MOUVEMENTÉE

Mais si, au cours des audiences, le tribunal s'était enquis jusqu'à la nausée des moindres détails de la relation amoureuse entre la « *putain de la République* » – selon le titre de l'un des livres de M^{me} Deviers-Joncour – et le ministre, il n'avait pas pour autant perdu de vue les deux principaux responsables des détournements de

fonds, Loïk Le Floch-Prigent et son bras droit, Alfred Sirven. Le premier, qui s'était acharné à nier son implication dans l'embauche de la maîtresse de M. Dumas, a été jugé coupable d'« *abus de biens sociaux* » et condamné à trois ans et demi de prison et 2,5 millions d'euros (381 000 euros). La plus lourde peine a été prononcée contre le second, quatre ans de prison et 2 millions de francs (305 000 euros) d'amende pour avoir joué un « *rôle majeur* » dans le recrutement de Christine Deviers-Joncour et tiré des « *avantages personnels* » de la proximité de sa protégée avec Roland Dumas.

Ces deux-là ont sans doute tout à craindre du procès qui s'ouvre devant la cour d'appel. C'est en effet vers eux que les regards se tournent aujourd'hui. Et d'abord, bien sûr, vers Alfred Sirven. L'arrestation à Manille du « *French fugitive* » et son extradition mouvementée alors que le procès en première instance touchait à sa fin avaient

jeté un trouble mal dissimulé chez les prévenus et suscité bien des espoirs chez les juges. Ainsi donc, il allait enfin pouvoir parler, et surtout répondre, cet homme chargé de tous les mystères, qui s'était vanté d'avoir de quoi « *faire sauter vingt fois la République* ! »

Car il était commode, au fond, le « *grand absent* » du procès. Les uns après les autres, tous les accusés de ce volet de l'affaire Elf avaient chargé l'ancien directeur des « *affaires générales* ». Christine Deviers-Joncour, bien sûr, qui déclarait avoir toujours agi sur l'ordre d'« *Alfred* », Roland Dumas qui l'avait au passage gratifié de la qualité de « *factotum* », mais surtout Loïk Le Floch-Prigent, affirmant que son ancien bras droit avait agi à son insu.

L'ESPOIR DE RÉVÉLATIONS

Lorsqu'il les avait rejoints sur le banc des prévenus, tous pourtant lui avaient subitement témoigné une grande considération, son ancienne protégée se levant pour l'embrasser, tandis que les autres se frayaient un chemin pour le saluer. Jusqu'à Roland Dumas, dont la main tendue avait été accueillie par M. Sirven, d'un sonore et amusé : « *Monsieur le ministre... Même vous !* »

Pour le tribunal, l'espoir de révélations avait été de courte durée. Après un mois de suspension d'audience, accordée à M. Sirven pour qu'il prenne connaissance du dossier dans sa cellule de la Santé, l'ancien directeur des « *affaires générales* » d'Elf avait dénoncé les conditions de son procès et justifié son refus de répondre aux questions, en indiquant que les faits qui lui étaient reprochés étaient « *indissociables du dossier des frégates de Taïwan* ». Après deux journées d'audience, il quittait le tribunal, non sans un ultime pied de nez : « *Ma place n'est plus ici. Je laisse mes amis s'exprimer.* »

A l'ouverture du procès en appel, les « *amis* » en question n'ont sans doute rien manqué des phrases sibyllines prononcées depuis quelques mois par « *Alfred* », à l'occasion de ses interrogatoires chez le juge d'instruction Renaud Van Ruymbeke ou par son avocat, M^r Eric Turcon. « *Je m'estime responsable de mes actes et je suis prêt à en assumer les conséquences, déclarait-il au juge le 13 décembre 2001, mais je laisse aux autres protagonistes le soin de prendre eux-mêmes, en toute conscience, leurs responsabilités.* »

L'allusion semble viser tout particulièrement l'ex-PDG d'Elf auquel il sera réellement confronté pour la première fois. Lorsque, à l'audience, la présidente du tribunal lui avait rappelé quelques-unes des déclarations de M. Le Floch-Prigent, notamment la « *trahison* » dont M. Sirven se serait rendu coupable à son égard, tout le visage de l'ancien homme de l'ombre avait mimé un « *oh !* » incrédule et amusé.

Pascal Robert-Diard

Les Grands Débats de Radio France

présentés par **France Inter**

Rendez-vous à Strasbourg

**"RELIGIONS :
QUELLES MENACES ?
QUELLES ESPÉRANCES ?..."**

Débat en public
Jeudi 7 novembre 2002 à 17h30
LIBRAIRIE KLEBER
1, rue des Francs Bourgeois Strasbourg

Animé par

Olivier Kaepelin, conseiller Radio France
Antoine Lion, théologien, frère dominicain

Intervenants :

Armand Abécassis, théologien et philosophe
Jean-Paul Guetny,
directeur de la rédaction de "Actualité des religions"
Jean-Luc Mouton, journaliste à La Croix
Daniel Sibony, psychanalyste, écrivain,
Mamadou Matar Thiam,
consultant international en communication



Entrée libre dans la limite des places disponibles

Les autres volets de l'affaire Elf restent à juger

LE DOSSIER pour lequel Roland Dumas comparait en appel n'est que l'un des volets de l'affaire Elf, dont plusieurs autres sont toujours instruits ou sur le point d'être jugés.

► **L'affaire Elf.** Ouverte en août 1994 pour « *abus de biens sociaux* » et « *abus de confiance* », la principale enquête, longtemps instruite par Eva Joly et Laurence Vichnievsky, porte sur les détournements commis au préjudice du groupe Elf Aquitaine, estimés à quelque 460 millions d'euros. Ce dossier tentaculaire (près de 300 tomes de procédure, 42 personnes poursuivies) d'où sont issus les autres volets de l'affaire a été clôturé en avril 2002 par Renaud Van Ruymbeke. Il est

actuellement entre les mains du parquet, qui doit prendre ses réquisitions prochainement. L'ancien PDG du groupe pétrolier (1989-1993), Loïk Le Floch-Prigent, son ancien bras droit, Alfred Sirven, et l'ancien responsable des filiales africaines, André Tarallo, figurent parmi les principaux mis en examen.

► **Le rachat de la raffinerie Leuna.** La justice française enquête sur le rachat par Elf, en 1992, de la raffinerie de Leuna et du réseau de stations-service Minol, dans l'ex-Allemagne de l'Est, opération qui entraîna le versement de 45 millions d'euros de commissions.

► **Les salariés d'EAI.** Président de la filiale genevoise du groupe

pétrolier, Elf Aquitaine International (EAI), Alfred Sirven a organisé le versement de salaires occultés à une série de « *chargés de mission* » parmi lesquels figuraient Christine Deviers-Joncour, l'ancienne compagne de Roland Dumas, plusieurs hommes politiques, ainsi que des collaborateurs et des proches de MM. Mitterrand et Pasqua. L'enquête, ouverte en 1997, s'est achevée fin août.

► **Les frégates de Taïwan.** La vente par Thomson, en 1991, de six navires à Taïwan, fait l'objet de deux enquêtes qui mettent en scène les principaux protagonistes de l'affaire Elf. La première a été ouverte en 1997, à la suite d'une plainte déposée par Thomson-CSF pour « *tentative d'escroquerie* »

contre un réseau d'intermédiaires, dissimulant Alfred Sirven, Christine Deviers-Joncour et Gilbert Miara – tous trois mis en examen, de même que M. Le Floch-Prigent –, qui prétendaient obtenir une commission de 24,39 millions d'euros sur la vente des frégates. A cette enquête s'ajoute, depuis juin 2001, une information judiciaire portant sur l'ensemble des commissions versées par Thomson en marge de ce contrat.

► **Les intermédiaires d'Elf au Nigeria.** Cette enquête, ouverte en août dans le cadre de l'affaire principale, porte sur le versement par Elf Aquitaine de six commissions d'un montant total de 190 millions de dollars en marge d'un contrat au Nigeria.

Après la libération de Maurice Papon, des détenus réclament la « même justice pour tous »

Des pétitions demandent que d'autres prisonniers âgés ou malades bénéficient de la suspension de peine pour raisons médicales accordée en septembre à l'ancien fonctionnaire de Vichy

DANS LES MAISONS centrales, les pétitions se sont multipliées. Six semaines après sa remise en liberté anticipée, le 18 septembre, l'exemple de Maurice Papon, qui a bénéficié d'une suspension de peine pour raisons médicales, commence à susciter des revendications dans les prisons. Les détenus, dont la grande majorité côtoient, dans les établissements pénitentiaires, des prisonniers très âgés ou gravement malades, demandent l'application égale pour tous de ce nouvel aménagement de peine. Créée par la loi du 4 mars 2002 sur les droits des malades, la suspension de peine permet la remise en liberté de tous les détenus, dont il est établi, par deux expertises concordantes, « qu'ils sont atteints d'une pathologie engageant le pronostic vital ou que leur état de santé est durablement incompatible avec le maintien en détention ». Or, le nombre de détenus concernés a beaucoup augmenté ces dernières années, notamment du fait du vieillissement de la population carcérale.

Dès les premiers jours d'octobre circulait un texte intitulé « Même justice pour tous » au centre de détention régional de Salon-de-Provence, qui demandait « l'application de la remise en liberté immédiate de tous les détenus âgés, malades ou en fin de vie ». Il y était précisé qu'à Salon est actuellement incarcéré « un détenu de 83 ans, ne se déplaçant qu'avec une canne et très difficilement, ou un autre de 73 ans quasi aveugle, qui ne sort pratiquement jamais de sa cellule, si ce n'est pour des allers-retours dans le couloir ». « Pour eux, pas de comité de soutien ni de remise en liberté, poursuit le texte, mais très souvent l'hôpital, où on les laisse partir pour y mourir, histoire de ne pas avoir à comptabiliser leur décès dans les statistiques des morts en prison. »

Pour avoir placardé ce tract et

l'avoir diffusé à l'extérieur, Yves Peirat, un militant d'extrême gauche qui purge cinq ans de prison pour un attentat contre une permanence du Front national, a été placé à l'isolement. Dans la foulée, les détenus de la maison centrale d'Arles (Bouches-du-Rhône) refusaient leur repas, dimanche 13 octobre, pour protester « contre les inégalités » de traitement des détenus. « Il semble que certains naissent plus égaux que d'autres », ont-ils écrit dans un communiqué transmis à l'Agence France-Presse. Le lendemain, 80 détenus de la centrale de Clairvaux (Aube) signaient à leur tour une pétition : « Nous, rési-

déjà bénéficié de cette mesure au 1^{er} octobre. Parmi eux, six personnes avaient plus de 60 ans, mais l'une d'entre elles, une jeune fille, n'avait que 23 ans. Deux sont décédés depuis leur libération. Difficile toutefois de connaître le nombre de détenus qui pourraient être concernés par la mesure, l'administration pénitentiaire ne disposant pas de statistiques sur les malades. Elle recensait cependant, en 2001, 135 personnes lourdement handicapées. Au 1^{er} septembre 2002, ils étaient également 1 683 détenus de plus de 60 ans, dont 369 de plus de 70 ans, 39 de plus de 80 ans et

Si les experts étaient partagés sur le pronostic immédiat des pathologies dont souffrait ce détenu, les avis étaient unanimes sur l'incompatibilité de son état avec un maintien en détention, car il nécessitait les soins constants d'un auxiliaire de vie. La situation est à peu près identique pour un autre détenu, incarcéré à Val-de-Reuil (Eure), mais dont la libération a été refusée, le 27 septembre, par la cour d'appel de Rouen. Les magistrats ont estimé que le détenu avait été incarcéré pour des faits graves – une affaire de meurs –, qu'il lui restait à purger une longue période de détention et que l'évolution de sa personnalité était peu favorable, puisqu'il niait toujours les faits.

Ces critères, qui ne sont pas inscrits dans la loi, pourraient entrer en contradiction avec l'esprit du texte et empêcher la libération de certains détenus pour des raisons de sécurité. C'est en tout cas ce que craint Etienne Noël, avocat à Rouen, qui défend Michel Chartier, un autre détenu de Val-de-Reuil, dont la demande de suspension de peine sera examinée dans les semaines qui viennent. Agé de 55 ans, M. Chartier, qui pèse 113 kg, est atteint d'une broncho-pneumopathie chronique, il a déjà subi un infarctus, souffre d'hypertension artérielle et présente une phlébite à répétition de la jambe droite. Mais il a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité après un meurtre. Pour M^{re} Noël, la décision à venir a donc valeur de test. « La loi n'a pas prévu comme critère de refus le trouble potentiel à l'ordre public, souligne-t-il. Il ne faudrait pas que les magistrats fassent l'amalgame entre une libération conditionnelle, qui est fondée sur des gages de réinsertion, et une suspension de peine, qui doit rester une mesure humanitaire. »

Cécile Prieur

L'Église a requis la police pour évacuer des sans-papiers à Paris

Elle « respecte les personnes en détresse »



La police a évacué dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 novembre la centaine de sans-papiers, Africains et Chinois principalement, qui occupaient depuis quelques heures une église du 19^e arrondissement de Paris.

LES FORCES de l'ordre ont évacué, dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 novembre, une centaine de sans-papiers qui occupaient depuis quelques heures l'église Saint-Jacques - Saint-Christophe de La Villette, dans le 19^e arrondissement de Paris. Cette opération a été menée à la demande des autorités religieuses, a souligné la préfecture de police. Le curé de la paroisse avait demandé aux sans-papiers de quitter les lieux dès la fin de l'office du soir. « Constatant que le départ ne serait pas effectué sur une base volontaire, précise un communiqué de la préfecture de police, les autorités religieuses ont délivré une réquisition aux autorités de police. C'est au vu de cette réquisition que les services de police ont procédé, à partir de 23 h 35, à l'évacuation des occupants. Cette opération s'est déroulée sans incident. » Les manifestants, principalement des Africains et des Chinois, s'étaient rendus dans l'église Saint-Jacques - Saint-Christophe à l'issue d'une nouvelle marche des sans-papiers, qui avait rassemblé 1 300 personnes, samedi 2 novembre à Paris.

« RESPECT DES LIEUX »

Cette mesure coercitive est la première traduction d'un tournant dans la politique d'accueil de l'Église catholique à l'égard des sans-papiers, six ans après l'évacuation de l'église Saint-Bernard de La Chapelle, dans le 18^e arrondissement de Paris : le 23 août 1996, les forces de l'ordre avaient donné l'assaut contre le lieu de culte, avec l'accord des autorités religieuses. Aujourd'hui, les évêques n'entendent pas abandonner leur

action en faveur des sans-papiers, mais ils souhaitent que celle-ci prenne d'autres formes que les occupations d'église. Dans un communiqué du 23 septembre, les huit évêques d'Ile-de-France avaient déclaré que les occupations d'église avaient « trouvé leurs limites » : « de telles opérations ne servent pas la cause des personnes sans papiers et n'améliorent pas leur situation. De même que nous respectons toutes les personnes en détresse, nous demandons le respect du caractère religieux des lieux où les chrétiens se rassemblent en vue de la prière ». Cependant, les évêques franciliens prenaient soin d'ajouter que l'Église catholique continuait « à offrir (son) service de médiation, sans (se) substituer à ceux qui ont le devoir politique de veiller au bien commun dans un Etat de droit » (Le Monde du 25 septembre).

Pour sa part, le cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, précisait dans une lettre aux curés de Paris, le 5 septembre : « Sans participer à la surenchère médiatique, ni prétendre nous substituer aux pouvoirs publics, il nous faut sereinement et résolument, continuer à développer notre action au service des personnes immigrées, notamment sans papiers. »

Président du Comité épiscopal des migrations, M^{re} Jean-Luc Brunin a justifié, dimanche 3 novembre, l'évolution de l'épiscopat français : « Il ne s'agit pas d'un durcissement de l'Église », a-t-il déclaré, mais « nous ne voulons pas nous laisser enfermer dans une logique d'occupation ».

Xavier Ternisien

Roselyne Bachelot, le putois, la martre et la belette

DANS quelques jours, la martre, la belette et le putois redeviendront des « espèces susceptibles d'être classées nuisibles ». Le texte signé par Roselyne Bachelot, ministre de l'écologie et du développement durable, annulera l'arrêté de son prédécesseur, Yves Cochet, qui depuis, le 21 mars, protégeait ces trois mammifères mustélicés. Et l'affaire suscite une vive émotion chez leurs défenseurs et chez les spécialistes.

Pour ceux qui l'ignoraient, la martre (*Martes martes*), le putois (*Putorius putorius*) et la belette (*Mustela nivalis*) sont de petits carnivores, particulièrement discrets, ayant une activité essentiellement nocturne. De ce fait, l'homme doit déployer beaucoup d'énergie et de gros moyens pour disposer de données fiables quant à l'effectif de cette faune, qui inquiète au plus haut point agriculteurs et chasseurs. Martres, putois et belettes se nourrissent en effet de rongeurs, de gibier et de petits animaux d'élevage. La martre goûte tout particulièrement le grand et le petit

tétrains ainsi que la gélinotte et la perdrix ; le putois et la belette s'intéressent aux lapins et aux lièvres.

ENNEMIS DES CHASSEURS ET DES ÉLEVEURS

A ce titre, les pouvoirs publics avaient décidé, en 1988, de faire figurer ces trois animaux dans la liste des espèces – mammifères et oiseaux – « susceptibles d'être classées nuisibles ». Cette disposition permettait au préfet, dans chaque département, de prendre des arrêtés permettant de répondre aux angoisses des chasseurs et des éleveurs. « A la surprise générale et en dépit des avis spécialisés qu'il avait sollicités auprès de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), Yves Cochet avait décidé de revenir sur le dispositif en vigueur depuis 1988, remarque-t-on dans l'entourage de M^{me} Bachelot. La ministre s'est saisie de cette question et, au vu de l'avis des meilleurs spécialistes, a décidé que l'on reviendrait à la situation qui prévalait depuis 1988. »

Datés de septembre 2002, les volumineux

« éléments de réflexion » du Centre national d'étude et de recherche appliquée sur les prédateurs et les déprédateurs de l'ONCFS soulignent que rien, raisonnablement, ne permet d'être explicite quant à la démographie de la martre, du putois et de la belette. « Le gouvernement va prendre une décision en l'absence totale d'arguments objectifs et documentés, fait valoir le professeur François Moutou, du laboratoire d'études et de recherches en pathologie animale et zoonoses (Agence française de sécurité sanitaire des aliments). Les promesses électorales faites au lobby des mauvais chasseurs ne me paraissent nullement être de bons arguments biologiques. » Le chercheur se demande d'ailleurs quel modèle d'écologie et de développement durable la France souhaite développer. En l'espèce, il signale que l'on va préférer favoriser la lutte chimique contre les ravageurs des cultures que laisser faire leurs prédateurs naturels. »

Jean-Yves Nau

Le marathon judiciaire d'Alain Malardé, trublion breton

Entartrage, actions contre TotalFinaElf, grève de la faim... Il se voit en José Bové de l'Ouest

ALAIN MALARDÉ aime la lumière et les ennuis. « La notoriété personnelle que ne valent mes démêlés judiciaires ne fait que rendre plus populaire mon combat », explique ce Breton qui doit comparaître, en moins d'un mois, dans trois procès. Attaque au tractopelle des bureaux d'indemnisation des victimes de l'Erika, entartrage d'un élu, grève de la faim en prison ou en pleine rue, occupations de locaux, l'homme, devenu la bête noire de François Fillon, ministre des affaires sociales, et des autres élus de la région, multiplie les actions et collectionne les convocations judiciaires.

C'est la marée noire de l'Erika, en décembre 1999, qui l'a poussé sur le devant de la scène. « La Bretagne avait déjà eu l'Amoco Cadiz sans que rien ne change, estime-t-il. Il fallait faire bouger les choses. » En mars 2000, il avait commencé une grève de la faim à Lorient (Morbihan), devant les bureaux du Fipol, le fonds chargé de l'indemnisation des victimes. Puis, avec quelques militants, il avait envahi les lieux. Depuis, ce trublion a multiplié les coups d'éclat, casquette ou bonnet

de marin vissé sur la tête. Un temps tolérées, ses incartades ont fini par agacer. Le 10 octobre, Alain Malardé a été placé en détention provisoire, après avoir jeté par la fenêtre l'urne utilisée pour l'élection du président du tribunal de commerce de Nantes. Le procureur avait obtenu son incarcération, dans l'attente d'un procès prévu lundi 4 novembre mais qui pourrait être repoussé.

ATTAQUE AU TRACTOPELLE

Après vingt jours de prison assortis d'une nouvelle grève de la faim, la cour d'appel de Rennes a décidé sa remise en liberté, mardi 29 octobre. Juste à temps pour assister, le 31 octobre, à une audience à Lorient. Alain Malardé se voyait cette fois reprocher d'avoir fracassé avec un tractopelle, le 15 décembre 2001, la vitrine du bureau d'indemnisation des victimes de l'Erika. Dix-huit mois de prison dont six mois ferme ont été requis, et la décision sera rendue le 5 décembre.

Entre-temps, le 19 novembre, le tribunal correctionnel de Vannes aura rendu son jugement concernant une énième affaire. Le 22 sep-

tembre, Alain Malardé avait lancé une tarte au chocolat, « de la couleur de la marée noire », sur Josselin de Rohan, président (UMP) du conseil régional de Bretagne. Le procureur a requis, le 22 octobre, trois mois de prison avec sursis.

Le marin est encore sous le coup d'une mise en examen, au tribunal d'Auxerre (Yonne), cette fois. Avec quelques complices, il avait occupé la résidence secondaire de Thierry Desmarest, PDG de TotalFinaElf... et bu une partie de sa cave. Il est également en attente d'un jugement pour une plainte en diffamation, déposée par Ouest littoral solidaire, une association regroupant les collectivités territoriales victimes de l'Erika. « Cette justice a décidé de faire de moi un martyr, assure Alain Malardé. Mais la prison ne me fait pas peur : toutes les grandes luttes sont passées par une geôle. »

Habitué des prétoires, Alain Malardé sait également se montrer procédurier. Il a engagé plusieurs actions en justice contre le Fipol ou des personnalités politiques. Organigrammes à l'appui, il s'agit à chaque fois de dénoncer des accointances

supposées entre les acteurs du dossier Erika. Cette guérilla est restée souvent vaine, même s'il a obtenu de la cour d'appel de Rennes la récusation d'un juge-commissaire de Nantes. « Comment espérer lutter contre les multinationales devant les tribunaux ?, s'interroge-t-il. Alors il faut trouver d'autres moyens. »

L'activiste a fondé la Confédération maritime, sur le modèle de la Confédération paysanne de José Bové. « Je me sens en harmonie complète avec ce qu'il fait. » Comme lui, il se justifie par « l'état de nécessité ». Il s'est cependant créé de farouches ennemis. Des associations qui lui étaient proches se sont désolidarisées. M^{re} Patrice Valton, l'avocat du Fipol, voit en lui, un « tartufe dangereux », François Fillon le soupçonne d'arrière-pensées politiques. Fervent défenseur de la langue bretonne et de l'école Diwan, l'homme affirme promouvoir sa région. « Derrière mon combat, il y a la Bretagne, c'est sûr, revendique-t-il. Je ne suis ni à droite ni à gauche, je suis à l'ouest. »

Benoît Hopquin

DÉPÊCHES

■ **FAITS DIVERS** : une femme de 20 ans a mortellement blessé d'un coup de couteau un homme de 18 ans, alors qu'elle se rendait à un festival de musique techno au Zénith de Montpellier (Hérault), dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 novembre. Apparemment ivre, elle se serait mise en colère en s'apercevant du vol de son casque de walkman et a menacé d'un couteau les amis avec qui elle se trouvait, touchant mortellement celui qui tentait de s'interposer.

■ **DISPARITION** : les recherches menées par la gendarmerie, dimanche 3 novembre, afin de retrouver le corps d'Iréna Poillane, épouse du boulanger Lionel Poillane, sont restées vaines. Le corps de son mari, 57 ans, a été retrouvé le 1^{er} novembre, dans l'épave de l'hélicoptère du couple qui s'était abîmé la veille au large de Cancale (Ille-et-Vilaine).

■ **SANTÉ** : un des deux patients qui avaient contracté une infection après une opération à l'hôpital de La Timone, à Marseille, est décédé dans la nuit du vendredi 1^{er} au samedi 2 novembre. Deux salles d'un bloc opératoire avaient été fermées, le 29 octobre, après la contamination de ces patients en chirurgie cardiaque.

■ **NUCLÉAIRE** : les systèmes de sécurité de 11 centrales nucléaires françaises regroupant 34 réacteurs « sont déficients et pourraient être inopérants en cas de séisme », a annoncé, dimanche 3 novembre, le réseau « Sortir du nucléaire », citant l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Dans la plupart des cas, le système de refroidissement ne serait plus assuré en cas de tremblement de terre.

■ **CORSE** : Mossa nazionale, un mouvement nationaliste corse qui rejette la violence clandestine, a voté sa dissolution à l'unanimité, dimanche 3 novembre. Ses quelque 200 militants ont annoncé leur fusion avec les modérés de l'ex-UPC-Scelta Nova dans le nouveau Partitu di a nazione corsa (PNC), mouvement qui prône l'autonomie de l'île.



Finsbury
Chaussures de Luxe

OFFRE EXCEPTIONNELLE
Valable du 14-10 au 16-11-2002

2 paires = 285 €

- 22, avenue de l'Opéra, 75001 Paris
- 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
- 3, rue de Rivoli, 75004 Paris
- 112 bis, rue de Rennes, 75006 Paris
- 14, rue de Sèze, 75008 Paris

www.finsbury-shoes.com

L'Aquitaine lance une nouvelle étape de l'aménagement de son littoral

Grâce à une coopération originale et ancienne entre élus, aménageurs et défenseurs de l'environnement, le développement touristique et la protection des espaces naturels ont pu aller de pair. Mais un second souffle est nécessaire. Un état des lieux est lancé, qui débouchera sur une charte

BORDEAUX

de notre correspondant régional
L'Aquitaine a lancé, mardi 29 octobre, un état des lieux de son littoral. Un Livre bleu déjà établi par la « mission du littoral », instance officielle créée comme dans toutes les régions maritimes en 2001, doit constituer la base d'une réflexion sur une politique d'aménagement qui combine recherche de l'innovation et respect des grands équilibres et débouchera sur une charte.

Les Aquitains se vantent volontiers de posséder le littoral le mieux préservé de France. Le fait que l'aménagement difficile de cette côte inhospitalière ait quelque peu rebuté les promoteurs y compte sans doute pour beaucoup. Mais ils ont su aussi, au moment où se développait un tourisme populaire et sportif, résister au chant des sirènes. Il suffit de comparer la côte atlantique entre Bayonne et la Gironde, d'une part, La Rochelle et la Loire d'autre part, pour mesurer la différence.

L'urbanisme désordonné – le plus bel exemple est Merlin-Plage –, se trouve au nord. Au sud, la collectivité est intervenue avec énergie avant que des stations comme Lacanau, Le Porge, Hourtin, Biscarrosse ou Cap-Breton ne deviennent autant de Grande-Motte.

Principal instrument de cet aménagement contrôlé, la Mission interministérielle d'aménagement de la côte Aquitaine (Miaca). Présidée par Emile Biasini, elle avait été lancée par Jacques Chaban-Delmas quand il était premier ministre. La Miaca a sans doute constitué un exemple unique en France de relations constructives entre collectivités locales, aménageurs et une puissante association locale, la Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (Sepanso).

La Miaca – son travail paraissait alors à peu près achevé – fut progressivement mise en veilleuse à partir de la première loi de décentralisation de 1982, pour être dissoute en 1988. Personne, aujourd'hui, ne conteste l'excellence de son bilan. Mais, peu à peu, des tensions se sont fait sentir sur certains sites entre la volonté de certaines collecti-

260 KILOMÈTRES DE CÔTES



vités locales de moderniser et de développer leurs équipements, des schémas d'aménagements touristiques farouchement défendus par les autorités de tutelle et l'action des associations environnementa-

les. Le tourisme est aussi devenu une composante fondamentale de l'économie régionale, ce qu'il n'était pas vingt ans auparavant.

Il est apparu nécessaire aux élus régionaux de mettre sur pied une nouvelle instance collective de réflexion, voire d'arbitrage. C'est ainsi qu'Alain Rousset (PS), président du conseil régional depuis 1998, a proposé d'inclure dans le contrat de plan Etat-région une mission du littoral qui reprenne tout ou partie des fonctions de l'ancienne Miaca et renouvelle ses principes fondamentaux, notamment l'alternance entre les grands sites aménagés et les espaces naturels voués à rester.

L'idée a été acceptée, mais élargie à l'échelon national par un Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (Ciadt) qui a créé, le 9 juillet 2001, six missions, placées sous l'autorité des préfets de région et chapeautées par un conseil supérieur du littoral. En Aquitaine, à l'heure où tout le monde évoquait un nécessaire approfondissement de la décentralisation, cette initiative fut perçue comme un nouveau réflexe jacobin et une marque de défiance vis-à-vis d'un territoire qui avait pourtant prouvé son savoir-faire en matière de protection, d'aménagement et de gestion du littoral.

La majorité régionale aurait sans doute affirmé son désaccord assez vertement si l'initiative n'était venue d'un gouvernement de gauche. Mais, aujourd'hui, elle compte bien reprendre l'initiative et revendiquer à nouveau cette responsabilité dans le cadre de la nouvelle loi de décentralisation préparée par Jean-Pierre Raffarin.

La première réunion de la mis-

ral qu'un équilibre doit être trouvé entre l'intérieur et un littoral fortement urbanisé au Pays basque et autour du bassin d'Arcachon, parfaitement vierge ailleurs. Il faut préserver les équilibres acquis, sans compromettre les chances de développement. Donner à l'industrie du tourisme la possibilité de créer des emplois locaux, tout en permettant à la population permanente de

Les nouvelles réflexions doivent intégrer plusieurs problèmes de nature différente. Le maintien d'une urbanisation touristique perpendiculaire à la côte, et non parallèle, pour éviter l'effet « mur de béton » emporte l'adhésion, mais la distance à respecter vis-à-vis du cordon dunaire côtier soumis à une érosion constante fait débat. Les élus se demandent comment retenir une main-d'œuvre formée aux métiers du tourisme, qui a tendance à aller travailler ailleurs...

« NOUS AVONS DES DOUTES »

Alain Rousset, président du conseil régional, reconnaît être, vis-à-vis des autres collectivités, dans une position comparable à la sienne par rapport à l'Etat : « Répartition des compétences, droit des sols, que viennent faire l'Etat et la région là-dedans ? N'est-ce pas une tutelle déguisée ? Nous sommes sollicités à la fois par beaucoup de collectivités et de partenaires économiques ou associatifs. Il est évident que l'on peut faire beaucoup de choses ensemble quand il y a tant de problématiques partagées. Il ne s'agit pas de se substituer aux communes, mais de s'associer avec elles pour gérer une des premières ressources de l'Aquitaine et éviter de transformer notre littoral en Méditerranée. »

En fin de séance, un représentant de la Sepanso s'est levé pour rappeler que son association n'a pas la même interprétation de la loi littoral : « Pour nous, elle protège. Pour certains élus, elle sert à aménager. Nous avons des doutes. Nous ne voyons pas pourquoi certains élus respecteraient à l'avenir ce qu'ils n'ont pas su respecter jusqu'à présent. On ferait mieux maintenant de s'appuyer sur des choix en pleine conformité avec la loi littoral. » Personne dans la salle n'a bronché. Il y a une bonne raison à cela : le respect et l'aménagement de la côte doivent beaucoup à la Sepanso. C'est pourquoi, en dépit de ces divergences affichées, l'exception Aquitaine va perdurer : l'association sera le partenaire de plein droit de l'Etat et des élus pour l'élaboration de la nouvelle charte.

Michel Garicoix

Pierre Cherruau

« Les bergers de l'océan » s'attaquent aux déchets marins

BAYONNE (Pyrénées-Atlantiques)

de notre correspondant

Ramasser les bouteilles plastique, bidons et autres déchets flottants trouvés au fil de leur activité en mer : c'est l'expérience-test que mettent en œuvre, depuis le vendredi 1^{er} novembre, une quinzaine d'équipages de pêcheurs entre Hendaye (Pyrénées-Atlantiques) et Arcachon (Gironde). Menée sous l'égide du conseil régional d'Aquitaine, cette opération – pour laquelle les pêcheurs touchent une prime – va durer trois mois, avant une éventuelle prolongation, selon les résultats obtenus. Après la collecte elle-même, il est prévu une phase de tri, de valorisation et d'élimination des déchets.

Plusieurs partenaires se sont regroupés pour ce programme : une association de pêcheurs (Itsas Gazteria), une société de

consultants (Environnement Intervention) et deux entreprises, Surca, pour le traitement des déchets, et Bertin Technologies, de Tarnos (Landes), qui assure le suivi technique. « Nous commençons [la détection et la récolte des déchets] avec les pêcheurs, indique Jean-Charles-Mullet, ingénieur de Bertin Technologies, même s'ils n'ont certes pas vocation à être cueilleurs de débris. »

PRENDRE LE PROBLÈME À LA SOURCE

« Quoi de plus naturel pourtant, répond Mikel Epalza, animateur d'Itsas Gazteria, puisque ce sont précisément eux les premiers gênés. Et ceux qui sont les « bergers de l'océan » sont d'autant plus motivés qu'ici on ne s'attaque pas seulement au littoral, mais au large, là où se trouve leur ressource : le poisson. » De fait, dans ce secteur, des sortes d'îles flottan-

tes d'ordures stagnent entre deux eaux et, au gré des courants, se déversent sur les plages, comme ce fut le cas durant les étés 1997 et 1998. Depuis, les municipalités du littoral ont mis en place un coûteux ratisage des plages. En attendant un éventuel repérage par satellite ou sous-marin de poche, la démarche amorcée cet automne souhaite agir à la source, et même tenter d'identifier l'origine de ces dégâts.

La décharge espagnole de La Corogne, dont une partie s'était écroulée dans l'océan, a d'abord été incriminée ; puis ce furent les fleuves, avec les rejets urbains et industriels, voire l'activité maritime elle-même. Seule certitude : les trois quarts des déchets en mer proviennent de la terre.

Le « Larousse agricole » s'ouvre à de nouveaux termes

« ESB », « OGM », « sécurité alimentaire » entrent dans l'édition 2002

C'EST OFFICIEL, « paysan » n'est plus plouc. Le terme ancestral, délaissé depuis l'après-guerre au profit des plus modernes « exploitant » ou « producteur » agricole, est remis au goût du jour par le Larousse agricole 2002, paru courant octobre. Signe d'une popularité retrouvée, aussi bien dans le monde agricole que dans le reste de la société, le terme apparaît en couverture de l'ouvrage, qui se propose de faire le tour du « monde paysan au XXI^e siècle » en 787 pages, 1 000 illustrations et 6 000 articles, d'« abats » à « zygote » (prix de lancement : 60 €).

Depuis la précédente édition, en 1981, le vocabulaire des agriculteurs s'est enrichi de termes qu'ils auraient préféré ne jamais connaître : « encéphalopathie spongiforme bovine », « farines animales », « matériel à risque spécifique »... L'article « pollution » décrit longuement les conséquences de l'activité agricole sur l'air, l'eau et les sols. Les nouvelles formes d'agriculture (bio, raisonnée) trouvent place aux côtés des méthodes conventionnelles

(élevage intensif de porcs et de poulets, par exemple), décrites et illustrées de manière très pédagogique. Autres nouveautés : « bien-être animal », « désertification », « organisme génétiquement modifié ». Au chapitre de la « sécurité alimentaire », l'auteur rappelle d'abord « l'insuffisance de la ration alimentaire d'une partie de la population mondiale ».

KOLATIER ET ARBRE À PAIN

La première édition (1921) faisait le portrait de l'agriculture du XIX^e siècle, appelée à mourir. Celle de 1951 fut l'instrument de vulgarisation du grand projet de l'après-guerre : la révolution verte. Le millésime 1981 décrivait ses réussites et ignorait ses échecs : pollution, accidents alimentaires. Le Larousse 2002 porte ces cicatrices. « Tout exposé scientifique et technique tient compte de cela. Le discours est moins triomphant », affirme Marcel Mazoyer, professeur d'agriculture comparée, directeur de l'ouvrage.

Les 1 000 nouvelles entrées ne sont pas toutes des variations sur les thèmes d'actualité. Beaucoup

touchent aux techniques utilisées par les agriculteurs : sciences des sols, informatique, robotique... Les espèces animales et végétales sont de plus en plus détaillées. « Kolatier », « arbre à pain », « palmier à huile », « lama » apparaissent. Les articles encyclopédiques en fin d'ouvrage décrivent histoire, institutions, économie de l'agriculture.

Les auteurs ne veulent pas concurrencer les abondantes publications spécialisées, mais fournir l'« essentiel » à ceux qui le souhaitent. « Nous nous adressons à un monde plus large que les seuls agriculteurs. Nous voulons qu'ils s'y reconnaissent, et que les autres comprennent que ce n'est pas si facile que cela d'acheter un tracteur, de changer de système de culture, qu'une exploitation agricole, c'est compliqué », explique M. Mazoyer. L'ouvrage ouvre la porte d'un monde devenu mystérieux aux yeux des urbains. Avis aux curieux, étudiants, citadins en vacances, jardiniers du dimanche, amis des bêtes...

Gaëlle Dupont

Huitième jour de grève des éboueurs à Lille

LES ÉBOUEURS de la Communauté urbaine de Lille poursuivaient, lundi 4 novembre, un mouvement de grève entamé il y a une semaine. Une réunion entre direction et syndicats devait avoir lieu dans l'après-midi. Les grévistes de l'entreprise Esterra, principale société de ramassage des déchets ménagers dans la métropole réclament l'application de la convention collective de leur profession, soit une hausse salariale de 11 euros par mois en moyenne.

Des piquets de grève ont été installés devant les dépôts de Wambrechies, Sequedin et Santes. Tous les syndicats – CGT, CFDT, CFTC et FO – sont solidaires du mouvement. Ils soulignent que les chauffeurs-releveurs chargés de la collecte destinée au tri sélectif ont obtenu une revalorisation de leur salaire pour la charge supplémentaire de travail, mais que rien n'a été accordé aux autres salariés, contrairement aux accords nationaux.

Bordeaux : chauffeurs et contrôleurs de bus dénoncent les agressions

LE TRAFIC des bus était très perturbé dans la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), lundi 4 novembre, en raison d'un arrêt de travail des chauffeurs et des contrôleurs, qui dénoncent l'augmentation des agressions et exigent la création d'une « police des transports ». 500 bus transportent quelque 250 000 personnes par jour. Les chauffeurs et contrôleurs réagissaient à une nouvelle agression survenue dimanche soir. Selon la direction de l'entreprise de transport, quelque 70 cas d'agression ont été recensés sur l'ensemble du réseau depuis le début de l'année.

DÉPÊCHES

■ ILE-DE-FRANCE : le trafic ferroviaire devait être perturbé toute la journée du lundi 4 novembre, entre Saint-Lazare et Mantes-la-Jolie (Yvelines), en raison d'une grève à l'appel de la CGT et de FO, a annoncé dimanche, la SNCF. Les syndicats protestent contre la suppression de l'agent de train, qui accompagne le conducteur tout au long du trajet, et qui a disparu sur 80 % des lignes.

■ La Direction de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) et le commissariat de Cergy ont ouvert, vendredi 1^{er} novembre, une enquête sur une pollution des égouts de Saint-Ouen-L'Aumône (Val-d'Oise). Les pompiers avaient découvert, jeudi, la présence de rejets de toluène, un hydrocarbure liquide.

■ PAYS DE LA LOIRE : selon l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), qui publie un dossier spécial de 12 pages sur Nantes et sa région, dans le dernier numéro de sa revue hebdomadaire *Courrier Cadres*, depuis dix ans, l'emploi a progressé de 12 %, soit plus du double de la moyenne nationale dans la capitale des Pays de la Loire et ses alentours, indication d'un tissu économique très attractif.

Bogota

Buenos Aires

Caracas

Costa Rica

La Havane

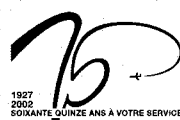
Mexico

Panama

Rio de Janeiro

Saint Domingue

Santiago du Chili



Jusqu'au 12 Décembre,
offrez-vous l'Amérique Latine aux meilleurs prix.

Contactez votre agence de voyages ou Iberia au 0 820 075 075 (0,118€/mn) ou www.iberia.fr

L'une des meilleures compagnies aériennes du monde



UN AMOUR DE CIMETIÈRE

COMMENT entrer au Père-Lachaise sans relire la fin du *Père Goriot* imbriquant théâtre et acteur de l'humaine comédie ? « *Rastignac, resté seul, fit quelques pas vers le haut du cimetière et vit Paris tortueusement couché le long des deux rives de la Seine où commençaient à briller les lumières. Ses yeux s'attachèrent presque avidement entre la colonne de la place Vendôme et le dôme des Invalides, là où vivait ce beau monde dans lequel il avait voulu pénétrer. Il lança sur cette ruche bourdonnant un regard qui semblait par avance en pomper le miel, et dit ces mots grandioses : "A nous deux maintenant !"* »

A l'inverse du personnage balzacien, mais depuis les mêmes lieux – ce carrefour magique où Honoré, justement, voisine avec Nerval et Michelet et d'où l'on embrasse aujourd'hui Beaubourg et la tour Eiffel en plus des Invalides – c'est tourné vers les tombes que Bertrand Beyern a dû lancer ce défi aux défunts.

Pari tenu ! Sa conquête du cimetière de l'Est, créé en 1804 et qui doit son nom au Père de La Chaize, confesseur de Louis XIV, a duré trente ans. Mais aujourd'hui il en est à la fois le chantre et le guide suprême.

« *Un cimetière est le seul endroit de la ville où la mort est niée et où le seul combat se mène contre l'oubli* », plaide M. Beyern, qui hante ce lieu non comme un musée mais comme un théâtre, tant il est vrai que tout est faux au royaume de la camarde.

« *Nécrosophé* » autoproclamé, Bertrand Beyern ne prend les monuments funéraires que comme points d'appui de recherches débouchant sur autant d'émotions. Rat de bibliothèque par nécessité, c'est in situ qu'il enquête, furète et propose presque chaque jour des visites-conférences où l'Histoire s'enrichit de mille histoires.

Drôle de trajectoire que celle de cet « *enfant de la dalle* ». Au commencement était le fils, unique, d'un couple de commerçants. Né à Caen, en 1966. Du genre surdoué, qui exerce sa mémoire en apprenant par cœur les pages du Guide Michelin. A six ans, il égaie les fins de repas en récitant pour chaque ville la liste des hôtels et leurs spécialités : on lui dit « *Nice* », il répond « *Negresco, turbot poché* », sa façon de vadrouiller dans les étoiles. « *Comme une autruche, j'avalais les noms, les dates, tout ce qui pouvait se classer, se lister, en me disant que ça me servirait toujours.* »

Le grand déclin se produit en 1972 lorsque ses parents l'emmenent visiter le Père-Lachaise. Il ressort subjugué de ce jeu de piste qui fait s'entrechoquer des noms mystérieux – Colette, Chopin, Delacroix, Daudet – et n'aura de cesse d'y retourner à chaque voyage dans la capitale. A l'époque, certains secteurs de la nécropole de 44 hectares sont redevenus jungle où ne s'aventurent que ses plus fervents amoureux. Certains se souviennent encore d'avoir « *fait la sieste dans l'allée des Anglais, envahie par les ronces et les hérissons* » et d'y avoir cueilli « *des fraises des bois et des noisettes* ». Comment auraient-ils imaginé que, trente ans plus tard, 2 millions de visiteurs envahiraient chaque année leur pré carré ? A l'école, l'élève Bertrand s'ennuie et ne prend plaisir qu'à apprendre seul, à son rythme. On s'étonne à peine que, dans les marges de ses cahiers, il note parfois en face de quelque nom célèbre : « *63^e division, traversée 5* ».

Bachelier, il entreprend des études de lettres qu'il poursuivra jusqu'au DEA puis s'installe à la Cité universitaire pour préparer une thèse sur... le Père-Lachaise. Sa seule résolution : ne pas travailler.

Pour compléter ses allocations de thésard, il va mettre à profit sa mémoire éblouissante en participant à des jeux télévisés. En 1988, il triomphe cinq jours de suite à « *Questions pour un champion* », rafle la cagnotte de 49 000 francs et, fort de ce trésor de guerre, va s'imposer d'autres épreuves. « *J'ai écumé la télé-fric, avoue-t-il, sans regrets éternels. Coopté par la mafia des jeux, je me suis retrouvé inscrit à une ribambelle d'émissions : "Jeopardy", où j'ai gagné 119 000 francs, "La ligne de chance", "Motus", "Pyramide", "Que le meilleur gagne", dont j'ai été trois fois finaliste, et jusqu'à "La roue de la fortune" – histoire de me meubler.* » Un jour, il croise sur un plateau de télévision le poète et écrivain Patrice Delbourg, grand cambourgeois devant l'Éternel, qui deviendra son ami et lui présentera son futur éditeur.

Le cours alimentaire de son existence ne détourne pas Bertrand Beyern de sa passion. Délaisant parfois le Père-Lachaise pour les cimetières de province, il ne se lasse jamais de passer en revue les divisions, à l'affût de trouvailles, de Lille à Pau, de Cherbourg à Chambéry. S'offrant même

Subjugué depuis l'enfance par le Père-Lachaise, Bertrand Beyern y anime des visites bourrées d'humour, d'Histoire et d'histoires



Bertrand Beyern devant la sépulture du ténor italien Enrico Tamberlick (1820-1889). Ce monument du secteur romantique du Père-Lachaise a été sculpté par Godebski.

des escapades en terre étrangère, à Budapest, Helsinki, Moscou ou Salamanque, le lieu du monde qui l'émue par-dessus tout.

En 1994, il publie un *Guide des cimetières de France* (Le Cherche Midi éditeur) qui constitue une somme sur les endormis célèbres. Mais c'est avec ses *Mémoires d'entre-tombes* (1997), journal-réverie d'un promeneur nécropolitain, que Bertrand Beyern donne la pleine mesure de ses talents de plume, distingués par l'Académie... de l'humour noir. L'égotiste y sucombe volontiers à l'autoflagellation du mauvais vivant à la marge de l'humanité. Il y aurait ainsi du Chateaubriand dans ses pages de moraliste contemplatif si le désespoir n'avait la politesse de s'y masquer sous des avalanches de jeux de mots.

Car ce styliste – dont le petit panthéon littéraire accueillerait Balzac, Dumas et Proust mais aussi Emmanuel Bove, Henri Calet, Jacques Laurent, Paul-Jean Toulet et les grands « *journalistes* » : Jules Renard, Paul Léautaud, Julien Green –, est prêt à tout pour faire un mot.

C'est que loin d'être « *la fiente de l'esprit qui vole* » méprisée par Hugo, le calembour est pour lui comme une porte ouverte sur la fantaisie, la subversion, la poésie. Ce goût du jeu avec les mots va de pair avec un amour immodéré pour la chanson : Trenet, Brassens. Et bien d'autres pas encore embaumés : Souchon, David McNeil, Jean-Claude Vannier, Thomas Fersen, Juliette ou Bénabar... De quoi faire de son cimetière malin un jardin extraordinaire.

A quatorze ans, Bertrand réorientait des touristes égarés, à dix-huit, le « *jeune homme au Père* » guidait des grappes de pèlerins. Plus tard, sa science et l'élégance de ses commentaires semblent lui valoir maintes bonnes fortunes propres à flatter un donjuanisme presque revendiqué. Sa voie était toute tracée.

Aujourd'hui, il propose des visites-conférences thématiques : sur l'amour, le crime, les destins brisés, les secrets de famille et l'humour noir. Avec dans son sillage de deux à cinquante visiteurs (à la morte saison) et dans sa serviette une masse de documents – afin d'authentifier d'incroyables anecdotes –, il délaisse souvent les 15 kilomètres d'allées officielles, peuplées de dizaines de chats, pour slalomer entre les tombes, rarement muettes. Avec un rien de provocation dans un lieu où on lit partout « *Ici repose* », ce grand marcheur – 1,90 m et capable de monter le Tourma-

let en courant ! – enchaîne ainsi des randonnées qui dépassent souvent les trois heures.

Considérant que « *sur 80 000 tombes, 10 000 mériteraient un arrêt* », Bertrand Beyern a dû faire des choix déchirants, y compris pour le circuit des tombes célèbres où il néglige quelques classiques excentrés, comme Piaf, pour privilégier l'insolitude. Il n'oublie jamais de faire un crochet vers Elisa Mercœur, poétesse romantique, aussi méconnue qu'adultée des *happy few*, et plutôt que d'infliger un long détour jusqu'au mur des Fédérés, préfère faire toucher du doigt les impacts de balles laissés sur la tombe de Charles Nodier par l'une des ultimes fusillades sanglantes de la Commune.

EN suivant ce cicérone, on passe du gisant de Victor Noir, à la braguette de bronze légendairement lustrée, au tombeau d'Osscar Wilde couvert de milliers de rouges et gras baisers, et l'on peut constater que Simone Signoret et Yves Montand voisinent désormais avec Francis Lemarque, moins fleuri que son ex-collègue Bécaud devenu M. 100 000 roses.

On va s'offrir un zeste de lèse-président avec Félix Faure que « *sa connaissance* » avait quitté juste après qu'il eut rendu l'âme et dont une langue vipérine a dit : « *Il se voulait César et ne fut que Pompée* », et l'on peut méditer sur l'ironie de la gloire devant le tombeau d'Auguste Maquet, le « *noir* » si peu obscur d'Alexandre Dumas qu'il put se permettre d'y faire graver les titres des œuvres signées par le prochain panthéonisé : *Les Trois Mousquetaires, Monte-Cristo, La Reine Margot* ou, mieux encore, *Dettes de cœur*...

Dans le secteur romantique où le végétal prend le dessus sur le minéral pour composer, en un entrelacs de racines et de stèles éventrées, le plus émouvant des paysages moussus, les restes hypothétiques de Molière et de La Fontaine, transférés ici pour « *lancer* » le cimetière de l'Est qui n'avait pas la cote, laissent, comme disait Vian, une « *impression fosse* ».

Le tombeau-dolmen d'Allan Kardec, fondateur de la philosophie spirite dont les adeptes caressent religieusement l'épaule, dispute le record de fréquentation à la sépulture de Jim Morrison, le chanteur des Doors mort à vingt-sept ans. Le happening « *pétardier* » des morrisoniens, vieux hippies à pattes d'ef' et bandanas, est pour-

tant moins sulfureux que naguère (le 3 juillet 1991, la vingtième commémoration de sa mort dégénéra en émeute). De même, les équipées nocturnes des petits draculas punkies ne relèveraient plus guère que de la légende.

De la poterne des Amandiers aux escaliers Radiguet, de la pyramide de Branly à l'obélisque de Champollion, Bertrand Beyern n'a pas son pareil pour décrypter d'ébouriffantes allégories, dénicher d'épatantes épitaphes. Comme ce « *Attends-moi longtemps !* » que fit graver sur la tombe de son épouse un veuf joyeux. Avec lui, on réalise que tout le monde n'a pas la chance de s'appeler Hersille Sophie Caroline Muguet de Varenge, duchesse de Valmy, ou de se prénommer Camulogène, Onuphre, Modeste ou Bazillette. Un certain André O qui eut l'imprudence d'épouser une jeune fille prénommée Marthe ou le caveau des familles « *Chaussegros, Boucheras, Deneux et Quenouille* » sont là pour le souligner.

Entre Stendhal, pour qui « *la postérité est une loterie où le gros lot est d'être encore lu trente ans après sa mort* », et Céline qui proclamait : « *La postérité est un discours*

phé Thiers (1,55 m) qui écrasa la Commune dans le sang ou de la stèle ronflante de tel illustre « *chef de centre aux chèques postaux hors classe honoraire* ». La palme de l'autocélébration revient peut-être au comédien Léon Noël, qui fit immortaliser dans la pierre la critique qu'un feuilletoniste pondit sur lui en 1893 : « *Comme que je ne cesse de le répéter depuis dix ans, c'est un des meilleurs comédiens de ce temps.* »

C'est dans son parcours dédié, non sans perpétuelles concessions, à l'humour noir que Bertrand Beyern, comédien et imitateur rentré, offre le meilleur du mémorial à ses exquis cadavres, déclamant quelques vers, parfaitement en situation, ou déchaînant les fous rires avec le discours de Pierre Dac sur le Biglotron. Pour rendre hommage à Georges Perec, il a même été jusqu'à composer un petit texte sans « *e* » (à la manière de *La Disparition*) : « *Ainsi qu'il l'avait voulu, son corps n'a nourri aucun humus mais a connu la combustion dans un four brûlant aux abords du columbarium...* »

Il suffira ensuite d'observer la minute de silence nécessaire devant feu M. Cyclope, alias Pierre Desproges, qui, se

« Alfred, je te serai éternellement reconnaissant pour mon 14 au bac de français. Merci, t'es un vrai pote ! »

SUR LA TOMBE DE MUSSET

aux asticots », il ne tranche pas mais remarque un « *faible taux d'humilité dans l'air* » posthume. Alors que Guillaume Apollinaire s'est contenté d'un élégant calligramme gravé : « *Mon cœur pareil à une flamme renversée* », l'obscur diplomate Félix de Beaujour s'est offert un colossal stupa de 21 mètres de haut.

Les caveaux « *Ça m'suffit* » avec leurs chagrins anonymes et leurs plaques de marbre passe-partout sont plus nombreux mais moins risibles que les chapelles néo-gothiques, les monuments pompeux, les mausolées boursoufflés de ceux qui tiennent souvent plus de place qu'ils n'ont laissé de vide. Ainsi de l'énorme confiserie de chocolatiers Menier, du sarcophage de Félix Potin, roi des épiciers, du monument pharaonico-napoléonien du petit Aldol-

sachant atteint d'un cancer, eut le panache de ricaner : « *Noël au scanner, Pâques au cimetière.* »

Récompense d'opiniâtre arpenteur, Bertrand Beyern a récemment glané sur la tombe de Musset – où un saule maigrichon ménage « *l'ombre légère* » qu'implorait le poète – le billet d'une lycéenne qui, sur un coin d'enveloppe, a simplement griffonné : « *Alfred, je te serai éternellement reconnaissant pour mon 14 au bac de français. Merci, t'es un vrai pote !* » De tels bonheurs fugaces ne sauraient suffire à assouvir l'irrépressible quête de Bertrand Beyern. Parce qu'il a chaque jour l'éternité devant lui, il sait mieux que quiconque que la vie est une peau de chagrin.

Robert Belleret

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

FRANCE-INTER
Bernard Guetta

A force d'entendre l'Europe exiger la démocratisation de leur pays en préalable à toute négociation d'adhésion à l'Union, les islamistes turcs en sont venus à se dire qu'en se ralliant à la démocratie et à l'Europe ils parviendraient à réduire le poids politique de l'armée, autrement dit de leur principal adversaire, car elle est, depuis l'occidentalisation du pays dans les années 1920, le vigilant défenseur de la laïcité. Les islamistes ont donc pris le tournant, ne jurent plus que par l'Europe et la démocratie, et la question que pose maintenant leur triomphe est de savoir si l'islamisme est soluble dans la démocratie. Tout peut déraiper. Mais, outre que ce n'est pas le plus probable, la Turquie pourrait devenir le laboratoire d'une normalisation de l'islamisme, de sa transformation en parti conservateur musulman.

LIBÉRATION
Patrick Sabatier

Tôt ou tard, l'Union européenne devra trancher et décider d'admettre en son sein, ou d'en exclure, les 65 millions de Turcs. Le triomphe des islamistes ne va pas aider à la décision. Il faut se garder d'une vision angélique de ces islamistes, comme de les diaboliser a priori, et le pays tout entier avec eux. La Turquie paie le péché originel du kéralisme, qui fut d'imposer la laïcité, en même temps que la République, à une société restée profondément musulmane. Elle devient le laboratoire d'une « démocratie islamique », pendant de ce que fut la démocratie-chrétienne en Europe. Elle va être, dans la période qui s'ouvre, un échiquier où se jouera une partie à hauts risques entre des islamistes plus forts que jamais et une armée ultime garante de l'Etat républicain et laïque. Les Européens devront rappeler aux uns et aux autres que démocratie et tolérance sont les conditions sine qua non de leur possible entrée dans l'Union.

LE NOUVEAU CHIRAC est-il arrivé? En tout cas, les deux grands journaux d'affaires anglo-saxons, le *Financial Times*, jeudi 31 octobre, et le *Wall Street Journal*, dans son édition européenne vendredi 1^{er} novembre, semblent s'être donné le mot pour consacrer au président de la République des articles élogieux, mais prudents. Voir mal à l'aise quand le quotidien de Wall Street titre à la « une » sur cette « France qui se pavane à nouveau sur la scène mondiale » alors qu'elle pourrait aussi bien se tenir tranquille et suivre la voie tracée par les Etats-Unis.

Dans un éditorial intitulé « Le jour de gloire est revenu – pour le moment », le FT trace le portrait d'un président libéré du carcan de la cohabitation et « devenu plus assuré dans le champ des relations internationales ». Car, explique dans le *Wall Street* Simon Serfaty, directeur du programme Europe au Centre d'études stratégiques et internationales de Washington,

FINANCIAL TIMES

THE WALL STREET JOURNAL

« la politique étrangère est son seul champ d'action et, jusqu'à présent, il a très bien joué ses cartes ».

« Le président Bush a déjà senti la pression qui en est résultée, avec la France prenant la tête en insistant pour que le Conseil de sécurité de l'ONU joue un rôle central dans toute action conduite par les Etats-Unis contre l'Irak. Tony Blair s'est lui aussi fait agresser au sommet de l'Union européenne à Bruxelles quand M. Chirac a présenté un "fait accompli" franco-allemand qui bloquait la réforme de la politique agricole commune ». « L'alliance réformatrice » entre Blair, Aznar et Berlusconi se trouve ainsi contrée par un renouveau de l'axe franco-allemand, poursuit le FT. Certes, « la petite querelle »

entre Paris et Londres « sera bientôt calmée, mais les partenaires de la France se sont vu rappeler la nouvelle force de la France ». « Jusqu'à présent, ajoute le journal de la City, M. Chirac a bien joué ses cartes, mais la tension persiste entre le désir de nations comme la France d'agir sur une scène plus vaste et la poussée vers une plus grande intégration de l'UE. Si M. Chirac devient trop agressif dans la projection des intérêts français, il risque de susciter le ressentiment des plus petites nations, mais aussi du Royaume-Uni. Et il ne pourra l'emporter sur des sujets comme le blocage de la PAC que si l'Allemagne reste préoccupée par des considérations intérieures. La France est à nouveau une force sur laquelle il faut compter en Europe, conclut le FT, mais elle court toujours le risque de trop présumer de ses forces. »

Le *Wall Street* est moins à l'aise face aux succès de la diplomatie française, dans la mesure où il semble regretter qu'ils soient ob-

tenus aux dépens des intérêts des Etats-Unis. « Après presque une décennie de retraites diplomatiques, la France boxe à nouveau au-dessus de sa catégorie, offrant une vue du monde alternative à celle d'Etats-Unis dominants, et imposant sa marque sur l'UE. Alors que les négociations continuent (...) sur l'Irak, c'est la France, pas la Russie ou la Chine, qui prend la tête de la tentative de dompter la puissance américaine. » Jacques Chirac a également « restauré un peu des vieilles rodomontades de l'alliance franco-allemande qui dominait jadis le processus de décision de l'Union ».

OBSTACLES À VENIR

Les Français ont changé, poursuit le journal, citant un chercheur britannique, pour qui « ils sont devenus ultra-pragmatistes, cessant de courir partout en parlant des droits de l'homme et se limitant à faire ce qu'il faut sur l'Irak. Aujourd'hui, les pays messianiques semblent être devenus les Etats-Unis

et la Grande-Bretagne ». Le *Wall Street* n'en met pas moins en garde Jacques Chirac contre les obstacles qui l'attendent : dilution de l'axe franco-allemand dans une Europe à 25 ; risque de se retrouver seul au Conseil de sécurité de l'ONU, lâché in extremis par des pays réticents à une invasion de l'Irak mais n'osant pas s'opposer à Washington...

Et de conclure par cette citation de Dana Allin, de l'Institut international d'études stratégiques de Londres : « Les Français réalisent que, s'il y a une guerre en Irak et qu'ils s'y sont opposés, elle peut quand même réussir. Et ils pourraient se retrouver avec encore moins d'influence dans ce monde dominé par les Américains. » Mais faudrait-il, pour cela, se rallier sans résister, au risque de perdre toute crédibilité internationale ?

Patrice de Beer

★ www.ft.com
★ www.wsj.com

SUR LE NET

Les documents cités sont accessibles à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

Mid-Terms

■ Congrès.org permet de rechercher le nom des candidats aux sièges renouvelables au Sénat et à la Chambre des représentants lors des élections de mi-mandat. <http://congress.org>

■ La société éditrice de l'annuaire du Congrès publie en ligne biographie et photo de chacun d'eux. www.leadershipdirectories.com/elect.htm

■ Congressional Quarterly estime les chances de chaque candidat. www.washingtonpost.com/wp-dyn/politics/elections/2002/cqsearch/

■ Les services de la Chambre des représentants récapitulent les résultats complets depuis 1920. http://clerk.house.gov/members/election_information/elections.php

■ CNN fait le point sur le découpage des circonscriptions électorales entrant en vigueur pour ce scrutin. www.cnn.com/SPECIALS/2002/elections/interactive/new/frameset.exclude.html

■ Mother Jones a dressé la liste des 400 principaux donateurs par secteur d'activité et par parti bénéficiaire en confrontant ce classement avec celui de la précédente élection comparable (en 1998). www.motherjones.com/web_exclusives/special_reports/mojo_400/browse.html

■ La Commission électorale fédérale diffuse les données brutes sur le financement de la campagne de chaque candidat. www.fec.gov/press/20020909canstats/20020909canstats.html

■ Le Center for Responsive Politics organise ces données en classements pour les rendre intelligibles. www.opensecrets.org/overview/

LA SÉLECTION DE COURRIER INTERNATIONAL

L'élection au Kenya vue par la presse africaine

La succession du président Daniel Arap Moi a fait éclater le parti KANU au pouvoir

LA SCÈNE politique kényane est en ébullition depuis que le président Daniel Arap Moi a imposé Uhuru Kenyatta comme candidat à l'élection du 27 décembre. Le choix du fils du premier chef de l'Etat, Jomo Kenyatta, a fait l'effet d'une bombe, tant il manque d'expérience. La critique à laquelle se livre le quotidien ougandais *New Vision* est partagée au Kenya même : « Uhuru n'a jamais gagné une seule élection, il a des habitudes sociales d'enfant gâté et ne pos-

sède aucun attribut, mis à part le bon nom. » Daniel Arap Moi, qui dirige le pays depuis 1978 et n'a plus le droit de se représenter, a tout fait pour promouvoir son poulain, le nommant au Parlement et lui confiant le ministère des affaires locales. Uhuru était seulement un homme d'affaires gérant les entreprises familiales, « les Kenyatta comptant parmi les plus gros propriétaires terriens du pays », rappelle l'hebdomadaire kenyan *The East African*.

M. Moi est soupçonné par le *Mail and Guardian* sud-africain de vouloir « placer une marionnette à la présidence afin de protéger le cortège d'affaires qui a pillé l'économie ». Et *The East African* de renchérir : « C'est un axiome que chaque président africain sortant, craignant d'être puni pour les crimes commis pendant son mandat, s'assure que son successeur lui soit redevable. La création d'une dynastie Kenyatta-Moi a pour but de protéger les deux familles. » Le Kenya n'a connu que deux présidents depuis l'indépendance : Kenyatta et Daniel Arap Moi.

Mais le lancement du projet Uhuru (liberté, en swahili) a des répercussions jusque dans le parti du président Moi, la Kenya African National Union (KANU). Une partie de ses membres a claqué la porte alors qu'Uhuru était désigné par acclamations. Pour le quotidien sud-africain *Business Day*, « la KANU fait face à sa plus grave crise en quatre décennies de pouvoir ». Six ministres et 30 élus dissidents ont fondé le Parti libéral-démocrate et se sont alliés à l'opposition. Celle-ci va, pour la première fois, se présenter unie, alors que 14 candidats avaient affronté Daniel Arap Moi en 1997. S'il était imaginable il y a encore peu que l'opposition l'emporte, il devient désormais probable que la KANU puisse la perdre. Le *Daily Nation* de Nairobi écrit déjà que M. Moi, ce « "professeur de politique" autoproclamé, semble avoir été battu par ses disciples ».

Une Coalition nationale arc-en-ciel a vu le jour, réunissant les démissionnaires de la KANU, l'Alliance nationale des partis (NAK) et la Coalition du peuple (KPC). Toutefois, les

premières dissensions ont éclaté quand le chef de la NAK, Mwai Kibaki, a été désigné candidat unique. Le KPC s'est retiré de la coalition en refusant cette nomination, et « son dirigeant Simeon Nyachae a menacé de se porter lui aussi candidat », rapporte le *Daily Nation*. Agé de 71 ans, Mwai Kibaki a été ministre sous Kenyatta et vice-président sous Daniel Arap Moi. Il ne représente donc pas une alternative très différente du pouvoir actuel. *The East African* affirme qu'il a été choisi en raison de son âge. « Il ne pourrait effectuer qu'un seul mandat, et il y a des gens dans l'opposition qui ne veulent pas attendre trop longtemps pour décrocher le gros lot ».

M. Kibaki est favorisé par son origine kikuyu. Uhuru Kenyatta appartient, lui aussi, à cette ethnie de 4 millions de membres. *The East African* reproche au président Moi, de l'ethnie kalenjin (1,5 million), de remettre l'argument ethnique au premier plan, « appelant aux instincts communautaires les plus primaires des Kikuyus : reprendre le pouvoir, qu'ils ont perdu à la mort de Kenyatta ». C'est dans cette logique que M. Kibaki est devenu le candidat d'une opposition qui ne peut se permettre de laisser les voix des Kikuyus au candidat du pouvoir.

Les programmes vont donc s'effacer derrière un vote communautaire. « La polarisation croissante de la scène politique le long de lignes ethniques fait apparaître le spectre de nouvelles violences, comme lors des précédentes présidentielles en 1992 et 1997. » La crainte exprimée par le *Mail and Guardian* risque d'être confirmée.

Raphaëlle Nollez-Goldbach

vincent.truffly@lemonde.fr

AU COURRIER DES LECTEURS

Justice de proximité

Je lis des informations sur les nouveaux moyens de la justice. Défense et illustration. Tribunal d'instance de B., 5 000 habitants, 75 communes rurales sur le ressort, petit tribunal, France ni d'en haut ni d'en bas, rurale. Deux postes de fonctionnaires. Un vacant depuis décembre 2001. N'apparaît même plus sur l'état de répartition des postes. Supprimé ? Mystère ! Occupé deux mois sur trois par un contractuel, qui ignore tout du fonctionnement d'un tribunal, pour qui une grosse est une dame qui a de l'embonpoint, qu'il faut former un minimum, qu'on ne peut employer plus de trois mois. Budget de fonctionnement 2002 en « augmentation » de -9,44 %. Des peintures, des moquettes vieilles de vingt ans. Budget de remplacement : 0 euro. Pas d'eau chaude aux toilettes. Toitures abîmées par la tempête de décembre 1999. Premiers travaux printemps 2002, pas de crédits pour les achever. Mur mitoyen effondré, gravats encore sur place. Je fais une

économie d'impôts de 397 euros, me dit mon avis d'imposition. Enchantée, mais devrais-je m'offrir les codes que le tribunal, dont je suis juge d'instance, ne pourra peut-être pas me fournir ?

Sabine Peyrou
Courriel

Examinateurs

Les difficultés de cette jeune Saoudienne à passer son bachelot (*Le Monde* du 29 octobre) sont ridicules mais soulèvent une question de principe grave. Cela m'a rappelé l'embarras de quelques étudiantes iraniennes, obligées de dialoguer avec un monsieur n'appartenant pas à leur famille et plus préoccupé d'empêcher quelque mèche folle de dépasser de leur voile (pour éviter ainsi la concupiscence ?) que par les réponses aux questions posées. Dans le cas présent, il me semble que tant l'autorité académique que le chef d'un des établissements concernés n'ont pas pris leurs responsabilités. Dans mon université, où l'essentiel des épreuves consiste en un examen oral, celui-ci est public. Par contre, les examinateurs sont désignés à l'avance et identiques pour tout un groupe

homogène d'étudiants. Les seules exceptions inévitables (indisponibilité inattendue d'un examinateur ou sa parenté avec un étudiant) demandent la désignation d'un remplaçant par un vote en faculté. Un mari aurait donc pu assister à l'examen de sa femme, mais la récusation de l'examineur désigné sur la base de son sexe n'aurait pas été admise. Le résultat aurait été le même, sans créer de précédent dangereux. La décision d'accepter une telle récusation ouvre la porte à des mises en cause analogues sous prétexte ethnique, religieux ou politique. Imagine-t-on qu'un étudiant puisse refuser d'être interrogé par un professeur parce qu'il est d'origine juive, musulmane ou étrangère, ou parce que ses options politiques lui déplaisent ? Je ne crois pas ma critique intolérante. Quand on veut bénéficier des avantages ou des services d'un pays d'accueil, on doit accepter les lois et règlements qui les encadrent. Un Occidental qui vit une carrière lucrative en Arabie saoudite sait qu'il ne peut exiger qu'on lui serve de l'alcool dans un café public.

Henri Firket
Liège (Belgique)

A l'occasion de la publication des "Chroniques économiques 2002", le Cercle des économistes et Euronext vous invitent à participer à un débat avec :

Michel Aglietta, Patrick Artus, Jean-Paul Betbéze, Christian de Boissieu, Anton Brender, Michel Cicurel, Andrew Clearfield, Elie Cohen, Michel Didier, Dominique Ferrero, Paul Hermelin, Bertrand Jacquillat, Denis Kessler, Philippe Lagayette, Jean-François Lepetit, Jean-Hervé Lorenzi, Olivier Pastré, Jean-Paul Pollin, Nicolas Sobczak, Jean-Philippe Thierry, Jean-François Théodore et Jean-Claude Trichet.

UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE
DÉBAT 7 NOVEMBRE 2002

Les marchés financiers sont-ils rationnels ?

> Inscriptions www.debat7nov.com

> Accueil : 18 h 00 - Débat à 18 h 30 précises

Le Cercle
des économistesEuronext
FOR GROWTH

Avec Le Monde

LCI

RADIO
CLASSIQUE

ECONOMISTE

UNIVERSITÉ PARIS
DAUPHINE

L'Europe déboutonnée par Jacques Gaillard

IL fallait bien que ça arrive. Au grand silence souriant ont succédé, sur les ondes et dans les colonnes, un admirable déferlement de doutes, d'exigences, de critiques, de réserves, un étalage de bons principes, une braderie de grands sentiments, quelques aveux. Il y a du déballeage dans l'air européen.

Le grand bénéficiaire en sera le citoyen. Eduqué à s'en remettre à la sagesse de ses gouvernants, amants et connaisseurs d'une Europe vénérable, il apprend qu'après tout sa voix pourrait compter. On a bien compté celles des Irlandais, ou plutôt récompté, car ces turbulents avaient précédemment mal voté. La procédure est d'un goût exquis.

On pourrait s'en inspirer lorsqu'un président de la République est élu par défaut, ou lorsque le décompte des voix en Floride se révèle insaisissable. Plus sérieusement, les Romains en leur République, quand ils redoutaient que les comices [assemblées du peuple] ne ratifient point les choix convenus ou que les prières aux Dieux ne donnent pas le résultat escompté, se hâtaient de repérer un oiseau de mauvais augure, un poulet de maigre appétit, un disgracié sur la place publique, et décrétaient qu'il fallait tout recommencer. Ce pragmatisme antique ne passe point, toutefois, pour illustrer les vertus de la démocratie, dont, de notoriété publique, les Romains n'avaient cure.

Mais la beauté de la chose est bien plus grande encore, car au

moment même où nos Irlandais avaient enfin ratifié le traité de Nice (« Ouf ! », soupira-t-on publiquement), on apprenait par cent voix autorisées que ce texte était un des plus mal ficelés que l'industrie diplomatique ait été capable de fabriquer sous les palmiers d'une conférence internationale. Tous ceux qui avaient eu la curiosité de le lire en étaient convaincus, la chose figure dans des ouvrages scolaires, noir sur blanc, et l'on se souvient qu'à l'époque « mieux vaut un mauvais traité que pas de traité du tout » était le thème général des commentaires.

Sans doute est-ce pour cela que seuls les Irlandais ont eu l'idée bizarre d'exposer ce machin à la sanction du suffrage universel. Ailleurs, non seulement on s'en est dispensé, mais on cultive la thèse selon laquelle la démocratie en Europe ne se porte jamais mieux que lorsque l'on repousse la tentation démagogique de faire voter les citoyens. Cela vaut pour l'élargissement. De toute façon, disent les sages, il serait vain de faire ratifier par des peuples brouillons les conséquences d'un traité qu'on ne leur a pas demandé de ratifier. Au mieux, le vote est une perte de temps ; au pis, une prise de risque catastrophique. Ces gieux savent-ils seulement où est la Lituanie ? Et quel est le PIB de la Slovaquie ? Ce mépris, né des votes hésitants sur Maastricht, est la seule justification d'un élargissement par décret, sans consultation du citoyen européen.

Pour se consoler, au nom de la démocratie de proximité, demain, il votera peut-être pour choisir le jour du ramassage des poubelles.

L'acte le plus symbolique de la citoyenneté consistera à trier ses déchets domestiques. Cela s'appelle le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Un des postulats de l'Europe ainsi conçue est sans doute que, la raison d'Etat n'étant pas discutable, la raison de quinze Etats l'est encore moins. Comme, d'autre part, la nécessité d'avancer se déduisant de la nécessité du mouvement, le risque de foncer dans le mur se dissipe par la conviction que le mur reculera, il suffit d'opposer la force de cette conviction à l'inquiétude des immobilistes. C'est un peu

des scrutins, c'est que l'on avance à grands pas vers les Etats-Unis d'Europe. L'apathie civique est une valeur d'avenir : autant la faciliter en réduisant au strict minimum le recours aux urnes. Et ce strict minimum, c'est l'élection des députés au Parlement européen, connus seulement, chez nous, s'ils sont des recalés des dernières législatives.

Ainsi se fabrique à bon marché une légitimité paradoxale : l'Europe existe, puisqu'on étale ses imperfections dans le journal. Les propos de Romano Prodi sur l'absurdité du pacte de stabilité, les décisions cassées de tel commissai-

leur des sceptiques. Il est passé, le temps où la preuve par l'échec, elle-même, nourrissait une sophistique des progrès essentiels, et où l'opacité des institutions passait pour garantir leur excellence. Certains ne s'en sont pas encore rendu compte (Ah ! ces incantations à l'Europe sociale qui tiennent lieu de viatique à une gauche déconnectée ! Cette sanctification de la PAC par une droite de comices agricoles !). Mais tout est en train de changer.

La délimitation plus restrictive des compétences européennes, condition d'une définition positive de la souveraineté des nations, vient, nous dit M. Giscard d'Estaing, à l'ordre du jour des travaux de la Convention. Laquelle, inventant l'eau chaude, se demande même s'il est normal qu'aucune disposition concernant le retrait volontaire d'un Etat ou son exclusion ne soit prévue dans les textes actuels. L'obstination de la Grande-Bretagne à cingler « vers le large », comme disait de Gaulle, pose crûment le problème d'une indispensable cohésion de l'Europe sur les grandes questions de la politique internationale. La maîtrise des flux migratoires, le danger d'un dumping social lié à l'intégration de pays pauvres, l'impossibilité de pousser à son terme, en l'état des choses, l'unité monétaire, les rôles respectifs de la Commission, du Conseil et du Parlement, la source même de la légitimité européenne, autant de questions qui naguère étaient soulevées par de mauvais esprits, et sur lesquelles, depuis quelques mois, les meilleurs esprits (ou réputés tels) exercent

leur plume et multiplient les révélations.

Ne marchandons pas notre optimisme. En versant ainsi dans une crise ouverte, l'Europe se donne enfin les moyens de se définir avec la netteté d'une construction historique véritable. Il faut en tirer bénéfice. En attendant, le débat qui

JACQUES GAILLARD est maître de conférences de latin à l'université Marc-Bloch de Strasbourg et écrivain.

Ainsi se fabrique à bon marché une légitimité paradoxale : l'Europe existe, puisqu'on étale ses imperfections dans le journal

complicé du point de vue théorique, mais toute théorie brillante suppose une hauteur de vues considérable.

Du reste, le peuple en a conscience, puisqu'il ne court pas aux urnes lors des scrutins qui concernent l'Europe : un peu moins d'un inscrit sur deux. Quand, en France, la participation aux élections tombe en dessous de 70 %, on s'alarme ; on redoute la prime que cette abstention donne aux extrémistes ; mais quand les peuples d'Europe (et parmi eux, les Français) rejoignent les Etats-Unis pour se désintéresser massivement

re, les impasses de la PAC ou de la dette anglaise, les évaluations loufoques du coût de l'élargissement (40 milliards d'euros, c'est de la publicité mensongère), les cacophonies multiples et variées démontrent paradoxalement que la meilleure façon d'être « européen » était, décidément, d'être eurosceptique.

D'un seul coup, comme une cuve qui déborde, l'Europe déverse sur des consciences stupéfiées tous les débats qu'en vingt ans les eurolâtres ont étouffés en opposant l'enthousiasme des bâtisseurs de cathédrales au pessimisme fri-

Pas de syndicalistes en prison en France !

LE 5 mai, la France a manifesté par un sursaut que les termes de liberté, d'égalité et de fraternité n'étaient pas de simples mots, mais des principes profondément enracinés dans le tréfonds de son peuple.

Dans une conjoncture internationale inquiétante, cette adhésion massive aux valeurs de la République et de la démocratie confère une responsabilité historique à toutes celles et à tous ceux qui se sont vu confier un mandat populaire lors des récents scrutins.

Parmi les libertés qu'ils ont à charge de protéger et de promouvoir figurent en bonne place les libertés associatives et syndicales. L'enjeu n'a rien de formel : le récent rapport annuel de la Confédération

Terre, le président de la République, contrairement à la quasi-totalité de ses pairs, a exprimé sa volonté d'écouter et de compréhension de ceux qui aspirent à un monde plus juste et plus solidaire, et de ceux qui luttent pour la sauvegarde d'une planète menacée par des évolutions technologiques incontrôlées.

RENÉ LENOIR, ancien ministre ; **BERNARD DORIN, STÉPHANE HESSEL, GILLES MARTINET**, ambassadeurs de France ; **ANTOINE BLANCA, JEAN-LOUIS MARFAING, ÉRIC ROULEAU, HENRI SERVENT**, anciens ambassadeurs.

C'est pourquoi les soussignés, par-delà la diversité de leurs engagements civiques et philosophiques, et qu'ils partagent ou non les convictions et modes d'action de ceux qui ont été condamnés, en appellent :

- à l'appareil judiciaire pour que soit pris en considération le caractère éthique et souvent d'intérêt commun des actions syndicales et associatives ;

- au président de la République, gardien des libertés publiques, pour qu'il prenne toute initiative à même d'éviter à la France cette évolution regrettable constatée dans d'autres pays.

La France joue là l'image qu'elle entend avoir d'elle-même, celle aussi qu'elle donne au reste du monde.

Elle met en jeu son crédit aux yeux d'une opinion publique internationale attendant d'elle une conduite d'exception qui ne saurait être seulement culturelle, et qui doit s'étendre à tout ce qui concerne les libertés démocratiques et les droits humains.

Une cerise sur le gâteau OGM

Suite de la première page

Il faut nuancer l'analyse de cette science-ignorance. Lorsqu'on a découvert que le sida était provoqué par un virus, les chercheurs avaient à leur disposition un siècle de travaux pour étudier le nouveau virus. Ils n'étaient pas en face d'une *terra incognita*. Ils disposaient d'un corpus de connaissances et de méthodes auquel se rattachait, même si le nouveau venu était déroutant. Et puis, parfois, les scientifiques découvrent une véritable *terra incognita* qui pose des problèmes radicalement nouveaux parce qu'elle met en échec tout ce que nous savons. Il peut s'agir d'un phénomène qui n'entre pas dans les schémas connus (le prion pathogène reste une énigme du point de vue biologique) ou de problèmes posés par l'irruption de techniques radicalement nouvelles.

L'expression « organisme génétiquement modifié » est à cet égard une tromperie. Les êtres humains sont génétiquement modifiés à chaque génération car chacun est le résultat d'un brassage unique de gènes. Sommes-nous des OGM pour autant ? Non. Nous le deviendrons peut-être un jour, rejoignant ainsi le monde enchanté des marchandises industrielles.

En réalité, ce terme a été choisi après négociations entre les industriels et les scientifiques pour chloroformer toute critique : c'est, disent les « experts » (ceux qui font les OGM), ce que nous avons toujours fait depuis les débuts de la domestication des plantes et des animaux ; nous le faisons maintenant de façon plus sûre, plus efficace. Dormez sur vos deux oreilles.

L'expression scientifique est « chimère génétique ». On la trouve parfois dans la littérature scientifique. Elle est juste. Car en assemblant des gènes en provenance d'espèces, de genres, de règnes différents, les biotechniciens réalisent un vieux fantasme de l'humain-

ité : faire des chimères. Ces techniques révolutionnaires nous font entrer dans une ère nouvelle qui a peu à voir avec la sélection conventionnelle qui consistait à utiliser la variabilité génétique des êtres vivants à l'intérieur d'une même espèce et plus rarement en croisant avec des espèces apparentées - ce que l'on fait de façon « scientifique » depuis la redécouverte des lois de Mendel en 1900. L'Académie des sciences, dans une déclaration pro-OGM d'un groupe de ses membres en novembre 2001, parle à juste titre de « rupture » à propos des OGM, mais se garde bien d'en tirer les conséquences.

Ces chimères dérobent leur pertinence aux connaissances accumulées depuis cent ans. Elles sont avant tout ignorance et interrogation. Il n'y a donc pas de preuve scientifique permettant la prise éclairée de décision, et il n'y en aura pas. Le seul moyen de savoir à quoi ressemblera la planète transgénique du cartel des agro-

toxicques est de la faire. Notre planète est leur champ d'expérience et nous sommes leurs cobayes - comme pour leurs pesticides. Ce décalage entre les techniques et les connaissances scientifiques est une vieille histoire. Les machines à vapeur n'ont pas attendu Carnot pour tourner. Mais ici nous ne sommes pas dans le domaine relativement simple de la physique, mais dans celui, effroyablement complexe, de la biologie, où tout phénomène est le résultat d'innombrables interactions se déroulant à des niveaux de complexité croissants : moléculaire, génétique, cellulaire, ceux de l'organe, de l'organisme, de l'environnement.

Il n'y a pas de preuve scientifique permettant la prise éclairée de décision, et il n'y en aura pas. Le seul moyen de savoir à quoi ressemblera la planète transgénique du cartel des agrotoxiques est de la faire

toxicques est de la faire. Notre planète est leur champ d'expérience et nous sommes leurs cobayes - comme pour leurs pesticides.

Ce décalage entre les techniques et les connaissances scientifiques est une vieille histoire. Les machines à vapeur n'ont pas attendu Carnot pour tourner. Mais ici nous ne sommes pas dans le domaine relativement simple de la physique, mais dans celui, effroyablement complexe, de la biologie, où tout phénomène est le résultat d'innombrables interactions se déroulant à des niveaux de complexité croissants : moléculaire, génétique, cellulaire, ceux de l'organe, de l'organisme, de l'environnement.

Enfin, nous ne sommes pas dans l'inanimé, mais dans le vivant, qui se « pro-crée ». Personne ne pouvait prévoir que la caulerpe, algue tropicale, incapable de survivre dans une mer froide comme la Méditerranée, s'y transformerait

d'un herbicide qui a pénétré à l'intérieur de la plante. Ces chimères font entrer dans la chaîne alimentaire des toxines (différentes de celles que l'on trouve à l'état naturel dans *Bacillus thuringiensis*) sans les nécessaires tests approfondis de toxicologie. Est-ce bien utile ? Les entreprises se bornent à démontrer que l'on ne peut pas en démontrer la toxicité, c'est-à-dire qu'elles se mettent à l'abri de poursuites en comptant sur le chaos biologique qu'elles créent pour rendre impossible toute recherche en responsabilité.

Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des OGM cultivés dans le monde sont des plantes produisant un insecticide ou neutralisant l'action

d'années pour apporter la preuve « scientifique » permettant d'interdire l'amiante alors que le lien entre amiante et cancer était soupçonné dès la fin du XIX^e siècle. Preuve scientifique ? Quelle preuve scientifique ? Quand il sera trop tard ? Alors qu'il n'y a aucun problème agricole ou alimentaire que les méthodes agronomiques et agroécologiques intelligentes ne puissent résoudre de façon pertinente et durable.

Enfin, se défaire sur le consommateur de sa responsabilité politique de commissaire européen est une roubardise. Qui fait son choix en fonction des additifs alimentaires ? Les avertissements sur les paquets de tabac ont-ils dissuadé le consommateur soumis à une pression marketing intense ? Tout sera fait, on le sait, pour le désinformer et le manipuler : « sans » ou « non-OGM » ? Des étiquettes illisibles ; des seuils de contamination à géométrie variable. Et puis tout sera si rapidement contaminé qu'il sera inutile de faire l'effort de lire.

Puisque ces OGM sont « incontrôlables », voici une modeste proposition pour rendre les chimères génétiques avantageuses pour le public : créer une filière spécifique avec ses magasins spécialisés - comme pour les produits biologiques. Cette filière sera étroitement surveillée, non par peur des « contaminations » (ce terme malheureux ne reflète pas l'enthousiasme technophile de la Commission), mais pour éviter que l'agriculteur et le consommateur ne piratent ces merveilleuses chimères sans en payer le prix. Refaire en quelque sorte le coup de Parmentier avec sa pomme de terre. Les philanthropes des agrotoxiques feront ainsi le profit qui leur revient.

Certes, au début, il y aura sans doute des queues devant les magasins, mais cet inconvénient sera de courte durée puisque de nouveaux magasins s'ouvriront. Des emplois seront créés. Et - cerise sur le gâteau (transgénique) - il sera possible au commissaire européen de « tracer » du point de vue épidémiologique les consommateurs d'OGM.

Jean-Pierre Berlan

Les textes proposés à la page Débats du Monde peuvent être transmis :
- par voie postale :
Le Monde, page Débats,
21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris
- par télécopie : 01 42 17 21 22
- par courriel : opinions@lemonde.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

La répression ne saurait ni se substituer à l'indispensable débat ni fonctionner comme un éteignoir

internationale des syndicats libres (CISL) témoigne, parmi d'autres indicateurs, d'une dégradation constante et inquiétante de la situation dans le monde.

A chaque fois en effet qu'un militant syndical ou associatif est condamné à la prison, la qualité du débat démocratique régresse, la capacité collective à affronter l'avenir recule.

Notre pays ne saurait s'inscrire dans cette tendance à la criminalisation des actions des syndicalistes et des militants associatifs.

Pourtant, dans cette dernière période, nous avons eu à connaître des incarcérations à forte charge symbolique. Si la répression a sa place dans le fonctionnement républicain, elle ne saurait ni se substituer à l'indispensable débat ni fonctionner comme un éteignoir.

A de multiples occasions, notamment à Gênes, lors de la réunion du G 8 de juillet 2001, et à Johannesburg, lors du récent Sommet de la

SALONS HAUT DE GAMME
La Semaine du Canapé 1-2-3 ou 4 Places, Sur Mesure



OUVERT LE 1^{er} NOVEMBRE

Ex. : Canapé cuir* en 2,50 m.

Prix : 2000 Euros jusqu'au 16 NOV. 02

80, rue Claude-Bernard 75005 PARIS - Tél. 01.45.35.08.69

*Cuir vachette, leur corrigé, structure bois massif et perlacé ; suspensions singles élastiques, mousse polyuréthane haute résilience.

meubles Decor Actuel

Le Monde
ÉDITORIAL

Notre enjeu turc

UN PARTI islamique a les moyens de gouverner la Turquie. C'est sans vrai précédent depuis 79 ans, date de la création de la Turquie moderne, constituée en Etat laïque. C'est sans précédent dans l'histoire des pays membres de l'OTAN, dont la Turquie, proche allié des Etats-Unis, est l'un des piliers. Cela représente un défi énorme pour l'Union européenne, qui, en ces temps huntingtoniens de prétendu conflit de civilisations, s'apprête à accueillir prochainement la Turquie dans ses rangs. A s'en tenir à ces quelques éléments, la victoire, dimanche 3 novembre, du Parti de la justice et du développement (l'AKP) mériterait déjà d'être qualifiée de « historique ». Il y a plus.

Le triomphe de l'AKP, parti islamique créé sur les restes d'une formation islamiste interdite, bouleverse de fond en comble la scène politique turque. La plupart des partis traditionnels ont été balayés. La hiérarchie militaire, plus attachée à la laïcité de l'Etat qu'à la démocratie, est défiée. Elle avait fait tomber un gouvernement islamiste en 1997. Elle est, cette fois, confrontée à une formation qui, avec près de 35 % des suffrages, va disposer de 363, au moins, des 550 sièges du Parlement. Même pour des généraux habitués à exercer leur tutelle sur la vie politique du pays, c'est un score difficile à ignorer.

Il s'impose d'autant plus à l'armée que le patron de l'AKP, Recep Tayyip Erdogan, injustement interdit d'élection, n'a rien d'un mollah intégriste. A 48 ans, cet ancien maire d'Istanbul, toujours sanglé dans un impeccable costume-cravate,

refuse le terme d'islamiste. Son parti se veut un parti conservateur, « respectant les valeurs » d'un pays de 66 millions d'habitants majoritairement musulmans ; une formation, dit-il, proche de ce qu'ont pu être les partis chrétiens-démocrates dans l'Allemagne ou dans l'Italie d'après-guerre ; une organisation qui veut « accélérer » l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. L'AKP entend préserver le caractère laïque de l'Etat : elle n'a pas la charia pour programme ; elle a présenté 10 % de femmes sur ses listes ; elle a donné son accord au programme du FMI pour sortir la Turquie de la crise. Elle a tout cela sur les épaules. Et plus encore.

L'AKP a la responsabilité historique d'afficher la compatibilité de l'islam avec la démocratie. Elle doit prouver qu'un « islamisme centré » est concevable, pour reprendre l'expression du politologue Olivier Roy ; et qu'il peut intégrer le jeu politique sur un mode effectivement proche de la démocratie-chrétienne. L'enjeu est colossal pour la hiérarchie militaire turque, qui doit laisser gouverner M. Erdogan ; pour l'AKP aussi, qui est comptable de ses promesses. Mais l'enjeu dépasse le cadre de la Turquie.

Si l'AKP sait réconcilier l'islam et la modernité, la leçon vaudra pour le monde arabe. L'exemple pourrait être déterminant d'un parti qui ferait la synthèse entre un ancrage culturel dans l'islam et un attachement indéfectible à la démocratie, au respect des droits de l'homme – et surtout de la femme. Ce serait un tournant au Proche-Orient.

L'élu local, cet être paradoxal

L'ÉLU LOCAL est un être paradoxal, paré de toutes les vertus – ne met-il pas, pour paraphraser Tocqueville, la liberté « à la portée du peuple » ? –, et chargé de tous les péchés. Si le président de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, a lancé, jeudi 31 octobre, en critiquant les projets de Jean-Pierre Raffarin, que la décentralisation peut être « la meilleure et la pire des choses », c'est aussi parce que l'élu local peut, lui-même, être le meilleur et le pire des acteurs du jeu politique.

Depuis que la décentralisation lui a donné des pouvoirs et des moyens financiers importants, il est projeté dans la lumière et dans l'ombre à la fois : trait d'union entre l'action gouvernementale et la gestion locale opérationnelle, il est aussi une sorte de fusible qui accumule sur lui, parce qu'il est proche de ses concitoyens, toutes les récriminations.

Devenu impécunieux, l'Etat central, qu'il soit dirigé par la gauche ou la droite, se décharge volontiers sur lui quand il s'agit d'équiper le territoire, reconstruire les établissements d'enseignement ou de soins, organiser la formation professionnelle, réinventer l'urbanisme, s'occuper du sort des personnes âgées... Alors, quand Paris se félicitera de pouvoir diminuer les impôts de l'ensemble des citoyens de métropole et d'outre-mer, l'élu local portera la responsabilité d'avoir été contraint de relever les siens s'il veut que l'école, l'emploi, le paysage rural, les transports s'inscrivent au rang de sa gestion.

Apprécié en général de ses concitoyens, l'élu local, communal, départemental ou régional court toujours le risque de porter une impopularité dont se décharge sur lui le gouvernement, dans ses lointains ministères de la capitale. On dit de lui qu'il est un recours, un rempart, un refuge, un juge de paix, un assistant généraliste, à l'écoute de toutes les petites misères et des incompréhensions. D'ailleurs il l'a voulu et si sa position est parfois inconfortable, personne ne l'a obligé à la brigue. De fait il sera l'ultime lien – rien magique – qui raccroche le citoyen désabusé à un univers politique devenu étranger et peut-être hostile.

Comment s'étonner alors qu'il figure le premier dans la ligne de mire des déséquilibrés ? Des élus de Nanterre massacrés pendant leur conseil municipal au maire de Paris poignardé un soir de fête, l'élu local devient le bouc émissaire de ceux qui pensent avoir tant de comptes à régler avec la société qu'ils en basculent dans la folie meurtrière. Puisqu'il est le pouvoir le mieux incarné au quotidien, il est naturellement une cible lorsque ce pouvoir, lointain ou sourd, est réputé, par une conscience fragile, avoir failli à ses devoirs d'écoute, de partage et d'arbitrage.

Admirable exemple de dévouement, il devient aussi l'illustration de comportements boutiquiers et le voilà stigmatisé, présenté comme un notable qui, avec la décentralisation, s'est découvert une ambition de nouveau féodal, dans sa ville, son département ou sa région.

Combien de professions ont des devoirs aussi pénibles que celui d'être réveillé en pleine nuit par les gendarmes pour aller annoncer à une famille qu'un enfant a perdu la vie sur la route en sortant d'une discothèque ? A l'inverse, combien de chefs d'entreprise ou de décideurs ont le pouvoir d'autoriser le massacre irrémédiable d'un site urbain ancien ou d'un patrimoine naturel, par inculture, faiblesse, tentation clientéliste ou renvoi d'ascenseur ?

L'élu local a été accusé au début des années 1980 d'avoir attrapé la « maladie de la pierre », selon la formule restée célèbre de l'ancien ministre du budget Michel Charasse, qui voulait mettre le doigt sur les vertiges monumentaux d'assemblées locales éblouies par leur nouveau rôle dans la première décentralisation de Gaston Defferre. Aujourd'hui, l'élu du territoire est le premier bâtisseur public de France. Il a pu pêcher par mégalomanie, munificence, voire gabegie ou corruption caractérisée. Mais aujourd'hui, en équipant, en modernisant, en construisant, il tire la croissance et préserve l'emploi.

NI PARANGON DE VERTU NI MOUTON NOIR

Alors que l'Etat ne cesse de se désengager, les collectivités locales assurent, selon les derniers chiffres rendus publics par l'Insee, la très grande majorité des équipements. Mieux, les communes et les structures intercommunales réalisent, à elles seules, la moitié des investissements publics de France. Toujours solidement méprisé dans les salons parisiens, l'élu local est devenu un échelon essentiel pour une République qui cherche à retremper sa nouvelle légitimité – on parlerait à gauche de refondation – dans une démocratie de plus grande proximité.

Cette dualité explique sans doute un autre paradoxe, vécu cette fois par les citoyens : on trouve assez facilement des acteurs de terrain, des militants associatifs, qui partagent avec beaucoup de Français le souhait d'une poursuite de la décentralisation, sans pour autant se défier d'une méfiance tenace à l'idée de voir toujours plus de pouvoirs concentrés dans les mains des élus locaux.

Ainsi la décentralisation de Jean-Pierre Raffarin devrait-elle être l'occasion, au-delà des retouches de la Constitution et du lancement des expérimentations-tests, de s'interroger sur le rôle de ceux qui, avec moins de moyens que l'Etat (sauf exception dans les métropoles puissantes) mais exposés à plus de risques, seront chargés de son application et de son application quotidienne. Déchiré entre la suspicion des uns et la reconnaissance des autres, l'élu local n'est sans doute digne ni d'excès d'honneur ni d'indignité systématique. Il n'est ni un parangon de vertu démocratique ni un mouton noir. Mais il est en tout cas irremplaçable, pour que la pédagogie d'une décentralisation conçue aujourd'hui par d'autres soit demain comprise de tous.

Jean-Louis Andreani
et François Grosrichard

Lapsus PAR PANCHO



Une place pour la religion, entre intégrisme et laïcité

ADOPTÉ après les attentats du 11 septembre 2001, le sujet du 14^e Forum organisé par *Le Monde*, la ville du Mans et l'Université du Maine, du 25 au 27 octobre (« Religion et politique, une liaison dangereuse ? »), semblait bruiser d'une actualité que renforçaient les mesures de sécurité, certes discrètes, entourant le Palais des congrès et de la culture. Qu'une discussion autour des interférences entre le fait religieux et la politique soit désormais considérée comme un sujet « sensible » donne la mesure du chemin parcouru depuis une vingtaine d'années. Une évolution bien résumée par le mot, évoqué à la tribune, du philosophe Michel Serres : « En mai 1968, quand je voulais faire rire mes étudiants, je leur parlais de religion et, pour les captiver, de politique. Aujourd'hui c'est l'inverse ! »

Le choix d'une approche de surplomb et l'absence de personnalités religieuses permettaient, il est vrai, de prendre des distances avec les sujets brûlants, même si le « choc des civilisations » entre Occident et Islam a été abordé par Odon Vallet, auteur d'*Une autre histoire des religions*, dont le tome II vient de paraître chez Gallimard, ou par Olivier Roy, un spécialiste du monde musulman et de l'Asie centrale. L'occasion était bonne de relativiser l'opinion selon laquelle la poussée intégriste serait l'indice d'un « réenchantement du monde » (pour parodier l'expression du fondateur allemand de la sociologie, Max Weber).

Pour la sociologue Danièle Hervieu-Léger, directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, dont le travail a notamment porté sur les groupes charismatiques, il ne saurait y avoir de « retour du religieux », pour la bonne raison que celui-ci n'est jamais « parti ». Si crise il y a, elle consiste plutôt dans la « dérégulation » des « grandes institutions du croire » et dans l'effet pervers de l'impératif d'authenticité. Si l'on n'adhère plus

que par décision individuelle à une croyance, comment transmettre une foi dans laquelle 4 % seulement des parents estiment « important » d'éduquer leurs enfants (« Il choisira lui-même ! ») ?

Cela suppose-t-il que la religion soit désormais derrière nous ? Non, pense Marcel Gauchet, auteur de *La Religion dans la démocratie : parcours de la laïcité* (« Le Monde des livres » du 25 septembre 1998). Ce sont les relations entre l'Etat démocratique et la foi qui se recomposent. Le climat actuel serait plutôt marqué par la redéfinition du rôle du religieux. D'autant plus que « la puissance publique désormais totalement neutre n'en a pas moins besoin des traditions dont elle est séparée », juge le philosophe. « Quand apparaît une résurgence du religieux, est-ce une perte du libéralisme ou au contraire sa dernière victoire ? » demande, en écho, Jean-Marie Donegani, directeur d'études à l'Institut d'études politiques de Paris. Tous les invités du Forum ne voient cependant pas la situation sous un jour aussi apaisé.

L'AUTRE ET L'ÉTRANGER

C'est ainsi que notre collaborateur Roger-Pol Droit a remonté le temps à la recherche des « croyances assassines », tout en précisant qu'elles ne le sont pas toutes. « Ma conviction, dit-il, est que le lien entre religion et politique est inévitable et que ce lien ne peut être supprimé. Quand devient-il dangereux ? » Puis il s'est lancé dans un parallèle audacieux entre la revendication propre aux Pères de l'Eglise de s'affirmer « fiers d'être barbares » face aux Grecs et une revendication analogue faite par Hitler de nombreux siècles plus tard. « Un grand et profond renouvellement : les Sémites doivent laisser place aux Aryens comme les Grecs aux chrétiens », ironise le conférencier. Il estime que c'est à la place faite à l'autre et à l'étranger que doit s'apprécier l'éventuelle nocivité d'un système de croyance...

Pour le philosophe italien d'inspiration heideggerienne – et député européen (PSE) – Gianni Vattimo, la source des dérives doit être recherchée moins dans la foi que dans les absolutismes religieux, au rang desquels il place du reste « la foi dans le marché ». Ne reculant pas devant le paradoxe, M. Vattimo va jusqu'à affirmer que « c'est dans le nihilisme postmoderne qu'il y a des chances de retrouver le religieux dans ce qu'il a de plus authentique ».

S'attachant aux interférences plus concrètes entre le catholicisme et la vie politique à travers l'Histoire, Jean-Luc Pouthier, rédacteur en chef du *Monde de la Bible*, tente d'expliquer l'affaiblissement des partis chrétiens-démocrates en Europe par la réserve du Vatican et des Eglises à l'égard des formations confessionnelles apparues entre 1870 et 1919. Aujourd'hui, c'est plutôt par le biais des associations chrétiennes mobilisées sur un thème particulier (avortement, pacs, etc.) que l'Eglise intervient dans la société civile. M. Pouthier attribue à l'individualisme chrétien particulièrement développé en France l'absence d'un parti catholique.

En revanche, a soutenu le sociologue Michaël Löwy, un des courants du catholicisme social français a bel et bien engendré une tradition politique... en Amérique latine : celle de la théologie de la libération. La « culture chrétienne progressiste », marquée par une partie du personnalisme et par le groupe de gauche Témoinage chrétien, aurait ainsi influencé ce mouvement apparu au sein de la jeunesse universitaire chrétienne du Brésil au début des années 1960, et qui a fleuri au temps des dictatures, quand les Eglises représentaient un asile. Aujourd'hui encore, la victoire à l'élection présidentielle brésilienne de Luiz Inácio da Silva, « Lula », « ne peut se comprendre sans le rôle d'activation sociale mené par la théologie de la libération ».

Une autre surprise ménagée par ces rencontres aura été la mise en évidence de la pluralité des versions de la laïcité. Laïcité qui, contrairement à un préjugé bien enraciné, est peut-être née de la révolution américaine et de ses Pères fondateurs, ont rappelé Denis Lacorne, du Ceri, et Isabelle Richet, de l'université Paris-X, et qu'on ne saurait ranger, en tout cas, dans la catégorie des exceptions françaises.

La version ouverte avait pour porte-parole Michel Morineau, ancien secrétaire général de la Ligue de l'enseignement, pour qui l'esprit véritable de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 visait avant tout à éteindre la guerre religieuse et non à éradiquer le catholicisme. « Le culte est interdit d'espace public. » De même Jean Baubérot, président de l'École pratique des hautes études, sans remettre en cause la laïcité de Briand et de Jaurès – « principe de séparation des sphères » – appelle à se méfier d'un fondamentalisme qui opposerait une laïcité idéale aux religions réelles.

La version « dure » ou défensive était représentée par Henri Penar Ruiz, professeur de philosophie marqué par l'idéologie républicaniste. Tout en affirmant, lui aussi, que la laïcité n'est pas en son principe « antireligieuse », il a tenu à réaffirmer sa conviction que « tout Etat où la religion jouit d'un privilège public bafoue le principe de stricte égalité entre les citoyens » – en n'hésitant pas à illustrer son propos d'une description vibrante des massacres de la Saint-Barthélemy (nuit du 23 au 24 août 1572) ! « Marianne n'est pas vide de valeur ! », a-t-il plaidé. En admettant que les croyants acceptent de limiter leurs exigences au rôle de « témoins spirituels », apolitique, dans lequel cette laïcité-là entend les cantonner.

Nicolas Weill

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora
Directeur général adjoint : René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferenzy, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lolicheon
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

Rédaction en chef centrale :

Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

Rédaction en chef :

François Bonnet (*International*) ; Anne-Line Roccati (*France*) ; Anne Chemin (*Société*) ; Jean-Louis Andréani (*Régions*) ; Laurent Mauduit (*Entreprises*) ; Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Franck Nouchi (*Culture*) ; Josyane Savigneau (*Le Monde des Livres*) ; Serge Marti (*Le Monde Economie*)

Médiateur : Robert Solé

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pliouff ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS).
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.

Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS

- 1 Asie centrale : le nouveau « Grand Jeu »
- 2 L'Irak face à une guerre annoncée
- 3 Les clés de l'info

Numéro de novembre - 16 pages - 2,10 €

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0707 C 81975
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunschbourg
94852 Ivry cedex



Le Monde
SOCIÉTÉ EDITRICE DU MONDE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

ENTREPRISES

TECHNOLOGIES

Après une année 2001 catastrophique, conclue par la première perte dans l'histoire du leader mondial de la **CARTE À PUCE** - 100 millions d'euros -, 2 002 s'annonce difficile avec déjà une perte cumulée de plus de

220 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'année. Cette descente aux enfers ne s'explique pas seulement par la dégradation de la conjoncture des télécommunications. L'entrée du **FONDS D'INVESTISSE-**

MENT AMÉRICAIN début 2000, à l'initiative de Marc Lassus, l'un des fondateurs de Gemplus, qui avait en vue l'introduction en Bourse, a profondément bouleversé les équilibres de l'entreprise. La valse des diri-

geants et des cadres, les rivalités entre actionnaires ont désorienté la société. Les suspicions d'une tentative de mainmise américaine sur des **TECHNOLOGIES SENSIBLES** se sont ajoutées à la crise.

Gemplus victime des déchirements entre ses actionnaires

Le groupe français, leader mondial de la carte à puce, est en proie depuis plusieurs mois à une guerre d'influence amorcée en 2000 par l'entrée au capital du fonds d'investissement américain TPG. Marc Lassus, l'un des fondateurs, critiqué pour son rôle dans cette recombinaison, reconnaît ses erreurs

JUSQU'OU peut aller la déchéance de Gemplus ? Après une année 2001 catastrophique, conclue par la première perte dans l'histoire du leader mondial de la carte à puce -

RÉCIT

Le mécontentement grandit chez les cadres à mesure que se succèdent les décisions contestées

100 millions d'euros -, 2 002 s'annonce difficile. Le groupe situé à Gémenos (Bouches-du-Rhône) a publié, le 31 octobre, une perte nette de 38,6 millions d'euros pour le troisième trimestre, qui s'ajoute aux 185 millions de déficit du premier semestre. Et, dans un entretien au quotidien *Les Echos* du 4 novembre, le directeur général Alex Mandl avoue que Gemplus ne parviendra pas à revenir à l'équilibre au quatrième trimestre comme annoncé.

Un revers sévère pour cette icône de la réussite technologique à la française. Certes, l'entreprise a été prise à contre-pied par le brutal ralentissement du marché des télécommunications (67 % de ses ventes en 2001). Mais elle est surtout l'otage d'une crise de confiance entre actionnaires, dirigeants et salariés.

Le mauvais feuilleton a commencé en février 2000, avec l'entrée du fonds d'investissement américain Texas Pacific Group (TPG) dans le capital de la start-up à hauteur de 26 %, payés 550 millions de dollars. Après s'être fait deux fois refouler par Daniel Le Gal, directeur général et l'un des six cofondateurs de Gemplus, TPG réussit à séduire Marc Lassus, autre cofondateur et véritable bâtisseur du groupe. Pour ce dernier, TPG a l'avantage, outre de proposer un gros chèque, de pouvoir accompagner Gemplus à la conquête

du stratégique marché américain et, surtout, de l'aider à entrer en Bourse. Il s'imagina alors que TPG restera un actionnaire dormant. « J'ai introduit le loup dans la bergerie et je me suis fait couillonner », estime-t-il aujourd'hui.

De fait, les méthodes de ce fonds américain sont connues pour être très interventionnistes. A preuve, à défaut d'avoir réussi à prendre la majorité du capital, TPG s'entend avec M. Lassus pour obtenir la majorité au conseil d'administration. Très vite, il exige, pour des raisons fiscales, le déplacement du siège social au Luxembourg et de la direction financière et des ressources humaines en Suisse. Il impose ses dirigeants : un nouveau directeur général, Antonio Perez, ancien de Hewlett-Packard (HP), arrive avec quatre de ses fidèles ; des bataillons de leurs conseils habituels, le cabinet de consulting Bain et la firme d'avocats Cleary & Gottlieb, envahissent les bureaux, et deux cadres du fonds TPG s'installent à demeure, officieux donneurs d'ordre. « De juin à octobre 2000, la plupart des dirigeants historiques français ont été placardisés ou virés pour être remplacés par des trentenaires arrogants ne connaissant rien à la carte à puce et ne parlant pas le français », témoigne un ancien cadre.

« ZIDANE DE LA CARTE À PUCE »

Le mécontentement grandit chez les cadres à mesure que les décisions stratégiques contestées se succèdent. Gemplus rachète ainsi, en décembre 2000, le fabricant de télécartes est-allemand ODS, mal en point. Or ODS est une filiale de Landis & Gyr, société de télécommunication suisse détenue à 95 % par TPG. Un an après, le groupe vendra Skidata, filiale autrichienne qui développe une technologie pourtant prometteuse de carte « sans contact ». Le choix est de se recentrer sur les télécommunications, alors même que ce marché commence à s'essouffler. En Bourse, la bulle spéculative autour des valeurs de technologie se dégonfle et il faut



dra plusieurs reports et une baisse de prix pour que l'action Gemplus soit cotée, à Paris et à New York, le 11 décembre 2000.

A l'époque, M. Lassus (17 % du capital), qui préside le conseil d'administration, fait corps avec TPG et M. Perez, qu'il surnomme « le Zidane de la carte à puce ». Alors que les salaires, primes, avantages (voitures avec chauffeur, meubles, notes de restaurant et voyages privés) et stock-options somptuaires des dirigeants américains mettent le feu aux poudres chez les employés de Gemplus, il s'avère que M. Lassus a obtenu les mêmes conditions de rémunération que M. Perez. Ce dernier aurait ainsi touché, en mars 2001, un bonus de 12 millions de dollars. A titre de comparaison, Lindsay Owen-Jones, PDG de L'Oréal, patron le mieux payé de France, a gagné 5,5 millions d'euros, salaires et primes compris, en 2001.

MM. Lassus et Perez ont bénéficié, lors de l'introduction en Bourse,

outre d'un don de 2 % du capital de Gemplus (soit 60 millions d'euros chacun), de stock-options bradées pour en acquérir 4 % supplémentaires, assorties d'un prêt de 70 millions d'euros chacun pour les acheter. Cette pratique étant illégale en France, les prêts ont été accordés par le biais d'un holding à Gibraltar. Voilà qui les mettait à la tête d'un pactole potentiel de 180 millions d'euros en stock-options, loin devant les 200 millions de... francs reprochés à Philippe Jaffré lors de son départ d'Elf en 1999. M. Lassus assure aujourd'hui « n'avoir pas pris l'initiative de demander le même traitement que M. Perez », même s'il a eu « le tort de l'accepter ». Dominique Vignon, président du conseil d'administration de Gemplus depuis juin, affirme, lui, que « M. Lassus a été complètement partie prenante dans cette affaire ».

Pendant le premier semestre 2001, l'ambiance ne cesse de se dégrader à Gémenos, d'autant qu'un premier plan social supprime

560 emplois et qu'un projet de déménagement des centres de recherche et de gestion des brevets aux Etats-Unis est évoqué. M. Lassus joue alors double jeu, donnant en sous-main des informations au syndicat majoritaire maison, l'USG. Mais, le 30 juin, alors que le comité d'entreprise organise une fête et attend un discours rassembleur du fondateur pour mener une mutinerie, ce dernier est à... Aspen (Colorado), dans le ranch du patron de TPG, David Bonderman, pour un armistice éphémère.

LUTTES INTESTINES

Enfin, devant la fronde incessante des salariés et la médiocrité des performances de l'entreprise, le 18 décembre 2001, TPG, avec l'appui de la famille allemande Quandt (propriétaire, notamment, de BMW et détentrice de 18 % de Gemplus), finit par congédier M. Perez et Lassus (qui reste administrateur) avec des indemnités de 12 millions d'euros chacun à la clé. Le premier rend ses actions pour rembourser son prêt, pas le second.

Cet épisode ne calme pas les luttes intestines. Ron Mackintosh, jusque-là administrateur indépendant et nommé patron par intérim, est désavoué, en six mois, alors qu'il s'avère être aussi président de Différentis, une société d'audit détenue à 41 % par TPG. Il a le temps d'instaurer, en février 2002, un plan social supprimant 1 200 postes (17 % des effectifs). La résistance s'organise avec la formation de l'association GemAct, qui regroupe environ 80 anciens cadres du groupe. GemAct choisit de négocier discrètement avec les Quandt pour former un contre-pouvoir à TPG. La stratégie semble payer puisque, le 4 avril, à l'issue d'une assemblée générale houleuse, il est décidé d'élargir le conseil de neuf à treize membres. Mais le « clan TPG » et le « clan Lassus » mènent une guerre de tranchées. Depuis, les Quandt ont repris leurs distances. Ils ont fait basculer le vote en faveur de la nomination

du nouveau patron, M. Mandl, le 29 août, controversé du fait de son passé d'administrateur d'un fonds de capital-risque de la CIA. Et ils ne s'opposent pas au dernier coup de TPG : proposer la révocation des deux administrateurs Marc Lassus et Ziad Takieddine, même si ce dernier proteste contre l'inanité du « défaut de loyauté » qui lui est reproché pour avoir critiqué publiquement le recrutement de M. Mandl. L'AG du 21 novembre en décide-ra.

Mauvaise affaire pour TPG

Gemplus est une double exception dans le portefeuille de participations de TPG. D'abord, l'entreprise n'était pas en difficulté quand TPG y a investi. Or, ce fonds créé en 1993, qui gère dix milliards de dollars, a fait sa réputation sur les rachats d'entreprises en déclin : Continental Airlines, US Airways, chaussures Bally, motos Ducati, vêtements J. Crew, aliments Del Monte... et dernièrement le restaurateur rapide Burger King. Par ailleurs, Gemplus compte parmi les rares échecs de TPG, qui revendique un taux de retour sur investissement impressionnant, supérieur à 40 % : ses 26 % de Gemplus, payés 550 millions de dollars, valent 117 millions aujourd'hui.

Malgré les allocutions rassurantes de M. Vignon, qui répète que « TPG ne cherche aucunement à contrôler Gemplus », GemAct et les salariés sont plus que jamais inquiets. Le premier craint de découvrir que le fonds américain, profitant du recul de l'action de 75 % depuis le début de l'année, a grimpé dans le capital et finisse par mettre la main sur une technologie française. Les seconds, devant cette guerre ternissant l'image du groupe et les tentatives de délocalisation par TPG, ont peur pour leurs emplois.

Ga. M.

PROFIL... MARC LASSUS, UN ENTREPRENEUR RUINÉ

« JE SUIS maintenant un banni dans ma propre société », s'indigne Marc Lassus. Ce Béarnais sexagénaire, qui a fondé Gemplus avec cinq autres ingénieurs de Thomson en 1988 au prix de la vente de sa maison, ne décolère pas. Lui qui a imposé le fonds d'investissement américain Texas Pacific Group (TPG) chez Gemplus oublie sa jovialité méridionale face à cette « bande de financiers ne connaissant rien à rien », qui réclament aujourd'hui son départ.

Le traumatisme est fort pour le patron de cette start-up - gérée « comme une grande famille » -, longtemps adulé de ses employés et admiré des journaux économiques. Le fonceur M. Lassus a-t-il été victime de ses rêves de grandeur ? S'il est mis sur la touche, c'est parce qu'il a longtemps composé avec TPG, trop pressé qu'il était « de voir une petite boîte provençale conquérir le grand marché américain ». S'il est ruiné, c'est qu'il s'est endetté jusqu'au cou pour continuer à peser chez Gemplus (dont il détient 17 %), mais aussi en raison d'un projet raté.

Début 2000, M. Lassus veut créer un « Microsoft de la carte à puce » avec Bull et Ingenico. Pour ce faire, il acquiert personnellement 19 % de cette dernière société.

Mais les actions de Gemplus et d'Ingenico plongent, et les banques, auprès de qui les participations de M. Lassus sont gagées en contrepartie des emprunts, commencent à les vendre en Bourse. Les Banques populaires ont ainsi déjà liquidé une ligne Gemplus, faisant tomber, selon M. Lassus, sa part à 11 % du capital. Un temps dans le Top 30 des plus grosses fortunes professionnelles françaises, il se dit aujourd'hui en faillite, « dans le rouge d'au moins 200 millions d'euros ». Et donc insolvable pour rembourser le prêt de 78 millions d'euros dus à Gemplus d'ici à la fin 2003.

Mais, à Gémenos, peu sont prêts à pleurer sur son sort. « Au milieu de cette guerre où se mêlent vengeance personnelle et histoires de gros sous, les salariés se sentent instrumentalisés », assène Ismaïl Chinchilla, représentant FO. Dominique Schembri, syndicaliste CGT, renchérit : « Maintenant qu'il se sait foutu, il voudrait qu'on coule tous ensemble. » D'autres, comme l'association d'actionnaires minoritaires GemAct et le syndicat maison USG, sont plus mesurés, sur le thème « les ennemis de nos ennemis sont nos amis ». Mais M. Lassus a perdu son statut de leader charismatique.

Ga. M.

Les services secrets américains cherchent-ils à mettre la main sur la carte à puce ?

DÉLIRE paranoïaque, comme le pense Dominique Vignon, le président du conseil d'administration, ou soupçon fondé, comme le placent certains anciens cadres de GemAct et le syndicat USG ? Depuis un an et la tentative de la direction de rapatrier les brevets aux Etats-Unis, la rumeur ne cesse de s'amplifier sur une éventuelle volonté de l'administration américaine de contrôler Gemplus, via le fonds d'investissement américain Texas Pacific Group (TPG), pour s'approprier la technologie de la carte à puce.

La nomination au poste de directeur général d'Alex Mandl a échauffé les esprits. Cet Américain, ancien du groupe de télécommunications AT&T, était membre du conseil d'administration d'In-Q-Tel, le fonds de capital-risque de la Central Intelligence Agency (CIA) et ne l'a révélé que peu avant d'être nommé. Il a aussi fait partie du Bohemian Club et est toujours administrateur de l'American Enterprise Institute (AEI), deux clubs de pensée néo-conservateurs, influents sur les questions de défense et d'intelligence économique auprès du gouvernement de George W. Bush. De même, David Bonderman, fondateur de TPG, a travaillé au cabinet d'avocats Arnold & Porter, qui coopère étroitement avec l'administration américaine. Mais ces éléments ne constituent pas une preuve.

Dans les dix grands domaines des hautes technologies, celui de la carte à puce est le seul, avec le GSM, où les Etats-Unis sont en retard. Or une carte Gemplus équipée un téléphone GSM sur deux sur

la planète. La carte à puce a, en outre, des applications très prometteuses en termes de sécurisation et d'identification. Une puce de carte bancaire ou de téléphone mobile contient, de manière sécurisée, les données personnelles des utilisateurs. A terme, les permis de conduire et les cartes d'identité pourraient aussi contenir une puce permettant d'identifier le porteur. Une carte à puce pourrait aussi être insérable dans un ordinateur pour authentifier l'internaute.

Les informations encodées peuvent être cryptées et gêner l'efficacité du système d'écoutes et de surveillance Echelon

Surtout, les informations encodées sur les cartes à puce peuvent être cryptées (Gemplus possède une des meilleures équipes de cryptologie au monde), ce qui peut gêner l'efficacité du fameux système d'écoutes et de surveillance mondial Echelon, géré par la National Security Agency (NSA) américaine. « Pour les Etats-Unis, la mainmise sur les technologies de l'information est une priorité et ils sont aujourd'hui prêts à entrer massivement sur le marché de la carte à puce, car il leur est impensable que ce soient des sociétés étrangères qui puissent gérer l'information person-

nelle des porteurs ou les empêcher d'y accéder », explique Guillaume Dasquié, rédacteur en chef de la lettre de renseignement *Intelligence Online*.

Cependant, les brevets fondateurs de la carte à puce et de son inventeur Roland Moreno, sont tombés dans le domaine public. L'important chez Gemplus réside donc moins dans ses brevets (plus de 500 déposés en deux ans) que dans son savoir-faire, plus difficilement « pillable ». En outre, passer par l'intermédiaire d'un fonds détenteur d'une participation minoritaire dans Gemplus paraît bien tortueux alors que l'entreprise franco-américaine Schlumberger-Sema, propriétaire de la division carte à puce de Bull CP8 depuis le début 2001, détient une technologie comparable.

En tous cas, le dossier Gemplus est suivi par les pouvoirs publics français, alertés par les syndicats : les renseignements généraux comme la direction de la surveillance du territoire affirment avoir transmis, à plusieurs reprises, des notes aussi bien au ministère de l'intérieur qu'au « haut fonctionnaire de défense » du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. A Bercy, la direction générale des technologies de l'information suit aussi le dossier. Tous, sans voir la main de la CIA ou de la NSA derrière TPG, estiment dommage qu'une technologie française stratégique puisse potentiellement être « délocalisée » mais disent ne pouvoir intervenir dans le cadre d'une société privée.

Gaëlle Macke (avec Jacques Follorou)

NOUVEAUX BILANS DISPONIBLES DÈS MAINTENANT

INFOGREFFE

L'information légale sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR INTERNET
www.infogrefe.fr*

PAR MINITEL
08 36 29 11 11
0.02€ + 1.39€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE
0 892 700 700*
0.34€ TTC/mn

* Règlement par carte bancaire (sauf abonnés)

L'enquête sur Cartésis dédouane Vivendi et Salustro-Reydel

Il n'y avait pas de lien capitalistique entre le groupe et ses auditeurs

LES CONCLUSIONS de l'enquête ouverte le 13 septembre par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) sur l'existence d'une filiale commune, nommée Cartésis, au cabinet d'audit Salustro-Reydel et à l'un de ses clients, le groupe Vivendi Universal, ont été évoquées au sein de la CNCC. Elles indiquent que les soupçons de conflit d'intérêts qui ont motivé l'ouverture de cette investigation seraient sans fondement, car il n'existerait pas de lien capitalistique entre les deux entités.

En 1990, Cartésis avait été créée par Salustro-Reydel et par Vivendi Universal, qui se dénommait encore Compagnie générale des eaux (CGE). Chargée d'éditer des logiciels financiers, cette structure était détenue par SV & GM, branche-conseil du cabinet d'audit et de la CGE. En 1999, SV & GM et Cartésis ont été cédées à Pricewaterhouse-Coopers (PwC). Cartésis réalisait alors plus de 30 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Selon l'un des membres de la CNCC, présent lors des comptes rendus de l'enquête, il semble néanmoins persister certaines interrogations sur la nature exacte des liens qui existaient entre la CGE et Salustro-Reydel via Cartésis. En effet, la cession de Cartésis a donné lieu à une médiation du tribunal de commerce de Paris. Le cabinet Salustro-Reydel a demandé le paiement d'un dédommagement lors de la

vente à PwC. Au terme de la transaction, le cabinet aurait perçu 60 millions d'euros. Les services fiscaux du ministère des finances de l'époque ont d'ailleurs accordé un traitement avantageux à cette opération permettant au cabinet d'être exonéré d'une partie des charges.

La justification d'une telle indemnité ne paraît pas avoir été totalement éclaircie, ce qui pourrait faire perdurer les doutes sur l'existence de liens plus significatifs entre la maison mère du cabinet Salustro et son client, Vivendi Universal, dans l'affaire Cartésis. Le président de la CNCC, Michel Tudel, qui a indiqué qu'il livrerait, le 5 novembre, les conclusions de l'enquête, n'a pas souhaité répondre aux questions du Monde. Egalement interrogé, le cabinet Salustro-Reydel a indiqué que cette indemnité de 60 millions d'euros était justifiée par le « préjudice d'image » causé lors de la cession de son pôle conseil.

ACTION AUX PRUD'HOMMES

Par ailleurs, de nouvelles accusations ont été portées devant le tribunal des prud'hommes par un ancien salarié du cabinet Salustro-Reydel, chargé de développer des activités commerciales en Chine pour le compte du cabinet. L'intéressé, qui devait diriger une structure créée en partenariat avec la société Business Objects pour vendre des logiciels, affirme que son ancien employeur aurait eu recours à des montages opaques

pour dissimuler des activités incompatibles avec sa mission de commissaire aux comptes. Selon ses dires, la Commission des opérations de Bourse aurait indiqué que le montage incriminé « ne correspondait pas aux règles éthiques du métier de commissaire aux comptes, mais qu'il n'était pas illégal ».

Interrogé par *Le Monde*, le cabinet Salustro-Reydel dément toute irrégularité dans ce dossier. Selon lui, il s'agit d'une tentative de développement externe de la société dans le domaine des logiciels d'extraction de fichier, dont les termes et la méthode ont été avalisés par la CNCC et par l'Ordre des experts-comptables. Par ailleurs, affirme-t-il, la nature du montage prend en compte la réalité chinoise, qui impose à tout investisseur étranger le recours à des structures locales. L'aventure a été de courte durée. « Faute d'avoir mené à bien ce projet, il a été décidé de s'en séparer », dit-on chez Salustro-Reydel. Le cabinet ajoute que cette société a déposé son bilan à la fin de la semaine dernière.

Jacques Follorou

Les entreprises s'opposent à un projet de commission sur les remises de chèques

Les banques veulent faire payer quatre centimes par opération. Certains y voient les prémices d'une facturation aux particuliers

LA QUESTION de la facturation des chèques tend les relations entre les banques et les entreprises. Le sujet de discorde : avant la fin de l'année, les banques projettent de facturer le coût du traitement des chèques par informatique en instaurant une commission fixe de 4 centimes sur chaque chèque remis par les entreprises.

Avec l'instauration de l'« échange image chèque », un nouveau procédé informatique qui dématérialise l'échange de chèques entre banques, ces dernières sont parvenues à réduire considérablement leur coût de traitement. Mais, même avec ce nouveau système, il leur reste une charge incompressible de 4 centimes. Un montant que doit acquitter la banque de la société qui encaisse le chèque, et qui a été instauré pour corriger les déséquilibres entre les établissements dont les clients remettent beaucoup de chèques et ceux qui en traitent peu.

Ce dossier préoccupe l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE). Dans l'éditorial de novembre de son magazine mensuel, *La Lettre du trésorier*, l'association s'insurge contre cette « com-

mission uniforme (que nous appelons *taxe*) ». L'éditorial poursuit : « L'AFTE s'élève énergiquement contre cette dérive, car l'activité bancaire est de nature commerciale, et tout accord entre banques conduisant à la facturation aux entreprises d'une commission unique et uniforme n'est pas acceptable », précisant que la mise en place du nouveau système est « assez chaotique : remises retardées ou perdues, multiplication des impayés... ».

LA DISTRIBUTION LA PLUS TOUCHÉE

La Fédération du commerce et de la distribution (FCD) indique « ne pas accepter que ce soit le commerce qui finance ce système. Nous estimons que cet accord pour refacturer quatre centimes est une entente entre les banques, alors qu'avant c'était sujet à négociation ». La FCD a alerté la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Les entreprises mettent en avant le coût considérable de cette nouvelle tarification. Les principales entreprises touchées sont les sociétés de distribution, qui sont des grands remettants de chèques à

l'encaissement. Carrefour a ainsi calculé que cela pourrait lui coûter 5,5 millions d'euros par an.

La remise à l'encaissement de chèques par les entreprises fait déjà l'objet d'une rétribution sous la forme de deux commissions (le coût technique de traitement et la commission bancaire). Mais elles résultent de négociations bilatérales entre l'entreprise et sa banque. En moyenne, la profession estime que le coût technique de traitement est d'environ 2 centimes par chèque et la commission bancaire d'environ 1 centime.

La profession bancaire se renvoie la balle et refuse de confirmer ce projet de facturation. BNP Paribas indique « qu'il s'agit d'une commission interbancaire [interne à la profession] et que (...) c'est à la Fédération bancaire française [FBF] de répondre ». Interrogée, la FBF précise que « chaque banque est libre de sa politique commerciale (...), la FBF n'intervient pas dans ce processus ». Un dialogue de sourds, considéré par certains comme une première étape vers la facturation des chèques pour les particuliers.

Cécile Prudhomme

Un récit sans complaisance de la saga Jean-Marie Messier



Intitulé *Messier Story*, le livre que le journaliste Pierre Briçon consacre au patron déchu de Vivendi Universal est le premier d'une longue série. D'autres ouvrages sont publiés au même moment ou vont l'être dans les prochaines semaines. Et Jean-Marie Messier lui-même devrait donner prochainement sa version de sa propre histoire.

Dans cette abondance éditoriale annoncée, le lecteur pourrait craindre de ne pas savoir à quel livre se référer pour percer les mystères de l'ascension puis de la chute de Jean-Marie Messier ; dans le lot, on risque d'avoir des versions qui ne seront pas toutes exemptes d'arrière-pensées, dans un souci tantôt d'autoglorification, tantôt de règlement de comptes.

Mais, avec Pierre Briçon, ce risque de confusion est préventivement balayé. Son ouvrage arrive en effet en premier ; mais c'est aussi celui - ou l'un de ceux - qui fera référence, au cours des prochains mois. C'est en consultant cette version de l'histoire, méticuleusement établie, que l'on pourra le mieux débusquer les petits mensonges des uns ou les outrances et les omissions des autres. Dans les passions actuelles que déchaine toujours Vivendi Universal, voilà un travail rigoureux qui fera office de juge de paix.

Dresser le portrait de Jean-Marie Messier, c'est forcément naviguer entre des écueils innombrables. A raconter la saga de l'homme à la chaussette trouée qui a eu l'idée de marier un vieux groupe français avec l'un des symboles de Hollywood, pour donner naissance à Vivendi Universal, on peut rapidement verser dans la *success story* un peu naïve ou complaisante et flatter l'image que Jean-Marie Messier a toujours voulu donner de lui-même. Ou alors, on peut être tenté, reconstruisant l'histoire de ce patron au travers du prisme de sa chute, de la réduire à celle, seulement, d'un échec.

Mais, en vérité, Jean-Marie Messier ne mérite sans doute ni cet excès d'honneur ni cet excès d'indignité. A suivre le récit de Pierre Briçon, on devine que l'histoire de Jean-Marie Messier a d'abord cela de fascinant qu'elle est très

emblématique de la mutation actuelle du capitalisme français. C'est donc l'intérêt majeur du livre : c'est une narration froide, presque chirurgicale, sans emportement. Mais de cette relation détachée des faits ressort un sentiment encore plus accablant que si l'auteur s'était laissé emporter par la passion ou le ressentiment. Suivant les péripéties de Jean-Marie Messier, on découvre une double histoire, celle d'un grand groupe français à l'heure de la mondialisation et celle, finalement pathétique, de Jean-Marie en Amérique ou, si l'on préfère, de Rastignac au pays des stock-options.

BALLADUR ET CHIRAC

Etablissant un récit méthodique, Pierre Briçon lève aussi le voile sur des facettes de Jean-Marie Messier qu'on ne connaissait pas. Alors que le patron déchu a longtemps affiché une forme de dédain à l'égard des politiques et n'assumait publiquement que d'anciennes sympathies pour Edouard Balladur, pour avoir été membre de son cabinet, de 1986 à 1988, le livre révèle par exemple que Jean-Marie Messier a fait partie de l'état-major de campagne de Jacques Chirac, en 1988. Il en a été membre de manière un peu dilettante, visiblement, mais c'est incontestable, même si l'épisode, dit l'auteur, a été biffé de sa biographie officielle.

Ensuite, l'auteur a le mérite de décrire par le menu des facettes du personnage Messier qui ont, longtemps, été peu souvent évoquées en public. On découvrira, par exemple, avec intérêt les relations que le patron de Vivendi avait tissées avec de nombreux médias ou les conceptions qu'il avait du rôle de la presse et on comprendra rapidement que ce volet de l'histoire, loin d'être anecdotique, est aussi hautement révélateur. Certains voudraient-ils qu'on l'oublie ? Il fut un temps, en réalité pas très éloigné - Pierre Briçon le raconte en détail -, où les journalistes qui cherchaient à raconter avec honnêteté le système Messier, jusque dans ses excès, s'exposaient à bien des difficultés. Pierre Briçon a donc fait œuvre utile. L'histoire qu'il raconte n'est pas encore achevée. Mais il est le premier à la raconter sans outrance mais aussi - ce qui n'a pas été si fréquent dans le passé - sans complaisance.

Laurent Mauduit

RESULTATS du 3^{ème} trimestre 2002

GROUPE SAGEM

- Progression du chiffre d'affaires de 20 % au 3^{ème} trimestre 2002
- Forte progression de la marge opérationnelle
- Objectif de Résultat d'Exploitation 2002 revu en hausse de 20%

Paris, le 30 octobre 2002 - Le Conseil de surveillance de SAGEM s'est réuni le 30 octobre 2002 sous la présidence de M. Mario COLAIACOVO. Le Conseil a examiné les comptes du 3^{ème} trimestre présentés par M. Grégoire OLIVIER, président du Directoire.

Ces résultats trimestriels confirment le redressement rapide du Groupe SAGEM, marqué par :

- la croissance du chiffre d'affaires du Groupe de 20 % au 3^{ème} trimestre par rapport au 3^{ème} trimestre 2001⁽¹⁾ amenant à une croissance du chiffre d'affaires de 2,3%⁽¹⁾ sur les neuf premiers mois,
- la forte progression de la marge opérationnelle, à 5,3 % des ventes.

Compte tenu de ces bons résultats trimestriels et des perspectives pour la fin de l'année, le Groupe revoit en hausse son objectif de Résultat d'Exploitation de 20 %, soit 120 M€ au lieu de 100 M€ pour l'ensemble de 2002.

Les principaux chiffres sont les suivants :

Montant en M€	3 ^{ème} trimestre 2002	2 ^{ème} trimestre 2002	1 ^{er} trimestre 2002	9 premiers mois 2002
Chiffre d'affaires	600,0	682,2	592,0	1.874,2
Branche Communications	424,0	415,2	364,9	1.204,1
Branche Défense et Sécurité	176,0	267,0	227,1	670,1
Excédent Brut d'Exploitation	+61,1	+60,1	+51,3	+172,5
EBE/CA	10,2%	8,8%	8,7%	9,2%
Résultat d'Exploitation	+31,9	+29,5	+12,9	+74,3
RE/CA	5,3%	4,3%	2,2%	4,0%

(1) CA Q3 2001 : 497,2 M€, CA janv-sept 2001 : 1832,3 M€, hors activités automobiles cédées fin septembre 2001

Le résultat net ressort à 15,6 M€ pour le 3^{ème} trimestre ce qui, compte tenu d'un résultat net de 28,4 M€ au 1^{er} semestre, porte le résultat net à 44 M€ pour les neuf premiers mois de 2002.

BRANCHE COMMUNICATIONS

Le chiffre d'affaires de la Branche Communications s'est élevé à 424 M€ pour le 3^{ème} trimestre 2002, contre 339,1 M€ au 3^{ème} trimestre 2001, soit une progression de 25 %. Sur les neuf premiers mois, le chiffre d'affaires de la Branche Communications s'est élevé à 1.204,1 M€, soit -2,5 % par rapport à la même période de 2001. Le Résultat d'Exploitation de la Branche est ressorti au 3^{ème} trimestre à +17,5 M€, soit 4,1 % du CA.

BRANCHE DEFENSE ET SECURITE

Le chiffre d'affaires de la Branche Défense et Sécurité s'est élevé à 176 M€ pour le 3^{ème} trimestre et à 670,1 M€ pour les neuf premiers mois, en progression de 12,3 % par rapport aux neuf premiers mois de 2001 et de 11,3 % sur le seul 3^{ème} trimestre. Le Résultat d'Exploitation, 14,4 M€ au 3^{ème} trimestre, se maintient à 8,2 % du CA. L'acquisition de MONETEL, dans le domaine des terminaux de paiement a été finalisée le 30 septembre 2002 ; le chiffre d'affaires de MONETEL (60 M€ environ en année pleine) sera intégré au 4^{ème} trimestre.

STRUCTURE FINANCIERE

Au 30 septembre 2002, la structure financière est solide, avec 1,262 milliard d'euros de fonds propres représentant 3 fois l'actif immobilisé net.

La trésorerie, nette des dettes financières, s'élève à 471 M€. Elle a progressé de 24 M€ au 3^{ème} trimestre et représente 16 % du total du bilan et plus de 13 € par action.

Relations actionnaires : Hervé PHILIPPE : 01 40 70 62 57
Internet : www.sagem.com

CP n°02/31



Les déboires de Bali affectent peu le tourisme en Asie du Sud-Est

La Malaisie et la Thaïlande résistent malgré les réticences de la clientèle occidentale

KUALA LUMPUR

de notre correspondante

Les hôtels de vacances des grands groupes thaïlandais et malaisiens affichent presque complet pour la fête du Deepavali, qui a lieu le 4 novembre, et pour les vacances de Noël. Le groupe Mandarin Oriental, qui dirige neuf hôtels à travers les six pays d'Asie dans lesquels le groupe est implanté, affirme ne pas avoir été affecté des suites des attentats de Bali de manière significative, y compris pour ses hôtels en Indonésie, à Djakarta et à Surabaya. « De nombreux voyageurs qui devaient aller en Indonésie ont décidé de venir en Malaisie », indique le bureau du tourisme malaisien.

En Malaisie, au cours du dernier week-end d'octobre, le Club Med de Cherating, sur la Côte est de la péninsule, était plein, tout comme celui de Phuket sur la Côte ouest de la Thaïlande. « Nous avons une promotion régionale et les gens n'ont pas annulé. Tout au plus certains ont-ils demandé à changer de village dans la région », indique Mum Taz, responsable des ventes Club Med à Singapour.

le reste de l'Asie du Sud-Est qui pourrait bénéficier, au moins dans un premier temps, du manque à gagner dont va souffrir Bali.

La Malaisie se croit relativement à l'abri d'attaques terroristes : en tant que pays musulman, avec deux Etats à fort potentiel touristique dirigés par le parti islamique radical, elle ne saurait être une cible d'extrémistes islamiques. Les grands hôtels de Kuala Lumpur attirent de plus en plus de touristes du golfe Persique (Koweït, Emirats et Oman). Et malgré un tassement cette année, le nombre de visiteurs arrivant en Malaisie (environ 12,5 millions par an) croît de manière spectaculaire. Le pays a en effet fait de gros efforts de promotion pour se vendre comme pays multiracial dans la région.

En revanche, les visiteurs en provenance d'Europe ou des Etats-Unis, qui ont une idée plus confuse de la région, lui préfèrent une autre destination, comme les Caraïbes. « On a quasiment tout perdu », affirme Serge Jardin, de Kalao Voyages à Kuala Lumpur, spécialisé dans le voyage de motivation pour les Français. « Que les Américains arrêtent de voyager ne pose de vrais problèmes à personne. En revanche, si les Anglais ou les Allemands [les plus gros tour-opérateurs du monde] le faisaient, l'industrie en souffrirait bien plus », estime Jean-Michel Fraisse, directeur du Centre d'études sur le tourisme, à Kuala Lumpur. La région se serait bien passée des recommandations officielles de plusieurs pays qui suggèrent à leurs ressortis-

sants d'éviter de se rendre en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande. Le Japon vient de rejoindre l'Australie, le Canada, le Danemark et la Suède pour affirmer que Phuket pourrait être la cible de terroristes.

Le conseil mondial du tourisme et du voyage, basé à Londres, s'attend à une croissance de l'ordre de 5 % pour la région Asie-Pacifique en 2003. Mais, malgré des premiers signes encourageants de la conjoncture du tourisme après l'attentat de Bali, les analystes s'accordent tous à dire qu'il est trop tôt pour crier victoire. Car cet événement a sans doute inquiété les investisseurs au moins autant que les touristes, dans une région qui a autant besoin des uns que des autres.

Florence de Changy

Certains Etats européens rechignent à adopter les directives concernant les entreprises

La France a été prise en défaut dans vingt dossiers en 2001



EXPERTISE
Droit européen

publicité comparative (aff. C-392/01) : chaque année, des Etats sont sanctionnés par la Cour de justice des Communautés européennes, pour manquement au droit communautaire.

Prévu par l'article 226 (nouveau) du traité de Rome, le recours en manquement, qui a pour objet de contraindre les Etats membres à respecter les obligations qui leur incombent en application des textes fondateurs, présente un très grand intérêt pour les entreprises. En effet, les infractions concernent souvent des législations qui les intéressent directement.

Ainsi, la question a été soulevée

de la compatibilité avec le traité de la législation française sur les organisations de spectacles, qui prévoit la délivrance aux organisateurs des autres Etats membres de licences d'une durée de deux ans, alors que les dirigeants français ont le droit d'obtenir une licence définitive. En outre, c'est souvent sur plainte de ces mêmes entreprises que la procédure est mise en œuvre, si la Commission estime que cela est nécessaire. Tel a été le cas notamment pour la législation sur l'organisation de spectacles.

La procédure, lorsqu'elle est engagée, se déroule en deux phases. La première, non contentieuse, débute par une lettre de mise en demeure de la Commission, adressée à l'Etat concerné, qui, si elle n'a pas l'effet attendu, est suivie d'un avis motivé invitant l'Etat à prendre les mesures nécessaires pour mettre sa législation en conformité avec les exigences du droit communautaire.

157 RECOURS POUR MANQUEMENT

Si la réponse donnée par l'Etat à l'avis motivé de la Commission n'est pas satisfaisante, cette dernière peut saisir du litige la Cour de justice des Communautés ouvrant la phase contentieuse de la procédure. Celle-ci aboutira, en cas de manquement constaté par les juges, à la condamnation de l'Etat auteur de l'infraction.

La France a ainsi été sanctionnée, par arrêt du 26 septembre 2002, pour ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour se conformer à une directive de 1998 visant à faciliter l'exercice de la profession d'avocat dans un autre Etat membre que celui où la qualification a été acquise (aff. C-351/01 Commission c. France). De même, le 15 octobre, la Cour a condamné l'Allemagne, en l'espèce soutenue par le Royaume-Uni, pour avoir manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de la directive du 17 mai 1977 sur l'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires (aff. C-427/98).

Outil irremplaçable pour contraindre les Etats à respecter leurs engagements, le manquement représentait, en 2001, 157 des 503 recours introduits devant la Cour (soit 31 % de l'ensemble et 84 % des recours directs). 21 affaires concernaient l'Italie, contre 13 seulement pour l'Allemagne ou 3 pour la Suède, la France étant, quant à elle, poursuivie 20 fois. Au cours de la même année, les arrêts se sont conclus, dans 90 % des cas, par la condamnation de l'Etat en cause, statistique qui sera désormais publiée, dans son rapport annuel, par la Cour de justice.

C'est dire que l'heure n'est plus seulement, dans la Communauté, à l'adoption de nouvelles mesures d'harmonisation, mais également, et sûrement plus encore, à la surveillance continue et efficace de celles qui existent déjà.

Isabelle Pingel (professeur à l'université de Paris - Saint-Maur)

EFFORTS DE PROMOTION

En revanche, le Club Med de Bali, plein le soir de l'attentat à Kuta Beach, samedi 12 octobre, n'est plus aussi occupé mais les nombreux appels de clients qui se disent prêts à aller en Indonésie, au prix d'un rabais, semblent indiquer qu'ils ne bouderont pas longtemps la destination. Bali comptait pour 50 % des quelque 6 milliards d'euros que le tourisme rapporte à l'Indonésie, même si sa part dans l'économie nationale reste faible (aux alentours de 3 %). Le taux d'occupation hôtelier est tombé à 10 % et tout indique que c'est

CONDAMNATION de l'Etat italien, le 24 octobre, pour transposition incomplète d'une directive de 1990 sur la santé des travailleurs utilisant des écrans de visualisation, qui garantit notamment des examens périodiques des yeux et de la vue (aff. C-455/00) ; condamnation de l'Etat espagnol, le 10 octobre, pour ne pas avoir mis sa législation en conformité avec une directive de 1997 sur la publicité trompeuse, afin d'y inclure la

ELLE

ROMY SCHNEIDER
SES PHOTOS INTIMES

DEPARDIEU
PÈRE ET FILS
UN FACE-A-FACE
BOULEVERSANT

MODE
ESTELLE BOUSCULE
LES BASIQUES

SPECIAL BEAUTÉ
LE MEILLEUR DE VOUS-MÊME
56 PAGES

CHAQUE LUNDI
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

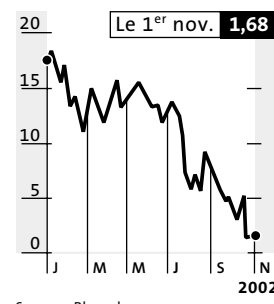
ABB prêt à payer pour l'amiante aux Etats-Unis

LE GROUPE helvético-suédois de construction mécanique et ferroviaire a décidé de négocier à l'amiable le règlement des 110 000 plaintes déposées par des victimes de l'amiante de sa filiale Combustion Engineing (CE) aux Etats-Unis. Vendredi 1^{er} novembre, la direction d'ABB a indiqué qu'elle serait prête à payer 1,1 milliard de dollars pour parvenir à un accord avec les avocats des plaignants afin de régler les contentieux en cours.

De 1990 à 2001, CE a déjà traité 204 326 cas pour un montant de 865 millions de dollars. La recherche d'un accord devrait contribuer à rassurer les marchés financiers sur l'avenir du groupe, dont les résultats sont en forte baisse. Pour les neuf premiers mois, les pertes d'ABB atteignent 82 millions de dollars pour un bénéfice de 289 millions de dollars en 2001.

EN CHUTE

Action ABB, en francs suisses à Zurich



Deux enquêtes sont ouvertes aux Etats-Unis sur Vivendi Universal

UN COMMUNIQUÉ du groupe Vivendi Universal publié lundi 4 novembre dans la matinée annonce qu'il « compte coopérer pleinement aux Etats-Unis avec le bureau fédéral du procureur général du district sud de New York, qui vient d'ouvrir une enquête pénale préliminaire concernant Vivendi Universal. Le bureau de Miami de la SEC, qui mène une enquête pénale informelle sur VU, coordonnerait ses activités avec l'enquête du bureau fédéral du procureur général. Vivendi Universal entend coopérer pleinement avec ces enquêtes préliminaires ».

Par ailleurs, selon la *Financial Times* du lundi 4 novembre, le PDG de Vivendi Universal (VU), Jean-René Fourtou, aurait envoyé, jeudi 31 octobre, une lettre à onze de ses banques afin de leur dévoiler son plan pour financer la prise de contrôle de Cegetel : outre la cession d'actifs et de nouveaux prêts, VU pourrait compter sur l'aide financière de Belgacom, la compagnie de télécommunications contrôlée par l'Etat belge. Selon ce montage, la dette supplémentaire contractée à cette occasion n'apparaîtrait pas dans le bilan du groupe, déjà endetté à hauteur de 19 milliards d'euros.

SERVICES

■ **KINGFISHER** : le groupe britannique est en pourparlers pour la vente de BUT, qui fait partie avec Darty de son pôle de distribution d'électroménager en France, affirme la *Financial Times*, lundi 4 novembre. Le groupe aurait déjà recueilli au moins quatre offres qui valorisent BUT entre 380 et 480 millions de livres.

■ **RYANAIR** : la compagnie irlandaise à bas prix Ryanair a annoncé lundi, pour le premier semestre de l'exercice 2002-2003, un bénéfice net en hausse record de 71 %, à 150,9 millions d'euros.

■ **AIR FRANCE** : la direction d'Air France a annoncé qu'elle ne prévoyait aucune perturbation à l'occasion d'une journée de grève organisée mardi. Sept syndicats ont appelé à un arrêt de travail et à des manifestations aux aéroports d'Orly et de Roissy le 5 novembre pour protester contre la privatisation de la compagnie. Dans un communiqué, les organisations CGT, CFDT, CFTC, FO, SNMSAC, Sud Aérien et Alter disent refuser « la grande braderie que serait la mise sur le marché » de l'entreprise publique.

INDUSTRIE

■ **RHODIA** : le groupe français de chimie de spécialités Rhodia a cédé ses activités de chimie de base en Europe, qui représentent un chiffre d'affaires annuel de 280 millions d'euros, au fonds d'investissements Bain Capital, a-t-il annoncé lundi.

IDATE

www.idate.org 21-22 novembre 2002

Conférence internationale

TELECOM
MEDIA
INTERNET

L'Europe en marche...

Face à la crise,
les conditions du rebond ?

contact : Sophie MONJO - tél. : +33 (0)4 67 14 44 56 - email : s.monjo@idate.org

REPRODUCTION INTERDITE

E M P L O I
OFFRES

Le Bureau International du Travail à Genève recrute un Chef Opérateur Pupitreur

pour assurer le fonctionnement des serveurs et des équipements centraux d'exploitation. Minimum 10 ans d'expérience dans un centre informatique IBM "mainframe", dont 3 ans en tant que superviseur. Maîtrise VM/ESA, VSE/ESA, CMS, VSAM, Rexx, Unix/Linux et systèmes de sauvegardes. Excellentes connaissances de l'anglais et du français (parlé, écrit). Esprit d'équipe et capacité d'intégration dans un milieu multiculturel. Conditions d'emploi et rémunération compétitives similaires aux Nations Unies.

Les candidatures seront UNIQUEMENT acceptées en ligne à l'adresse suivante : www.ilo.org/hrd (réf. 2002/67)

Clôture pour les candidatures : 29 novembre 2002.

Les difficultés de l'agence de presse Reuters, victime de la crise des marchés

Le numéro mondial de l'information financière voit ses carnets de commandes se réduire. 2 000 emplois ont déjà été supprimés, et d'autres plans sont prévus

LONDRES

de notre correspondant à la City
Carnets de commandes dégrainés, multiplication des résiliations d'abonnements : Reuters, numéro mondial de l'information financière, va mal. Les sombres prévisions émises pour le second semestre et la chute du cours de l'action jusqu'à son niveau le plus bas depuis une décennie soulignent les difficultés d'une entreprise trop sûre d'elle, qui n'a cessé de perdre des parts de marché depuis cinq ans. L'entreprise vient d'annoncer une baisse de 7 % de son chiffre d'affaires pour le troisième trimestre.

230 bureaux dans le monde

- **Chiffre d'affaires 2001** : 3,885 milliards de livres (6,5 milliards d'euros).
- **Bénéfices avant impôts 2001** : 158 millions de livres, contre 657 millions de livres en 2000.
- **19 000 employés**, dont 2440 journalistes disséminés dans 230 bureaux dans le monde.
- **Quatre marchés** : taux et change (1,054 milliard de livres) ; banque d'investissement et courtage (858 millions) ; gestion d'actifs (655 millions) ; médias et entreprises (475 millions).
- **Introduction en Bourse** : 1984.

Les difficultés de Reuters sont conjoncturelles, structurelles et concurrentielles. Premièrement, la chute des transactions boursières a entraîné la suppression de nombreux abonnements : le nombre d'écrans installés dans les salles de marché est en baisse, et les banques renvoient à la baisse leurs frais de fonctionnement.

Le succès de l'euro a également réduit l'activité du négoce des devises, traditionnelle vache à lait de Reuters. Le choc est rude pour une institution qui tire aujourd'hui 90 % de son chiffre d'affaires des opérations de courtage électronique.

Deuxièmement, Reuters paraît souffrir d'un mauvais positionnement. Selon les experts, si le contenu (textes, télévision, photos, graphiques...) reste son point fort, l'agence se concentre trop sur la haute technologie au détriment du service à la clientèle. La multiplication des produits disponibles – plusieurs centaines – et une gamme de prix trop étendue entraînent des problèmes d'intendance.

Reuters doit enfin faire face à une rude compétition. Son rival américain, Bloomberg, connaît un développement prodigieux. Créée par l'actuel maire de New York, Michael Bloomberg, cette firme privée contrôle aujourd'hui 37 % du marché, quand Reuters en détient 46 %. « En période de prospérité, une banque peut se payer un abonnement à Reuters et un à Bloomberg,

résume un observateur. *Aujourd'hui, il faut choisir. Le grand banquier ne peut pas se passer du premier, mais le jeune courtier de base trouve le second plus aisé à manier, plus rapide.* » Bloomberg a eu l'intelligence de proposer une machine unique à un seul prix. La décreuse des marchés a rendu la concurrence d'autant plus féroce que, à l'ombre des deux grandes agences, des petites structures réclament leur part du gâteau en proposant une offre plus ciblée.

Malgré la mauvaise passe que tra-

Son rival américain, Bloomberg, connaît un développement prodigieux

verse Reuters, personne, dans la City, ne conteste le bien-fondé de la stratégie du directeur général, Tom Glocer, pour tenter de sortir l'agence de l'ornière. La remontée récente de l'action souligne ce consensus. Plus de 2 000 emplois ont déjà été supprimés par « Tom the Knife » (Tom le Couteau), qui s'est engagé à continuer à faire des économies (*Le Monde* du 19 octobre 2001). D'autres suppressions d'emplois, y compris dans l'état-major, sont prévues.

Parallèlement à cette compression des frais généraux, M. Glocer a réorganisé Reuters en une structure plus tournée vers le client, composée de quatre branches : banque d'investissement, taux et change, gestion d'actifs, entreprises et médias. Pour casser les féodalités, un mode de direction vertical a été imposé. Une kyrielle de sociétés de diversification, lancées dans la foulée de l'explosion des sociétés œuvrant sur Internet, et une partie du parc immobilier ont été vendues. « M. Glocer a réussi à recentrer ce qui est devenu une nébuleuse de compagnies hétéroclites sur le métier de départ : l'information financière. Il devrait réussir cette opération de restructuration, car les fondations de Reuters sont solides », reconnaît un analyste de WestLB Panmure.

Reste que, devant cette crise majeure frappant la maison fondée en 1851, les appétits s'aiguisent. Si la *golden share* détenue par le Reuters Trust protège le groupe contre une opération publique d'achat hostile, rien n'écartera la possibilité d'une fusion « amicale » avec des prédateurs en quête d'acquisitions, comme l'important éditeur scientifique anglo-néerlandais Reed-Elsevier ou la société d'informations financières Thomson Financial, voire des groupes de capital-risque.

Marc Roche

Planète Thalassa, une nouvelle chaîne destinée aux amoureux de la mer

La diffusion a débuté le 1^{er} novembre

CONVAINCUS, comme le sont les promoteurs de la chaîne documentaire Planète ou l'unité de production de « Thalassa », que l'amour de la mer est partagé par le plus grand nombre, Multithématiques, filiale du groupe Canal+, et France 3 ont décidé de s'associer pour lancer Planète Thalassa. Les premières images de la chaîne sont apparues sur CanalSatellite et sur les principaux réseaux câblés vendredi 1^{er} novembre, au moment même où le générique du fameux magazine de la mer défilait sur France 3, comme tous les vendredis, en début de soirée, depuis 1989.

Plus familiale, moins tournée vers le milieu des courses à la voile qu'à ses origines, cette émission phare du service public existe depuis vingt-sept ans. Et son succès ne faiblit pas. Georges Pernoud, son présentateur, est encore fier d'annoncer que l'audience a progressé cette année par rapport à 2001. Le vendredi 18 octobre, par exemple, « Thalassa » était regardée par 4,5 millions de téléspectateurs (soit 18,9 % de parts de marché).

L'idée d'une télévision thématique date de mai 1998. Pourtant, la « chaîne de découverte et d'évasion qui s'appuie sur le monde de la mer » est restée quatre ans à quai avant de s'élever. L'association de l'audiovisuel public et d'une entreprise privée – la seconde détient 66 % de la nouvelle chaîne, tandis que France Télévisions en conserve 34 % – n'a pas été simple à concevoir sur le plan juridique. En outre, la conjoncture économique n'est pas des plus porteuses.

M. Pernoud, président de la nouvelle chaîne thématique, fait remarquer que Planète Thalassa ne part pas sans atout : elle démarre sur un réseau qui compte déjà deux millions d'abonnés. Et avec un budget « convenable ».

STOCK D'IMAGES

Dans un premier temps, la programmation va largement puiser dans le stock d'images de « Thalassa » et du magazine « Faut pas rêver », que M. Pernoud supervise aussi. Fort de sa notoriété auprès des téléspectateurs de France 3, il présentera lui-même plusieurs magazines, tout en espérant que la nouvelle antenne acquière progressivement sa personnalité propre.

« Même si cela coûte cher, une chaîne thématique doit produire, sinon elle meurt, estime le président. Nous devrions atteindre notre rythme de croisière dans deux ans. » A terme, Planète Thalassa devrait proposer plus de quatre cents heures de nouveautés par an : des magazines – pas seulement maritimes –, des programmes courts, des reportages et des documentaires. « J'espère faire de la télévision buissonnière pendant encore longtemps », sourit M. Pernoud. Plusieurs personnalités ont contribué à la naissance de Planète Thalassa – Olivier de Kersauson, Florence Arthaud, Erik Orsenna, Pierre Arditi – lors d'une émission spéciale. Planète Thalassa suivra ensuite les grands voiliers de la Route du Rhum avec des images quotidiennes à partir du 9 novembre.

Martine Valo

Au Pakistan, des journalistes s'inquiètent du durcissement des pressions exercées sur leur travail

ISLAMABAD

de notre envoyée spéciale

Pendant quatre heures, fin octobre, des journalistes pakistanais travaillant pour les principaux quotidiens nationaux écrits en langue

REPORTAGE

Les journaux anglophones, au ton plus critique et aux enquêtes plus fouillées, sont particulièrement craints

anglaise se sont retrouvés dans le jardin d'une maison située dans un quartier résidentiel d'Islamabad.

Ce petit groupe se réunit rarement, car tous ces journalistes se disent sous l'étroite surveillance des services secrets pakistanais, l'Inter Services Intelligence (ISI). « Les militaires au gouvernement utilisent nos familles pour faire du chantage, explique Amir Mateen, journaliste du deuxième journal en langue anglaise du pays, *The News*. Les pressions, ici, ont toujours existé, mais depuis le rapprochement avec les Etats-Unis dans la lutte contre le terrorisme, personne ne sait plus ce qui se passe. » Sur place, la tension est telle que certains médias occidentaux, comme l'AFP, rapatrient désormais les correspondants qui ont des familles.

Les locaux, eux, sont entrés en résistance. Amir Mateen, la quarantaine juvénile, vit dans

la clandestinité : il n'habite plus chez lui et ne donne jamais son numéro de téléphone. Il y a quelques années, il a été battu par des agents militaires qui lui ont cassé les côtes et les dents. Il avait alors quitté le pays. Puis, il y a quatre mois, il est rentré, avant les élections législatives. Ce scrutin a vu, le 11 octobre, l'entrée en force au parlement fédéral des partis religieux extrémistes et conservateurs.

Certaines des chroniques de M. Mateen dans *The News* ont dénoncé les abus des militaires proches du pouvoir et les manipulations électorales. Depuis, le journaliste se dit de nouveau en péril. « Je suis suivi, mes conversations téléphoniques sont enregistrées, des gars sont venus chez moi et je reçois des appels téléphoniques anonymes. On me prévient, on me dit qu'on va m'enlever et me torturer », affirme-t-il.

« NOUS N'AVONS AUCUN SOUTIEN »

M. Mateen est allé au commissariat pour dire qu'il était en danger. Il a même envoyé une lettre au général Moucharrarf, président du Pakistan. Sans suite. « Nous n'avons aucun soutien, ni de la société civile, ni de la police, ni de la justice, ni des institutions », affirme Ansar Abassi, le chef du bureau de *The News* à Islamabad. Seule l'ONG Reporters sans frontières (RSF), qui s'inquiète du double discours sur la liberté de la presse au Pakistan, a réagi en publiant un communiqué. L'assassinat, le 21 octobre, du journaliste Shahid Soomro, du quotidien *Kawich*, tué alors qu'il résistait à cinq hommes qui tentaient de l'enlever, n'est pas de nature à rassurer.

Selon Rauf Klasra, un autre journaliste de

The News, les pressions sont de plus en plus fortes depuis le 11 septembre. Le pouvoir, qui vient de subir un désaveu électoral historique, tiendrait la presse anglophone pour « responsable des résultats qui lui sont défavorables », se risque à confier Iqbal Khattak, le chef du bureau du *Daily Times* à Peshawar. Musulmans, officiellement non militants, ces journalistes réfutent ces accusations implicites.

Les journaux anglophones sont suivis de près au Pakistan. Pourtant, dans ce pays de 140 millions d'habitants, à peine 2 millions de personnes lisent la presse, avant tout en langue ourdou. Mais ces titres – *The News*, *The Dawn*, *The Nation*, *The Frontier Post*, *The Statesman* et *The Daily Times* – sont prisés par les élites en raison de leur ton critique et du sérieux de leurs enquêtes. Leurs journalistes, mieux payés et souvent formés à l'étranger, sont donc craints.

Pour passer à travers les mailles d'un filet qui se resserrent, ils disent peser chaque mot, espérant que les lecteurs avertis sauront lire entre les lignes. Ils changent l'origine géographique des articles pour brouiller les pistes. Parfois, ils utilisent aussi une signature collective. Mais ces subtilités ont des limites, d'autant qu'à l'avenir, la répression pourra prendre un autre visage. Le ministre de l'information, Nisar Memon, vient de faire promulguer trois textes de loi qui encadreront un peu plus la presse. D'après M. Ziauddin, un rédacteur en chef au *Dawn*, qui a vu la liberté de la presse au Pakistan évoluer depuis 1963, ces textes forment « un dogme dangereux ».

Florence Amalou

Polémique sur les mesures d'audience de la radio

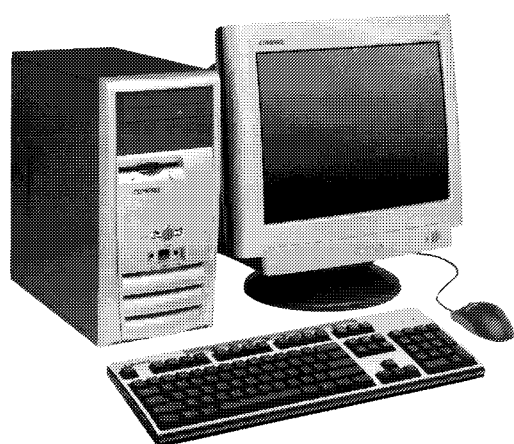
ALORS QUE les résultats du prochain sondage Médiamétrie doivent être connus le 15 novembre, le ton monte entre les dirigeants de radio. Robin Leproux, directeur général de RTL, expliquait dans une tribune publiée dans *Le Monde* daté du 31 octobre qu'il souhaiterait voir pris en compte à l'avenir non plus l'audience cumulée (qui mesure le nombre de personnes ayant écouté une radio dans une journée), mais la part de marché (synthèse de l'audience et de la durée d'écoute). « Changer les règles de Médiamétrie pour RTL, changer les lois pour RTL. Il n'y a que les pratiques de RTL qui ne changent pas ! », se fâchent Jean-Paul Baudecroux, président du conseil de surveillance de NRJ, et Marc Pallain, son directeur délégué, dans *La Correspondance de la presse* du 4 novembre. Le classement des radios devrait, en outre, connaître quelques bouleversements avec la prise en compte récente des auditeurs dès l'âge de 13 ans contre 15 ans auparavant.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : la chaîne d'information en continu Al-Jazira, diffusée par satellite, basée au Qatar, va doubler, en anglais, ses journaux, commentaires et débats, au début 2003, a annoncé, lundi 4 novembre, le quotidien britannique *The Times*. « En fonction de la réponse du public en Occident, nous avons le projet de faire une chaîne en anglais », a indiqué le directeur du marketing d'Al-Jazira. Par ailleurs, la chaîne s'est vu notifier, dimanche 3 novembre, la fermeture de son bureau local par le ministère de l'information koweïtien. Cette décision serait liée à la diffusion d'un reportage sur des manœuvres militaires américano-koweïtiennes.

■ **PRESSE** : le quotidien allemand *Frankfurter Allgemeine Zeitung (FAZ)* compte supprimer 100 emplois, a signalé, lundi, le magazine *Der Spiegel*, citant Guenther Nonnenmacher, coéditeur du journal. La FAZ a déjà supprimé une centaine d'emplois durant l'été 2002.

Compaq business



Les PC de Compaq utilisent la version légale de Microsoft® Windows®
www.microsoft.com/piracy/howtotell

Compaq EVO D310 microtower

- (ref. : 302773-051)
- Processeur Intel® Pentium® 4 2,0 GHz
 - 128 Mo de mémoire DDR
 - Disque dur de 40 Go
 - Lecteur de CD-ROM 48X
 - Contrôleur réseau (LAN)
 - Modem
 - Microsoft® Windows® XP Professionnel
 - Microsoft® Office® XP Edition PME
- + moniteur 17" CRT couleur Compaq EVO S7500
(ref. : 261606-023)

1 310 €ht

Prix promotionnel conseillé

ou + TFT5015 Ecran Compaq Evo TFT 15"
(ref. : 234044-021)

1 560 €ht

Prix promotionnel conseillé

DYNAMISEZ VOS ÉQUIPES avec Microsoft® Office® XP Edition PME et le processeur Intel® Pentium® 4.

Toutes les études démontrent que les employés travaillent plus rapidement, plus efficacement et qu'ils sont aussi plus confiants lorsqu'ils tirent parti du meilleur de leur équipement informatique. Pour optimiser vos investissements, faites le choix Compaq EVO D310, un PC simple et évolutif. En plus des dernières technologies - processeur Intel® Pentium® 4, Microsoft® Windows® XP Professionnel et Microsoft® Office® XP Edition PME, le Compaq EVO D310 offre toutes les garanties en terme de fiabilité et de souplesse d'utilisation.

Appelez le **0 825 371 361**

(0,15 €ttc/min) en précisant le code "A0809"

ou rendez vous sur

www.hp.com/fr/offrespme-pmi

COMPAQ

une marque du groupe hp

LA TENDANCE FINANCIÈRE

Des indices boursiers en hausse, sur leur lancée d'octobre

LA BOURSE de Tokyo était fermée lundi 4 novembre, le Japon célébrant la Fête de la culture. En Europe, les marchés poursuivaient sur leur lancée d'octobre. A Paris, à l'ouverture, l'indice CAC 40 gagnait 1,89 %, à 3 168,30 points, et dépassait 3 % une heure plus tard. A Londres, le Footsie démarrait la semaine sur une hausse de 1,92 % et, à Francfort, le DAX dépassait les 3 %.

Du côté des changes, l'euro était stable face au dollar lundi matin. Il se négociait à 0,9962 dollar contre 0,9961 dollar, vendredi soir à New York. Ce jour-là, il avait même brièvement franchi le seuil de la parité, à 1,003 dollar.

La semaine s'annonce importante avec le résultat des élections américaines à mi-mandat de mardi et les réunions des autorités monétaires aux Etats-Unis et en Europe. Si les

investisseurs misent sur une baisse des taux outre-Atlantique afin de relancer l'activité, ils se montrent plus réservés en ce qui concerne la zone euro. Le ton sera donné mercredi par le comité de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed), réunion qui sera suivie le lendemain par celle de la Banque centrale européenne (BCE).

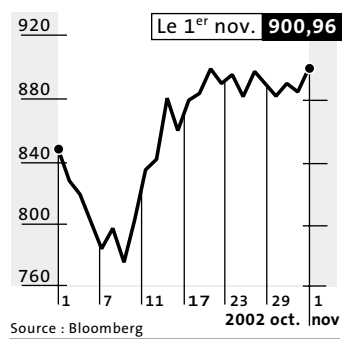
En ce début de semaine, l'action Infogrames était réservée à la hausse à l'ouverture après l'annonce d'une progression de 33 % de son chiffre d'affaires au premier trimestre, nettement supérieure aux 15,3 % prévus par les analystes. Le leader européen des jeux vidéo a également confirmé attendre, pour l'ensemble de l'exercice, une croissance de plus de 20 %. Le titre gagnait près de 40 % une heure plus tard.

Du côté des nouveaux produits, la Commission des opérations de Bourse (COB) a annoncé la création d'une catégorie « actions des pays de la Communauté européenne » au sein de sa classification des OPCVM (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières). Cette classe répond à la disposition de la loi de finance 2 002 élargissant le champ des plans d'épargne en actions (PEA) aux émetteurs ayant leur siège dans un Etat membre de la Communauté européenne et aux OPCVM investissant au moins 75 % de leur actif en titres éligibles au PEA.

Dominique Gallois

INDICE STANDARD & POOR'S

En points, à New York



Source : Bloomberg

LES BOURSES DANS LE MONDE 4/11, 10h

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
UNION EUROPÉENNE									
ALLEMAGNE	DAX Index	3281,03	4/11	3,66	5467,31	19/3	2519,30	9/10	18,40
	Euro Neu Markt Price IX	482,61	4/11	2,48	1212,43	4/1	349,01	8/10	
AUTRICHE	Austria traded	1083,87	4/11	0,10	1368,18	2/5	991,22	10/10	13,20
BELGIQUE	Bel 20	2005,86	4/11	1,91	2906,75	24/4	1752,31	9/10	11,20
DANEMARK	Horsens Bnex	205,81	4/11	2,28	280,92	26/3	180,39	11/10	13,10
ESPAGNE	Ibex 35	6281,40	4/11	2,31	8608,50	4/1	5266,89	10/10	16,80
FINLANDE	Hex General	6135,27	4/11	3,40	9224,38	4/1	4711,08	24/7	16,70
FRANCE	CAC 40	3198,74	4/11	2,87	4720,04	4/1	2612,03	10/10	17,50
	Mid CAC	1454,12	1/11	1,10	2176,89	2/4	1233,19	10/10	18,60
	SBF 120	2249,35	4/11	2,75	3263,90	28/3	1847,00	10/10	17,70
	SBF 250	2090,31	1/11	0,95	3081,89	28/3	1767,51	10/10	17,20
	Indice second marché	1836,62	1/11	0,40	2567,01	15/5	1646,41	10/10	12,70
	Indice nouveau marché	523,46	4/11	2,87	1175,41	7/1	433,89	10/10	
GRÈCE	ASE General	1775,81	4/11	0,00	2655,07	3/1	1704,70	9/10	13,40
IRLANDE	Irish Overall	4347,45	4/11	2,37	6085,02	18/1	3616,98	10/10	11,00
ITALIE	Milan Mib 30	24151,00	4/11	2,94	33548,00	17/4	20542,00	10/10	19,20
LUXEMBOURG	Lux Index	704,94	31/10	0,68	1169,47	14/1	642,21	11/10	11,80
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	349,97	4/11	3,20	531,45	18/4	282,79	24/9	14,30
PORTUGAL	PSI 20	5508,31	4/11	1,15	7998,50	4/1	4937,16	30/9	15,30

EUROPE Lundi 4 novembre 10h

INDICES

SECTEURS EURO STOXX

Indice	% var.	
Euro STOXX 50	2569,06	3,27
AUTOMOBILE	175,90	3,09
BANQUES	202,67	3,35
PRODUIT DE BASE	150,42	2,22
CHIMIE	258,87	3,31
TÉLÉCOMMUNICATIONS	320,26	3,34
CONSTRUCTION	165,66	2,63
CONSUMMATION CYCLIQUE	91,62	3,54
PHARMACIE	358,45	2,13
ÉNERGIE	275,97	1,85
SERVICES FINANCIERS	171,26	1,90
ALIMENTATION ET BOISSON	218,93	0,84
BIENS D'ÉQUIPEMENT	251,23	3,94
ASSURANCES	176,52	3,53
MÉDIAS	157,32	2,34
BIENS DE CONSOMMATION	271,32	1,90
COMMERCE ET DISTRIBUTION	238,98	2,12
HAUTE TECHNOLOGIE	291,11	5,06
SERVICES COLLECTIFS	216,10	2,01

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

Code pays	Cours	% var. /préc.
ABN AMRO HOLDING	15,68	6,02
AEGON NV	13,93	4,50
AIR LIQUIDE	133,00	4,81
ALCATEL A	5,40	5,68
ALLIANZ N	109,08	3,89
AVENTIS	14,94	3,75
AXA	38,05	2,84
BASF AG	19,59	3,98
BAYER	14,16	4,81
BVVA	10,02	4,16
BNP PARIBAS	41,28	4,77
BSCCH	6,32	3,44
CARREFOUR	46,71	2,46
DAIMLERCHRYSLER N	35,94	4,17

DANONE	132,90	0,61
DEUTSCHE BANK AG	46,19	6,18
DEUTSCHE TELEKOM	11,86	3,67
E.ON	47,75	2,18
ENDESA	10,75	3,07
ENEL	4,97	2,05
ENI SPA	13,91	1,24
FORTIS	18,77	3,13
FRANCE TELECOM	11,85	5,61
GENERALI ASS	18,18	2,60
ING GROEP CVA	16,96	5,34
KONINKLIJKE AHOLD	12,73	3,66
L'OREAL	74,85	1,77
LVMH	47,01	2,66
MUENCHENER RUECKV	129,95	2,32
NOKIA OYJ	17,36	5,08
PINAFOLD PRINTEMPS	84,70	6,54
REPSOL YPF	11,63	1,84
ROY. PHILIPS ELECTR	18,80	4,68
?=211		
RWE	32,28	1,32
SAINT GOBAIN	22,32	4,15
SANOPI-SYNTHELABO	62,65	2,45
SANPAOLO IMI	6,39	3,23
SIEMENS	50,65	4,87
SIEMENS GENERALE A	51,70	4,38
SUEZ	18,60	4,61
TELECOM ITALIA	8,11	2,14
TELEFONICA	9,92	3,55
TIEM	4,73	4,19
TOTAL FINA ELF	139,90	4,19
UNIFREDDO ITALIAN	3,80	2,43
UNILEVER CVA	65,05	1,17
VIVENDI UNIVERSAL	12,79	3,98
VOLKSWAGEN	39,94	3,20
ZONE EURO : FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce)		
HORS ZONE EURO : CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark)		

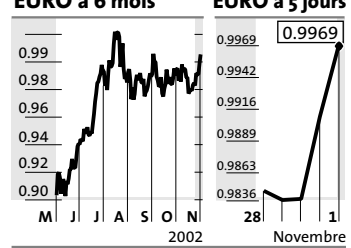
MARCHÉ DES CHANGES 4/11, 10h

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)		0,81780	0,99450	1,56090	0,67946
TOKYO (¥)	122,28000		121,59500	190,89000	83,06683
PARIS (€)	1,00555	0,82250		1,56990	0,68320
LONDRES (£)	0,64066	0,52386	0,63700		0,43527
ZURICH (FR. S.)	1,47175	1,20385	1,46365	2,29740	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4321	7,4326
COURONNE NORVÈGE	7,3568	7,3620
COURONNE SUÉDOISE	9,0985	9,1105
COURONNE TCHÉQUE	30,6990	30,8077
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7731	1,7739
DOLLAR CANADIEN	1,5455	1,5462
DOLLAR HONGKONG	7,7390	7,7790
DOLLAR NÉO-ZÉLAND.	2,0205	2,0232
FORINT HONGROIS	240,9388	241,7574
LEU ROUMAIN	33319,0000	33385,0000
ROUBLE	31,6237	31,6432

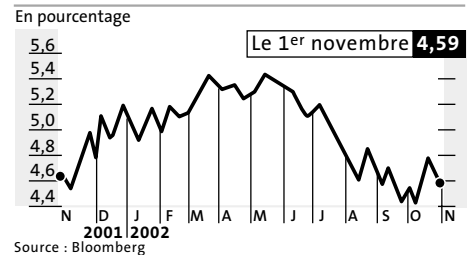
EURO à 6 mois



Les agences de notation ne sont plus considérées comme infaillibles

CHRONIQUE DES MARCHÉS

EMPRUNTS DU TRÉSOR ESPAGNOL À 10 ANS



Source : Bloomberg

SUR LE MARCHÉ des emprunts internationaux, les investisseurs commencent à mieux comprendre et à bien distinguer les unes des autres les notes que donnent quelques sociétés spécialisées dans l'évaluation du crédit des emprunteurs : les agences de notation Fitch, Moody's et Standard & Poor's. Celles-ci, après s'être rendues indispensables de notre côté de l'Atlantique autant qu'elles le sont depuis très longtemps aux Etats-Unis, sont aujourd'hui victimes de leur succès. Leur verdict non seulement influence les conditions des opérations financières, mais encore est souvent utilisé à des fins politiques (une bonne note décernée à un pays ou à une collectivité locale étant souvent assimilée à un certificat de bonne gestion). Très exposées, ces agences n'échappent plus à la critique. Les participants du marché, déplorant leurs défauts, cherchent parfois à améliorer leur fonctionnement. Il n'est en tout cas pas rare aujourd'hui d'entendre un emprunteur se plaindre de leur méconnaissance du terrain qu'elles ont à étudier.

RÉTRIBUÉES PAR LES EMPRUNTEURS

Il est vrai que les investisseurs avaient peut-être trop attendu de la part de ces juges du crédit. D'aucuns les considéraient presque comme infaillibles. Que ne leur reproche-t-on pas désormais... Notamment qu'elles n'ont pas su prévoir les grandes crises financières de la décennie écoulée. Le moment n'est cependant plus à de vaines récriminations. Aujourd'hui, il est plutôt à l'analyse des attitudes des agences de notation, des systèmes et des méthodes qu'elles utilisent et de la concurrence qu'elles se font entre elles. Il convient de préciser que, dans la très grande majorité des cas, les emprunteurs rétribuent les agences pour leur travail.

Autrefois, les agences les plus en vue étaient les plus sévères, celles qui donnaient les notes les plus basses. Les choses ont bien changé. La rivalité joue maintenant davantage dans l'autre sens. La situation nouvelle est apparue au grand jour au début de cette année quand, brusquement, l'Espagne est devenue le point de mire. Moody's, dont l'avis est très suivi, a réhaussé la note qu'elle donne à la dette du royaume, incitant de nombreuses collectivités locales emprunteuses à s'adresser à elle pour être notées.

MOODY'S FAIT AMENDE HONORABLE

En France, il a fallu attendre le début de l'été pour se rendre compte des profonds changements qui étaient en train de se produire dans ce domaine. En juillet, la société Moody's a fait amende honorable, redonnant à la SNCF sa meilleure note. Cinq ans durant, se fondant sur des suppositions, elle avait persisté à dire que cette entreprise de chemins de fer était privatisable. Ce postulat retirait à l'entreprise la sécurité que lui apportait le statut d'établissement

public. L'important est en tout cas que la SNCF peut à nouveau se parer de ses fameux trois A, la même note que n'ont cessé de lui donner Standard & Poor's et Fitch.

Cette affaire a fait grand bruit, dans la mesure où elle a conduit les participants du marché des capitaux à réviser leur attitude. Jusqu'alors, pour être sûrs de ne pas se tromper, les intermédiaires financiers et les investisseurs prenaient comme référence la note la plus basse pour juger d'un emprunt. Au vu de la légèreté avec laquelle ont apparemment été attribuées quelques notes dans le passé, ce n'est plus le cas.

DES TITRES PRIVILÉGIÉS

Le marché allemand fournit un bon exemple de la diversité de jugements des agences de notation et de l'utilisation que font les investisseurs de leurs avis. Standard & Poor's continue de donner d'excellentes notes à l'ensemble des *Pfandbriefe*, qui sont des obligations sécurisées, privilégiées de par la loi. Fitch leur décerne des notes sinon excellentes, du moins très bonnes. Moody's au contraire estime que les *Pfandbriefe* ne sont en réalité pas aussi sûres qu'on voulait bien le croire dans le passé. Leur crédit dépendrait de celui des banques auxquelles les émetteurs appartiennent et, comme il y a une crise du système bancaire en Allemagne, bien des *Pfandbriefe* ne mériteraient que peu de considération.

De fait les notes de Moody's se situent dans un très large éventail, allant de trois A à un seul. Pourtant le marché réagit avec prudence : seule une fraction de point de pourcentage (0,20 %) sépare les rendements des meilleurs et des moins bons de ces émetteurs.

Christophe Vetter

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
ROYAUME UNI	FTSE 100 index	4105,00	4/11	2,70	5362,29	24/9	14,80		
	FTSE techMark 100 index	707,59	4/11	3,51	1569,61	4/1	590,02	10/10	
SUÈDE	OMX	516,65	4/11	2,80	878,88	4/1	413,98	10/10	232,00
EUROPE									
HONGRIE	Bux	7345,41	31/10	3,07	9019,42	7/5	6546,35	26/7	9,90
ISLANDE	ICEX 15	1302,53	1/11	0,80	1413,85	21/3	1141,82	28/12	
POLOGNE	WSE Wig 20	1179,39	31/10	-0,61	1486,22	28/1	1026,65	26/7	21,10
TCHÉQUIE	Exchange PX 50	441,40	4/11	1,49	479,39	10/5	384,60	2/1	12,40
RUSSIE	RTS	357,45	1/11	-0,33	425,42	20/5	256,75	28/12	
SUISSE	Swiss market	5014,00	4/11	2,45	6740,60	17/5	4333,10	10/10	22,20
TURQUIE	National 100	10668,39	4/11	4,42	15071,83	8/1	8514,03	3/7	19,20
AMÉRIQUES									
ARGENTINE	Merval	430,47	1/11	-1,00	471,33	6/2	267,73	14/6	23,40
BRÉSIL	Bovespa	10140,05	1/11	-0,27	14495,28	18/3	8224,61	16/10	9,10
CANADA	TSE 300	6321,40	1/11	1,16	7992,70	7/3	5678,27	10/10	18,40
CHILI	Ipsa	81,02	31/10	1,07	109,73	28/12	74,86	16/10	14,40
ETATS-UNIS	Dow Jones ind.	8517,64	1/11	1,44	10673,09	19/3	7197,49	10/10	19,10
	Nasdaq composite	1360,70	1/11	2,33	2098,87	9/1	1108,48	10/10	53,50
	Nasdaq 100	1019,06	1/11	2,98	1710,22	9/1	795,25	8/10	79,40
	Wilshire 5000	8502,20	1/11	1,73	10983,40	19/3	7273,39	10/10	
	Standards & Pours 500	900,96	1/11	1,72	1176,96	7/1	768,63	10/10	18,40
MEXIQUE	IPC	6045,16	1/11	1,30	7611,12	11/4	5500,75	5/8	12,30

FRANCFORT

1/11 : 91 millions d'euros échangés

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANÇAISES

Lundi 4 novembre 9h30

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ACCOR	36,00	35,00	2,86	-11,82	49,00	26,75	1,05	12040
AFINE	38,80	38,79	0,03	5,14	40,05	30,34	1,20	3610
AGF	34,44	33,49	2,84	-36,10	58,50	22,75	2,00	12592
AIR FRANCE GPE NOM	12,83	12,74	0,71	-21,95	21,19	7,09	0,10	3112
AIR LIQUIDE	132,90	126,90	4,73	-5,01	160,00	111,60	3,20	12007
ALCATEL A	5,40	5,11	5,68	-71,87	21,62	2,05	0,16	13000
ALCATEL O	3,49	2,95	18,31	-54,79	9,62	1,61	0,10	13015
ALSTOM	5,75	5,19	10,79	-50,77	15,24	3,25	0,55	12019
ALTRAN TECHNO. #	7,88	6,69	17,79	-84,47	66,40	2,53	0,20	3463
ARBEL#	2,13	2,17	-1,84	-31,29	7,50	1,62	0,53	3588
AREVA CIP	168,50	157,80	6,78	-5,64	201,00	116,00	6,20	4524
ASF	25,52	25,40	0,47	n/d	28,20	22,51	n/d	18415
ATOS ORIGIN	40,02	37,42	6,95	-45,58	94,40	21,50	n/d	5173
AVENTIS	61,50	59,75	2,93	-22,88	85,95	47,60	0,58	13046
AXA	15,00	14,40	4,17	-36,08	26,09	8,80	0,56	12062
BACOU DALLOZ	92,50	92,00	0,54	5,11	138,00	68,00	0,90	6089
BAIL INVESTIS.CA.	129,50	130,00	-0,38	-6,93	147,00	121,00	7,58	12101
BEGHIN SAY	36,50	37,30	-2,14	-10,53	45,90	35,20	1,70	4455
BIC	31,45	30,68	2,51	-18,01	44,66	30,60	0,36	12096
BNP PARIBAS	41,22	39,40	4,62	-17,97	61,85	27,50	1,20	13110
BOLLORE	249,00	250,00	-0,40	3,66	262,00	225,50	3,50	12585
BOLLORE INV.	45,00	45,20	-0,44	-12,36	55,00	35,23	0,25	3929
BONGRAIN	n/d	39,63	n/d	-11,93	59,80	35,96	1,45	12010
BOUYGUES	27,00	26,34	2,51	-26,63	38,95	20,40	0,36	12050
BULL#	0,52	0,50	4,00	-57,72	1,36	0,34	n/d	5260
BURELLE (LY)	60,20	60,25	-0,08	-21,29	68,00	49,63	0,60	6161
BUSINESS OBJECTS	16,03	15,35	4,43	-57,31	51,00	9,06	n/d	12074
CANAL +	4,39	4,37	0,46	-22,62	4,79	3,43	0,18	12546
CAP GEMINI	26,19	24,39	7,38	-67,30	90,70	12,85	0,40	12533
CARBONE-LORRAINE	28,16	26,02	8,22	-6,13	39,48	20,10	0,80	3962
CARREFOUR	47,13	45,59	3,38	-19,29	58,80	36,33	0,56	12017
CASINO GUICH.ADP	47,50	46,98	1,11	-24,00	67,30	42,50	1,58	12113
CASINO GUICHARD	64,65	63,65	1,57	-25,38	89,90	58,55	1,54	12558
CASORAMA DUBOIS	67,00	66,75	0,37	n/d	69,00	60,95	n/d	12420
CEGID (LY)	39,00	38,84	0,41	-50,22	90,50	34,01	2,30	12470
CEREO	n/d	32,30	n/d	-13,53	36,40	28,00	0,65	4456
CFR.RECYCLING	n/d	39,02	n/d	-2,45	49,88	35,00	2,08	3905
CHARGEURS	24,00	24,10	-0,41	-3,96	30,66	21,50	3,00	13069
CHRISTIAN DIOR	35,80	35,17	1,79	-3,85	47,63	24,21	0,50	13040
CIC -ACTIONS A	120,80	121,00	-0,17	0,24	135,00	118,10	2,36	12005
CIMENTIS FRANCAIS	49,00	48,50	1,03	2,08	53,50	46,02	1,40	12098
CLARINS	32,05	31,88	0,53	-49,44	72,50	26,11	0,65	13029
CLUB MEDITERRANEE	24,70	24,26	1,81	-39,75	56,40	17,32	1,00	12156
CNP ASSURANCES	36,51	36,07	1,22	-2,26	43,98	31,50	1,39	12022
COFACE SVN CA	44,48	43,00	3,44	-6,16	64,00	40,01	1,47	12099
COFLEXIP	87,90	89,90	-2,22	-44,71	172,00	75,15	0,31	13064
COLAS	67,00	66,70	0,45	5,76	75,00	62,00	2,80	12163
CREDIT AGRICOLE	16,75	16,18	3,52	-5,84	24,70	13,46	0,55	4057
CRED.FON.FRANCE	16,20	16,20	n/d	11,41	16,80	13,05	0,40	12081
CREDIT LYONNAIS	36,00	34,95	3,00	-4,00	48,80	27,65	0,75	18420
CS COM ET SYSTEMES	6,30	6,25	0,80	-24,09	12,25	5,76	n/d	7896
DANONE	133,40	132,10	0,98	-2,62	150,40	109,40	2,06	12064
DASSAULT-AVIATION	n/d	329,90	n/d	-4,06	425,00	281,10	6,50	12172
DASSAULT SYSTEMES	24,80	23,04	7,64	-54,07	59,40	15,19	0,33	13065
DEV.R.N.-P.CAL LI #	14,15	14,20	-0,35	-1,73	16,90	13,00	0,55	12423
DEVEAUX(LY)#	66,00	66,00	n/d	-18,01	78,00	54,85	3,00	6100
DIDOT-BOTTIN	n/d	78,75	n/d	-29,09	88,00	71,10	2,74	3747
DMC (DOLLFUS MI)	4,49	4,30	4,42	-40,05	11,48	3,43	0,61	12133
DYNACTION	25,19	24,00	4,96	-6,35	32,40	17,50	0,50	13035
EIFFAGE	75,25	74,75	0,67	-10,01	97,40	67,00	2,10	13045
ELECT.MADAGASCAR	21,59	21,40	0,89	-4,04	24,95	17,51	1,50	3571
ENOR SVN SCA	4,72	4,74	-0,42	-41,43	9,88	3,13	0,07	12127
ENTIALI(EX CDE)	30,60	31,11	-1,64	-20,71	35,89	25,35	0,54	12093
ERAMET	18,10	18,09	0,06	-47,68	39,80	13,90	0,60	13175
ESSILOR INTL	40,43	39,65	1,97	-19,08	45,57	31,00	0,41	12166
ESSO	80,10	80,00	0,13	-0,12	96,80	78,00	3,25	12066
EULER ET HERMES	18,60	19,20	-3,13	-55,02	46,13	16,00	1,40	12130
EURAZEO	45,00	45,00	n/d	-26,10	60,80	38,03	1,00	12112
EURO DISNEY SCA	0,50	0,49	2,04	-43,18	1,21	0,40	n/d	12587
EUROTUNNEL	0,75	0,72	4,17	-33,62	1,18	0,67	n/d	12537
FAURECIA	42,43	42,10	0,78	-28,08	61,40	33,00	0,91	12114
F.F.P. (NV)	n/d	99,50	n/d	-2,52	132,50	82,00	2,20	6478
FIMALAC	25,20	25,25	-0,20	-37,46	50,50	23,66	1,40	3794

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
FINAX	61,50	62,00	-0,81	-22,29	107,50	33,50	2,24	3313
FONC.LYON.#	28,49	27,89	2,15	-6,70	32,60	25,00	1,00	3340
FRANCE TELECOM	11,80	11,22	5,17	-73,71	48,16	6,75	1,00	13330
FROMAGERIES BEL.	n/d	102,50	n/d	-2,55	120,00	91,80	2,22	12185
GALERIES LAFAYETTE	120,00	119,60	0,33	-21,51	168,90	96,00	0,50	12124
GAMMONT #	n/d	45,00	n/d	-9,22	53,70	39,00	0,57	3489
GECINA	95,70	95,50	0,21	-4,59	104,00	85,60	3,60	13151
GENERALE DE SANTE	10,10	10,00	1,00	-29,66	17,85	8,50	n/d	4447
GEOPHYSIQUE	18,65	17,86	4,42	-47,09	50,05	13,35	1,22	12016
GFI INFORMATIQUE	5,59	5,18	7,92	-53,60	13,34	2,14	0,15	6337
GRANDVISION CA#	17,80	17,80	n/d	-16,72	20,10	15,05	0,30	5297
GROUP GASCogne	71,00	71,00	n/d	-4,31	86,00	66,80	2,70	12441
GROUPE PARTOUCHE	66,00	64,95	1,62	-11,11	84,20	57,35	0,80	5354
GUYENNE GASCogne	79,00	78,90	0,13	-7,05	92,95	74,00	1,70	12028
HAVAS	4,90	4,63	5,83	-39,72	11,00	2,80	0,17	12188
IMERYS	124,00	119,50	3,77	-15,02	139,00	98,00	3,70	12085
IMMEUBLES DE FCE	n/d	22,00	n/d	n/d	25,00	19,80	0,30	12037
IMMOBANQUE NOM.	n/d	127,00	n/d	n/d	132,50	118,00	7,92	5793
INFOGRAMMES ENTER.	3,92	2,83	38,52	-69,72	15,98	1,06	n/d	5257
INGENICO	11,70	10,00	17,00	-43,03	25,90	5,13	0,15	12534
JC DECAUX	10,30	10,11	1,88	-17,92	15,40	9,06	n/d	7791
KAUFMAN ET BROAD	17,50	17,50	n/d	6,06	23,63	15,27	0,92	12101
KLEPPIERRE	112,00	112,00	n/d	4,38	134,60	108,20	3,10	12196
LAGARE	78,75	76,00	3,62	-24,92	111,20	67,00	0,30	12053
LAGARDERE	44,64	43,80	1,92	-5,02	54,85	35,50	0,82	13021
LEBON (CIE)	51,10	53,00	-3,58	-1,79	59,00	48,75	2,30	12129
LEGRAND ORD.	129,10	132,70	-2,71	-10,34	180,00	118,00	0,90	12061
LEGRAND ADP	n/d	107,00	n/d	-13,70	143,20	101,10	1,49	12528
LEGRIS INDUST.	20,30	20,89	-2,82	-7,72	25,39	18,01	0,70	12590
LIBERTY SURF	2,25	2,22	1,35	-21,05	3,80	2,15	n/d	7508
LOCINDUS	29,75	29,60	0,51	-5,55	35,97	25,81	8,76	12135
L'OREAL	75,15	73,55	2,18	-7,10	88,30	60,55	0,54	12032
LOUREV #	59,45	57,00	4,30	-5,33	83,40	50,00	1,30	3311
LUCIA	10,81	11,00	-1,73	-16,84	14,13	9,10	1,83	3630
LVHM MOET HEN.	46,99	45,79	2,62	-2,82	61,60	31,61	0,53	12101
MARIONNAUD PARFUM.	36,30	35,23	3,04	-33,27	57,60	34,01	n/d	6494
MATUSSIERE FOREST.	5,30	5,30	n/d	-40,38	9,85	4,77	0,22	6057
MAUREL ET PROM.	19,80	19,89	-0,45	-27,74	24,99	15,10	0,91	5107
METALEUROPO	1,77	1,81	-2,21	-42,53	4,90	1,59	0,61	12038
MICHELIN	30,00	29,50	1,69	-19,02	45,05	24,50	0,85	12126
MONTUPET SA	14,65	14,51	0,96	-40,46	16,40	9,12	0,17	3704
CONTIN.PENTRE	n/d	36,50	n/d	-18,34	46,90	31,00	0,70	3664
NATEXIS BO POP	75,00	75,90	-1,19	-22,60	97,50	70,00	2,50	12068
NEOPOST	35,40	35,40	n/d	-8,19	44,50	31,40	n/d	12056
NEPANS	14,00	13,90	0,72	-13,63	24,90	9,15		

AUJOURD'HUI

SPORTS

Les membres du **G 14**, qui regroupe les dix-huit clubs de football les plus puissants (dont trois français : l'Olympique de Marseille, le Paris-Saint-Germain et l'Olympique lyonnais), devaient se réunir en assem-

blée générale, mardi 5 novembre, à Bruxelles. Elle devait leur permettre de faire le point sur les dossiers qu'étudie actuellement ce **LOBBY DU BALLON ROND** et de rappeler à l'Union européenne de foot-

ball (UEFA) que les clubs n'entendent pas renoncer à **ACCROITRE LEUR POUVOIR**, brandissant la menace de création d'une ligue privée concurrençant l'actuelle Ligue des champions. Dans un entretien au *Monde*,

LAURENT PERPÈRE, président délégué du PSG, assure que « l'UEFA n'a aucun intérêt à se couper des clubs » et estime que le football vit « une crise de croissance considérable ».

A force de pressions, le G 14 veut imposer la loi des clubs à l'UEFA

Football • Les dix-huit membres du groupe réunissant les « puissants » du football européen devaient se réunir pour présenter les grands chantiers en cours et rappeler à l'Union européenne de football qu'ils n'entendent pas désarmer dans la défense de leurs intérêts

BRUXELLES

de nos envoyés spéciaux

Le G 14 s'est installé à Bruxelles, à deux pas de la Commission européenne, et cela ne doit rien au hasard. Cet organisme, qui regroupe les dix-huit plus grands clubs européens de football, s'est constitué en véritable groupe de pression, en lobby à l'américaine, bardé d'avocats et de conseillers, nanti de moyens financiers colossaux. Né de la volonté des dirigeants du Real Madrid, du Bayern Munich, du Milan AC et de Manchester United, le G 14 devait tenir son assemblée générale mardi 5 novembre à

Cet organisme n'a rien d'une association de mécènes désintéressés, et sa doctrine se veut totalement libérale



Contrôle des coûts, réforme de la Coupe de l'UEFA, mise à disposition des joueurs aux sélections nationales et harmonisation du calendrier : le G-14 (ici, à droite, son président, le Madrilène Florentino Perez, et à gauche le directeur général, Thomas Kurth), lobby des intérêts des clubs de football les plus puissants, entend s'exprimer sur tous les sujets.

Bruxelles. L'occasion pour lui de présenter les grands chantiers en cours : le contrôle des coûts, la réforme de la Coupe de l'UEFA, la mise à disposition des joueurs aux sélections nationales et l'harmonisation du calendrier. Jean-Michel Aulas, le président de l'Olympique lyonnais, devait en profiter pour effectuer ses premiers pas au sein du G 14, en même temps que ses collègues du Valence FC, d'Arsenal, et du Bayer Leverkusen, nouveaux membres « invités ».

C'est que les cartons d'invitation s'arrachent, et la liste d'attente est

longue pour intégrer ce cénacle de hauts dirigeants. Se retrouvent ainsi sur les rangs plusieurs clubs prestigieux : Sporting Lisbonne, Feyenoord, Chelsea, Hertha Berlin, Parme ou encore Glasgow Rangers. Mais n'entre pas qui veut au G 14. « Nous avons une volonté d'expansion, pour montrer que nous ne sommes pas un club fermé », déclare au *Monde* Thomas Kurth, directeur général du G 14, mais seuls les clubs ambitieux peuvent faire partie du G 14. C'est ainsi l'aspect business qui nous a convaincu pour l'Olympique lyonnais, son président veut en faire

plus qu'un simple club de football. » Un commentaire qui va droit au cœur de Jean-Michel Aulas : « Je suis très fier d'en être car il s'agit d'une véritable organisation. Je sens dans les aspirations des clubs la volonté d'être régulièrement en coupes d'Europe, et d'en percevoir les revenus qui y sont associés. Le G 14 est clairement un lobby. »

Cet organisme n'a rien d'une association de mécènes désintéressés, et sa doctrine se veut totalement libérale. Un lobby, donc, mais tout particulièrement tourné contre

(UEFA), dont les dirigeants refusent toujours de reconnaître l'existence du G 14. « Nous avons un déficit de représentativité auprès des structures européennes », souligne Thomas Kurth. L'UEFA n'est pas une structure démocrate modèle, quand ils décident de modifier leurs compétitions, sans en référer aux principaux acteurs, les clubs. Même s'ils ont décidé de nous associer à une commission marketing, ce n'est jamais qu'une façade. Nous restons en désaccord avec l'UEFA, car nous voulons assurer nous-mêmes l'exploitation des droits liés aux téléphones

mobiles ou à Internet. Nous attendons un autre comportement de l'UEFA. »

En langage diplomatique, voire économique, cet « autre comportement » réclamé par le G 14 n'est jamais à l'arrivée qu'une affaire de gros sous. Les clubs réclament plus d'argent, via une redistribution plus large des bénéfices de la Ligue des champions. Et, régulièrement, ils agitent la menace de la création d'un championnat européen de football « fermé », réservé aux « grands » clubs, calqué sur le projet conçu il y a quatre ans par l'agen-

ce de marketing Media Partners. « Il n'y a pas de projet de ligue « fermée » à l'étude, assure pourtant Thomas Kurth, même si tout est possible dans la vie. La priorité des clubs reste leurs championnats nationaux. »

Mais si le résultat de l'appel d'offres en cours, pour la télédiffusion des matches de la Ligue des champions, était décevant, nul doute que le projet d'une ligue professionnelle européenne redeviendrait d'actualité. « Le G 14 est très attentif à ce que va donner l'appel d'offres, décrypte Christophe Bouchet, président de l'OM. Les prix risquent de chuter très fort. Lors d'une réunion récente, Karl-Heinz Rummenigge, le président du Bayern Munich, a dit : « Si on est passés à dix-huit clubs, les gens comprendront le message. » Même si le projet de ligue fermée n'est jamais évoqué concrètement, de tels sous-entendus sont évidents. »

Dix-huit clubs, c'est un nombre idéal pour créer une ligue privée. Un autre membre du G 14 est encore plus clair : « A la limite, on n'a même pas besoin d'étudier un projet de ligue fermée : il suffit de reprendre le canevas de Media Partners, de modifier deux ou trois choses, et tout est opérationnel en huit jours. » L'UEFA a déjà sa riposte toute prête, avec un projet révolutionnaire de licences délivrées aux clubs. La Commission européenne, elle, attend : « Les clubs en ont assez d'être dirigés comme des polichinelles par l'UEFA, estime un haut fonctionnaire européen, l'évolution en ligue fermée est inéluctable. Pour nous, l'essentiel, c'est que la transparence financière soit assurée et que les lois sur la concurrence soient respectées. »

Le football européen n'est pas encore parvenu à ce stade, et il faudrait déjà que tous les membres du G 14 parviennent à s'entendre. Les ancestrales rivalités entre le Real Madrid et le FC Barcelone, de même qu'entre le Milan AC et l'Inter Milan, ternissent régulièrement l'ambiance. Deux clans s'affrontent au G 14 : d'un côté, le Real, les clubs anglais et le Milan AC, et, de l'autre, Barcelone, les clubs français et l'Inter Milan. A charge, pour Karl-Heinz Rummenigge, de faire la synthèse.

Le poids des clubs français, lui, reste dérisoire. « Ils ont déjà eu la grâce de nous inviter, persifle un dirigeant français, on n'a qu'à fermer notre gueule. » D'autant que le système des votes, basé sur le nombre de victoires remportées dans les coupes d'Europe, favorise les clubs « historiques ». Sur un total de 137 suffrages possibles, le Real Madrid en compte 18 quand le PSG se contente de 4. Au G 14 aussi l'Europe du football fonctionne à deux vitesses.

G. Da. Gérard Davet et Frédéric Potet

Quatre membres de plus

Le G 14 regroupe dix-huit clubs européens. Quatorze d'entre eux sont des membres « fondateurs » : Milan AC, Ajax Amsterdam, Borussia Dortmund, Barcelone FC, Bayern Munich, Inter Milan, Porto FC, Juventus Turin, Liverpool FC, Manchester United, Olympique de Marseille, Paris-Saint-Germain, PSV Eindhoven et Real Madrid.

En 2002, quatre clubs ont été cooptés comme membres « invités » : Arsenal FC, Bayer Leverkusen, Olympique lyonnais, Valence FC. Le G 14 est présidé par Florentino Perez, président du Real Madrid. Un comité exécutif réunit les présidents du Bayern Munich, d'Ajax Amsterdam, de Manchester United et du Milan AC : Laurent Perpère, président du PSG, y assiste en tant que « membre associé ». Le G 14 convoque une assemblée générale quatre fois par an. Son budget est de 2,8 millions d'euros.

En 1998, un premier projet de ligue privée a avorté

LE PROJET avait affolé le football européen, durant l'été 1998. Elaboré par la société milanaise Media Partners, spécialisée dans la gestion commerciale des droits télévisés, il s'agissait, au grand dam de l'Union européenne de football (UEFA), de créer une Ligue européenne de football (EFL) regroupant 36 clubs renommés, dont 18 auraient été qualifiés d'office pendant trois ans. Media Partners, épaulée par la banque JP Morgan et des magnats des médias tels Silvio Berlusconi, Leo Kirch ou Rupert Murdoch, promettait une manne aux clubs intéressés : près de 2 milliards d'euros générés par l'EFL, le vainqueur étant assuré de percevoir 60 millions d'euros.

Dans le plus grand secret, Media Partners avait invité ces clubs - Milan AC, Inter Milan, Juventus Turin, Bayern Munich, Borussia Dortmund, FC Barcelone, Ajax d'Amsterdam, Galatasaray, Panathinaïkos, Benfica, OM, PSG et Manchester United - à se réunir, à Londres, le 2 juillet 1998, puis quinze jours plus tard, afin de détailler le projet. Deux notes confidentielles, saisies par les policiers au siège de l'OM, dans le cadre des affaires judiciaires liées aux transferts opérés à

Marseille entre 1997 et 1999, permettent de mieux en saisir la finalité. Signées par Jean-Michel Roussier, alors président délégué de l'OM, et adressées à Robert Louis-Dreyfus, le grand argentier du club, elles dévoilent le dessous des cartes.

Dans une première note, Jean-Michel Roussier fait le bilan de la réunion du 2 juillet : « Il est clair que le problème majeur se situe auprès de l'UEFA. Sur ce plan-là, ils [Media Partners] paraissent relativement faibles. Ils n'ont notamment pas décidé d'une stratégie de conciliation ou d'affrontement. L'option retenue est de désigner Franz Beckenbauer comme président de l'EFL, et cela non seulement afin de faciliter la relation avec l'UEFA, mais également d'attirer définitivement le Bayern dans le dossier. »

ON CONNAÎT LA SUITE

Deux semaines plus tard, toujours à Londres, les événements se précisent, lors de la deuxième réunion préparatoire. « On peut d'ores et déjà considérer, écrit le 17 juillet Jean-Michel Roussier, que suivront le projet les trois clubs italiens, Manchester, Benfica, Galatasaray et Panathi-

naïkos (...), quant au PSG, il fera comme nous. »

D'après le président délégué de l'OM, une structure, Football-Co, est censée chapeauter l'édifice : « Le coffre-fort se situe bien chez Football-Co, qui prévoit notamment sur les deux prochaines années 45 millions de dollars de frais financiers sur la garantie, et surtout 25 millions de dollars de frais de fonctionnement. »

Conclusion de Jean-Michel Roussier : « De tous les dossiers déjà montés sur ce sujet, celui-ci me semble le mieux abouti. Il paraît exclu que cela se passe en douceur avec l'UEFA. La structure Football-Co est présentée comme détenue par Media Partners et un certain nombre d'investisseurs dont l'identité n'a pas été détaillée (...). Il me paraît opportun de connaître ces investisseurs et d'envisager éventuellement de pouvoir en faire partie. » On connaît la suite. L'UEFA réagissait violemment, puis créait, le 23 octobre 1998, avec les clubs, une nouvelle formule de la Ligue des champions : 32 participants au lieu de 24, et 50 millions d'euros assurés au vainqueur. De quoi enterrer le projet Media Partners pour un temps.

Laurent Perpère, président délégué du Paris-Saint-Germain, membre du G 14 « L'UEFA n'a aucun intérêt à se couper des clubs »

Le G 14 est-il un groupe de pression ?

C'est un groupe de pression, mais aussi la simple association de clubs qui ont des intérêts communs. Le G 14 a deux buts : partager des expériences et faire valoir, dans un système qui n'est pas fait pour les entendre, les intérêts des clubs. Le système actuel est régi par des associations nationales, qui laissent une faible part aux clubs. Or ce sont les clubs qui font l'essentiel de l'économie du football, par les droits de télédiffusion, par les salaires versés aux joueurs. Il est important que l'on fasse valoir nos points de vue.

Avez-vous le sentiment de ne pas être écouté par l'UEFA ?

Notre voix a du mal à se faire entendre auprès de l'UEFA ou même de la FIFA. Certes, aujourd'hui, l'UEFA a modifié sa façon de procéder en créant une commission où les clubs sont enfin représentés, mais on a vu récemment,

lors de la réforme du second tour de la Ligue des champions, qu'il persiste des courts-circuits.

Le Paris-Saint-Germain trouve-t-il un réel intérêt à être membre du G 14 ?

L'intérêt pour le PSG, c'est d'échanger des points de vue avec les autres grands clubs. On se fait mieux entendre en étant présents au G 14 qu'en étant dispersés. D'autant que les clubs français, aujourd'hui, ne sont pas les plus brillants sur le plan international.

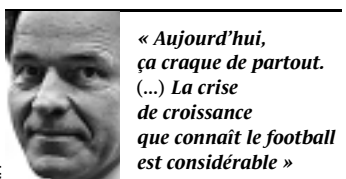
Les clubs français en sont-ils réduits au statut d'observateurs privilégiés ?

Nous sommes plus que des observateurs privilégiés. La France est un grand pays de football, elle a un poids économique certain, reconnu. Mais il est certain que l'on a plus d'influence quand on a gagné huit fois la Coupe des champions, comme le Real Madrid

Verra-t-on, un jour, un véritable

championnat européen des clubs ?

Il y a énormément de contradictions dans le football contemporain, entre les mondes amateur et professionnel, entre les « petits » et les grands clubs. Aujourd'hui, ça craque de partout, et on a le senti-



« Aujourd'hui, ça craque de partout. (...) La crise de croissance que connaît le football est considérable »

ment que l'on essaie de rafistoler. La crise de croissance que connaît le football est considérable. Et l'un des débouchés, c'est une espèce d'autonomisation, avec la création d'un championnat européen. La constitution d'une telle Euroleague aurait comme vertu d'égaliser les conditions de concurrence, ce qui

n'est pas du tout le cas actuellement.

Ce projet d'Euroleague est-il étudié par le G 14 ?

Tant qu'on n'aura pas pensé très en détail l'articulation entre championnats nationaux et championnat européen, entre les aléas sportifs et les désirs de stabilité économique, on ne verra pas l'éclosion de ce projet. Là, c'est encore trop tôt. Le projet n'est pas étudié par le G 14, contrairement aux fantasmes de certains. Il n'y a pas d'agenda secret au sein du G 14. Le projet lancé par Media Partners, il y a quelques années, avait été suscité par des promoteurs. Et cela peut resurgir à tout moment, car il y a suffisamment de gens intelligents pour penser à ce type de système.

Dans cette perspective, l'UEFA ne serait-elle pas forcément un adversaire ?

L'UEFA, il faut impérativement l'avoir comme partenaire, même si,

de son côté, elle a tendance à considérer le G 14 comme un adversaire. On a besoin de travailler ensemble pour faire progresser le football. L'UEFA n'a aucun intérêt à se couper des clubs, même si elle joue un rôle ambigu : garante de l'équité sportive, elle est aussi un acteur économique majeur qui confisque une partie de l'économie des clubs en étant l'organisateur exclusif des compétitions. Cela doit évoluer, et je crois que la Commission européenne ne s'y opposerait pas, même au nom de la spécificité du sport.

Le G 14 a-t-il des contacts avec la Commission européenne ?

La Commission européenne est extrêmement attentive à tout ce qui concerne l'évolution du football. Je pense que, au nom de la concurrence et de la lutte contre les monopoles, la Commission européenne ne s'opposerait pas à la création d'une ligue ou d'un championnat

parallèle à celui de l'UEFA, qui restera de toute façon la confédération garante du bon fonctionnement sportif du projet.

L'appel d'offres en cours pour la télédiffusion de la Ligue des champions pourrait-il inciter le G 14 à prendre des initiatives ?

L'appel d'offres est fait pays par pays. On verra, à la fin du processus, si le résultat est loin des attentes des grands clubs. Dans ce cas, une réflexion de fond s'imposera.

Dans un univers aussi concurrentiel que le football, les clubs peuvent-ils vraiment cohabiter au sein du G 14 ?

Comme dans toutes les instances, il y a de l'hypocrisie au G 14, mais plutôt moins qu'ailleurs. On se dit franchement les choses, à force de se fréquenter. On se connaît mieux, et je pense que le G 14 va compter de plus en plus.

Propos recueillis par G. Da.

Le Russe Marat Safin emporte haut la main l'Open de Paris au détriment de Lleyton Hewitt

Tennis • L'Australien conforte son rang de n° 1

IL A MARQUÉ le premier et le dernier point de la partie sur un service gagnant. La victoire de Marat Safin sur Lleyton Hewitt (7-6 [7/4], 6-0, 6-4), dimanche 3 novembre en finale de l'Open de Paris, pourrait se résumer à cette parenthèse stylistique tant la domination du Russe sur l'Australien fut incontestable. « *Bien sûr, c'est une victoire très spéciale. Comme je n'étais pas très en forme, gagner ce tournoi, battre Lleyton Hewitt en 3 sets en finale, rien ne pouvait être mieux* », devait déclarer le natif de Moscou, trois fois finaliste du tournoi parisien en quatre participations et déjà vainqueur de l'édition 2000. Lleyton Hewitt, pratiquement assuré de terminer la saison en tant que de numéro 1 mondial, n'était pas outre mesure affecté par cette défaite : « *Je n'avais pas beaucoup d'ambitions en arrivant*

Cédric Pioline prend sa retraite

Cédric Pioline l'a annoncé au grand jour : « *C'était mon dernier match. Je prends ma retraite* », a déclaré le Français, âgé de 33 ans, sur le court central de Bercy après avoir perdu, associé au Brésilien Gustavo Kuerten, la finale de l'Open de Paris qui l'opposait à ses compatriotes Nicolas Escudé et Fabrice Santoro. « *J'ai pris la décision de l'annoncer hier (samedi), je me suis dit que c'était un beau moment, ici à Paris en finale, pour le faire* ». Classé 122^e à l'ATP, l'ancien numéro un du tennis français, cinquième de la hiérarchie internationale en mai 2000, a préféré quitter le circuit professionnel. « *Ce qu'il a fait est émouvant et courageux. Depuis un an et demi, il a fait beaucoup d'efforts sans résultat* », a déclaré Guy Forget, le capitaine de l'équipe de France et ancien partenaire de Cédric Pioline en Coupe Davis.

dans ce tournoi, confiait l'Australien de 21 ans. *C'était palpitant pour moi d'arriver en finale. Après coup, j'ai l'impression de m'être heurté à un mur*. »

Lleyton Hewitt s'était rendu à Paris afin de s'assurer de quelques points précieux pour consolider sa place de numéro 1 avant la finale des Masters qui doit se dérouler à Shanghai du 11 au 17 novembre. Les 88 points d'avance dont il dispose dorénavant sur Andre Agassi – sachant qu'une victoire en Chine permet d'engranger 150 points – devraient lui permettre de contenir une éventuelle remontée de l'Américain, écarté de l'Open de Paris en quart de finale par l'Espagnol Carlos Moya. Avant de recevoir le trophée parisien, Marat

Safin n'a pas manqué de saluer la performance de son adversaire : « *Il va terminer l'année n° 1, Andre Agassi ne pourra pas le rattraper*. »

Après sa première victoire de la saison, le Russe de 22 ans, actuel n° 3, peut encore mathématiquement ravir la place de dauphin du Kid de Las Vegas avant la fin de l'année. En attendant de faire mieux en 2003 et de reprendre le flambeau de la hiérarchie mondiale. Lleyton Hewitt a essuyé, dimanche à Bercy, le troisième 6-0 de sa carrière après celui que lui avait infligé Magnus Norman en mai 2000 en demi-finale du tournoi de Rome (6-3, 6-0) et lors de la Hopman Cup face à Roger Federer (3-6, 6-0, 4-6), un match qu'il avait toutefois gagné.

Le public parisien a répondu présent tout au long de la semaine : la 17^e édition du tournoi a battu son record de fréquentation avec 98 010 spectateurs, la barre des 100 000 spectateurs – 100 007 exactement – ayant même été franchie si l'on intègre les qualifications. Peu friand du comportement acerbe, colérique et capricieux de Lleyton Hewitt, qui avait été sifflé la veille après sa victoire sur le Thaïlandais Paradorn Srichaphan, la dernière coqueluche du tennis mondial, l'Australien a été chaudement ovationné... après sa défaite en finale.

« TROIS JOURS DE DUR LABEUR »

Dimanche, la grande majorité des spectateurs n'avait d'yeux que pour le colosse russe de 1,93 m, il est vrai au meilleur de sa forme et totalement libéré de ses démons qui lui ont parfois fait briser des raquettes plus que de raison. Beaucoup de ceux qui étaient présents auront l'occasion de bientôt le revoir sur le court central du POPB, qui sera revêtu pour l'occasion d'une surface en terre battue.

Marat Safin sera au côté de Yevgueni Kafelnikov, du vendredi 29 novembre au dimanche 1^{er} décembre, pour affronter en finale de la Coupe Davis l'équipe de France. « *Aujourd'hui le public était derrière moi. En Coupe Davis, il va être derrière l'équipe française, reconnaissait le vainqueur de Bercy. Moi aussi je veux gagner, chaque équipe qui joue veut gagner. Cela va être trois jours de dur labeur. Mais c'est le sport, c'est la vie*. » Le bourreau de Lleyton Hewitt saura-t-il renouveler sa prestation face aux Bleus ? La prestation de Nicolas Escudé et Fabrice Santoro, vainqueurs le même jour en finale du double de Cédric Pioline et Gustavo Kuerten, devrait, au moins pour un temps, rassurer Guy Forget, le capitaine de l'équipe de France.

J.-J. L.

En quarts de finale de la Coupe Louis-Vuitton, le Défi Areva rencontrera Victory Challenge

AUCKLAND

de notre envoyé spécial

Le syndicat suédois, Victory Challenge, qui avait en tant que leader du bas de tableau la possibilité de choisir son adversaire pour les quarts de finale de la Coupe Louis-Vuitton, a décidé d'affronter le Défi Areva à partir du 12 novembre. Avec seulement deux victoires en seize régates (ils se sont inclinés, dimanche 3 novembre, face à Oracle Racing (Usa) lors de la dernière régata du premier Round Robin), les Français ont toujours semblé à la traîne.

Les membres de l'équipe basée à Lorient connaissent bien les Suédois qui possèdent une base à Auckland située juste à côté de la leur. « *Nous avons l'avantage de connaître les deux bateaux des Suédois, Örn et Orm, qu'ils ont utilisés respectivement dans les Round Robin I et II, note Dimitri Despierres, le régleur de spi sur FRA-69. Ce sont deux bateaux qui ont des bons potentiels au près [avec le vent de face]*. » « *Nous sommes dans une logique positive, assure Sébastien Col, le régleur de grand*

voile. *Nous allons profiter de cette semaine [de repos] pour faire évoluer notre bateau. Nous savons que les Suédois ont un potentiel de développement moins important. En revanche, ils connaissent parfaitement notre fonctionnement*. »

Les Scandinaves, malgré leur budget « limité » de 51 millions d'euros (contre 25 millions pour les Français), ont choisi de venir s'entraîner très tôt sur la baie de Hauraki à la différence de l'équipe de l'Union nationale pour la course au large qui est arrivée à Auckland moins d'un mois avant le début de la compétition. Dans la Coupe, « *vous ne pouvez pas vous permettre de perdre du temps* », résume German Frers Jr, le designer argentin des voiliers suédois qui a travaillé en 2000 pour le syndicat italien Prada.

Frédéric Therin

★ Les quarts de finale (12 novembre) : Alinghi (Sui)-Prada (Ita) ; OneWorld Challenge (Usa)-Oracle BMW Racing (Usa) ; Victory Challenge (Sué)-Défi Areva (Fra) ; Team Dennis Conner (Usa)-GBR Challenge (GB).

Arnaud Vincent devient champion du monde dans la catégorie des 125 cc

Motocyclisme • Après avoir obtenu cinq victoires et quatre deuxièmes places dans les Grand Prix 2002, ce Vosgien de 27 ans est parvenu à contenir son rival Manuel Poggiali

UNE PLACE de deuxième lui assurait le titre et il est arrivé deuxième. Dimanche 3 novembre, lors du Grand Prix de la communauté de Valence (Espagne), seizième et dernière épreuve de la saison, Arnaud Vincent, sur Aprilia, est devenu le premier Français à être sacré champion du monde dans la catégorie des 125 cc. « *On a tous un rêve dans la tête. Aujourd'hui, je réalise le mien, a déclaré le Vosgien de 27 ans. Le titre, c'est une récompense que la vie me donne*. » Lors de la saison 2002, il a emporté cinq courses et pris la deuxième place à quatre reprises.

Arnaud Vincent a franchi la ligne entre deux Espagnols, à quelques mètres derrière Daniel Pedrosa (Honda), ovationné par son public, et devant Pablo Nieto (Aprilia), qui ne l'était pas moins. « *J'avais un mental inaltérable. Beaucoup pensaient que j'aurais la pression, mais je suis resté étranger à l'enjeu. Avant la course, j'étais aussi relax que pour le premier Grand Prix de la saison* », expliquait le Français, qui a obtenu son titre en étant depuis plusieurs courses sous la menace de Manuel Poggiali. Fort d'une avance de huit points sur le jeune Saint-Marinais

avant que ne débute la dernière épreuve, le pilote n'avait qu'une seule stratégie à adopter pour être sûr de l'emporter : marquer son adversaire à la culotte.

Les choses ont plutôt bien commencé. Détenteur du quatrième temps aux essais qualificatifs et donc placé sur la première ligne, le Français devait s'élancer au côté de son rival pour le titre. Rapidement, elles se sont encore améliorées et le sort de la course était rapidement décidé : le prodige italien de 19 ans, champion du monde de la catégorie en 2001, ratait complètement son départ. Peu après, une erreur de freinage l'expédiait à la dixième place. Les 25 tours du grand prix arrivant vite, Manuel Poggiali ne put rattracher avec la tête de la course et termina à la septième place. Pendant ce temps, loin devant, Arnaud Vincent avait calé son rythme sur celui de Daniel Pedrosa et assurait son coup.

UN PARCOURS ATYPIQUE

Arnaud Vincent a débarqué en grands prix sur le tard, en 1998. A 23 ans, l'âge qu'a aujourd'hui Valentino Rossi avec ses quatre titres de champion du monde en 125, 250,

500 et MotoGP, la nouvelle catégorie reine du motocyclisme. Cette reconnaissance tardive, il la doit à un parcours sportif atypique. Alors que d'autres peuvent compter sur des soutiens extérieurs, il doit se débrouiller tout seul pour financer ses premières courses, et l'essentiel de ses salaires y passe.

Né à Laxou (Meurthe-et-Moselle) le 30 novembre 1974, Arnaud Vincent grandit à Menton (Alpes-Maritimes). A peine adolescent, il quitte l'enseignement général en cinquième et se retrouve apprenti mécanicien à Roquebrune-Cap-Martin, au-dessus de Monte-Carlo. C'est l'âge où il trafique sa première mobylette pour en faire un simili engin de course. Puis, au guidon d'une première moto de cross achetée avec l'argent de sa communion, il participe à des courses de côte sur terre et sur bitume. Il ne se met au circuit qu'à l'âge de 20 ans : « *Je me suis rendu compte que j'étais bien plus doué sur la route qu'en motocross. J'étais hyper-rapide*. »

En 1995, il participe à ses premiers championnats de France 125 cc et son bagage technique compense son manque de moyens. Il est à la fois pilote et son propre

mécano. Meilleur débutant de la saison, il est remarqué par Jean-Claude Besse (aujourd'hui patron de l'équipe de France moto). Deux ans plus tard, il devient champion de France et d'Europe.

Mais le pilote a un caractère délicat. « *C'est un garçon entier* », dira après leur séparation Jean-Claude Besse. Quoi qu'il en soit, le jeune homme, qui a la réputation de rarement tomber – au propre comme au figuré –, a su mener sa dernière saison en composant avec des problèmes dont il n'était pas responsable : au Japon, son pot d'échappement se casse à deux tours de l'arrivée ; en Malaisie, le drapeau à damier est abaissé trop tôt, au profit de son rival italien ; en Australie, sa machine souffre d'un manque patent de puissance face à ses rivaux.

Arnaud Vincent n'a plus trop de temps. Il aurait aimé intégrer la catégorie des 250 cc dès 2003. Pour l'heure, l'offre semble réservée à Manuel Poggiali, encore une fois son rival. Il a toutefois une raison de se satisfaire. En restant en 125 cc, c'est sûr, il portera le n°1.

Jean-Jacques Larrochelle

fashion 2002

luxury unlimited

Une conférence organisée par l'International Herald Tribune le 5 et 6 décembre au Four Seasons Hotel George V à Paris

Les intervenants confirmés à ce jour

Suzu Menkes

Fashion Editor, International Herald Tribune

Ralph Lauren

Chairman & CEO, Polo Ralph Lauren

Rose Marie Bravo

Chief Executive, Burberry Limited

Serge Weinberg

Président du Directoire
Pinault Printemps-Redoute

Sir Paul Smith

Chairman, Paul Smith Ltd.

David Tang

Shanghai Tang

Patrizio Bertelli

CEO, Prada Group

Francesco Trapani

Chief Executive, Bulgari S.p.A.

Stephen C. Lussier

Worldwide Director – Marketing
The Diamond Trading Company

Sarah Da Vanzo

Director: Strategic Projects – Marketing
AngloGold Limited

Gianluca Brozzetti

Group Chief Executive, A&G UK Limited

Nigel Litchfield

President, Vertu Ltd.

Bill Ghitis

President of Apparel
DuPont Textiles & Interiors

Moritz Mantero

CEO, Mantero Seta S.p.A.

Mounir Moufarrige

Chief Executive Officer
France Luxury Group

Susannah Handley

Senior Tutor, School of Fashion & Textiles
Royal College of Art

Michael Zaoui

Managing Director & Head of the M&A
Department, Europe, Morgan Stanley

Bernard Lacoste

President, La Chemise Lacoste

Nadja Swarovski

Vice President, Communications
D. Swarovski & Co.

Dana Telsey

Luxury Goods Analyst &
Head of Global Retail Research
Bear, Stearns & Co. Inc.

Kean Etro

Creative Director, Designer
Men's Collection Etro S.p.A.

Vittorio Radice

Chief Executive
Selfridges plc

Laurence Danon

Présidente du Directoire
France-Printemps

Eva Jeanbart-Lorenzotti

Founder / CEO
Vivre – GoldAvenue

Pour tout renseignement ou inscription à cette conférence merci de bien vouloir contacter:

Département des Conférences

International Herald Tribune | 40 Marsh Wall | London E14 9TP | Tel. +44 (0)20 7510 5706 | Fax: +44 (0)20 7987 3463 | Email: ajames@iht.com

Sponsors principaux



BVLGARI



MOËT & CHANDON
Fondé en 1765

MOËT & CHANDON

Fondé en 1765

MOËT & CHANDON

Fondé en 1765

MOËT & CHANDON

Fondé en 1765

MOËT & CHANDON

Fondé en 1765

MOËT & CHANDON

Fondé en 1765

MOËT & CHANDON

Fondé en 1765

MOËT & CHANDON

Fondé en 1765

MOËT & CHANDON

Fondé en 1765

MOËT & CHANDON

Fondé en 1765

MOËT & CHANDON

Fondé en 1765



VERTU



DTC

A DIAMOND IS FOREVER



THE WORLD'S DAILY NEWSPAPER

Le talonneur Olivier Azam rêve d'être enfin prophète en son pays

Rugby • Joueur vedette de l'équipe anglaise de Gloucester, Olivier Azam ne comprend pas son éviction du XV de France. Bernard Laporte, le sélectionneur des Bleus, l'a trouvé « tout simplement nul » lors de ses dernières prestations

GLOUCESTER (Angleterre)
de notre envoyé spécial
« L'idéal serait que je puisse être sélectionné avec l'Angleterre. » Dans le vestiaire centenaire de Kingsholm Road, à deux minutes du centre-ville de Gloucester, Olivier Azam s'essaie à l'humour britannique. L'hypothèse n'est pourtant pas si saugrenue. Clive Woodward, le manager du XV de la Rose, l'a affirmé à plusieurs reprises : il apprécierait de pouvoir disposer d'un joueur aussi « consistant ».

Dans le barème des compliments adressés à un rugbyman outre-Manche, cet adjectif a valeur de Graal. Mais son importance semble bien moindre en France, puisque le Tarbais, élu meilleur talonneur du championnat anglais en 2001 et 2002, n'a pas été retenu pour la tournée automnale qu'entament les Tricolores, samedi 9 novembre,

à Marseille, face à l'Afrique du Sud. « Olivier demeure parmi les trois ou quatre talonneurs sur lesquels nous comptons pour la Coupe du monde », assure Bernard Laporte, le sélectionneur national, qui lui a préféré un novice de 28 ans, l'Agénais Jean-Baptiste Rué.

Avec l'arrivée dans le groupe France du jeune ailier toulousain Vincent Clerc, le grand retour de Thomas Castaignède, deux ans presque jour pour jour après sa rupture du tendon d'Achille juste avant le France-Australie du 4 novembre 2000 (l'arrière des Saracens remplace Clément Poitrenaud, victime d'une disjonction chondro-costale), l'éviction d'Olivier Azam apparaît comme l'une des surprises de cette sélection.

Le talonneur de Gloucester, l'équipe qui gouverne en ce début de saison (une seule défaite en huit

rencontres) le championnat anglais, pouvait légitimement croire en ses chances de réintégrer le XV de France.

Il avait pleinement tenu son rôle lors de sa titularisation, en juin dernier, à Melbourne, pour le premier des deux tests contre les Australiens. Et, depuis la dernière rencontre Agen-Toulouse, émaillée d'incidents, l'avenir international de Yannick Bru, autre prétendant au poste chez les Bleus, semble compromis.

Mais Bernard Laporte a tranché, en des termes peu amènes. « Je me suis fait envoyer trois cassettes de ses matches, je l'ai trouvé tout simplement nul », a-t-il lâché à la mi-temps de Saracens-Leicester, le 27 octobre, alors qu'il supervisait d'autres Français, Thomas Castaignède, Christian Califano et Abdellatif Benazzi.

« Olivier est porté sur l'offensive

alors que Bernard Laporte cherche des joueurs de première ligne capables de réaliser dix plaquages chacun », explique Raphaël Ibanez, titulaire au talonnage et vice-capitaine de l'équipe nationale. Olivier Azam bénéficie pourtant des enseignements de David Ellis, stratège de la défense de Gloucester et de l'équipe de France.

UN SOUTIEN TOTAL

« Grâce à lui, j'ai considérablement amélioré ma qualité de plaquage », souligne Olivier Azam qui, s'il a débuté sa carrière internationale en 1995 contre la Roumanie, ne compte à ce jour que dix sélections. Longtemps, le Haut-Pyrénéen a pâti d'une réputation de mauvais remuseur en touche.

« Lorsque l'on sait l'estime que les Anglais portent à ce secteur, je ne crois pas qu'un pizaiolo aurait tenu

bien longtemps à mon niveau », replique-t-il. D'autant qu'il a pu s'inspirer directement du travail de Simon Harding, technicien de la touche à la solde de Woodward. « Il m'a fait travailler sur la mémoire musculaire du lancer mais, à partir du moment où j'ai été sélectionné ou proche de l'équipe de France, il n'a plus voulu de moi », se souvient Olivier Azam, qui pense pourtant avoir choisi la meilleure option en demeurant en Angleterre.

En rupture de ban avec l'AS montferrandaise, ce talonneur hors norme - 115 kg à la pesée - est venu relancer sa carrière à Gloucester. Il a déniché un bel appartement dans la très bourgeoise Cheltenham et trouvé avec les 3 000 supporters qui s'entassent chaque dimanche dans le shed (le hangar), la plus ancienne tribune de Kingsholm, un soutien total.

« Ils m'ont reconforté lorsque j'ai été accusé d'avoir tenu des propos racistes à l'encontre du Tonguain Epi Taione. Ma tête figurait à la "une" de tous les journaux, mais j'ai été logiquement blanchi », se remémore-t-il, lui dont le père, ancien n° 8 de Bagnères et de Vic-Bigorre, a vu le jour du côté de Midelt, au Maroc.

A un an de la Coupe du monde, il a songé revenir en France, tout comme Ludovic Mercier, l'ouvreur aurillacois qui a lui-aussi éclaté en Angleterre, au point d'y être élu meilleur joueur étranger. « Mais finalement j'y suis bien, au contact de ce qui se fait de mieux en Europe, conclut-il. Et je crois avoir encore le temps de prouver mon utilité à l'équipe de France, même si je comprends mieux le sens de l'expression "Nul n'est prophète en son pays." »

Le chemin de croix du Castres olympique, géant déchu du rugby français

LES PREMIERS MATCHES retour de la phase préliminaire du Top 16 confirment la tendance : les clubs d'entreprise ne bénéficient plus de la même aura dans le championnat. Dans la poule 1, en s'inclinant largement à Bourgoin (10-31), l'AS montferrandaise a quitté momentanément le carré des prétendants aux play-off tandis que le Castres olympique poursuit sa chute vertigineuse.

Les Tarnais ont enregistré, samedi 2 novembre sur la pelouse du Stade français, leur cinquième défaite de la saison (15-35). « Il n'y a pas de miracles, on a les moyens ou on ne les a pas », lâchait à l'issue de la rencontre Christian Gajan, entraîneur castrais, insistant sur la douloureuse transition qu'est en train de vivre le club vedette des années 1990. Pierre-Yves Revol, président du Castres olympique et bras droit de Pierre Fabre, la justifie comme un retour à la raison, « une volonté de rebâtir sur des valeurs plus modestes, en tout cas en

meilleure adéquation avec les possibilités offertes par le bassin économique castrais ». Cette saison, le budget a été réduit de 20 % (5,7 millions d'euros), ce qui implique forcément un recrutement moins prestigieux que les années passées.

D'UN EXTRÊME À L'AUTRE

Christophe Urios, champion et vice-champion avec le CO en 1993 et 1995, ancien talonneur et aujourd'hui entraîneur adjoint, incarne en partie ce changement de politique. « On est passé d'un extrême à l'autre. La saison passée, l'effectif comportait 25 à 28 mecs de talent équivalent, maintenant on tire la langue pour trouver 18 à 20 joueurs au niveau », admet-il. Une fragilité accrue par les blessures de leaders comme Lassissi, Fernandez-Lobbe, Reggiardo ou Spanghero et l'absence de l'ouvreur Marticorena.

Pour Raphaël Ibanez, qui, samedi, n'a pas

foulé la pelouse de Jean-Bouin, « nos joueurs doivent surtout profiter de la coupure de trois semaines qui s'annonce pour se régénérer moralement. Ils en ont vraiment besoin, parce qu'il faudra compter avec une fin de saison difficile ». En cette année de préparation à la Coupe du monde, le talonneur tricolore a obtenu d'être ménagé à la veille des rendez-vous internationaux. « D'un côté, il faut que j'évite de me marginaliser vis-à-vis du club, de l'autre, compte tenu des résultats, je n'ai pas d'autre choix que de prouver doublement que je mérite ma place au sein de l'équipe nationale », analyse-t-il, assurant que le climat reste malgré tout assez sain. Ce que confirme Christophe Urios : « Notre mutation passe inexorablement par cette souffrance, cette façon ingrate de s'accrocher, mais le moment viendra où tout cela devra changer. »

F. A.

François Aubel

Laura Flessel est suspendue pour trois mois

Escrime • La championne olympique d'épée 1996 avait été convaincue de dopage

LES TROIS MOIS de suspension prononcés par la commission de discipline de la Fédération internationale d'escrime (FIE) à l'encontre de Laura Flessel, samedi 2 novembre, ont été ressentis par la championne française comme une injustice. « Je suis révoltée », a-t-elle déclaré.

La double championne olympique d'épée (1996), arguant du fait que le dopage n'était pas intentionnel et que la Fédération française d'escrime (FFE) endossait la responsabilité de l'erreur commise par un de ses kinésithérapeutes, espérait se voir innocenter

par la FIE. Pierre Abric, le président de la FFE, qui accompagnait Laura Flessel samedi, à Lausanne, devant la commission de discipline, avait même suggéré que sa fédération se voie infliger un blâme.

Il n'en a rien été. La FIE n'a prononcé aucun sursis et n'a adressé aucun blâme à la FFE. Elle a appliqué la peine prévue en cas de contrôle positif à la nicéthamide, un stimulant retrouvé dans les urines de Laura Flessel à la suite d'un contrôle effectué le 26 mai 2002 lors d'un tournoi de Coupe du monde disputé à Malaga (Espa-

gne). Après l'annonce du résultat du contrôle, le kinésithérapeute présent à Malaga avec l'équipe de France féminine d'épée, David Soulier, avait reconnu avoir donné aux athlètes de la coramine glucose, un produit contenant de la nicéthamide, que lui avait fourni son pharmacien et qui est en général utilisé pour éviter les « coups de barre ».

PLUSIEURS VICÉS DE FORME

Il est probable que Laura Flessel a été victime de l'erreur du jeune kinésithérapeute. La FIE n'a cependant voulu voir que la consé-

quence de ce geste : le jour du tournoi de Malaga, la championne était bel et bien dopée, même si cela s'était fait à son insu. Elle est suspendue du 19 septembre, date de la communication de la contre-expertise, au 18 décembre, période pendant laquelle aucune compétition importante n'est prévue. L'épéiste peut encore faire appel de la décision de la FIE. Elle a annoncé son intention de porter l'affaire devant le Tribunal arbitral du sport (TAS).

« Je regrette qu'une telle championne soit sanctionnée, alors qu'elle a joué, comme la FFE, la transpa-

rence. La FIE a privilégié le droit à l'éthique », a commenté Pierre Abric. Celui-ci a profité de son passage à Lausanne pour évoquer avec René Roch, le président français de la FIE, le cas de Loïc Attelety, contrôlé positif à la nandrolone en juin. Alors que René Roch avait annoncé dans un premier temps que la procédure visant le fleuretiste français était « entachée de nullité » en raison de plusieurs vicés de forme, la FIE semblerait aujourd'hui prête à se saisir du cas.

Gilles van Kote (avec AFP)

DÉPÊCHES

■ RUGBY : le centre ou arrière Thomas Castaignède (Saracens de Londres), 27 ans, appelé, dimanche 3 novembre, en remplacement de Clément Poitrenaud, blessé, dans le groupe des 24 joueurs de l'équipe de France de rugby, s'est déclaré « impatient de retrouver l'équipe de France ». Les Bleus affrontent en test-match l'Afrique du Sud, samedi 9 novembre, à Marseille.

■ JEUX OLYMPIQUES : le Comité olympique américain (USOC), réuni, samedi 2 novembre, à Colorado Springs, a choisi la ville de New York comme représentante américaine pour la candidature à l'organisation des Jeux d'été 2012. New York devra batailler contre d'autres adversaires déjà déclarés : Rio de Janeiro, Buenos Aires, Le Cap, Rome, Budapest, Istanbul, Moscou. Le Comité international olympique fera son choix en juillet 2005.

■ FOOTBALL : la commission technique de la Fédération internationale de football (FIFA), réunie, samedi 2 novembre, à Zurich (Suisse), a délivré une « excellente appréciation » au Mondial 2002. Elle s'est félicitée d'une « organisation presque parfaite » et a relevé une « amélioration du niveau ». Elle a préconisé une période de préparation de « cinq semaines au plus et de trois semaines au moins ».

■ Le gardien de but remplaçant du club de football anglais de Manchester United, l'Espagnol Felipe Lopez Ricardo, a estimé sur son site Internet que le champion du monde français Fabien Barthez, titulaire à son poste, n'avait « rien prouvé depuis qu'il est à Manchester United ». Selon Felipe Ricardo, « Barthez est juste un gardien normal. Il n'est pas Dieu. Il est juste un être humain, et Alex Ferguson (l'entraîneur de MU, NDLR) le sait bien ».

■ Rallye : un des spectateurs fauchés, samedi 2 novembre, par un véhicule, lors d'un rallye automobile à Saint-Symphorien-de-Marmagne (Saône-et-Loire) a succombé à ses blessures. Neuf personnes, toutes des spectateurs, avaient été blessées, dont trois grièvement, dans l'accident. Le pilote, qui a perdu le contrôle de sa voiture, est sorti indemne.

■ LOTO : résultats des tirages n° 88 effectués samedi 2 novembre. Premier tirage : 9, 12, 20, 29, 39, 49 ; complémentaire le 28. Rapports pour 6 numéros : 252974 € ; 5 numéros et le complémentaire : 11639,80 € ; 5 numéros : 597,90 € ; 4 numéros et le complémentaire : 31 € ; 4 numéros : 15,50 € ; 3 numéros et le complémentaire : 4,20 € ; 3 numéros : 2,10 €. Second tirage : 15, 16, 18, 24, 44, 45 ; complémentaire le 14. Pas de gagnant pour 6 numéros. Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : 9530,40 € ; 5 numéros : 1357,20 € ; 4 numéros et le complémentaire : 52 € ; 4 numéros : 26 € ; 3 numéros et le complémentaire : 4,80 € ; 3 numéros : 2,40 €.

Courrier INTERNATIONAL **HORS-SÉRIE sciences**

2002-2020
la vie techno

Le film vrai de votre futur

Nos gènes manipulés, nos organes réparés nous feront-ils vivre plus vieux ? Pourrons-nous échapper à la menace de Big Brother ? Saurons-nous sauver la planète du désastre climatique ? 120 pages d'enquêtes scientifiques pimentées de récits et d'images de science-fiction.

■ Chez votre marchand de journaux

AUJOURD'HUI SPORTS

En plein doute, l'AJ Auxerre reste leader du championnat

MALGRÉ SA DÉFAITE à Lens (1-3), samedi 2 novembre, l'AJ Auxerre reste en tête du championnat de France de Ligue 1. Les Bourguignons, qui ont manifestement mal digéré leur cuisant revers face au PSV Eindhoven (0-3) en Ligue des champions trois jours plus tôt, conservent leur place de leader à la faveur de la défaite du Paris-SG, dimanche, à Sedan (1-3). Le haut du classement se trouve particulièrement embouteillé : trois points seulement séparent Auxerre du septième, Lens. L'OGC Nice a réalisé une excellente opération en arrachant le nul (2-2) sur le terrain de l'Olympique lyonnais grâce à un but de Jacques « Pancho » Abardonado dans les arrêts de jeu. L'OM, qui avait été surclassé par le PSG il y a une semaine, s'est requinqué en battant une désespérée équipe de Montpellier (2-0) alors que l'AS Monaco a enregistré, face au Havre (1-1), son quatrième match nul de suite.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL DE L1, 13^e JOURNÉE

Les résultats			Spectateurs	Le classement												
Points	Diff.	Cartons		Points	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Marqués	Encaissés	Diff.	J	R			
Lyon	2	2	Nice	37 511	1	Auxerre	24	13	7	3	3	18	13	+5	23	2
Anderson (49 ^e) Delmotte (67 ^e)			K.Diawara (40 ^e) Abardonado (90 ^e +4)		2	Paris-SG	23	13	6	5	2	22	11	+11	36	6
Lens	3	1	Auxerre	39 852	3	Nice	23	13	6	5	2	18	7	+11	32	2
Song (37 ^e) Sibierski (45 ^e +1) Sikora (90 ^e +1)			A.Faye (5 ^e)		4	Marseille	23	13	7	2	4	16	15	+1	34	2
Bastia	1	0	Lille	6 278	5	Lyon	22	13	6	4	3	25	15	+10	26	3
Laslandes (24 ^e)					6	Sochaux	22	13	6	4	3	16	10	+6	32	1
Marseille	2	0	Montpellier	55 000	7	Lens	21	13	5	6	2	13	8	+5	34	3
Bakayoko (32 ^e) Silvestre (62 ^e , c.s.c.)					8	Monaco	20	13	5	5	3	19	13	+6	32	5
Monaco	1	1	Le Havre	5 000	9	Strasbourg	19	13	5	4	4	17	21	-4	38	1
Giuly (31 ^e)			Sinama-Pongolle (59 ^e)		10	Guingamp	18	13	5	3	5	19	18	+1	28	4
Rennes	0	0	Ajaccio	20 236	11	Bordeaux	17	13	4	5	4	13	12	+1	35	4
Santos (6 ^e) Ismaël (49 ^e , c.s.c.)					12	Lille	17	13	4	5	4	11	13	-2	30	3
Sochaux	2	0	Strasbourg	18 555	13	Bastia	17	13	5	2	6	14	17	-3	40	5
Troyes	0	2	Guingamp	10 715	14	Sedan	16	13	4	4	5	17	20	-3	33	2
			Drogba (30 ^e) Eloi (58 ^e)		15	Ajaccio	14	13	3	5	5	9	13	-4	42	0
Sedan	3	1	Paris-SG	22 000	16	Nantes	13	13	3	4	6	11	16	-5	30	6
Noro (9 ^e) Asuar (51 ^e , 69 ^e)			Déhu (35 ^e)		17	Le Havre	12	13	2	6	5	10	18	-8	39	5
Nantes	0	0	Bordeaux	31 000	18	Montpellier	10	13	2	4	7	9	18	-9	32	3
					19	Rennes	9	13	2	3	8	9	18	-9	36	2
					20	Troyes	8	13	1	5	7	8	18	-10	24	3

La phrase : « Si je possédais une baguette magique, ce serait plus facile, ce n'est pas le cas. », Jacky Bonnevey, entraîneur de Troyes.

14^e journée

Jeudi 7 novembre : Bordeaux-Rennes ; Ajaccio-Auxerre ; Le Havre-Lyon
Vendredi 8 novembre : Sochaux ; Montpellier-Nice-Monaco
Samedi 9 novembre : Lens ; Troyes-Bastia.

Les buteurs

1. Anderson (Lyon) +1, K.Diawara (Nice) +1, Juninho (Lyon), Benjani (Auxerre), Nonda (Monaco), Cardetti (Paris-SG), 7 buts.

RÉSULTATS

FOOTBALL

FRANCE
LIGUE 2 (14^e journée)
 Caen-Le Mans 1-1
 Châteauroux-Lorient 3-1
 Laval-Toulouse 1-1
 Beauvais-Wasquehal 0-0
 Créteil-Niort 0-0
 Grenoble-Istres 5-0
 Valence-Saint-Etienne 0-0
 Amiens-Reims 0-1
 Clermont-Gueugnon 0-0
 Nancy-Metz 1-2
Classement : 1. Le Mans, 30 pts ; 2. Châteauroux, 26 ; 3. Toulouse, 24 ; 4. Beauvais, 21 ; 5. Lorient, 21 ; 6. Metz, 21 ; 7. Créteil, 20 ; 8. Grenoble, 19 ; 9. Caen, 19 ; 10. Laval, 19 ; 11. Niort, 18 ; 12. Amiens, 18 ; 13. Wasquehal, 18 ; 14. Saint-Etienne, 17 ; 15. Valence, 17 ; 16. Clermont, 17 ; 17. Reims, 16 ; 18. Gueugnon, 13 ; 19. Istres, 13 ; 20. Nancy, 12.

ALLEMAGNE
BUNDESLIGA (11^e journée)
 Cottbus-Schalke 04 0-1
 Nuremberg-Moenchengladbach 2-1
 Munich 1860-Bielefeld 3-1
 Hanovre-Wolfsburg 3-1
 Rostock-Kaiserslautern 2-2
 Leverkusen-Stuttgart 0-1
 Dortmund-Hambourg 1-1
 Brême-Bayern Munich 2-0
 Bochum-Hertin Berlin 3-0
Classement : 1. Bayern Munich, 23 pts ; 2. Dortmund, 21 ; 3. Munich 1860, 20 ; 4. Brême, 20 ; 5. Schalke 04 Gelsenkirchen, 19 ; 6. Bochum, 17 ; 7. Stuttgart, 17 ; 8. Herta Berlin, 16 ; 9. Wolfsburg, 16 ; 10. Rostock, 14 ; 11. Bielefeld, 14 ; 12. Nuremberg, 13 ; 13. Hambourg, 13 ; 14. Leverkusen, 12 ; 15. Hanovre, 12 ; 16. Moenchengladbach, 11 ; 17. Kaiserslautern, 7 ; 18. Energie Cottbus, 5.

ANGLETERRE
PREMIER LEAGUE (12^e journée)
 Birmingham-Bolton 3-1
 Liverpool-West Ham 2-0
 Manchester United-Southampton 2-1
 West Bromwich-Manchester City 1-2
 Fulham-Arsenal 0-1
 Tottenham-Chelsea 0-0
 Blackburn-Aston Villa 0-0
 Leeds-Everton 0-1
 Charlton-Sunderland 1-1
Classement : 1. Liverpool, 30 pts ; 2. Arsenal, 26 ; 3. Manchester United, 22 ; 4. Chelsea, 20 ; 5. Tottenham, 20 ; 6. Everton, 20 ; 7. Blackburn, 19 ; 8. Middlesbrough, 18 ; 9. Newcastle, 16 ; 10. Southampton, 16 ; 11. Fulham, 15 ; 12. Birmingham, 15 ; 13. Leeds, 14 ; 14. Manchester City, 14 ; 15. Aston Villa, 12 ; 16. Charlton, 11 ; 17. West Ham, 11 ; 18. Sunderland, 10 ; 19. West Bromwich, 10 ; 20. Bolton, 8.

ESPAGNE
LIGA (8^e journée)
 Atletico Madrid-Rayo Vallecano 2-0

Valladolid-Majorque 1-3
 La Corogne-Real Madrid 0-0
 Athletic Bilbao-Celta Vigo 2-1
 Espanyol Barcelone-Valence 0-1
 Betis Séville-Málaga 3-0
 Villareal-Real Sociedad 0-1
 Osasuna-Pampelune-Recreativo Huelva 0-1
 Alavés Vitoria-FC Séville 1-0
 Racing Santander-FC Barcelone 1-1
Classement : 1. Real Sociedad, 20 pts ; 2. Valence, 17 ; 3. Majorque, 15 ; 4. Celta Vigo, 14 ; 5. Betis Séville, 13 ; 6. Real Madrid, 13 ; 7. La Corogne, 13 ; 8. FC Barcelone, 12 ; 9. Málaga, 12 ; 10. Atletico Madrid, 11 ; 11. Racing Santander, 11 ; 12. Valladolid, 10 ; 13. Rayo Vallecano, 8 ; 14. Alavés, 8 ; 15. Athletic Bilbao, 8 ; 16. Villarreal, 7 ; 17. FC Séville, 7 ; 18. Espanyol Barcelone, 7 ; 19. Osasuna Pampelune, 5 ; 20. Huelva, 5.

ITALIE
SERIE A (8^e journée)
 Udinese-Bologne 0-0
 Torino-Brescia 0-2
 Atalanta Bergame-Plaisance 2-0
 Côme-Inter Milan 0-2
 Empoli-Lazio Rome 1-2
 Milan AC-Reggina 2-0
 Modène-Juventus Turin 0-1
 AS Rome-Pérouse 2-2
 Parme-Chievo Vérone 0-1
Classement : 1. Inter Milan, 19 pts ; 2. Milan AC, 16 ; 3. Juventus, 15 ; 4. Lazio Rome, 14 ; 5. Bologne, 12 ; 6. Chievo Vérone, 12 ; 7. AS Rome, 11 ; 8. Empoli, 10 ; 9. Parme, 9 ; 10. Modène, 9 ; 11. Brescia, 8 ; 12. Pérouse, 8 ; 13. Udinese, 8 ; 14. Plaisance, 7 ; 15. Reggina, 5 ; 16. Côme, 4 ; 17. Atalanta Bergame, 4 ; 18. Torino, 7.

RUGBY
TOP 16 (8^e journée)
Poule 1
 Bordeaux-Bègles - Montauban 31-10
 Stade français-Castres 35-15
 Biarritz-Grenoble 30-27
 Bourgoin-Montferrand 37-10
Classement : 1. Biarritz, 20 pts ; 2. Stade français, 20 ; 3. Bourgoin, 17 ; 4. Bordeaux-Bègles, 16 ; 5. Montferrand, 16 ; 6. Grenoble, 14 ; 7. Montauban, 13 ; 8. Castres, 12.
Poule 2
 Stade toulousain-Perpignan 43-20
 Pau-Colomiers 40-28
 Agen-Narbonne 30-6
 Béziers - Mont-de-Marsan 29-7
Classement : 1. Agen, 22 pts ; 2. Stade toulousain, 19 ; 3. Perpignan, 16 ; 4. Narbonne, 16 ; 5. Pau, 15 ; 6. Béziers, 14 ; 7. Colomiers, 14 ; 8. Mont-de-Marsan, 12.

BASKET-BALL
PRO A (5^e journée)
 Paris Basket Racing-Le Havre 93-75 a.p.
 Vichy - Pau-Orthez 73-102
 Hyères-Toulon-Dijon 86-79
 Limoges-Gravelines 83-80
 Cholet-Nancy 92-102
 Chalons-sur-Saône - Roanne 86-76
 Strasbourg - Bourg-en-Bresse 90-70
 Le Mans-Villeurbanne 86-71
Classement : 1. Pau-Orthez, 10 pts ; 2. Le Mans, Cholet, Vichy, 9 ; 3. Villeurbanne, Gravelines, 8 ; 7. Paris Basket Racing, Chalons-sur-Saône, Limoges, Le Havre, Nancy, Hyères-Toulon, Bourg-en-Bresse, 7 ; 14. Strasbourg, Dijon, Roanne, 6.

JUDO

CHAMPIONNATS DE FRANCE Dames
 - de 48 kg : 1. Virginie Marie (Champigny) ; 2. Sinegre (Levallois) ; 3. Tige (Orléans), Barberio (Villiers-le-Bel)
 - de 52 kg : 1. Emilie Harmichard-Lebrun (Levallois) ; 2. Euranie (Levallois) ; 3. La Rizza (Orléans), Nichilo (Kodokan)
 - de 57 kg : 1. Barbara Harel (Orléans) ; 2. Petidout (Levallois) ; 3. Euranie (Levallois), Brocvielle (Mulhouse)
 - de 63 kg : 1. Fanny Riaboff (Pontault-Combault) ; 2. Decosse (Orléans) ; 3. Rongier (Mulhouse), Faure (Levallois)
 - de 70 kg : 1. Amina Abdellatif (Mulhouse) ; 2. G. Possamai (Levallois) ; 3. Moulin (Maisons-Alfort), Oukoloff (Villiers-le-Bel)
 - de 78 kg : 1. Céline Lebrun (Orléans) ; 2. Javault (Mulhouse) ; 3. Valence (Sainte-Geneviève), S. Possamai (Levallois)
 + de 78 kg : 1. Anne-Sophie Mondière (Pontault-Combault) ; 2. Portet (Orléans) ; 3. Marguerite (Sainte-Geneviève), Becquart (Maisons-Alfort).
Messieurs
 - de 60 kg : 1. Jérémy Lebris (RCF) ; 2. Dahoub (Mantes-la-Jolie) ; 3. Cadouxduc (Levallois), Leroy (ACBB)
 - de 66 kg : 1. Benjamin Darbelet (ADJ 21) ; 2. Duprat (Levallois) ; 3. Benbouadoud (ACBB), Biez (RCF)
 - de 73 kg : 1. Anthony Fritsch (ADJ 21) ; 2. Floret (RCF) ; 3. Fort (Toulouse), Bonhomme (ACBB)
 - de 81 kg : Silvio Adigery (Paris SG) ; 2. Jouanneau (Paris SG) ; 3. Yandzi (Sénart), Zahirovic (ACBB)
 - de 90 kg : 1. Bouzouklian (ACBB) ; 2. Carabetta (Orléans) ; 3. Demontfaucon (Toulouse), Touré (SGS)
 - de 100 kg : 1. Ghislain Lemaire (Orléans) ; 2. Bruziaux (Chevry/Grivy) ; 3. Paupert (Francis Club de France), Dahli (Thiais)
 + de 100 kg : 1. Jérôme Dreyfus (Orléans) ; 2. Lecanu (ICMA) ; 3. Bataille, Robin.

MOTOCYCLISME
GRAND PRIX D'ESPAGNE (Valence) MOTOGP
 1. Alex Barros (Bré, Honda), les 120,150 km en 47 min 22 s 404, (moyenne : 174,426 km/h) ; 2. Rossi (Ita, Honda), à 0 s 230 ; 3. Biaggi (Ita, Yamaha), 15 s 213 ; 4. Katoh (Jap, Honda), 22 s 504 ; 5. Ukawa (Jap, Honda), 35 s 165.
Classement final du championnat du monde : 1. Valentino Rossi (Ita, Honda), 355 pts ; 2. Biaggi (Ita, Yamaha), 215 ; 3. Ukawa (Jap, Honda), 209 ; 4. Barros (Bré, Honda), 204 ; 5. Checa (Esp, Yamaha), 141 ; ... 10. Jacque (Fra, Yamaha), 81.
Constructeurs : 1. Honda, 390 pts ; 2. Yamaha, 272 ; 3. Suzuki, 143 ; 4. Proton, 96 ; 5. Aprilia, 33.
250CC
 Marco Melandri (Ita, Aprilia), les 108,135 km en 43 min 57 s 812, (moyenne : 147,579 km/h) ; 2. Rolfo (Ita, Honda), à 4 s 318 ; 3. Alzamora (Esp, Honda), 4 s 538 ; 4. de Puniet (Fra, Aprilia), 18 s 214 ; 5. Locatelli (Ita, Aprilia), 21 s 990.
Classement final du championnat du monde : 1. Marco Melandri (Ita, Aprilia), 298 pts ; 2. Nieto (Esp, Aprilia), 241 ; 3. Rolfo (Ita, Honda), 219 ; 4. Elias (Esp, Aprilia), 178 ; 5. Porto (Arg, Yamaha), 172 ; ... 9. Randy de Puniet (Fra, Aprilia), 119.

MOTOCYCLISME
GRAND PRIX D'ESPAGNE (Valence) MOTOGP
 1. Alex Barros (Bré, Honda), les 120,150 km en 47 min 22 s 404, (moyenne : 174,426 km/h) ; 2. Rossi (Ita, Honda), à 0 s 230 ; 3. Biaggi (Ita, Yamaha), 15 s 213 ; 4. Katoh (Jap, Honda), 22 s 504 ; 5. Ukawa (Jap, Honda), 35 s 165.
Classement final du championnat du monde : 1. Valentino Rossi (Ita, Honda), 355 pts ; 2. Biaggi (Ita, Yamaha), 215 ; 3. Ukawa (Jap, Honda), 209 ; 4. Barros (Bré, Honda), 204 ; 5. Checa (Esp, Yamaha), 141 ; ... 10. Jacque (Fra, Yamaha), 81.
Constructeurs : 1. Honda, 390 pts ; 2. Yamaha, 272 ; 3. Suzuki, 143 ; 4. Proton, 96 ; 5. Aprilia, 33.
250CC
 Marco Melandri (Ita, Aprilia), les 108,135 km en 43 min 57 s 812, (moyenne : 147,579 km/h) ; 2. Rolfo (Ita, Honda), à 4 s 318 ; 3. Alzamora (Esp, Honda), 4 s 538 ; 4. de Puniet (Fra, Aprilia), 18 s 214 ; 5. Locatelli (Ita, Aprilia), 21 s 990.
Classement final du championnat du monde : 1. Marco Melandri (Ita, Aprilia), 298 pts ; 2. Nieto (Esp, Aprilia), 241 ; 3. Rolfo (Ita, Honda), 219 ; 4. Elias (Esp, Aprilia), 178 ; 5. Porto (Arg, Yamaha), 172 ; ... 9. Randy de Puniet (Fra, Aprilia), 119.

MOTOCYCLISME
GRAND PRIX D'ESPAGNE (Valence) MOTOGP
 1. Alex Barros (Bré, Honda), les 120,150 km en 47 min 22 s 404, (moyenne : 174,426 km/h) ; 2. Rossi (Ita, Honda), à 0 s 230 ; 3. Biaggi (Ita, Yamaha), 15 s 213 ; 4. Katoh (Jap, Honda), 22 s 504 ; 5. Ukawa (Jap, Honda), 35 s 165.
Classement final du championnat du monde : 1. Valentino Rossi (Ita, Honda), 355 pts ; 2. Biaggi (Ita, Yamaha), 215 ; 3. Ukawa (Jap, Honda), 209 ; 4. Barros (Bré, Honda), 204 ; 5. Checa (Esp, Yamaha), 141 ; ... 10. Jacque (Fra, Yamaha), 81.
Constructeurs : 1. Honda, 390 pts ; 2. Yamaha, 272 ; 3. Suzuki, 143 ; 4. Proton, 96 ; 5. Aprilia, 33.
250CC
 Marco Melandri (Ita, Aprilia), les 108,135 km en 43 min 57 s 812, (moyenne : 147,579 km/h) ; 2. Rolfo (Ita, Honda), à 4 s 318 ; 3. Alzamora (Esp, Honda), 4 s 538 ; 4. de Puniet (Fra, Aprilia), 18 s 214 ; 5. Locatelli (Ita, Aprilia), 21 s 990.
Classement final du championnat du monde : 1. Marco Melandri (Ita, Aprilia), 298 pts ; 2. Nieto (Esp, Aprilia), 241 ; 3. Rolfo (Ita, Honda), 219 ; 4. Elias (Esp, Aprilia), 178 ; 5. Porto (Arg, Yamaha), 172 ; ... 9. Randy de Puniet (Fra, Aprilia), 119.

LE CALENDRIER

LUNDI 4 NOVEMBRE

FOOTBALL
 France 98-Marseille (au profit des sinistrés du Gard) à Nîmes (TF1, 20 h 55)

TENNIS
 Masters féminin à Los Angeles (Usa), jusqu'à 10 (Eurosport)
 Tournoi WTA de Pattaya (Tha), jusqu'à 10

MARDI 5 NOVEMBRE

BASKET-BALL
 Euroleague dames (2^e journée) : Ekaterinbourg (Rus)-Tarbes

BOXE
 Championnat d'Europe des plume (titre vacant) : Cyril Thomas (Fra)-Alessandro Di Meco (Ita), à Cernobio (Ita)

FOOTBALL
 Ligue des champions (5^e journée, match reporté) : Spartak Moscou (Rus)-FC Bâle (Sui)

MERCREDI 6 NOVEMBRE

BASKET-BALL
 Euroleague messieurs (suite de la 5^e journée) : AEK Athènes (Gré) - Pau-Orthez (Sport+, vendredi 23 h 30)
 Euroleague dames (suite de la 2^e journée) : Côme (Ita)-Valenciennes

FOOTBALL
 Coupe de la Ligue (tour préliminaire, match en retard) : Nancy-Châteauroux
 Championnat de France National (14^e journée)

JEUDI 7 NOVEMBRE

BASKET-BALL
 Euroleague messieurs (fin de la 5^e journée) : Olympiakos Le Pirée (Gré)-Villeurbanne (Sport+, 20 heures)
 Euroleague dames (fin de la 2^e journée) : Parme (Ita)-Bourges

FOOTBALL
 Ligue 1 (14^e journée, matches avancés) : Ajaccio-Auxerre, Le Havre-Lyon

PATINAGE ARTISTIQUE
 Grand Prix à Gelsenkirchen (All), jusqu'à 10

GOLF
 Circuit européen messieurs : Masters d'Andalousie à Valderrama (Esp), jusqu'à 10 (Sport+)

VENDREDI 8 NOVEMBRE

BASKET-BALL
 Championnat de France Pro A (6^e journée, match avancé) : Le Havre-Le Mans
 Ligue féminine (6^e journée), jusqu'à 10

FOOTBALL
 Ligue 1 (14^e journée, match avancé) : Nice-Monaco (Canal+, 20 h 45)
 Ligue 2 (15^e journée, match avancé) : Wasquehal-Caen

GYMNASTIQUE
 Championnats d'Europe individuels de gymnastique rythmique à Grenade (Esp), jusqu'à 10 (Eurosport)

SAMEDI 9 NOVEMBRE

BASKET-BALL

Championnat de France Pro A (6^e journée)

FOOTBALL
 Championnat d'Allemagne (12^e journée) jusqu'à 10
 Championnat d'Angleterre (13^e journée) jusqu'à 10
 Championnat d'Espagne (9^e journée) jusqu'à 10
 Championnat d'Italie (9^e journée) jusqu'à 10
 Ligue 1 (14^e journée) avec Bordeaux-Rennes (Canal+, 17 h 30)
 Ligue 2 (15^e journée)
 Championnat de France National (15^e journée)

RUGBY
 Test-matches : France-Afrique du Sud à Marseille (France 2, 20 h 50), Irlande-Australie (Sport+, 22 h 30), Angleterre - Nouvelle-Zélande (Canal+, 15 h 30), Ecosse-Roumanie, Pays de Galles-Fidji

Coupe du monde 2003, repêchage : Russie-Espagne (retour)
 Pro D2 (10^e journée) jusqu'à 10

TRIATHLON
 Championnats du monde courte distance à Cancun (Mex) jusqu'à 10

VOILE
 Départ de la Route du Rhum monocouques (Saint-Malo - Pointe-à-Pitre)

DIMANCHE 10 NOVEMBRE

BASKET-BALL
 Championnat de France Pro A (6^e journée, match décalé) : Villeurbanne-Limoges

VOILE
 Départ de la Route du Rhum multicoques (France 3, 13 h 15)



ALBERTO ESTEVEZ

MOTOCYCLISME

Il lui aura fallu attendre dimanche 3 novembre 2002. Arnaud Vincent, en prenant la deuxième place du Grand Prix de Valence 125 cc au terme d'une course exceptionnelle, devient le premier Français à décrocher le titre de champion du monde dans cette catégorie. Il est, à cette occasion, le cinquième Français titré.



KATHY WILLEMS/AP

ATHLÉTISME

Ils étaient environ 30 000 dimanche lors de la 33^e édition du marathon de New York, ville choisie comme candidate à l'organisation des Jeux olympiques de 2012.

AUJOURD'HUI

Un peu de pluie à l'Ouest

MARDI 5 NOVEMBRE

Lever du soleil à Paris : 7 h 45
Coucher du soleil à Paris : 17 h 23
 Une perturbation peu active arrive sur la moitié Ouest et apportera quelques pluies. Sur la moitié Est, excepté quelques averses matinales, le temps restera sec. Les températures sont de saison.

Bretagne, pays de la Loire, Basse-Normandie. Les nuages seront nombreux et donneront quelques pluies. Le vent de sud-ouest est faible. Les températures seront douces entre 14 et 16 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Les nuages deviennent de plus en plus nombreux et apportent progressivement un peu de pluie, sauf sur les Ardennes, où le temps restera sec. Les températures sont douces aux environs de 12 à 13 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.

Le ciel est assez gris en matinée avec des brouillards. Des éclaircies percent surtout sur la Champagne et la Bourgogne. Le thermomètre indique environ 8 à 11 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Le ciel est souvent nuageux et des petites pluies arrivent sur Poitou-Charentes et les côtes aquitaines. Les températures sont toujours douces entre 14 et 16 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Le ciel est bien nuageux au lever du jour avec quelques averses résiduelles sur les massifs.

Dans l'après-midi des éclaircies se développent surtout sur l'Auvergne tandis que des petites pluies arrivent sur le Limousin. Les températures sont généralement comprises entre 7 et 12 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.

Sur la Corse, nuages et éclaircies alternent avec des averses. Sur les autres régions le soleil brillera largement. Mistral et tramontane souffleront à 80 km/heure environ. Les températures seront comprises entre 16 et 20 degrés environ.

05 NOV. 2002 PRÉVISIONS

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

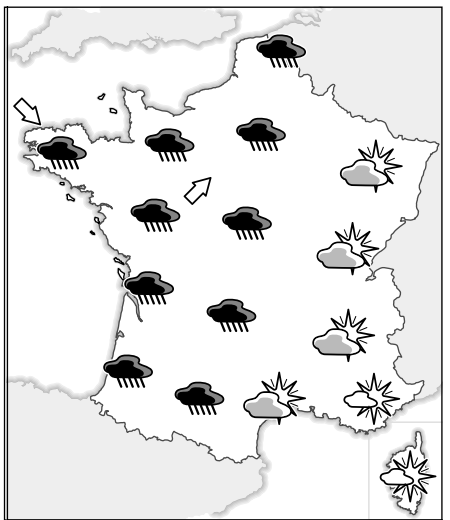
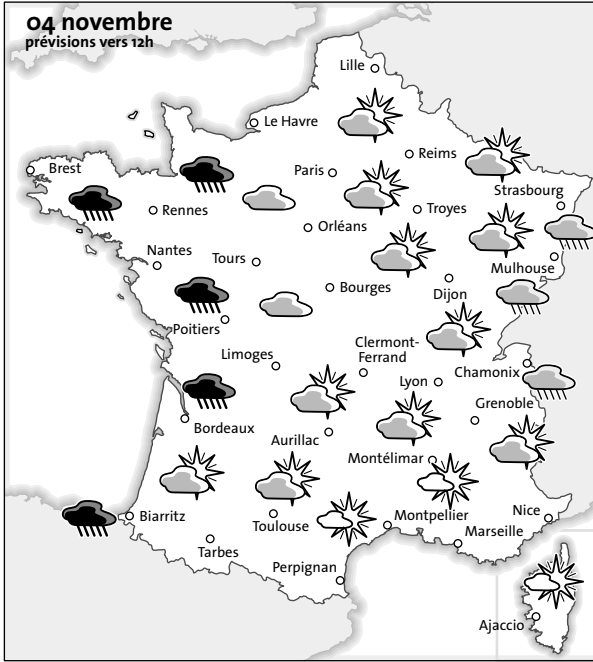
FRANCE MÉTROPOLITAINE			
Ajaccio	8/18 S	Madrid	8/17 S
Biarritz	10/15 N	Milan	7/17 S
Bordeaux	9/15 N	Moscou	-5/-2 C
Bourges	5/12 C	Munich	1/7 C
Brest	11/15 P	Naples	9/16 S
Caen	9/13 P	Oslo	-11/-3 C
Cherbourg	9/13 P	Palma de M.	10/18 P
Clermont-F.	6/11 N	Prague	-6/1 C
Dijon	4/11 S	Rome	10/16 S
Grenoble	8/10 S	Séville	13/23 S
Lille	4/13 C	Sofia	5/11 P
Limoges	6/11 N	St-Petersb.	-3/1 C
Lyon	6/10 N	Stockholm	-6/1 S
Marseille	10/16 S	Ténériffe	21/25 P
Nancy	6/10 N	Varsovie	-6/-1 C
Nantes	9/14 P	Venise	6/15 N
Nice	12/19 S	Vienne	-1/5 N
Paris	5/13 P		
Pau	5/13 N		
Perpignan	11/16 S		
Rennes	9/14 P		
St-Etienne	5/9 N		
Strasbourg	7/10 N		
Toulouse	8/13 N		
Tours	7/13 P		

FRANCE OUTRE-MER			
Cayenne	22/31 P	Brasilia	16/25 P
Fort-de-Fr.	24/30 P	Buenos Aires	10/19 S
Nouméa	21/27 S	Caracas	26/31 P
Papeete	24/31 P	Chicago	0/5 P
Pointe-à-P.	23/29 P	Lima	17/21 S
St Denis Réu.	23/27 S	Los Angeles	12/19 S
		Mexico	12/22 P
		Montréal	-3/4 S
		New York	4/9 S
		San Francisco	10/17 S
		Santiago Ch.	10/25 S
		Toronto	-2/5 C
		Washington DC	2/10 C

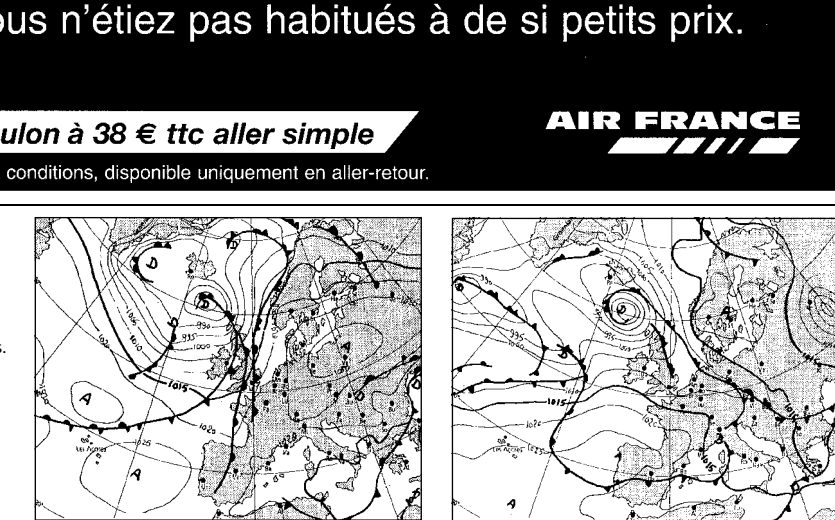
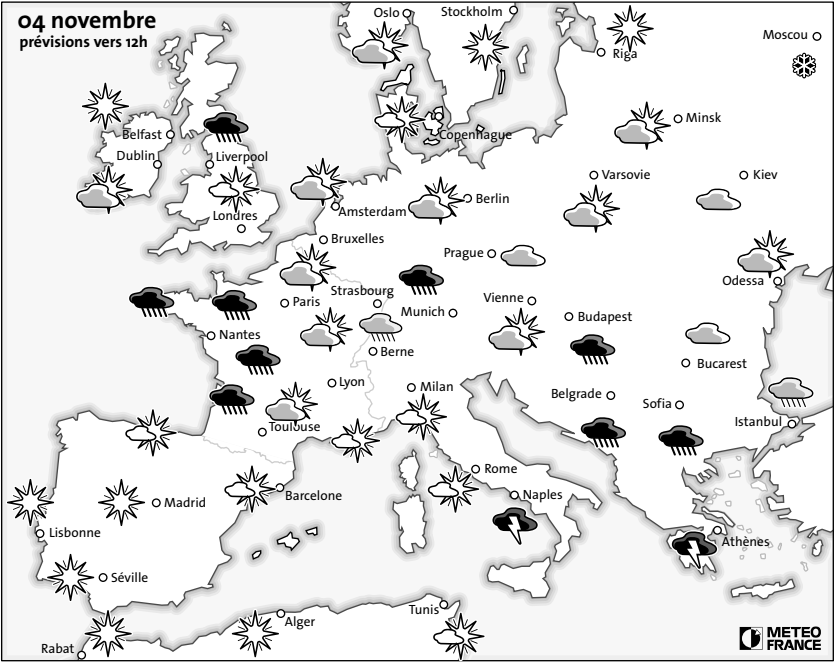
AMÉRIQUES			
Alger	11/19 N	Dakar	27/29 S
Dakar	27/29 S	Kinshasa	23/29 P
Kinshasa	23/29 P	Le Caire	19/26 S
Le Caire	19/26 S	Nairobi	16/25 S
Nairobi	16/25 S	Pretoria	14/30 S
Pretoria	14/30 S	Rabat	15/20 S
Rabat	15/20 S	Tunis	15/20 N
Tunis	15/20 N		

AFRIQUE			
Alger	11/19 N	Dakar	27/29 S
Dakar	27/29 S	Kinshasa	23/29 P
Kinshasa	23/29 P	Le Caire	19/26 S
Le Caire	19/26 S	Nairobi	16/25 S
Nairobi	16/25 S	Pretoria	14/30 S
Pretoria	14/30 S	Rabat	15/20 S
Rabat	15/20 S	Tunis	15/20 N
Tunis	15/20 N		

ASIE-OCÉANIE			
Bangkok	23/30 S	Beyrouth	21/25 S
Beyrouth	21/25 S	Bombay	24/35 S
Bombay	24/35 S	Djakarta	25/32 P
Djakarta	25/32 P	Dubaï	25/32 S
Dubaï	25/32 S	Hanoï	14/25 S
Hanoï	14/25 S	Hongkong	16/22 S
Hongkong	16/22 S	Jérusalem	15/22 S
Jérusalem	15/22 S	New Delhi	16/29 S
New Delhi	16/29 S	Pékin	0/13 S
Pékin	0/13 S	Séoul	-1/8 S
Séoul	-1/8 S	Singapour	26/31 P
Singapour	26/31 P	Sydney	14/22 S
Sydney	14/22 S	Tokyo	7/14 S
Tokyo	7/14 S		



PRÉVISIONS POUR LE 6 NOVEMBRE



SITUATION LE 4 NOVEMBRE À 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 6 NOVEMBRE À 0 HEURE TU

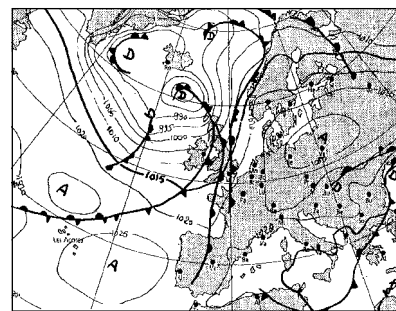
Tarif Evasion 30
 Vous n'étiez pas habitués à de si petits prix.

Paris/Toulon à 38 € ttc aller simple

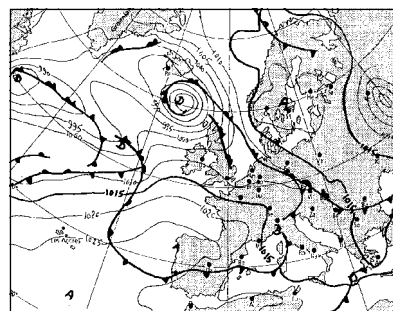
Tarif soumis à conditions, disponible uniquement en aller-retour.

AIR FRANCE

Le 6 novembre
 La perturbation traverse une bonne partie de la France. Les pluies seront parfois soutenues. Le temps de traîne avec des éclaircies et des averses arrive sur le Nord-Ouest. Le vent tourne au nord-ouest.



SITUATION LE 4 NOVEMBRE À 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 6 NOVEMBRE À 0 HEURE TU

Habitants du zodiaque : le Bélier

ASTRONOMIE
 Tous les lundis datés mardi, la vie des astres

BIEN MALIN qui pourrait dessiner un bélier à cet endroit-là du firmament, tant les étoiles censées le représenter sont faibles, à deux ou trois exceptions près du côté de la tête. Pourtant, l'animal trône là sans interruption depuis le III^e millénaire avant Jésus-Christ. Il est probable que pour occuper ce coin du ciel les Mésopotamiens avaient choisi un symbole de fertilité, après avoir remarqué que le Soleil s'y trouvait au moment de l'équinoxe de

LUNE DE LA SEMAINE
 vendredi 8 novembre (à Paris)

12h18 Lever 20h03 Coucher

printemps, qui marque le renouveau annuel de la nature. Aujourd'hui, le point vernal ne se trouve plus dans la constellation du Bélier mais dans celle des Poissons, en raison de la précession des équinoxes. Ce qui n'empêche pas certains astronomes de continuer à l'appeler « premier point d'Aries », du nom latin désignant le Bélier.

Lorsque les Grecs se sont réappropriés le ciel des Mésopotamiens, ils ont rapproché cette constellation d'une de leurs vieilles légendes, celle de la Toison d'or. L'histoire commence non par les célèbres exploits de Jason et de ses Argonautes, mais par un mariage, celui d'Athamas, un roi de Béotie, et de Néphélé. De l'union naquirent un garçon, Phrixos - héros d'une tragédie perdue d'Euripide -, et une fille, Hellé. Mais Athanas répudia Néphélé et épousa en secondes noces une dénommée Ino, qui se révéla une marâtre n'ayant en malignité rien à envier à celles de Blanche-Neige et de Cendrillon. Après avoir eu elle-même deux fils, Ino,

jalouse de ses beaux-enfants, imagina un stratagème diabolique pour s'en débarrasser définitivement.

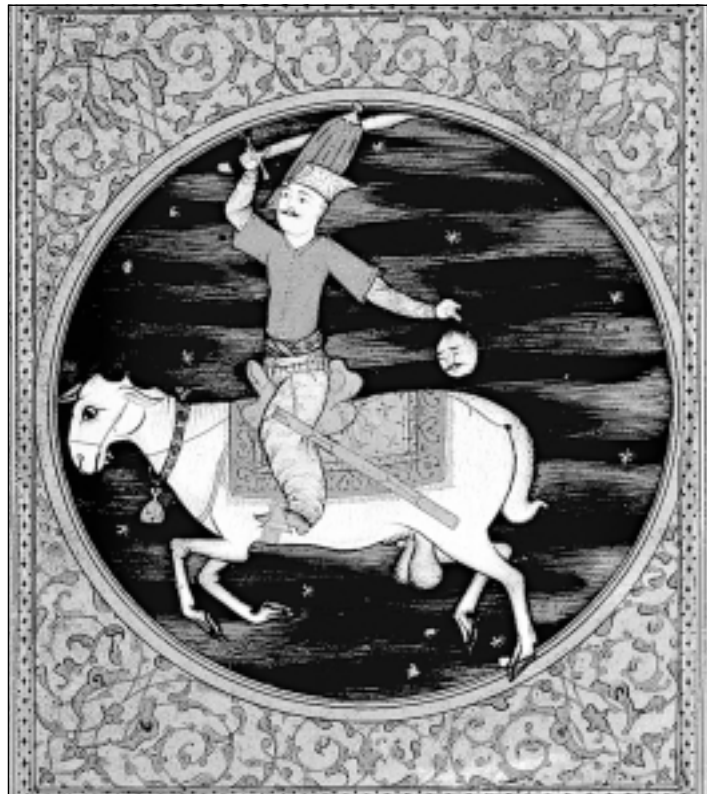
LA TOISON D'OR
 Comme le raconte le *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, de Pierre Grimal (PUF, 53 €), Ino commença par convaincre les femmes du pays de « faire griller le grain de semence pour le blé » : « Les hommes semèrent le blé. Mais rien ne poussa. Naturellement, devant ce prodige apparent, Athamas envoya consulter l'oracle de Delphes. Ino suborna les messagers, qui rapportèrent comme réponse que le dieu exigeait pour faire cesser la disette le sacrifice de Phrixos. Cette ruse faillit réussir. Déjà Phrixos était mené à l'autel (ainsi que sa sœur, selon certaines traditions), et on allait l'immoler lorsque Néphélé lui donna un bélier à toison d'or, présent d'Hermès, qui enleva les deux jeunes gens dans les airs et les arracha au péril. »

Malheureusement, lors de cette spectaculaire évasion aérienne, Hellé tomba du bélier dans la mer,

où elle se noya. Quant à Phrixos, il finit par atterrir en Colchide, chez le roi du cru, Aeétès, qui lui donna sa fille en mariage. Pour le remercier, le jeune homme sacrifia son bélier merveilleux et fit cadeau de la toison d'or à Aeétès. Ce dernier cloua ce fabuleux présent dans un bois sacré consacré à Arès et le fit garder par un dragon.

C'est seulement après cet épisode fondateur que peut commencer le grand mythe de Jason et de ses Argonautes. Pour récupérer le pouvoir dans sa ville d'Iolcos, usurpé par son oncle Pélias, Jason doit aller chercher la précieuse toison. Après maintes péripéties, ses compagnons et lui parviennent en Colchide et, avec l'aide de Médée, la fille d'Aeétès, Jason réussit à surmonter plusieurs épreuves - notamment à tromper la surveillance du dragon - et s'empare du trophée doré, dernier vestige du prodigieux bélier volant, qui avait bien mérité une place dans les étoiles.

Pierre Barthélémy



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 263

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

HORIZONTALEMENT

I. Dépassement technique. - II. Dans le système entre Saturne et Neptune. Plus faciles à passer si l'on a quelque chose à dire. - III. S'envoie dans les airs. Epreuve pour le jeune loup. - IV. Ecole publique. Pour classer les notes. Points sensibles. - V. Conjonction. Crie comme une chouette. - VI. Table de jeu ou table de travail. Fait la roue. - VII. Encoura-

gement au cirque. Rouges et frétillements dans les étangs. - VIII. Personnel. Prête à servir. - IX. Qui ne devrait pas lâcher facilement. Vorace des mers chaudes. - X. Point de suspension. Feras le mouton.

VERTICALEMENT

1. Accessoire pour un mauvais chef. - 2. N'ont vraiment aucune importance. - 3. Peu présentable.

Article. Sur le tas. - 4. D'un auxiliaire. Toxique pour l'environnement. Dérange l'environnement. - 5. Personnel. Portée pour faire pénitence. - 6. Ouverte pour ne rien perdre. - 7. Sensible au toucher. - 8. Tendue par la victime. Sans les autres. - 9. Leur liste est établie après relecture. Vaut mieux que la force. - 10. Réponse enfantine. Se prendre pour Io. - 11. Solide régulier. Ecole du pouvoir. - 12. Exacerbées et furibondes.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 262

Horizontalement

I. Mémoire. - II. Amanite. Erre. - III. RER. Démélor. - IV. Outremer. Nef. - V. Utile. Lapin. - VI. Fine. Ils. Eté. - VII. Le. Ecrémé. Et. - VIII. Ara. Lô. Ennui. - IX. Germons. Ise. - X. Est. Seconder.

Verticalement

1. Marouflage. - 2. Emeutières. - 3. Martin. Art. - 4. On. Rlée (réel). - 5. Ridée. Clos. - 6. Item. Irone. - 7. Semelle. Sc. - 8. Erasme. - 9. Tel. En. - 10. Ironie. Nid. - 11. Orienteuse. - 12. Nerf. Etier.

AFFAIRE DE LOGIQUE

N° 298

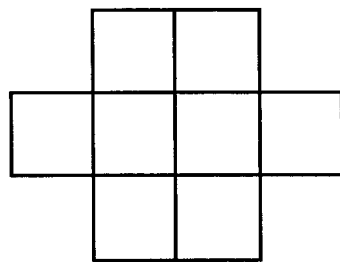
Huit nombres à placer

PLACEZ LES NOMBRES entiers de 1 à 8 dans cette grille de sorte que deux nombres consécutifs ne soient jamais placés dans des cases se touchant par un côté, ou même simplement par un sommet.

Combien y a-t-il de solutions possibles ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen © POLE 2002

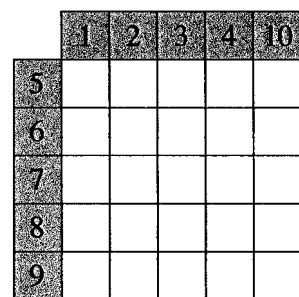
Solution dans *Le Monde* du 12 novembre.



Solution du jeu n° 297 paru dans *Le Monde* du 29 octobre.

Le séjour minimum en enfer est de 510 ans et un peu plus de 2 mois.

En remplissant le carré de Lucifer, où les nombres de 1 à 10 ont été positionnés comme ci-contre, on réduit sa peine d'un peu plus de 4 milliards 913 millions et 250 000 secondes, soit presque 156 ans !



Le Monde
 A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
 LCI
 Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
 Le dimanche à 12 h 10, 15 h 10 et à 0 h 10
 Le lundi à 16 h 10

■

Le Grand Jury
 RTL-LCI
 Le dimanche à 18 h 30

■

La rumeur du monde
 FRANCE-CULTURE
 Le samedi à 12 heures

■

A la « une » du Monde
 RFI
 Du lundi au vendredi à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

■

La « une » du Monde
 BFM
 Du lundi au vendredi à 13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
 Le samedi 13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

CULTURE

FESTIVAL

La 15^e édition du festival Les Inrocks-Orange accueille la jeune garde d'un genre souvent promis à la disparition, le rock'n'roll. Les Libertines, les Liars ou The Rapture tentent de retrouver l'urgence et l'excitation portées par leurs aînés punks de la seconde moitié des années 1970, Ramones ou Clash

Retour de fièvre électrique aux Inrocks

LES INROCKUPTIBLES eux-mêmes ne le défendaient plus que du bout des lèvres, préférant les déclinaisons de la pop, les mutations de la techno et du hip-hop. Mais annoncé mort cent fois, le rock n'en finit pas de ressusciter. Preuve de ce retour en grâce, la copieuse programmation du festival itinérant Les Inrocks-Orange orchestré par l'hebdomadaire, du 6 au 13 novembre, vibrera cette année des guitares fiévreuses des Libertines, de Sparta, de The Rapture, des Liars, de The Coral, d'Idlewild. Autant de groupes qui ont foi dans l'urgence déglagée par les éternelles guitare, basse et batterie. Se ressourçant aux origines de la furia punk de la fin des années 1970 et des audaces formelles du début des années 1980, une génération ébouriffée tente de retrouver une excitation primitive.

A 20 ans, que trouve-t-on de si exaltant à former un groupe de rock ? « Jouer de la guitare électrique, affirme Peter Doherty, 22 ans, chanteur des Libertines, c'est un peu comme faire l'amour. Ça a beau avoir été fait des milliers de fois, ça reste un plaisir renouvelé. Frapper comme un cinglé sur sa gratte sur scène, il n'y a rien de meilleur. » Les limites live des informaticiens, l'anonymat de la musique électronique en ont déçu beaucoup. Le rock s'était assoupi dans les prétentions progressistes des groupes post-Radiohead, dans l'innocuité des mélodies pop, il s'était boursoufflé dans l'emphase sonore des surproductions du heavy metal. Le rock avait de nouveau besoin d'apret et de vertige.

Dans ces cas-là, ce quinquagénaire fait fonctionner sa mémoire et tourner les cycles de son histoire. Sa force : que les gamins puissent y croire aujourd'hui comme au premier jour. Depuis un peu plus d'un an, une déferlante de groupes adopte les jeans troués, les baskets avachies, les cheveux en pétard, les blousons de cuir étriés chers aux pionniers punk de la seconde moitié des années 1970 qu'étaient les Américains Richard Hell, Johnny



Les Libertines : « Frapper comme un cinglé sur sa gratte sur scène, il n'y a rien de meilleur. »

Thunders, Television, Ramones, les Britanniques Clash, Sex Pistols, Buzzcocks. Leurs héritiers, qui ont pour nom les Strokes, les Vines, Yeah Yeah Yeahs, les Walkmen, les Libertines, Ikara Colt, McClusky ou les Datsuns, revendiquent la primauté de l'instinct sur la technique.

LE MODÈLE DES RAMONES

Des formations négligées hier sont élevées au rang d'icône, comme les Ramones, groupe fondateur, dès 1975, d'une esthétique punk new-yorkaise faite de concision, d'agressivité, de mélodies enlevées et d'humour nihiliste. Mort en 2001, le chanteur Joey Ramone a désormais une poupée à son effigie, tandis que sa formation, récemment intronisée au Rock'n'Roll Hall of Fame, est célébrée dans une compilation hommage à paraître prochainement (avec, entre autres, U2 et les Red Hot Chili Peppers).

C'est d'ailleurs à New York qu'ont été repérés les premiers signes de ce retour du rock. En remettant au goût du jour les intonations sarcastiques de Lou Reed, la verve mélodique des punks

anglais et le son rêche du CBGB's (le club culte du Manhattan des années 1970), le premier album des Strokes, *Is This It ?*, a emballé la critique et ouvert de nombreuses portes. Devant ce succès, l'industrie phonographique se mettait à son tour à rechercher les « nouveaux Strokes ».

Cette génération ne surgissait pourtant pas de nulle part. Vivotant dans l'underground, de nombreux groupes avaient déjà exprimé leur envie de retrouver l'innocence déléguée du garage-rock de la fin des années 1960, la violence des révolutionnaires du MC 5 au début des années 1970 ou l'autonomie punk. Des formations comme les Bellrays, At The Drive In (séparé depuis en Mars Volta et Sparta), les White Stripes et leurs collègues de la scène de Detroit – Dirtbombs et Von Bondies – avaient déjà enregistré plusieurs albums quand la réussite des Strokes leur fit enfin de la lumière.

On comptait jusque-là beaucoup d'Américains, des Suédois – The Hives –, des Australiens – The Vines –, des Néo-Zélandais – D4 –, mais peu de Britanniques sur la carte de ce



Les Liars : « Après l'ère libérale de Clinton, la politique réactionnaire et guerrière de Bush nourrit nos envies de rébellion. »

renouveau rock. Avec les bruyants Eighties Matchbox B-Line Disaster et les Libertines, le pays de Johnny Rotten va sans doute retrouver son rang. Le chanteur des Libertines ne cache pas son admiration pour la culture insulaire. « Des groupes comme les Sex Pistols, Clash, Jam ou les Only Ones brillaient par l'honnêteté de leurs textes, leur image de dandy de la classe ouvrière. Mais c'était surtout de formidables auteurs de chansons. Écrire une bonne chanson, c'est ce qui nous exalte le plus. » L'ancien coléader des Clash, Mick Jones, est sorti de dix ans de retraite pour produire le premier album des Libertines, *Up The Bracket*. « Au départ, se souvient Doherty, nous étions entrés en studio avec Mick pour produire un single. Une semaine après, nous avions enregistré trente morceaux. »

Cette vague sympathique sera-t-elle pour autant capable d'écrire une page de l'histoire du rock ? Il lui reste encore à trouver son ange déchu, un porte-parole capable de flirter avec les gouffres. Même s'il postule au titre de nouveau Kurt Cobain, Craig Nicholls, le leader

des Vines, n'a pour l'instant pas prouvé grand-chose sur disque – *Highly Evolved* – et encore moins sur scène, si l'on en juge par la pitoyable performance parisienne des Australiens, le 22 octobre.

SONS ATYPIQUES

L'ambition de la plupart de ces groupes n'est pas la starification ou le martyre. En quête d'adrénaline, beaucoup s'ouvrent aussi de nouveaux horizons. Une grande partie de ce mouvement est autant attiré par les secousses punk que par les expériences formelles qui avaient suivi cette explosion. A l'orée des années 1980, beaucoup de groupes gardaient ainsi la philosophie initiale du « do it yourself » tout en s'essayant à des sons atypiques, marqués par les ambiances industrielles et une approche cérébrale des musiques noires. Les groupes phares du postpunk s'appelaient Gang of Four, Joy Division, PIL, le Pop Group ou Wire. Leur descendance est souvent new-yorkaise, comme avec The Rapture, Radio 4, Interpol ou Liars.

« La plupart d'entre nous avons

commencé dans des concerts organisés par deux allumés, les Twisted Ones, dans des lofts de Brooklyn, explique Angus, l'extatique chanteur des Liars. La vie est dure et bruyante à New York, les loyers sont hors de prix, notre local de répétition est trop bas de plafond. Pas question de déménager, notre musique perdrait en intensité. » Grand fan de Sonic Youth, Angus reconnaît ses influences postpunk mais ne se coupe pas de son époque. « Avec des groupes comme Gang of Four ou PIL, nous partageons les notions de liberté et de musique vécue comme un art. Mais, à New York, nous ne pouvons échapper à l'influence du hip-hop. Nos chansons ont autant à voir avec le rap, le funk robotique qu'avec le rock expérimental. » La Big Apple n'est pas la seule source d'inspiration d'un premier album surtendu (*They Threw Us All in a Trench and Stuck a Monument on Top*). « Après l'ère libérale de Clinton, la politique réactionnaire et guerrière de Bush nourrit nos envies de rébellion. »

Stéphane Davet

Un programme en quatre étapes

● **Paris.** Coldplay, Idlewild, le 6, au Zénith (complet) ; The Libertines, Baxter Dury, Jacob Golden, British Sea Power, le 7 au Divan du monde (19 heures, tél. : 01-44-92-77-66, 18,50 €) ; The Streets, The Rapture, Simple Kid, Mum, le 8, à la Cigale (18 h 30, tél. : 01-42-23-15-15, 23 €) ; Dionysos, The Coral, Sparklehorse, Liars, Overhead, le 9, à la Cigale (17 h 30, 23 €) ; Ms Dynamite, Scratch Massive, Trash Palace, Clones, le 10 à la Cigale (17 heures, 23 €) ; David Lynch, Beth Gibbons, RJD2, Katerine, le 11, à l'Olympia (19 heures, tél. : 01-47-42-25-49, 33 € et 35 €) ; Jon Spencer Blues Explosion, Sparta, le 13, au Bataclan (19 heures, tél. : 01-43-14-35-35, 23,50 €).
● **Lille.** The Streets, The Rapture, Simple Kid, Mum, le 7 ; Dionysos, The Coral, Sparklehorse, Liars, le 8, à L'Aéronex (20 heures, tél. : 03-28-38-50-50, 11 € et 15 €).
● **Nantes.** The Streets, The Rapture, Simple Kid, Mum, le 9 ; Dionysos, The Coral, Sparklehorse, Liars, le 10 à l'Olympic (20 h 30, tél. : 02-40-43-20-43, 13,50 €).
● **Bordeaux.** The Streets, The Rapture, Simple Kid, Mum, le 11 ; Dionysos, The Coral, Sparklehorse, Liars, le 12 à la Rock School Barbey (19 h 30, tél. : 05-56-33-66-00, 15 €).

Les chroniques urbaines du « UK garage »

IL YA quelques semaines, Niomi McLean, alias Ms. Dynamite, battait sur le fil Mike Skinner, le démiurge de The Streets, à l'occasion du Mercury Prize, récompense couronnant chaque année le meilleur album britannique. La compétition révélait surtout le poids artistique pris par un genre musical, baptisé « 2 step » ou « UK garage », dont pouvaient se prévaloir aussi bien la chanteuse soul londonienne que le petit Blanc introverti originaire de Birmingham.

En distordant à leur façon la culture hip-hop américaine, les Britanniques ont façonné un style à l'image des brassages insulaires. D'abord cultivé dans les quartiers du sud de la capitale (Brixton, Battersea), diffusé essentiellement par le réseau des radios pirates, le circuit des échoppes spécialisées et des soirées alternatives, le UK garage est le prolongement de ce qui était appelé jungle au début des années 1990. Soit la fusion sautillante de la club culture locale (breakbeats, drum'n'bass), des musiques de la communauté jamaïcaine, du vocabulaire hip-hop et des voix ondoyantes du r'n'b.

Deux tendances avaient fini par se dégager. D'un côté celle de DJ (Artful Dodger, The Dremem Teem) producteurs d'une vision dansante et aseptisée du genre, dont la plus

grande réussite aura été le succès international de Craig David. De l'autre, une école plus proche de la rue et du rap, guidée par des collectifs aux allures de gang comme le So Solid Crew. Manquaient des personnalités capables de transcender cette éphémérence.

Révlée par des apparitions avec les turbulents So Solid Crew, Ms. Dynamite, 21 ans, a imprégné son premier album, *A Little Deeper*, d'une profondeur atypique. Quand tant de ses consœurs imitent les roucoules des divas du r'n'b américain, Niomi McLean a puisé dans un vécu douloureux sa force de caractère. Grandie dans un quartier difficile du nord de Londres, fille aînée d'un couple métis séparé, elle a été élevée, avec sa mère malade, douze frères et sœurs.

CHANT MÉTISSE

La musique a été pour elle une échappatoire, mais aussi le moyen d'exprimer son mépris du machisme, de prévenir des dangers de la rue et du racisme latent de la société britannique. Souvent proche de la spiritualité d'une Lauryn Hill, Ms. Dynamite décore son chant d'un métissage propre au creuset local. *A Little Deeper* varie les plaisirs de la soul au reggae, en passant par le hip-hop et le tango (le single *It Takes More*).

Enfant de la classe moyenne,

Mike Skinner ne partage pas la culture communautaire d'une Ms. Dynamite, mais les chroniques de son premier album, *Original Pirate Material* prouvent que le UK garage peut aussi offrir à un jeune *lad* le moyen de décrire son désenchantement. Né à Birmingham, très tôt passionné par le hip-hop, Mike Skinner a préféré déménager à Londres pour tirer la quintessence de la vie citadine.

« Si j'ai pris le nom de *The Streets*, explique-t-il, c'est que je veux observer la vraie vie, la réalité de la rue. Je note dans mes carnets à spirale les détails du quotidien. Je mêle ensuite ces textes aux musiques que je compose dans mon petit laboratoire. Je ne viens pas de la classe ouvrière, je ne veux pas prétendre jouer au gangster, pas plus que je ne veux imiter une voix noire. Je suis juste un petit blanc qui aime bien les mots. » Ce don d'observation et la mélancolie grise de ses chansons le rapprochent des caméras réalistes de cinéastes comme Ken Loach ou Mike Leigh. Ils en font surtout l'héritier d'une tradition de « songwriting » typiquement britannique, *Original Pirate Material* évoquant autant Ray Davies (des Kinks), Jerry Dammers (des Specials) ou Damon Albarn (de Blur) que le tranchant urbain du hip-hop insulaire.

S. D.

MUSIQUE • « The Man Comes Around », quatrième volume de la vertigineuse série « American »

Le chant de Johnny Cash, pulsion vitale portée par le souffle de la mort

JOHNNY CASH a enregistré ses deux derniers albums comme s'ils devaient effectivement être les derniers. Atteint d'une affection dégénérative, hospitalisé pour des pneumonies à répétition, le chanteur américain sent la fin approcher. Comme un mauvais présage, ses amis (dont Waylon Jennings) disparaissent. Que sa discographie chez Columbia soit méthodiquement rééditée, que deux albums d'hommage lui tressent des couronnes, l'un (*Kindred Spirits*) avec Bob Dylan et Bruce Springsteen, l'autre (*Dressed in Black*) avec des représentants de la country néo-traditionaliste n'est guère plus rassurant.

Le récent septuagénaire écoule paisiblement ses jours en Virginie et semble avoir ravalé sa colère contre l'ingratitude de Nashville. Johnny Cash est un homme malade et fourbu, dont les obsessions se partagent entre la mort et le salut, l'amour (monogame) et Dieu. Ce que l'on entend tout au long de *The Man Comes Around* (« l'homme ») en question est évidemment le Christ, quatrième chapitre de la série *American*, débutée en 1994 avec le producteur Rick Rubin.

UN MAÎTRE DE LA REPRISE

The Man Comes Around est donc une œuvre funèbre et de dévotion. L'antichristisme et l'antiaméricanisme admettent difficilement que l'on puisse être à la fois bigot, patriote, conservateur, ami de Richard Nixon (mais aussi défenseur de la cause indienne et opposant à la guerre du Vietnam) et l'un des plus grands artistes de son temps. C'est dommage car, avec *American*, Johnny Cash signe les albums les plus intenses et aboutis d'une carrière commencée en 1954.

La formule d'*American* est rodée : primat au chant de *profundus* du baryton, parti pris de dépouillement acoustique, ornementation légère à partir de filets d'orgue et d'harmonium, d'accords de piano plaqués et de guitares sèches. Entre folk, country et gospel, la chanson américaine élevée au rang d'art majeur.

L'autre particularité réside dans l'originalité des reprises. Cash mêle ici à son propre répertoire – *Give My Love to Rose*, un vestige de la période Sun –, des traditionnels – *Danny Boy*, air d'enterrement – et des emprunts a priori farfelus aux plus jeunes générations. Après Beck ou



Johnny Cash, décoré de la médaille nationale des arts par le président George W. Bush le 22 avril.

Soundgarden, c'est au tour de Nine Inch Nails (*Hurt*, renversant) et de Depeche Mode (*Personal Jesus*, la confession de junkie de Dave Gahan) d'être honorés.

Johnny Cash est sans doute le plus grand interprète actuel de reprises, maître dans l'art de la métamorphose, de l'appropriation et de la sublimation. Capable de s'attaquer avec succès à l'Everest, à savoir les Beatles (*In My Life*), comme d'offrir intensité et noirceur aux compositions de Sting (*I Hung My Head*) ou à la légèreté californienne des Eagles pour *Desperado*, avec un Don Henley condamné à la figuration. Les trois duos n'étaient d'ailleurs pas indispensables, malgré tout le bien que l'on pense de Fiona Apple et de Nick Cave.

Auteur d'environ 400 chansons, Johnny Cash n'en a écrit qu'une sur cet album, *The Man Comes Around*, qui mériterait à elle seule l'acquisition du disque. Une voix d'asthmatique récite un extrait de l'« Apocalypse selon saint Jean » avant de s'enflammer à la perspective du Jugement dernier. Le paradoxe sublime de ce disque est de faire passer une pulsion vitale à travers le souffle de la mort. Avec en finale, le *We'll Meet Again* des Ink Spots, que l'on interprétera comme une promesse de retrouvailles avec ses auditeurs, ou d'éternité pour lui et les siens.

Bruno Lesprit

American IV : The Man Comes Around, 1 CD Lost Highway. Distribué par Mercury/Universal.

Alors que l'institution s'apprête à fêter le 30^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, le relèvement de l'ouvrage, détruit par des obus en 1993, concrétise un aspect de l'accord de Dayton

L'Unesco supervise en Bosnie la reconstruction du pont de Mostar

LE 9 NOVEMBRE 1993, alors que la guerre fait rage entre Musulmans et Croates de Bosnie, les tirs des chars croates détruisent le superbe pont de Mostar. « Stari Most », le « vieux pont » ottoman du XVI^e siècle qui a donné son nom à la ville, considéré comme un symbole du mélange des cultures en Herzégovine, s'effondre dans la Neretva. Il rejoint ainsi dans la ruine les six autres ponts que comptait la ville avant le début de la guerre, au printemps 1992. Désormais les Croates vivent du côté ouest, les Bosniaques dans la partie est. La plupart des Serbes avaient quitté la ville au début du conflit.

L'annexe 8 de l'accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, dit « accord de Dayton » (1995), a chargé l'Unesco de constituer une commission pour la préservation des monuments, composée de cinq membres et présidée par le Français Léon Pressouyre, professeur d'archéologie médiévale et consultant de l'organisation internationale. Après quatre années de recherches, l'Unesco a pu annoncer le 27 juin 2002 la pose de la « première » pierre du pont de Mostar, qui sera rebâti à l'identique, en employant des techniques traditionnelles.

Les recherches entreprises

auront permis de retrouver, dans les archives d'Istanbul, les documents liés à la construction de l'édifice, et à travers eux l'emplacement exact des carrières d'où furent extraits différents types de pierres utilisées pour la construction, le parement ou la chaussée du pont. Beaucoup des pierres d'origine se sont en effet révélées trop fragilisées par leur long séjour dans l'eau qui a suivi le bombardement. Durant le temps de ces recherches, d'importants travaux de consolidation des fon-

dations ont été entrepris, la destruction ayant paradoxalement permis de découvrir d'importantes cavités dans les rives, dues à l'érosion, et qui auraient tôt ou tard conduit à l'effondrement de l'ouvrage.

Le vieux pont de Mostar, cité gardienne du pont, avait été construit en 1566 (sous le gouvernement de Karadžoz beg), par Mimar Hajrudin, élève de l'architecte Sinan, considéré comme le père de l'architecture ottomane classique. Il était constitué d'une



MUSÉE DÉPARTEMENTAL ALBERT-KAHN

Vue du pont de Mostar en 1912. Il doit être rebâti à l'identique en 2003.

Paris et Venise, rendez-vous du patrimoine

DEUX rendez-vous au mois de novembre donneront aux professionnels de l'héritage culturel l'occasion de débattre et de rappeler que le patrimoine n'est pas seulement une question de château mais une affaire de destruction, puis de reconstruction : « Faire et défaire, c'est toujours des honoraires », rappelait naguère un architecte ironique des Monuments historiques. Le Salon du patrimoine culturel, qui doit se tenir du jeudi 7 au dimanche 10 novembre au Carrousel du Louvre (tél. : 01-49-53-27-06 ou www.patrimoineculturel.com), mettra une fois de plus l'accent sur cette dualité : d'un côté, la très digne French Heritage Society ; de l'autre, les « voyous » de Patrimoine sans frontières, le tout dans la meilleure harmonie puisque, en définitive, les objectifs se rejoignent.

Le 16 novembre, à Venise, l'Unesco prendra la relève avec le 30^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial et les nombreux colloques, virtuels ou non, qui l'entourent. La Convention du patrimoine mondial est devenue l'emblème le plus visible de

l'Unesco, avec ses 175 pays signataires et sa liste de 750 sites classés, variablement respectés malgré les efforts déployés. Réagissant aux informations, publiées dans *Le Monde* du 17 octobre, qui faisaient état des manquements observés par les experts mêmes de l'institution, Francesco Bandarin, directeur du Centre du patrimoine mondial, défend l'action de ladite institution et décrit « une réalité riche et positive pour le développement social et économique largement soutenue par de nombreuses instances publiques et privées aux niveaux national et local ».

Il est vrai que, si l'Unesco rencontre quelques difficultés à faire respecter les règles du jeu par ses interlocuteurs, elle-même reste par ailleurs engagée dans des opérations de sauvegarde qui, de l'Éthiopie au Cambodge, du Vietnam à la Bosnie, mobilisent d'importants moyens financiers et de nombreux experts internationalement reconnus.

F. E.

Théâtre du Rond-Point
SALLE JEAN TARDIEU
DU 7 NOVEMBRE
AU 31 DÉCEMBRE
À 21H

LE COMPLEXE DE THENARDIER

DE JOSÉ PLIYA
MISE EN SCÈNE JEAN-MICHEL RIBES
AVEC LAURE CALAMY, MARILÙ MARINI

Avec le soutien de « Besumarchais » et de la Fondation Jacques Topa pour le théâtre.
Production Théâtre du Rond-Point.

Mairie de Paris, Le Monde, TOJA, Télérama, France Inter, mac 93

Théâtre du Rond-Point 2bis, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris
01 44 95 98 21 / 10 - www.theatredurondpoint.fr

théâtre
MC 93
bobigny

Grande salle / 20 NOV AU 1^{er} DÉC 2002
The Children of Herakles
Euripide
Mise en scène Peter Sellars

Petite salle / 5 AU 24 NOV 2002
Le fou et sa femme ce soir dans Pancomedia
Botho Strauss
Mise en scène Jean-Pierre Vincent

www.mc93.com 01 41 60 72 72

arche unique en dos-d'âne large de 4 mètres et dont le tablier, long de 30 mètres, se situait à 20 mètres au-dessus du niveau estival de l'été, période où les crues atteignent leur maximum. Le pont était flanqué de deux tours fortifiées, la tour Halebija (rive droite) et la tour Tara (rive gauche), datant toutes les deux du XVII^e siècle. Dès 1475, un premier quartier (*mahala*) musulman (avec une mosquée et des bains) s'était établi au bord de la rivière, au nord du lieu de passage. Mais le noyau du bourg musulman se déploie de part et d'autre du pont après sa construction en 1566.

Le Stari Most était la raison d'être de la ville, dont il avait permis le développement et la prospérité

Le Stari Most était la raison d'être de la ville, dont il avait permis le développement et la prospérité. Et malgré des travaux de renforcement parfois incompatibles avec les principes modernes de restauration, cet ouvrage se trouvait en parfait état avant le début des hostilités. La beauté de la construction, autant que son importance économique et stratégique, en avait fait un lieu célébré par les poètes, un équivalent patrimonial de notre vieux Pont-Neuf. En outre, sa solidarité était telle qu'il résista, pendant la deuxième guerre mondiale, au poids des tanks nazis qui le traversèrent.

La reconstruction du pont, qui devrait s'achever en 2003 si les crues le permettent, aura été l'ultime étape d'un projet auquel l'Unesco, la Banque mondiale, les autorités locales, mais aussi l'Italie, la Turquie, la France, les Pays-Bas, travaillent depuis l'accord de 1995, qui prévoit également la restauration des principaux monuments historiques de la ville. 15,5 millions de dollars (autant d'euros) devraient être nécessaires au total à la réédification du pont, de ses deux tours, ainsi qu'à la réhabilitation de onze édifices du quartier historique de Mostar, sérieusement endommagé par les affrontements. Dans le budget total, 2 millions d'euros proviennent de la municipalité de Mostar et 660 000 euros du gouvernement croate.

Reste que, six ans après la guerre, Mostar demeure une ville divisée. Les citoyens de la partie est n'ont pas droit de se faire soigner dans la partie ouest. Et le réseau téléphonique n'est pas encore unifié.

Frédéric Edelmann

Théâtre de la Ville
PARIS

AUX ABBESSES DU 6 AU 23 NOV.
Le Rêve de la veille
MUSIC-HALL / LE BAIN / LE VOYAGE À LA HAYE
JEAN-LUC LAGARCE
m.e.s. François Berreur
avec Olivier Achard, Bérangère Allaux, Hervé Pierre

31 RUE DES ABBESSES PARIS 18
01 42 74 22 77
www.theatredelaville-paris.com

CULTURE

Le cinéaste d'origine américaine, révélé par « Toutes les nuits » en 2001, termine avec peu de moyens « Le Monde vivant », un conte baroque

Eugène Green chasse l'ogre en Béarn armé d'une caméra

PAU

de notre envoyé spécial

Le donjon de brique rouge, haut de quarante mètres, et les murs d'enceinte, évoquent la splendeur

TOURNAGE

Un escogriffe en short et peaux de bête se bat en duel contre un chevalier moderne

martiale de ce qui fut jadis la forteresse de Montaner, aux environs de Pau. C'est de là que le flamboyant Gaston Fébus, prince de Béarn, défendait au XIV^e siècle son Etat souverain contre l'appétit de conquête de la Gascogne anglaise.

C'est là, en ce jour d'octobre, que, sous l'œil éberlué des oiseaux juchés sur les remparts, une scène pour le moins étrange est en train de se produire. Un grand escogriffe en short vert, dont les membres sont recouverts de peaux de bête, attaque avec un bâton un agréable jeune homme vêtu à la mode d'aujourd'hui et armé d'une épée. Duel sans merci entre un ogre sanguinaire et un preux chevalier... enregistré par une équipe de cinéma qui filme au niveau des pieds sous l'œil vigilant d'un homme à moustaches poivre et sel, portant bonnet et parka noir.

ORIGINAIRE DE « BARBARIE »

Mais qui est donc cet individu ? Qui, dans le panorama actuel du cinéma français, imaginerait de tourner une histoire avec ogre, dame végétarienne, comestibles enfançons et preux chevaliers, en se réclamant de l'influence de Chrétien de Troyes et en situant l'action de nos jours ? Eugène Green.

Américain d'origine, installé en France depuis quelques décennies, il se consacre au théâtre et à la musique baroque, après avoir définitivement rompu avec ces Etats-Unis qu'il ne consent plus à nommer que par le doux vocable de « Barbarie ». L'autre spécificité de ce curieux et attachant personnage, dévôt de la théâtralité baroque, est de s'être découvert, sur le tard, une vocation de cinéaste. Vocation si peu usurpée que son premier long métrage – *Toutes les nuits*, une transposition en 1968 d'une première version de



Alexis Loret, Achille Trocellier et Marin Charvet, comédiens du film.

L'Education sentimentale de Gustave Flaubert ! – a été considéré comme l'une des plus singulières révélations cinématographiques de l'année 2001, dans le sillage de Bresson ou d'Oliveira. Le film a reçu dans la foulée le prix Jean-Vigo de la première œuvre, tandis que son actrice principale, Christelle Prot, se voit attribuer le prix Michel-Simon pour son interprétation.

Aucune des instances de financement du cinéma français – depuis le Centre national du cinéma jusqu'aux chaînes de télévision – ne juge pourtant opportun d'accepter le projet du deuxième long métrage d'Eugène Green, *Le Pont des arts* – défini par son auteur comme « un film sur le rôle de l'art dans la condition humaine ». La période est celle des turbulences de Canal+, particulièrement néfaste aux films à budget modeste et ambitions inversement proportionnelles. L'embouteillage qui s'ensuit à la commission d'avancé sur recettes du CNC conduit celle-ci à faire des choix drastiques, dont Eugène Green aura été l'une des nombreuses victimes. Le directeur de cet organisme, David Kessler, propose alors au cinéaste, en manière de compensation, une aide au court métrage.

Eugène Green ainsi que sa productrice malheureuse, Martine de Clermont-Tonnerre (MACT Productions), sautent sur l'occasion, en entreprenant notamment d'étoffer le maigre pactole du CNC (grâce à la participation du Fresnoy, de la délégation aux arts plastiques et à la générosité d'Eva Truffaut) pour aboutir à la somme de 70 000 euros. Laquelle est de fait suffisante pour la réalisation d'un court métrage,

mais tout de même assez courte pour ce vers quoi semble, à la lumière du tournage, se diriger le film : un véritable long métrage. Qu'à cela ne tienne. *Le Monde vivant*, puisque tel est le titre de ce film, existera, grâce au concours des bonnes volontés que le talent d'Eugène Green a suscitées.

RECHERCHE DE FONDS

Grâce à Jean-Jacques Ruttner, le programmeur de la salle art et essai de Pau où *Toutes les nuits* a poursuivi sa carrière, qui a incité Eugène Green à venir tourner dans ce beau pays. Grâce à la commission du film des Pyrénées-Atlantiques qui a mis à sa disposition les divers lieux du tournage. Grâce à son équipe, depuis les dix-sept membres de l'équipe technique jusqu'aux acteurs qui l'accompagnaient déjà sur *Toutes les nuits* – Christelle Prot, Alexis Lioret et Adrien Michaux –, dont on peut dire qu'ils travaillent essentiellement pour l'amour de l'art. Grâce enfin à Martine de Clermont-Tonnerre, qui semble résolue à suivre son auteur jusqu'au bout, fût-ce sur les sentiers les plus escarpés.

Le tournage du film, en super-16, s'est ainsi déroulé du 7 au 23 octobre entre le Pays basque et le Béarn, mais la bataille est loin d'être terminée. Des fonds doivent encore être trouvés pour le montage du film – qui devrait cependant pouvoir se dérouler dans les laboratoires d'Atlantic vidéo mis à disposition par Pierre de Rohan Chabot, puis pour le transfert, coûteux, de la copie en 35 mm.

Jacques Mandelbaum

« Intervention divine » réjouit Ramallah

RAMALLAH

de nos envoyés spéciaux

Elia Suleiman, le metteur en scène d'*Intervention divine* (Le Monde du 2 octobre), n'était pas revenu à Ramallah, en Cisjordanie, depuis plus d'un an. Samedi 2 novembre, cet Arabe israélien originaire de Nazareth a franchi à pied le point de contrôle de Qalandia, qui sépare Jérusalem de Ramallah. Epuisé par une tournée internationale, encore plus nerveux qu'à l'ordinaire, le cinéaste venait présenter son film dans la capitale culturelle palestinienne. Pour parfaire la symbolique, la projection avait lieu au Al-Kasaba, l'unique salle de cinéma des territoires occupés, vandalisée par les soldats israéliens lors de la première réoccupation de Ramallah en avril, dont le directeur, George Ibrahim, qui joue le Père Noël poignardé dans le film, montrait les installations réparées et les photos des dégâts infligés par Tsahal.

Les rires et les applaudissements complices des 300 spectateurs auront calmé l'inquiétude d'Elia Suleiman. Les références à la résistance palestinienne ont été reçues avec enthousiasme : l'explosion d'un char, désintégré par l'impact d'un noyau d'obus, le passage en force et en charme de l'héroïne au check-point reconstitué, la victoire d'une Palestine métaphorique sur des tireurs israéliens, le vol d'un ballon de baudruche à l'effigie de Yasser Arafat au-dessus du Dôme du Rocher à Jérusalem... Cette dernière scène a même arraché un rire discret au ministre du travail, Ghassan Al-Khatib, présent dans la salle.

Mais le public de Ramallah a aussi su sourire de ses propres travers et apprécié la critique. La séquence où le personnage du père traverse Nazareth en saluant aimablement et en insultant en aparté tous ses concitoyens a beaucoup fait rire dans la salle. « Le film donne une image parfois dure mais souvent juste de la société palestinienne », selon M. Al-Khatib. « Même le personnage du collaborateur fait partie de notre société », a renchéri Souha, une jeune employée du British Council. « Ce film montre aussi à quel point la méchanceté constitue une soupape contre l'occupation, a pour

sa part estimé Youssef, professeur d'université à Bir-Zeit. Il nous dit aussi que l'enfermement rend fou, et qu'à la fin Israéliens et Palestiniens se retrouveront tous en hôpital psychiatrique »

Nuha, dont c'était la première sortie nocturne pour cause de couvre-feu, a aimé le film mais n'a pas beaucoup ri. « Ce que nous vivons tous les jours est pire que ce que décrit le film ». Ecrit avant le déclenchement de la deuxième Intifada, qui a creusé le fossé entre les Palestiniens et les Arabes israéliens, *Intervention divine* ne rend qu'imparfaitement compte de la profondeur de l'isolement des habitants de Cisjordanie. La représentation du check-point autour duquel se noue l'histoire d'amour entre le héros, habitant de Jérusalem, et l'héroïne, résidant à Ramallah, n'a pas convaincu les habitués des bouclages et des attentes aux barrières. « Je ne fais pas des documentaires, s'est défendu le metteur en scène. Mon but n'est pas de montrer la violence brute. »

Pour Zacharia, un écrivain de Ramallah, le metteur en scène, tout en évitant les pièges de la métaphore naïve, est parvenu à délivrer un message politique fort : tout ce qui corrompt la société palestinienne a pour origine l'occupation israélienne. « Nos conditions de vie nous rendent fous, c'est pour cela que la société produit des kamikazes. »

A l'issue de la projection, Elia Suleiman, retrouvant son humour, constatait qu'il était « bien ennuyé » que le film rencontre une telle approbation partout où il a été montré, à Cannes, à New York, au Maroc, en Tunisie ou à Ramallah. Son premier long métrage, *Chronique d'une disparition*, avait en 1997 suscité l'ire de publics arabes trouvant le message pas assez militant. L'unanimité ne durera peut-être pas : Elia Suleiman avait « exigé par contrat que le film soit montré en Palestine avant de sortir en Israël ». C'est désormais chose faite. En décembre, *Intervention divine* sera présenté en Israël, en présence de son auteur.

Stéphanie Le Bars et Jean-Michel Frodon

ELU PAR LA CRITIQUE INTERNATIONALE
MEILLEUR FILM DE L'ANNEE

GRAND PRIX
et PRIX D'INTERPRETATION FEMININE
CANNES 2002

Une célébration
bouleversante et

drôle

LE MONDE



L'homme
sans
passé

un film de
Aki Kaurismäki
avec Kati Outinen • Markku Peltola



www.pyramidefilms.com

6 NOVEMBRE

PYRAMIDE
DISTRIBUTION

France
inter

arte

Le Monde

Midi

Télérama

Festival Planètes musiques ou la tradition réinventée



PARIS De prime abord, le propos du festival Planètes musiques, qui se veut le « rendez-vous des nouvelles musiques traditionnelles », peut paraître paradoxal. Le terme de musiques traditionnelles renvoie souvent mécaniquement à l'idée d'une culture ancienne, qui se devrait d'être figée dans ses règles et codes d'interprétation, peu encline à évoluer. Depuis plusieurs années, nombre de musiciens ont cependant su rendre leur art, sinon « nouveau » – une notion tellement passe-partout qu'elle n'a plus aucun sens, dans quelque domaine musical que ce soit –, en tout cas en prise avec le présent. Les résonances du passé comme nourriture à l'acte créatif contemporain.

Ce dont témoigne, pour la troisième année consécutive, cette manifestation, dont l'initiative revient à l'active Fédération des associa-

tions de musiques et danses traditionnelles, en coréalisation avec la salle parisienne La Maroquinerie, lieu de débats citoyens et de rencontres artistiques situé dans les hauteurs du 20^e arrondissement.

Dans le même temps Planètes musiques questionne aussi la notion de festival en préférant à un temps concentré de quelques jours une avancée tranquille sur plusieurs fins de semaine, de début novembre à mi-décembre. On peut y voir le souci de ne pas noyer le spectateur-auditeur dans un trop-plein, comme le moyen de se distinguer dans une année festivalière surchargée. D'où un programme découpé en soirées thématiques indépendantes, qui peuvent dans certains cas se répondre. Ainsi des relations à l'élément liquide dans les expressions de musiques de pêcheurs normands ou celles des bords du golfe Persique ; ou les « espagnes » de la tradition judéo-espagnole ou du flamenco en lien avec le creuset musical de la Gascogne.

Parmi les nombreuses pistes et parcours de la 3^e édition de Planètes musiques pourraient être plus particulièrement sélectionnées six propositions. Le groupe La Chavannée (le 8 novembre) dans le programme « Entre deux eaux » qui combine au patrimoine des chants de mariniers de l'Allier ses propres composi-

tions. Au cœur du quartet Naguila (le 9 novembre), la voix de lumière d'André Taïeb, chantre de la synagogue de Montpellier qui ajoute à son répertoire de chants sacrés celui des retrouvailles à l'occasion de festivités populaires. Une soirée qui annoncera celle avec la chanteuse Sandra Bessis (le 29 novembre) dont le spectacle « Otras kantigas », en trio, explore la culture musicale de la diaspora des juifs d'Espagne.

A découvrir dans le cadre de la thématique « Marmite expérimentale » (le 15 novembre), Les Grinces charmants, qui se présentent comme un *workshop* (atelier) de hautbois populaires. Le trio manie des instruments de la famille du hautbois aux noms qui font déjà rêver de sarrusophone contrebasse, de tenora ou tible. Leur recherche porte sur les différences de timbre, les pratiques de soufflé, en virant à l'occasion vers la musique contemporaine.

C'est toujours un moment d'intensité et d'émotion que d'être happé par la voix du Breton Yann-Fanch Kemener. Il sera « poète d'Armor » en compagnie du violoncelliste Aldo Ripocce (le 6 décembre). Enfin, on pourra aller prendre le pouls de la réappropriation du maloya réunionnais par de jeunes artistes avec Melanz Nasyon, formation imposante de douze chanteurs, instrumentistes et danseurs masculins et féminins.

Sylvain Siclier

Festival Planètes musiques, La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris-20^e. M^e Gambetta. Tél. : 01-40-33-30-60. Les 8, 9, 15, 22 et 29 novembre et les 6, 13 et 14 décembre, à 20 h 30 (deux concerts ou spectacles par soirées). De 10 € à 12 €. Photo : Yann Fanch Quémener et les frères Morvan. © Roignant/Andia.

Sélection revues par Catherine Bédarida

Chimères

Revue fondée par Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Chimères* poursuit, avec son numéro d'automne, sa recension des pratiques sociales, artistiques ou politiques à l'écoute des voix mineures et des populations fragilisées par le discours sécuritaire. L'écrivain italien Erri De Luca revient sur l'extradition, par la France, de Paolo Persichetti, ancien militant d'extrême gauche, enseignant à l'université Paris-VIII, livré à la justice italienne par la France. Un texte du philosophe François Châtelet défend l'idée d'une grande Palestine qui verrait la coexistence pacifique des Juifs et des Arabes. En France, un professeur de théâtre décrit son expérience avec des détenus qualifiés d'« autres mœurs » – des transsexuels –, condamnés à l'isolement. En quelques séances, il a monté un *En attendant Godot* émouvant. En lien avec le théâtre de Corbeil-Essonnes, une association de psychiatres a créé une entreprise d'insertion pour malades psychiatriques, qui assure la restauration du personnel et du public du théâtre. Un texte de Pier Paolo Pasolini, accompagné de photos, transcrit le scénario d'un court métrage du cinéaste, réalisé en 1973, méditation sur la question urbaine, à partir du cas de la petite ville d'Orte.

Chimères, n° 47, automne 2002. 190 p., 16 €. 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris.

Dérades

Publiée à la Guadeloupe, *Dérades* est une revue qui mêle littérature, arts et questions de société. Le dossier du dernier numéro est consacré à la Guyane, une enclave coupée à la fois du continent sud-américain et des autres territoires caribéens d'outre-mer gouvernés par la France. L'héritage indien est évoqué par la chercheuse Michèle-Baj Strobel. La mutation des Chinois en « Chinwa-neg », leur forte présence à Cayenne et leur influence sur la société guyanaise sont analysées par un auteur qui revendique son métissage, Lydie Ho-Fong-Choy Choucoutou. Terre de baigne, mais aussi refuge des Marrons, ces esclaves fugitifs, la Guyane compte environ 20 % de descendants de Marrons dans sa population actuelle. Le vocabulaire guyanais, la culture du pays restent marqués par ce passé. En dehors de ce dossier, un article sur la peinture haïtienne étudie l'impact du personnage de Toussaint Louverture, le héros qui proclama l'indépendance de l'île de Saint-Domingue en 1801 avant de se soumettre aux troupes bonapartistes l'année suivante, sur les tableaux des peintres de l'île depuis plus d'un siècle.

Dérades, n° 8, 160 p., 15 €. Maison Halley, Montebello, 97170 Petit-Bourg, Guadeloupe.

Danse

PARIS
Novembre
au Théâtre de la Ville

Pour commencer en beauté : Carolyn Carlson. La revoilà en solo avec *Writings on Water*, sur une musique live de Gavin Bryars jouée par 11 musiciens (du 5 au 9 novembre). La belle dame telle qu'en elle-même, attirée par l'eau, les ondes, Venise. Ce premier spectacle sera suivi de celui de Gilles Jobin, le puriste, du 12 au 16, et de Robyn Orlin, du 19 au 23. Pour finir, Jan Fabre, du 26 au 30, avec une pièce dont le titre est déjà tout un programme quand on connaît son goût immodéré pour les animaux et bestioles : *Parrots and Guinea Pigs*.

Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4^e. M^e Châtelet. Tél. : 01-42-74-22-77. Horaires et tarifs divers.

Rock

PARIS
Tarmac

Veinards. Comme au temps où ils étaient membres de Louise Attaque et vendait plus de deux millions d'albums. Au terme de leur tournée commencée fin février, les créateurs du groupe Tarmac, Gaétan Roussel (chanteur) et Arnaud Samuel (violoniste) frôlent le disque d'or. *L'Atelier*, leur premier album sorti en octobre 2001, approche la barre des 100 000. Avant de s'enfermer dans un studio pour un nouvel enregistrement (parution prévue au printemps 2003), le duo investira, mercredi 6 novembre, la scène du Bataclan.

Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris-11^e. M^e Oberkampf. Le 6, à 20 heures. 18,55 €.

Musiques

PARIS
Leyanis Lopez
Polo Montañez

Elle, on l'a découverte la première fois en 1999 à l'Olympia, en première partie de Cesaria Evora. Dévorée par le trac, un peu empruntée, cette chanteuse cubaine avait néanmoins séduit par la qualité de sa voix. Depuis, la jeune dame a pris de l'assurance, sorti un deuxième album, *Mi corazón y yo* (Lusafrica), dans lequel elle continue de chanter les grands sentiments.

Une belle histoire d'amour, c'est exactement ce qu'est en train de vivre Polo Montañez avec le peuple cubain. Sur l'île, toutes les générations plébiscitent cet ancien bûcheron reconverti dans la chanson. Un succès qui, vu d'ici, reste une énigme, mais attire et suscite la curiosité, si l'on en juge par l'affluence au New Morning le 26 octobre (concert complet). D'où ce second passage, couplé avec la prestation de Leyanis Lopez.

New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10^e. M^e Château-d'Eau. Tél. : 01-45-23-56-39. Le 5, à 21 heures. 18,50 €.

Spectacles

CALVI
11^e Festival du vent

C'est une manifestation à plusieurs entrées qui va animer Calvi une semaine durant. De la musique, plutôt chanson-rock, avec le groupe Luke, Kent, Jacques Higelin, Tryo, Michel Macias, Zebda, Traband... quantité de spectacles de rue, avec notamment les troupes de Caméléon, Mr Culbuto, Matière première, Banc public, La Cie Stonde, Circo de Madrugada, le Cirque sans raisons... des interventions in situ de plasticiens (Marie Goussé, Anne Deleporte, Hans Walter Müller, Paul Bloas, Gildas Flahault...), du théâtre, avec André Benedetto ou Les Loupiots, de multiples animations, en relation avec le vent, l'environnement, le grand air mais aussi le développement durable ou les causes humanitaires. Ce qui donne un festival assez unique, actif et en mouvement constant de 14 heures à tard dans la nuit.

Dans une vingtaine de lieux de Calvi (Haute-Corse). Tél. : 04-95-65-16-67. Jusqu'au 10 novembre. De 5 € à 20 €.

SAMUEL L. JACKSON | **BEN AFFLECK**

A tout moment, un inconnu peut devenir votre pire ennemi.

DERAPAGES INCONTROLÉS
(CHANGING LANES)

PARAMOUNT PICTURES PRÉSENTE UNE PRODUCTION SCOTT RUDIN UN FILM DE ROGER MICHELL SAMUEL L. JACKSON BEN AFFLECK "DERAPAGES INCONTROLÉS" TONI COLLETTE SYDNEY POLLACK WILLIAM HURT AMANDA PEET MONTY BRUNT DAVID ARNOLD ANNI ROTH MARGOT CHRISTOPHER TELLESEN A.C.E. CHEY KRISTI ZEA DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE SALVATORE TOTINO PRODUCTEURS EXECUTIFS RON BOZMAN ADAM SCHROEDER SCÉNARISTES CHAP TAYLOR ET MICHAEL TOLKIN RÉALISÉ PAR SCOTT RUDIN RÉALISÉ PAR ROGER MICHELL

www.changinglanes.com

TBS STAR msn.fr 6 NOVEMBRE HIT MUSIC only!

« RWANDA 94 » 9/10/11 NOV
GROUPOV/J. DELCUVILLERIE > RENCONTRES DE LA VILLETTE 2002
GRANDE HALLE : 01 40 03 75 75 / WWW.VILLETTE.COM
Exceptionnel par son sujet et ses inventions dramaturgiques [...] entre recueillement et accusation.
Le Monde

Sonallah Ibrahim, l'utopie par les femmes

L'écrivain égyptien, contestataire passé par la prison, publie « Warda », portrait d'une révolutionnaire arabe qui lie la quête d'un idéal politique à l'émancipation du « deuxième sexe »

QUELLE PLACE y a-t-il aujourd'hui pour l'utopie, dans les pays du second ou du tiers-monde, soumis à la fois aux dogmes du Fonds monétaire international et à la démagogie religieuse ? A ces questions, l'écrivain égyptien Sonallah Ibrahim, reconnu dans son pays comme un successeur de Naguib Mahfouz, a choisi de répondre par le biais de la fiction. Son sixième roman paru en France, *Warda*, est un beau portrait de femme en quête de sa liberté personnelle et politique, situé à l'apogée des mouvements progressistes arabes des années 1960-1970. De passage à Paris pour la sortie de son livre, cet homme réservé – regard doux, longues mains fines virevoltant à ses propos – confie comment il a enfanté Warda, ce personnage féminin dont le prénom signifie « rose » en arabe.

L'histoire de son héroïne commence dans le Beyrouth turbulent et moderniste des années 1960. Etudiante, Warda porte des jupes courtes, revendique l'amour assez libre, court les films de Fellini et de Truffaut et admire le couple Sartre-Beauvoir. Laïque, plus ou moins communiste, des mouvements révolutionnaires agitent le monde arabe. Une guérilla originale, qui tient à distance les mentors soviétiques et chinois, se développe dans le Dhofar, au sud du sultanat d'Oman. La jeune étudiante abandonne la contestation confortable pour s'engager dans cette clandestinité.

Jusqu'à ce roman, les personnages féminins de Sonallah Ibrahim étaient plutôt, à l'instar de ses héros masculins, grotesques ou pitoyables. Dans *Les Années de Zeth*, qui vient d'être réédité en poche (Babel/Actes Sud), l'héroïne est broyée par la dureté de la société égyptienne. « Au départ, je voulais m'inspirer de l'histoire vraie d'une Égyptienne qui a pris la tête d'une révolte dans les années 1920. Mais je n'ai pas réussi à créer autre chose que ce personnage de Zeth, une pauvre femme vaincue par la vie. » Romancier inventif, Sonallah Ibrahim procède souvent par collage, comme dans *Les Années de Zeth* où il entrelace les épisodes romanesques et les fragments d'articles de presse. Pour Warda, il intercale des chapitres qui décrivent la visite d'un intellectuel de gauche égyptien à Oman au début des années 1990 et le journal intime – inventé – de la jeune insurgée, de 1960 à 1975.

« J'ai vécu cette expérience révolutionnaire. Bien des erreurs ont été commises, mais je reste attaché à cet idéal car, s'il se révélait impossible d'établir de nouvelles relations entre gouvernants et gouvernés, entre États et sociétés, l'humanité serait gravement menacée », affirme l'écrivain. De fait, son roman, par la voix lucide de Warda, n'occulte pas l'imbécillité d'un

BIOGRAPHIE

► 1937

Naissance au Caire.

► 1959

Emprisonné jusqu'en 1964 pour ses sympathies communistes

► 1966

« Cette odeur-là », son premier roman, est aussitôt censuré.

► 1987

« Etoiles d'août », premier roman traduit en français.

certain simplisme politique. Mais, selon lui, le poids du clanisme, l'écrasement des femmes, la misère paysanne, le cynisme colonial dénoncés par l'héroïne, tout comme les aspirations au changement restent des thèmes d'actualité. Le roman fait le deuil de ces années d'espoir et reconnaît honnêtement leur échec, sans cacher leurs dimensions effrayantes et sans ridiculiser leur courage. A revers du consensus actuel, fait de résignation, perce chez l'auteur une tendresse profonde envers un certain besoin d'utopie.

« À LA VEILLE DE L'EXPLOSION »

Le monde arabe, pour Sonallah Ibrahim, « est un volcan à la veille de l'explosion, alors qu'Américains et Israéliens tentent d'installer leur domination sur la région ». Il prédit de nouveaux bouleversements révolutionnaires. Si le progrès matériel et technologique, le regain de confort gagnent une grande partie de la planète, ils s'accompagnent d'un vide spirituel, d'une absence de liberté et de solidarité qui poussent les êtres à la recherche de refuges religieux. Cet étrange cocktail de libéralisme économique, laissant une grande part des populations sur le bas-côté, et de régression religieuse est à ses yeux une impasse.

Devant ce chaos du monde, écrire de la fiction lui semble le meilleur moyen de faire

entendre ses convictions. « Je suis maigrichon, je ne sais rien faire d'autre que d'écrire. Le roman permet de relier le temps personnel et celui collectif. Je parle de ma propre expérience, mais elle rejoint une expérience partagée par d'autres. Mon intimité n'est pas seulement une affaire privée. Mon moi est collectif. »

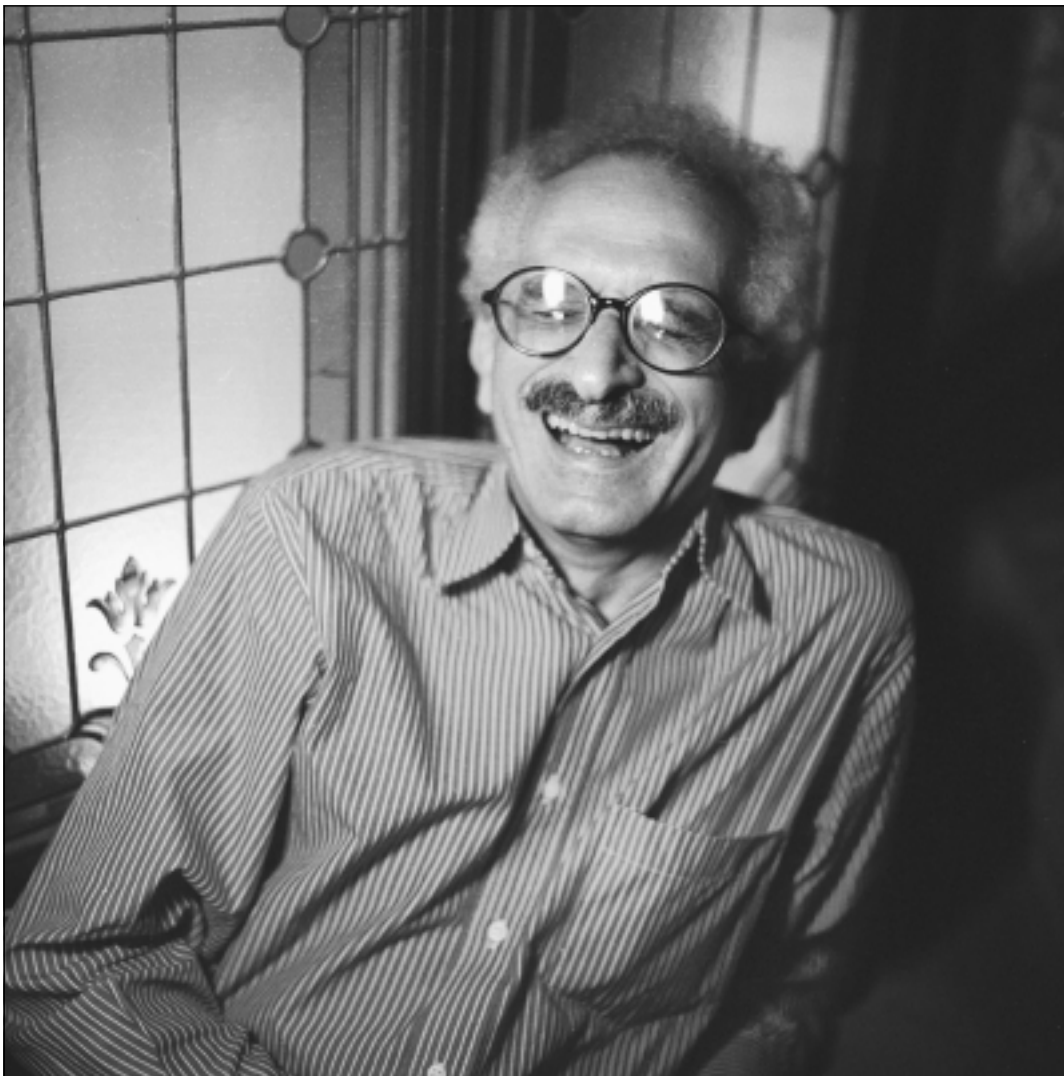
Sonallah Ibrahim est l'un des rares écrivains égyptiens à ne vivre – assez modestement – que de sa plume. Son expérience de la censure et de la prison (cinq années de détention pour ses idées communistes) l'a tenu à l'écart du cénacle des écrivains officiels. Son premier roman, *Cette odeur-là*, paru en 1966 a été censuré, entre autres à cause de quelques lignes sur la masturbation (« l'habitude secrète » en arabe), et n'est reparu en Égypte que vingt ans plus tard. Parallèlement à ses romans, il a écrit régulièrement des fictions pour adolescents, centrées autour de thèmes de vulgarisation scientifique. Il traduit aussi des livres de l'anglais. Avant *Warda*, il a publié *L'Expérience féminine*, une anthologie de la littérature féminine contemporaine, comprenant des textes de Doris Lessing, Toni Morrison, Marilyn French, Edna O'Brien... « J'ai choisi des histoires de femmes amoureuses dans des situations diverses, des relations qui semblent normales, des adultères, des passions lesbiennes. »

Avec l'âge, l'écrivain est parvenu à une « méditation » sur la situation des femmes, à la fois sur leur sort dans les sociétés arabes et sur ses propres relations. « J'ai compris que j'évitais les femmes que je considérais comme dominées. J'ai toujours été fasciné par celles qui ont une personnalité volontaire. Warda est en quelque sorte la femme que je recherche, mais avec laquelle je n'arrive pas à entretenir la relation dont je rêve », explique-t-il. Son héroïne connaît ses premières expériences sexuelles avec « un homme trop macho pour qu'elle puisse se réaliser ». Puis l'engagement politique et intellectuel l'entraîne vers d'autres terrains, jusqu'à ce qu'elle conquiert « un espace autonome et une certaine plénitude sexuelle avec un homme qui lui reconnaît sa liberté ».

Empruntant la voix de Warda et le « je » au féminin de son journal intime, Sonallah Ibrahim martèle sa conviction : sans un combat pour la liberté et l'épanouissement de la moitié féminine d'un pays, les mouvements politiques font du surplace et les sociétés, arabes ou non, se condamnent à la régression.

Catherine Bédarida

Warda, de Sonallah Ibrahim, traduit de l'arabe (Égypte) par Richard Jacquemond. Actes Sud, 457 p., 23,90 €.



FRANÇOIS DUCHEL

LES GENS DU MONDE

■ Le livre *Ben Laden : la vérité interdite*, de Jean-Charles Brisard et Guillaume Dasquié, publié par Denoël, reste interdit de vente en Suisse, à la suite d'une décision du Tribunal fédéral, plus haute instance judiciaire suisse, qui a accepté un recours de l'homme d'affaires Yeslam Bin Ladin, demi-frère d'Oussama Ben Laden. Yeslam Bin Ladin s'estime diffamé par ce livre.

■ Saddam Hussein a appelé les artistes de son pays à combattre l'invasion culturelle des États-Unis, a rapporté dimanche 3 novembre la presse irakienne. « Les Américains ont envahi le monde et tentent de changer les cultures des peuples avec leurs films », a déclaré le président irakien en recevant un groupe de créateurs, avant d'ajouter que « nous vivons dans un monde dans lequel les ennemis projettent de tout attaquer, pas nécessairement avec des bombes, mais avec des films, des livres et des romans ».

■ Daniel Barenboïm a reçu dimanche 3 novembre le prix de la Tolérance de l'Académie protestante de Tutzing (sud-ouest de l'Allemagne), doté de 10 000 €, pour ses efforts en faveur de la réconciliation entre Israéliens et Arabes. Le jury a notamment rappelé la création en 1999 par le chef d'orchestre et pianiste israélo-argentin, directeur de la musique à l'Opéra d'Etat de Berlin, d'une formation composée d'Israéliens et d'Arabes.

■ La projection en avant-première mondiale de *Harry Potter et la chambre des secrets*, deuxième long-métrage tiré de la saga littéraire de l'écrivain britannique Joanne Kathleen Rowling, a eu lieu dimanche 3 novembre à Londres, en présence des acteurs et de centaines de fans du jeune héros venus braver la pluie. Des extraits du film étaient diffusés sur un écran géant à l'extérieur du cinéma. Daniel Radcliffe, 13 ans, qui incarne Harry Potter à l'écran, était vêtu d'un costume et d'une chemise noirs et d'une cravate pourpre. Le film de la Warner sortira sur les écrans britanniques et américains le 15 novembre avant d'être diffusé dans le reste du monde.

■ Elton John a rassemblé 15 000 spectateurs environ, samedi 2 novembre à Bangalore, pour le premier concert donné en Inde par le chanteur et pianiste britannique. Le pays est devenu récemment une destination pour les promoteurs de tournées.

■ Le groupe de rock australien Midnight Oil annule les deux concerts qu'il devait donner en France en décembre, le 9 à Strasbourg (Laiterie) et le 14 à Paris (Elysee-Montmartre). A l'inverse, ses confrères californiens des Red Hot Chili Peppers ajoutent une date parisienne à leur tournée. Ils joueront les 12 et 13 février 2003 au Palais omnisports de Paris-Bercy.

DOMINIQUE DHOMBRES

Ankara et Huntington

LA TURQUIE en Europe ? C'est géographiquement exact, pour une petite partie du territoire turc. C'est politiquement encore incertain. Le reportage de Richard Binet et Philippe Luzzi qu'on pouvait voir dimanche au « 20 heures » de France 2 avait le mérite de montrer comment on vote dans ce pays, mal connu du grand public européen. On y va tôt le matin. Les files d'attente sont parfois longues. Le vote est obligatoire, l'isoloir aussi. Et les femmes glissent leur bulletin dans l'urne depuis 1930. Elles ont donc, dans ce domaine au moins, quinze ans d'avance sur les Françaises.

Ces images, fort simples, d'un jour d'élections en Turquie, sont probablement historiques. Pour la première fois, des islamistes, qu'on dit modérés, sont aux portes du pouvoir, par la voie démocratique, dans un grand pays laïque de tradition musulmane. Le Parti de la justice et du développement (AKP) a obtenu dimanche la majorité absolue au Parlement. Il va former le nouveau gouvernement.

C'est un processus fascinant pour les Français, qui ont évidemment en tête le contre-exemple algérien. Ces islamistes sont favorables à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Ils sont pour

le maintien de leur pays dans l'OTAN. Voilà un test en grandeur réelle pour la théorie de Samuel Huntington sur le choc des civilisations. Selon Huntington, la Turquie ne sera jamais admise dans l'Union parce qu'elle n'est pas de tradition chrétienne. Pour être européen, il ne suffit pas, selon lui, d'être un pays démocratique et économiquement développé. Il faut aussi avoir appartenu à l'aire d'expansion du christianisme. Or, historiquement, les Turcs ont plus soutenu combattu les chrétiens qu'ils n'ont fait alliance avec eux. Soliman le Magnifique (« le législateur ») est l'exception qui confirme cette règle. Il avait été bien aidé par François I^{er}.

On revient au journal télévisé. Si l'AKP parvient à former un gouvernement stable, durable, en Turquie, et s'il passe, en décembre, son examen d'entrée dans l'Union européenne, les Turcs seront, dans quelques années, des citoyens européens comme les autres, au même titre que les Polonais, plutôt catholiques comme on sait. Mais si les Européens bloquent, une fois de plus, la candidature d'Ankara, les Turcs regarderont dans d'autres directions, plus traditionnelles pour eux. L'Europe aura manqué le coche.

TÉLÉVISION

La mauvaise réputation

A nouveau, on se dit que ce documentaire aurait dû être diffusé en début de soirée. Passionnant et minutieux, le film *L'Ere du soupçon*, réalisé par Marie-Monique Robin au bout d'une enquête de deux ans, décrit la descente aux enfers d'un instituteur, Pascal Rémond, accusé à cinq ans d'intervalle de deux affaires de « mœurs ». Qui iront croissant dans l'échelle du crime et de la destruction, la sienne comme celle de sa famille.

En 1994, cet enseignant dans un village du Doubs est accusé d'« agression sexuelle » envers une écolière : il lui aurait touché les seins. Relaxé, devenu directeur d'école à Sochaux, il est accusé, cinq ans plus tard, du viol d'une de ses anciennes élèves. Emprisonné, Pascal Rémond bénéficiera d'un non-lieu mais la rumeur l'attend au tournant de son prochain poste, à Montbéliard.

Pour ces deux « affaires », Marie-Monique Robin a interrogé tous les protagonistes : Pascal Rémond, sa famille, ses accusateurs, des parents d'élèves, ses collègues, des représentants de l'éducation nationale, de la justice et de la police. In fine, le film pose toutes les questions sur la pédophilie, sa réalité et les fantasmes démultipliés par les affaires récentes. De la crédibilité de la parole d'un enfant au rôle de la presse, de la justice et de l'éducation nationale ; de la force de la rumeur au nécessaire questionnement sur la toile de fond des accusations. — Y.-M. L.

« L'Ere du soupçon », France 3, mardi 5 novembre, 23 h 10.

RADIO

MARDI 5 NOVEMBRE

► René Goscinny

7 h 15, France-Info
A l'occasion du 25^e anniversaire de la mort de René Goscinny, France-Info propose une journée spéciale : dossier de la rédaction sur « l'empire Goscinny ».

► Culture vive

17 h 10, RFI
Yasmine Chouaki et Pascal

Paradou reçoivent Eric Vigner pour sa mise en scène de *Savannah Bay*, premier texte de Marguerite Duras à entrer au répertoire de la Comédie-Française.

► Les Pieds sur terre

17 h 30, France-Culture
Sonia Kronlud donne la parole à un Algérien qui a vu neuf personnes de sa famille égorgées sous ses yeux. En France depuis un an et demi, Karim s'est vu refuser le droit d'asile territorial.

MARDI 5 NOVEMBRE

► La Culture, une affaire d'Etat

14 h 40, France 5
90 minutes pour raconter la naissance et l'évolution du ministère de la culture, d'André Malraux à Catherine Tasca, et montrer l'émergence (et les limites) d'une politique culturelle d'Etat. Tel est le propos de ce documentaire écrit par Jean-Michel Djian et réalisé par Joël Calmettes. Une trentaine d'intervenants (acteurs, témoins ou analystes) commentent cette longue marche découpée en cinq actes (autant que de présidents de la République), scandée par les images des actualités télévisées.

► Une longue peine

Minuit, France 3
Comment vit-on l'enfermement quand on n'en voit pas la fin ? Comment se reconstruire quand la durée de la peine tue l'espoir et ne permet pas de se projeter dans l'avenir ? Pour tenter de répondre à ces questions, Vincent Gaborit et François Gauducheau ont passé sept semaines à l'intérieur de la maison centrale d'Ensisheim, en Alsace, où vit un détenu « longue peine » avec qui Vincent Gaborit correspond depuis 1989. Jean a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une mesure de sûreté de vingt-cinq ans qui interdit toute réduction de peine jusqu'en 2014.

prométhée enchaîné
eschyle / stéphane braunschweig

la génisse et le pythagoricien
d'après les métamorphoses d'ovide
jean-françois peyret / alain prochiantz

deux spectacles créés avec la troupe du théâtre national de strasbourg

théâtre de gennevilliers centre dramatique national
8 novembre - 7 décembre / location 01 41 32 26 26



RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 4 NOVEMBRE

TF1

16.25 Providence Série (53). Un Thanksgiving inattendu [1/2] **17.15** Dawson Série (saison 1). Allô Bessie, ici bébé ♦ **18.10** Star Academy En direct **18.55** Le Bigdil Jeu **19.50** Métiers de campagne ○ **19.55** Météo, Journal, Météo.



20.55 FOOTBALL France 1998 - Marseille. Match de solidarité au profit des sinistrés du Sud-Est. Commentaires de Thierry Roland et Jean-Michel Lequay. **21.00** Coup d'envoi En direct du stade des Costières de Nîmes. 3786013

23.00 À TORT OU À RAISON Débat présenté par Bernard Tapie. 65723 **0.30** Rallye magazine 4150650 **1.05** Star Academy 1327143 **1.45** Météo **1.50** Sept à huit Magazine. 6539921 **2.40** Reportages ♦

3.05 Mode in France Prêt-à-porter printemps-été 2003. 3177360 **3.50** Histoires naturelles Thon blanc, thon rouge de la Méditerranée ♦ 3188476 **4.35** Musique **4.55** Aimer vivre en France Joyeux Noël (65 min) 60648921.

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.35 Hypnose ■■ David Koepf. Avec Kevin Bacon, Kathryn Erbe, Illeana Douglas (Etats-Unis, 1999, 95 min) ○ **Cinéstar 1** **14.20** L'Homme tranquille ■■ John Ford (Etats-Unis, 1952, v.o., 125 min) ○ **Cinétoile** **15.35** Mourir à trente ans ■■ Romain Goupil (France, 1982, N., 95 min) ○ **CC Auteur** **16.00** Les Godelureaux ■■ Claude Chabrol (France, 1960, N., 100 min) ○ **CC Succès** **17.55** Stromboli ■■ Roberto Rossellini (Italie, 1949, N., v.o., 105 min) ○ **CC Classic** **18.50** Héros ■■ Jeremy Paul Kagan (Etats-Unis, 1977, v.m., 115 min) ○ **CC Emotion** **20.45** Le pont du Nord ■■ Jacques Rivette (France, 1982, 130 min) ○ **CC Classic** **21.00** La Féline ■■ Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 75 min) ○ **Cinétoile** **22.20** Prête à tout ■■ Gus Van Sant (GB - EU, 1995, v.m., 110 min) ○ **CC Premier** **22.30** Josey Wales hors-la-loi ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1976, v.m., 135 min). **TCM** **23.00** Buffet froid ■■ Bertrand Blier (France, 1979, 95 min) ○ **Match TV** **0.35** Amarcord ■■ Federico Fellini (Italie, 1974, v.m., 120 min) ○ **CC Auteur**

FRANCE 2

18.00 Parents à tout prix Eddie le terrible ♦ **18.25** Sabrina, l'apprentie sorcière **18.50** Le Réve brisé Le débat. Invités : Charles Enderlin, Meir Rosen, Leïla Shahid, Gilead Sher, Ilan Greilsammer, etc. 8512785 **05** ET **19.55** Objectif Terre **20.00** Journal, Météo ♦



20.55 MADEMOISELLE ELSE Téléfilm. Pierre Boutron. Avec Julie Delarme, Béatrice Agenin, F. Marthouret (Fr., 2002, ♦). 9151655 **Pour sauver son père du déshonneur et de la ruine, une jeune fille sollicite l'aide financière d'un ami de la famille, qui exige en échange une faveur particulière.** **22.35** D'ART d'art L'arbre du paradis. 7834487.

22.45 LE RÊVE BRISÉ Documentaire [2/2]. Charles Enderlin. 883723 **0.05** Le Réve brisé Le débat. Invités : Charles Enderlin, Meir Rosen, Leïla Shahid, Gilead Sher, Ilan Greilsammer, etc. 8512785 **05** ET

3.40 Info, Météo **1.20** Musiques au cœur Quoi de neuf?... Cet automne **2.35** Mezzo Vladimir Spivakov **3.05** J'ai rendez-vous avec vous **3.25** Les Vitraux de Cracovie ○ **3.55** Double-Je Berlin (90 min) 7131679.

FRANCE 3

17.45 Foot 3 **18.15** Un livre, un jour *Péchés innombrables*, de Richard Ford **18.20** Questions pour un champion **18.50** Le 19-20 de l'information, Météo **20.10** Tout le sport **20.15** Loto foot **20.25** Le Fabuleux Destin de...



20.55 LES VALSEUSES ■ Film. B. Blier. Avec Gérard Depardieu, Patrick Dewaere, Miou-Miou, Jeanne Moreau, Isabelle Huppert, Brigitte Fossey, Jacques Chailleux. *Comédie dramatique* (Fr. 1973, ♦) ○. 5579988 **Les tribulations picaresques de deux loubards. Un ton nouveau dans le cinéma français d' alors.** **22.50** Météo, Soir 3.

23.20 LA FIANCÉE DU PIRATE ■ Film. Nelly Kaplan. Avec Bernadette Lafont, Georges Géret (France, 1969, ♦) ○. 1043810 **1.10** Libre court Le Vent souffle où il veut. *Moyen métrage.* Claire Doyon. 1685650.

1.40 Le Fabuleux Destin de... **2.05** Soir 3 **2.30** Passé sous silence Documentaire. 9997489 ♦ **3.20** Barbara, ma plus belle histoire d'amour **4.40** Les Dossiers de l'Histoire Spetznaz : au cœur des SAS russes (55 min) 7572037.

CANAL+

16.35 The Tailor of Panama ■ Film. J. Boorman. Avec Pierce Brosnan ○ ► *En clair jusqu'à 21.00* **18.25** Météo **18.30** Hyper Show **19.25** Zapping **19.30** Journal des bonnes nouvelles, Météo **19.55** Guignols **20.05** H ○ **20.35** Les Journaux.



21.00 HANNIBAL Film. Ridley Scott. Avec Anthony Hopkins, Julianne Moore, Gary Oldman, Ray Liotta, Frankie Faison. *Suspense* (Etats-Unis, 2000, ♦) ○. 4242723 **Le célèbre assassin continue ses méfaits en Italie. Thriller laborieux et opportuniste.**

23.05 90 MINUTES Magazine présenté par Paul Moreira. Au sommaire : Attentats de Paris : on pouvait les empêcher ; Balkany à Levallois : victoire d'un clan. 6314029 **0.25** Surprises 18 ans Joyeux anniversaire !

0.55 A la rencontre de Forrester ■ Film. Gus Van Sant. Avec S. Connery (EU, 2000, v.o., ♦) 15060940 **3.15** Les Week-Ends maléfiques du comte Zaroff ■ Film. Michel Lemoine. (France, 1974, 75 min, ♦) ○ 7380872.

FRANCE 5 / ARTE

16.35 Les Guerriers Mursi Documentaire **17.30** 100 % Question **18.05** C dans l'air **19.01** Nature Magazine **19.45** Arte info, Météo **20.15** 360°, le reportage géo Le Marché aux amoureux. Documentaire. A. Morgenthaler.



20.40 L'HOMME BLESSÉ ■■ Film. Patrice Chéreau. Avec Jean-Hugues Anglade, Vittorio Mezzogiorno, Armin Müller-Stahl, Roland Bertin, Lisa Kreuzer, Annik Alane. *Drame* (France, 1983, ♦). 987988 **La mise à nu violente d'une relation amoureuse passionnelle.**

22.30 GRAND FORMAT Têtes aux murs. Documentaire. B. Liénard (Bel., 1997). 43013 **Quatre jeunes délinquants, placés sous tutelle judiciaire, voient arriver avec angoisse leur majorité en liberté.**

0.00 Court-circuit 35650 **0.50** Rosetta ■ Film. Jean-Pierre et Luc Dardenne (1998-99) ○ 1541414 **2.20** Une affaire mouche Doc. 1720327 **2.45** Why Are You Creative? Marina Abramovic. Documentaire (5 min) 34293817.

M6

17.05 80 à l'heure **17.55** Stargate SG-1 Les Flammes de l'enfer **18.55** Charmed L'Académie du mal **19.45** et **20.40** Caméra café Série. **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Une nounou d'enfer Série (52). Une amitié particulière ♦



20.50 LES ÉVADÉS Film. Frank Darabont. Avec Tim Robbins, Morgan Freeman, Bob Gunton, William Sadler, Clancy Brown. *Drame* (Etats-Unis, 1994, ♦) ○. 60446810 **Un jeune banquier accusé à tort découvre la réalité de la prison et met son talent pour la finance au service des autres, à commencer par le directeur.**

23.25 LE SIXIÈME SENS ■■ Film. Michael Mann. Avec W. Petersen, Kim Greist, Joan Allen, Brian Cox (EU, 1986, ♦) ○. 8651461 **La traque d'un tueur par un agent du FBI. Une adaptation stylisée.**

1.25 Jazz 6 DJ Logic « scratch scratch » ! Concert donné à Jazz, à Vienne, en 2002. 80842679 **2.29** Météo **2.30** M6 Music / Les Nuits de M6 Emission musicale (270 min) 99937037.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Décibels. Pierre-Albert Castanet. **22.00** Journal, Multipistes. **22.30** Surpris par la nuit. **0.00** Du jour au lendemain. Invité : Claude Régy, pour *L'Etat d'incertitude*.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Lully et ses contemporains à la Chapelle de Louis XIV. Par les Pages et les Chantres du Centre de musique baroque de Versailles et l'Ensemble Musica Florea de Prague, dir. Olivier Schneebeli : Œuvres de Lully, Robert, Du Mont. **22.00** En attendant la nuit. **23.00** Jazz poursuite. Le jazz hot. **0.00** Le Cabinet De Curiosités.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Rossini, Bellini, Donizetti. 20.40 Concert. Par l'Orchestre de Paris : œuvres de Chopin, Wienck-Schumann, Scriabine. **22.15** Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Mozart, Haydn, Beethoven. **0.00** Les Nuits de Radio Classique.

DÉBATS

16.10 Le Monde des idées. Thème : Les juifs de France. Invité : Elie Barnavi. LCI **18.30** Paroles d'Europe. Comment faire bouger le théâtre en Europe ? Invités : Stéphane Braunschweig, Geneviève Fraisse, Vasco Graça Moura, Denys Fourquerey, Thomas Dayan. **Public Sénat**

MAGAZINES

14.35 Comme à la télé. Invités : Isabelle Giordano ; Marc-Olivier Fogiel ; Tina Kieffer. **Match TV** **17.00** Explorer. Crocodiles. Clowns de rodéo. Mystère du Néandertal. **National Geographic** **17.15** Les Lumières du music-hall. Julio Iglesias. Michel Fugain. **Paris Première** **19.10** L'Invité de PLS. Jean-François Mattéi. LCI **20.00** Spécial procès Papon [1/12]. Histoire **22.30** Arrêt sur images. Jérusalem : feux croisés sur la presse. Invités : Charles Enderlin ; Schumel Trigano ; Denis Sieffert. **France 5 Sat.**

DOCUMENTAIRES

17.00 Grecs, Byzantins, Ottomans, enfants de la Macédoine. Histoire **18.00** Un siècle pour le meilleur et pour le pire [2/13]. Révolution, nationalisme et terrorisme. **Planète**

18.25 Hollywood Stories. Drew Barrymore. **Paris Première** **18.55** Ben Johnson. La descente aux enfers. **Planète** **19.00** Paroles de danses. Angelin Preljocaj. **Mezzo** **19.55** George Washington. **La Chaîne Histoire** **20.00** Maroc, les mystères de l'Oued Draa. **Voyage** **20.45** Marie-José Pérec sans effort apparent. **Planète** **20.55** Les Nouveaux zoos. **Odyssée** **21.00** Le Gorille des villes. **National Geographic** **21.00** Un autre futur, l'Espagne rouge et noire. **Histoire** **21.10** Les Boxeuses. **Planète** **21.45** Une nouvelle Allemagne. **Histoire** **21.45** 14-18, les derniers témoins. **La Chaîne Histoire** **21.50** A la découverte des volcans. Les éruptions. **Odyssée** **22.00** Living Stones. Carthage, ville nouvelle. **Voyage** **22.00** Le Naufrage du « Lusitania ». **National Geographic** **22.25** Dopage, le mur du silence. **Planète** **22.45** VGE, le théâtre du pouvoir [1 et 2/2]. **Odyssée** **23.00** Danger réel. Secouristes de l'extrême. **13^{ème} RUE** **0.15** Tranches d'ados à Los Angeles [13/14]. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

19.45 Volley-ball. Championnat de Pro A masculine : Tours - Poitiers. **Eurosport** **21.00** Football. Championnat d'Angleterre (12^e journée) : Newcastle - Middlesbrough. **Sport+**

DANSE

20.45 La Belle au bois dormant. Chorégraphie de Mats Ek. Musique de Tchaïkovski. Par le ballet Cullberg. Avec Vanessa de Lignières (la princesse Aurore). **Mezzo**

MUSIQUE

19.30 Jeunes solistes du Conservatoire. Avec Agathe Blondel (alto), Hyon Lee (soprano), S.Park (piano), etc. Œuvres de Hindemith, Rossini, Schubert, Debussy. **Mezzo** **22.10** Grieg. *Quatuor à cordes* en sol majeur op.27. Par le Quatuor Orlando. **Mezzo**

THÉÂTRE

22.05 Un garçon de chez Very. Pièce d'Eugène Labiche. Mise en scène de Jean-Luc Moreau. **Festival**

TÉLÉFILMS

20.50 Morsures mortelles. Noel Nosseck ○ **TF 6** **22.20** Mae West. Lee Philips ○ **Canal Jimmy**

SÉRIES

19.30 Cosby Show. Une journée bien difficile (53) **Série Club** **20.00** Les Repentis. Episode pilote [1/2] (51). **Série Club** **20.45** New York Police Blues. Belle dame et vilains. Disparitions (58, v.m.) ○ **Canal Jimmy** **23.00** Son of the Beach. South of her Border ○ **Série Club**

MARDI 5 NOVEMBRE

TF1

13.00 Journal, Météo **13.55** Les Feux de l'amour Feuilles. Avec Laureale Bell ♦ **14.45** Les Larmes de l'amour Téléfilm. Donald Wrye. Avec Katey Sagal (Etats-Unis, 1995, ♦) **16.25** Providence Série (53). Un Thanksgiving inattendu [2/2] **17.15** Dawson Série (saison 1). Deux garçons, trois filles, cinq possibilités ♦ **18.10** Star Academy En direct **18.55** Le Bigdil Jeu **20.00** Journal, Tiercé, Météo.



20.55 THOMAS CROWN ■ Film. John McTiernan. Avec Pierce Brosnan, Rene Russo, Denis Leary, Faye Dunaway, Ben Gazzara, Frankie Faison, Fritz Weaver. *Comédie policière* (EU, 1999, ♦) ○. 367698 **Remake élégant du film de Norman Jewison, avec Steve McQueen.**

22.55 CONFESSIONS INTIMES Présenté par Géraldine Carré. 280105

0.40 Star Academy Jeu. 2267506 **1.20** Météo **1.25** Reportages Shérif, fais-moi peur. Documentaire. Catherine Berthillier ○. 1662709 **1.55** Très chasses Chasses d'aujourd'hui. Documentaire. 3905707 **2.50** Mode in France Prêt-à-porter printemps-été 2003. 9302438

3.50 Enquêtes à l'italienne Série. L'Enigme de la locomotive volante. Paolo Poeti. Avec Renzo Montagnani, Andy Luotto. 9624344 **4.45** Musique (35 min) 76350186.

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.25 Derrière le miroir ■■ Nicolas Ray (Etats-Unis, 1956, v.m., 95 min) ○ **CC Succès** **14.30** Jackie Brown ■■ Quentin Tarantino (Etats-Unis, 1997, 150 min) ○ **Cinéféaz** **15.15** L'Aventurier du Rio Grande ■■ Robert Parrish (Etats-Unis, 1959, v.m., 115 min). **TCM** **16.00** Les Enchaînés ■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1946, N., 97 min) ○ **Cinétoile** **17.10** Au-delà de la gloire ■■ Samuel Fuller (Etats-Unis, 1979, v.m., 110 min). **TCM** **18.20** Le Cheval venu de la mer ■■ Mike Newell (Irlande, 1993, 100 min) ○ **TPS Star** **19.00** L'Inspecteur Harry ■■ Don Siegel (Etats-Unis, 1971, v.m., 105 min) ○ **TCM** **20.45** Gertrud ■■ Carl Theodor Dreyer (Danemark, 1964, N., v.o., 115 min) ○ **CC Classic** **21.05** Basil, détective privé ■■ Ron Clements et Burny Mattinson (Etats-Unis, 1986, 70 min). **Disney Channel** **22.30** Bobby Deerfield ■■ Sydney Pollack (Etats-Unis, 1977, v.o., 120 min) ○ **Paris Première** **22.30** Tirez sur le pianiste ■■ François Truffaut (France, 1960, N., 80 min) ○ **Cinétoile** **22.55** Conte d'automne ■■ Eric Rohmer (France, 1998, 110 min) ○ **Cinéféaz** **23.50** Impact ■■ Arthur Lubin (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 110 min) ○ **Cinétoile** **0.35** Madame Bovary ■■ Claude Chabrol (France, 1991, 140 min) ○ **TPS Star**

FRANCE 2

12.55 Météo, Journal, Météo **13.55** Inspecteur Derrick Série **14.55** Le Renard Série **16.05** Rex Série **16.50** Un livre *Réflexions sur le terrorisme* - Albert Camus, d'A. Garapon, J. Levi-Valensi et D. Salas **17.00** Des chiffres et des lettres **17.30** Le Prince de Bel-Air Série ♦ **18.00** Parents à tout prix Série ♦ **18.25** Sabrina, l'apprentie sorcière **18.55** On a tout essayé **19.50** Un garç, une fille ♦ **20.00** Journal, Météo ♦



20.55 HAUTE VOLTIGE ■ Film. J. Amiel. Avec Sean Connery, Catherine Zeta-Jones, Ving Rhames, Will Patton, Maury Chaykin. *Suspense* (Etats-Unis, 1974, ♦) ○. 2811124 **Un faux prêtre et un jeune homme préparent un hold-up. Un mélange remarquable de gravité et d'humour.** **1.00** Journal de la nuit, Météo **1.25** Histoires courtes *Aération. Nulle part où aller* ○ 8314815 **2.10** Chanter la vie Divertissement. 2642952.

23.00 LE CANARDEUR ■■ Film. M. Cimino. Avec Clint Eastwood, Jeff Bridges, George Kennedy, Catherine Bach, G. Lewis. *Policier* (Etats-Unis, 1974, ♦) ○. 2811124 **Un faux prêtre et un jeune homme préparent un hold-up. Un mélange remarquable de gravité et d'humour.** **1.00** Journal de la nuit, Météo **1.25** Histoires courtes *Aération. Nulle part où aller* ○ 8314815 **2.10** Chanter la vie Divertissement. 2642952.

3.00 Haïti Les petites machines. 6096934 **3.05** 24 heures d'Info, Météo **3.25** Comme au cinéma, l'émission Invités : Samy Nacéri, Jean-Claude Brialy, Jean Reno, Juliette Binoche, Chiara Mastroianni (130 min) 64185952.

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix **14.50** Le Magazine du Sénat **15.00** Questions au Gouvernement ♦ **15.45** Outremer Mayotte, traditions et modernité **16.30** TO3 Magazine **17.30** Mon kanar **17.45** C'est pas sorcier ♦ **18.15** Un livre, un jour *Chair piment*, de Gisèle Pineaue **18.20** Questions pour un champion **18.50** 19-20 de l'Info, Météo **20.20** Le Fabuleux Destin de... Invités : Marlène Jobert, Pierre Perret.



20.55 LA TRILOGIE MARSEILLAISE - MARIUS Téléfilm. Nicolas Ribowski. Avec Roger Hanin, Eric Poulain, Lenie Scoffie, [1/3] (France - Belgique, 1999, ♦). 9112766 **Un brave cafetier marseillais doit se résoudre à voir son fils embarquer pour le grand large, alors qu'il comptait sur lui pour reprendre son affaire.** **22.30** Météo, Soir 3.

22.55 LA VIE COMME UN ROMAN L'ÈRE DU SOUPÇON Documentaire. Marie-Dominique Robin ○. 2031327 **Depuis l'affaire Dutroux, les plaintes pour pédophilie, parfois infondées, se multiplient ; un instituteur du Doubs, dont on retrace ici l'affaire, en a été l'une des victimes.** **0.00** La Case de l'oncle Doc - Une longue peine ♦ **1.00** Ombre et lumière 7911322.

1.30 Le Fabuleux Destin de... 6690902 **1.50** Soir 3 **2.15** La case de l'oncle Doc Avec ou sans toi. 9437070 **3.45** Les Secrets de la jungle d'Afrique [3/4]. Les termites ♦. 5331601 **4.40** Explore (50 min) 2773815.

CANAL+

14.00 Tout près des étoiles ■■ Film. Nils Tavernier. Avec Aurélie Dupont (Fr., 2000, v.o., ♦) **15.35** Le Vrai Journal Les mystères de l'Eglise catholique ○ **16.25** Le Mexicain Film. Gore Verbinski. Avec Brad Pitt. *Suspense* ○ (EU, 2001) ► *En clair jusqu'à 21.00* **18.30** Hyper Show ○ **19.30** Le Journal des bonnes nouvelles ○ **19.55** Les Guignols **20.05** H Série ○ **20.35** La Grande Course **20.45** Le Journal du cinéma.



21.00 LE HOLD-UP Téléfilm. R. Herrington. Avec James Spader, Leslie Stefanson, David Keith, John Livingston, Elan Ross Gibson. *Suspense* (Etats-Unis, 2001, ♦) ○. 7146785 **Accusé d'avoir braqué une banque, un homme pris en chasse par un policier parvient à s'échapper. Dès lors, il lui faut prouver son innocence.**

22.35 CHRISTOPHE À L'OLYMPIA Concert enregistré à l'Olympia le 11 mars 2002 à Paris. Réalisation de Dominique Gonzalez-Foester et Ange Leccia. 6297308

23.45 Presque célèbre ■■ Film. Cameron Crowe. Avec Patrick Fugit, Kate Hudson. *Comédie* (Etats-Unis, 2000, ♦) ○. 2218178.

1.40 Little Senegal ■■ Film. R. Bouchareb. Avec Sotigui Kouyaté, Sharon Hope. *Comédie dramatique* (France - Allemagne, 2000, ♦) ○. 6845525 **3.15** Football américain Championnat NFL (95 min) 7346934.

FRANCE 5 / ARTE

12.05 Midi les zouzous **13.45** Le Journal de la santé **14.05** Silence, ça passe **14.40** La Culture, une affaire d'Etat ♦ **16.10** L'homme qui aimait les ours Documentaire **16.40** Civilisations disparues [1/4]. La fin des Minoens. Documentaire. **17.30** 100 % Question **18.05** C dans l'air Magazine **19.01** Archimède Magazine **19.45** Arte info, Météo **20.15** 360°, le reportage géo Se marier comme au pays.



20.45 THEMA - POLOGNE, EN ROUTE VERS L'EUROPE DOUZE ANS APRES Documentaire. Marek Drazewski (France - Pologne, 2002). 105863655

21

DISPARITION

Pierre Aigrain

Des semi-conducteurs au secrétariat d'Etat à la recherche

LE PHYSICIEN Pierre Aigrain, pionnier de l'étude des semi-conducteurs et ancien secrétaire d'Etat à la recherche, est mort mercredi 30 octobre à l'hôpital de Garches (Hauts-de-Seine), à l'âge de 78 ans.

« *Mon métier a un nom : la science. Pure, appliquée ou industrielle, c'est toujours de science que je me suis occupé, tant en chercheur qu'en administrateur* », écrivait-il dans *Simple propos d'un homme de science* (Hermann, 1984). C'est pourtant un concours de circonstances qui décide de la vocation de cet élève de l'Ecole navale, né le 28 septembre 1924 à Poitiers et dont la carrière dans la marine tourne court après le sabordage de la flotte française à Toulon, en novembre 1942.

Envoyé à la Libération aux Etats-Unis, pour y suivre une formation de pilote d'aéronavale, il entre au Carnegie Institute of Technology de Pittsburgh, où il obtiendra un doctorat en électrotechnique. C'est là qu'il rencontre le professeur Yves Rocard (père de l'ancien premier ministre Michel Rocard), qui le convainc de revenir en France pour y étudier les semi-conducteurs et lui fournira par la suite un soutien constant. A l'époque, ce domaine de recherche qui allait se révéler si fécond, qu'il s'agisse de la micro-électronique ou de l'optique, est encore quasi inexploré. Il commence une nouvelle thèse sur la

physique du transistor et fonde en 1950, avec un autre jeune physicien, Claude Dugas, rencontré lui aussi aux Etats-Unis, le Laboratoire de physique des solides de l'Ecole normale supérieure de Paris.

IMAGINATION BOUILLONNANTE

Pierre Aigrain joue alors un grand rôle dans la reconstruction de la physique française d'après-guerre, compensant des moyens matériels précaires par une imagination bouillonnante et des échanges fructueux avec les chercheurs américains. Son équipe, dans laquelle nombre de chercheurs talentueux, comme le futur Prix Nobel Pierre-Gilles de Gennes, feront leurs classes avant d'essayer en France et à l'étranger, ouvre de nouvelles voies, qui lui valent une reconnaissance internationale. Ces travaux ont notamment contribué à l'essor des circuits intégrés, ainsi qu'à la naissance des lasers à semi-conducteurs, à la base du développement des télécommunications par fibres optiques aussi bien que de l'avènement des CD et des DVD.

Cet homme « *à l'intelligence chaleureuse et expansive* », « *chercheur visionnaire et professeur fervent* », se souvient l'un de ses premiers élèves, Pierre Baruch, a profondément marqué ses étudiants, qui se rappellent encore « *le rire éclatant, les incessantes trouvailles et l'enthousiasme com-*

munificatif » de leur patron. Plusieurs d'entre eux, désireux de conjurer les défaillances de sa mémoire, ont réalisé avec lui une série d'entretiens dont ils viennent de restituer la teneur, dans un long article que publie la Société française de physique (www.gps.jussieu.fr).

A son activité de chercheur et d'enseignant, Pierre Aigrain a ajouté, à partir des années 1960, un engagement très actif dans la politique de la science. Directeur scientifique des recherches et moyens d'essai du ministère des armées de 1961 à 1965, directeur des enseignements supérieurs au ministère de l'éducation nationale jusqu'en 1967, puis délégué général à la recherche scientifique et technique de 1968 à 1973, il est nommé secrétaire d'Etat à la recherche en 1978, sous le gouvernement de Raymond Barre. Il occupera cette fonction jusqu'à l'arrivée de la gauche au pouvoir, en 1981, affrontant l'hostilité des syndicats de chercheurs, suscitée par un projet de réforme structurelle du Centre national de la recherche scientifique et par sa volonté affichée de mettre le potentiel scientifique du pays davantage au service de ses besoins socio-économiques. Son intérêt pour la politique scientifique se manifeste encore par l'élaboration, en 1975, d'un projet de réforme de l'Académie des sciences visant au rajeunissement de cette institution, qui l'accueillera finalement dans ses rangs en 1988.

VERS L'INDUSTRIE

Dans son laboratoire comme dans la gestion des affaires de la science, Pierre Aigrain n'a cessé de manifester un souci d'ouverture vers le monde de l'industrie. Directeur technique général du groupe Thomson de 1974 à 1978, puis à nouveau de 1981 à 1982, il en devient ensuite conseiller scientifique, contribuant, plus largement, au développement de l'essaimage industriel.

Chargé, dans les dernières années, de diverses missions témoignant de son éclectisme – président du comité de direction de la source européenne de rayonnement synchrotron de Grenoble, responsable d'une étude sur la formation des archéologues, président d'une commission scientifique pour la qualité de l'air, président du comité des grands instruments scientifiques... –, Pierre Aigrain, membre de nombreuses académies étrangères, continuait à intervenir dans le débat public sur la science. Dans une tribune parue en 1996 dans *Le Monde*, il invitait les politiques à « *s'adresser plus souvent aux académies* », tout en soulignant « *les limites aux réponses que les scientifiques peuvent apporter, seuls ou en groupe, aux questions que posent les politiques* ».

Pierre Le Hir

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Gaëlle LE BUZULLIER et **Olivier CANET** ont la joie d'annoncer la naissance de

Matthieu, Yves, Marie,

petit frère de

Flavie,

le 1^{er} novembre 2002.

2, villa d'Idalie,
94300 Vincennes.

Décès

– Francine Aigrain, son épouse, Philippe et Mireille, Yves et Evelynne, Jacques et Nicoletta, ses fils et belles-filles, Maud, Suzanne, Guillaume, Louise, Florian, Laurene, Caroline et Pauline, ses petits-enfants, Michel et Marie-Jeanne Aigrain et leurs enfants, ont la douleur de faire part du décès, le 30 octobre 2002, du

professeur Pierre AIGRAIN, membre de l'Institut.

Il a été inhumé dans l'intimité familiale le 2 novembre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président, Le vice-président, Les secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences, ont la tristesse de faire part du décès, le 30 octobre 2002, de leur confrère

Pierre AIGRAIN, membre de la section de physique de l'Académie des sciences, professeur émérite à l'université Denis-Diderot, ancien secrétaire d'Etat à la recherche.

Pierre Aigrain est l'un des physiciens qui ont le plus profondément marqué la recherche en France depuis cinquante ans. Il est l'un des pionniers de la physique des solides, et ses travaux sur les semi-conducteurs ont été à la base de l'essor de l'électronique moderne. Son action au sein des plus hautes instances de l'Etat lui a permis d'orienter les programmes vers les pistes les plus fécondes de la recherche et de ses applications. A la fois proche des universitaires et des industriels, Pierre Aigrain, par son savoir, son intuition et son rayonnement personnel, s'était acquis admiration et amitié de tous.

– Le président de l'université Paris-VII - Denis-Diderot, Le directeur de l'UFR de physique, Ses collègues et amis, ont la grande tristesse de faire part du décès de

Pierre AIGRAIN, professeur des universités, créateur du groupe de physique des solides, ancien secrétaire d'Etat à la recherche,

survenu le 30 octobre 2002.

Ils s'associent à la peine de ses proches.

– Claudine Noguéra, directrice du groupe de physique des solides des universités Paris-VI et Paris-VII,

Claude Delalande, directeur du laboratoire de physique de la matière condensée de l'Ecole normale supérieure, Et tous les membres des deux laboratoires, ont la peine de faire part du décès de

Pierre AIGRAIN, fondateur des deux laboratoires.

Ils s'associent à la douleur de la famille.

– La Société française de physique a la tristesse de faire part du décès de

Pierre AIGRAIN,

qui fut son président en 1986 et son secrétaire général de 1959 à 1961. (*Lire ci-contre.*)

– Mme Pierre Bloch, son épouse, Jacques et Martine Bloch, François et Gérard Ascher, ses enfants, Olivier, David, Séverine, Cyril, Arnaud et Camille, ses petits-enfants, Ses nombreux amis Et tous ceux qui l'ont aimé et estimé, ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre A. BLOCH, architecte honoraire de la Ville de Paris, DPLG, chevalier de l'Ordre national du Mérite, chevalier des Palmes académiques,

survenu le 28 octobre 2002.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité, au cimetière d'Abondant (Eure-et-Loir).

160, rue Blomet,
75015 Paris.

– Le docteur Régis Bugault et son épouse, le docteur Marie-Chantal Bugault, Le docteur Emmanuel Bugault, ses enfants, Nicolas et Valérie, son épouse, Jérôme, Guillaume et Adrien, ses petits-enfants, Victoire et Charles, ses arrière-petits-enfants, Eliane Bugault, la mère de ses enfants, Le professeur Lakshmi Kapani, sa compagne, Les familles Bugault, Simon et Varenne, ont la grande tristesse d'annoncer le décès, survenu au Raincy (Seine-Saint-Denis), le 27 octobre 2002, dans sa quatre-vingt-sixième année, de

Guy BUGAULT, professeur émérite de philosophie comparée à l'université Sorbonne - Paris-IV.

La cérémonie religieuse a été célébrée par le Père Guy Monnot o.p., dans la plus stricte intimité, au Raincy, le 30 octobre.

« *Nous venons du mystère ; nous retournons au mystère.* »
28 bis, boulevard de l'Ouest,
93340 Le Raincy.

– La famille Grangaud a la douleur de faire part du décès de

Nicole GRANGAUD, épouse GUYARD.

Ses frères et sœurs, Beaux-frères et belles-sœurs, Neveux et nièces, Oncle et tante, Cousin et cousine gardent pour elle une profonde affection.

– Caen.

M. et Mme Paul Louis Halley, leurs enfants et petits-enfants, M. et Mme Robert Halley, leurs enfants et petits-enfants, M. et Mme Bernard Bontoux, leurs enfants et petits-enfants, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, Les familles Halley, Le Cacheux, Groult, Sauvey, Brard, Caresmel, Cassigneul, Damourette, Liorzou, Regnault, Et toutes les personnes qui l'ont assisté avec constance et dévouement, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Paul Auguste HALLEY, fondateur et ancien président du groupe Promodès, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945,

pieusement endormi dans la Paix du Seigneur, le 1^{er} novembre 2002, à Caen, dans sa quatre-vingt-seizième année.

La messe d'inhumation sera célébrée mardi 5 novembre, à 10 h 30, en l'église abbatiale Saint-Etienne de Caen.

Un registre à signatures sera ouvert à l'église.

L'inhumation se fera au cimetière de Montebourg, à 16 h 30.

Pas de fleurs, des prières.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, rue de Maltot,
14000 Caen.

– Les anciens collaborateurs, administrateurs, associés Et partenaires du groupe Promodès ont la tristesse de faire part du décès, dans sa quatre-vingt-seizième année, de

M. Paul Auguste HALLEY, fondateur et ancien président de Promodès, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945.

Les obsèques seront célébrées le mardi 5 novembre, à 10 h 30, en l'église abbatiale Saint-Etienne de Caen.

12, rue de Maltot,
14000 Caen.

– Francine Hyafil, son épouse, Jérôme et Christine Hyafil, Laurent Hyafil et Catherine de Roffignac, François et Sophie Hyafil, Wilhelmina Hyafil-Rense, ses fils et belles-filles, Thomas, Fabien, Philippe, Delphine, Anne, Alexandre, Thibault, Jean-Eric, Laure, Coralie, ses petits-enfants, Fernande Goldschmidt, sa sœur, Jacques et Marianne Hyafil, son frère et sa belle-sœur, Ses nièces et neveux, ont la grande douleur d'annoncer la mort, dans sa quatre-vingt-neuvième année, de

Marc HYAFIL, ancien élève de l'Ecole polytechnique, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945 avec palmes, médaille des Evadés, interné résistant.

Les obsèques auront lieu le mardi 5 novembre 2002, à 11 heures.

On se réunira à la porte principale du cimetière du Père-Lachaise, boulevard de Ménilmontant, Paris-20^e.

Pas de fleurs, mais des dons à la Fondation pour la recherche médicale, 54, rue de Varenne, 75007 Paris.

6, rue de l'Arbreuvier,
92100 Boulogne.

– Talloires.

Sa famille a la tristesse de faire part du décès de

Mme Bernadette MAGRON, née JAUNEAUD,

survenu le 1^{er} novembre 2002, en son domicile.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Talloires, le mercredi 6 novembre, à 14 h 30.

Condoléances sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Jean-Louis Malandain, Vincent et Manuela avec Corentin, Marine et Hermeline, Gaëlle (?), Gaud avec Kevin, Maeva et Philomène, Simon et Marie-Paule, ont la tristesse de faire part du décès de

Michèle MALANDAIN, née CELTON,

survenu à Angers, le 29 octobre 2002.

Selon sa volonté, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

19, rue du Docteur-Renou,
49620 La Pommeraye.

– Patrick Vidal de Verneix, Bénédicte Verone de Veyrac, Bernard Deruelle, Gérard Abadjian, Jean-Luc Chevalier, Pascal Guittou-Lavayssière, Delphine Legouhy, ses associés, Kjell Kirkam, Véronique Martin, Badja Ouadah, ses collaborateurs, Et tous les membres du cabinet, ont la tristesse de faire part du décès de

Patrick PERRIN, avocat à la cour,

survenu le 28 octobre 2002, à l'âge de quarante-sept ans.

GIE Avocats et Conseils associés,
4, rue Cambon,
75001 Paris.

Anniversaires de décès

– Il y a vingt ans, le 5 novembre 1982,

Yves CIAMPI

disparaissait.

Que ceux qui l'ont connu et apprécié aient une pensée pour lui.

William SALOMÉ,

(24 novembre 1969 - 5 novembre 1999).

« *La mort de nos amis ne compte pas du moment où ils meurent, mais de celui où nous cessons de vivre avec eux.* »
Chateaubriand.

De la part de
Manuel Chevallier.

Conférences

L'université Paris-IV (chaire baron von Oppenheim) organise au cours de l'année universitaire 2002-2003

une série de conférences sur « **Berlin et l'Allemagne réunifiée** ». Le 6 novembre, Henrich August Winkler (professeur à la Humboldt-Universität de Berlin) parlera de « **Die Entstehung der Berliner Republik als politisches und kulturhistorisches Phänomen** ». Le 20 novembre, Michael Cullen (journaliste) traitera de « **Die gestalterische Zukunft Berlins** ».

Les conférences ont lieu à 18 heures, au Centre universitaire Malesherbes, 108, boulevard Malesherbes, Paris-17^e. **Entrée libre** dans la limite des places disponibles.

Formations

– Le CNAM vous informe de l'ouverture, sous la responsabilité de Dominique Lecoq (enseignant-chercheur), d'une formation intitulée « **Conduite de coaching et supervision** » (à partir du 15 janvier 2003). L'objectif de cette formation est de développer les capacités managériales appelées par une nouvelle situation de travail : promotion, mobilité, reconfiguration d'unité... Renseignements et inscription : Francis Mesguich. Tél. : 01-40-27-23-36. **E-mail : mesguich@cnam.fr**

Communications diverses

– **Centre communautaire de Paris** : le programme novembre - décembre 2002 est paru. Colloques, débats, rencontres, spectacles, enseignements, oulpanim, clubs et ateliers. **Demande de programme. Fax : 01-53-20-52-50, 01-53-20-52-51.**

Soutenances de thèse

– **Mme Laurence Le Douarin** soutiendra sa thèse de doctorat en sciences sociales intitulée « **L'entrée de l'ordinateur dans la famille** », devant un jury composé de François de Singly (Paris-V), Josiane Jouié (IFP-Paris-II), Dominique Pasquier (EHESS-CNRS), Madeleine Akrich (Ecole des mines) et du directeur de thèse André Akoun (Paris-V), le vendredi 8 novembre 2002, à 14 h 30, dans l'amphithéâtre Durkheim, université René-Descartes - Paris-V, à la Sorbonne, 12, rue Cujas, Paris-5^e.

A LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde (www.lemonde.fr/carnet) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au Journal officiel, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.

JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel du vendredi 1^{er} novembre sont publiés :

● **Affaires sociales** : un décret relatif à l'organisation financière des régimes d'assurance-vieillesse des travailleurs non salariés des professions non agricoles et de certains régimes spéciaux et modifiant le code de la Sécurité sociale et le code de l'aviation civile.

● **Consommation** : un décret por-

tant application du code de la consommation en ce qui concerne l'étiquetage des produits de la pêche et de l'aquaculture.

DOCUMENTS OFFICIELS

L'Assemblée nationale publie une proposition de loi sur la protection des mineurs contre les scènes de violence et de pornographie. www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion0317.asp
Le Sénat publie la proposition de loi modifiant certaines dispositions du code de commerce relatives aux mandats sociaux, adoptée définitivement par le Sénat le 15 octobre. www.senat.fr/dossierleg/pplo2-007.html

Chaque jeudi avec

Le Monde
DATÉ VENDREDI

retrouvez

LE MONDE DES LIVRES

Abonnez-vous au Monde pour **27,70 € (181,70 F)** par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour **27,70 € (181,70 F)** par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal.

201MQPAN

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature : []

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01-44-97-54-54 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/min)

"Le Monde" (USPS-009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	Organisme créancier : Société Editrice du Monde 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05		
TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER			
Nom			
Prénom			
N°rue			
Code postal [] [] [] [] [] [] Ville			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)			
.....			
N°rue			
Code postal [] [] [] [] [] [] Ville			
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER			
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB

LES BALADES DE L'AUTOMNE

Finistère, chez les tailleurs de pierre



Au sud du bourg de Lanildut (Finistère), le sentier, à l'abri des vents d'automne, longe l'estuaire de l'aber Ildut et permet de se faire une idée précise de ce qu'était, il y a à peine un demi-siècle, un chantier d'extraction de granit.

La carte des lieux est éloquent : sur la rive droite de l'aber, des dizaines de maisons, des propriétés opulentes sous les frondaisons, s'étagent sur un coteau orienté au sud. Rive gauche, pas une maison d'habitation au bord de l'eau, mais les ruines d'une forge, des fronts de taille de carrière que la végétation est en train de gommer et des chemins perpendiculaires à l'eau qui partent à l'assaut d'une colline où prospère l'agriculture moderne.

droite après le pont et pique au nord le long de ce qui n'est encore qu'un fort ruisseau. Après 800 mètres, virage vers l'ouest. La marée haute remonte dans l'aber et lui donne des allures de petite mer. Le sentier bien dessiné serpente entre garennes, champs cultivés et bois de conifères.

Après 2 kilomètres apparaissent les anciennes carrières. On voit bientôt les restes d'un quai de chargement du granit et les grosses dalles façonnées en marches d'escalier cyclopéennes descendant vers l'eau. Le bâtiment de la forge est ruiné. On peut deviner dans le sol le chemin métallique d'une grue.

A la cale Kerglonou, on aperçoit, juste de l'autre côté du bras de mer, l'église de Lanildut et son cimetière marin. On continue cap à l'ouest jusqu'à l'anse de Milin-an-Aod et son point de vue sur l'embouchure. De cet endroit, la vue embrasse la haute mer qui s'étend de l'autre côté du rocher du Crapaud.

Après la cale de Porscave, au fond de l'anse, reprendre vers l'est les chemins d'exploitation de Kermeuzet, puis de Kervengar et suivre la D 28 jusqu'au retour à Pont-Reun. (Au total : 10 kilomètres.)

Pol Teodeg
(Bretagne Magazine)

PRATIQUE

● **Accès :** on rejoint cette partie de la côte des abers depuis Brest, la promenade de 10 kilomètres débute au Pont-Reun, sur la route qui va de Brélès à Plouarzel, la départementale D 28.
● **Se renseigner :** le comité départemental du tourisme du Finistère, tél. : 02-98-76-20-70 ; office de tourisme de Ploudalmézeau et sa région, tél. : 02-98-48-12-88 ; mairie de Lanildut, tél. : 02-98-04-30-05.
● **Adresses :** premier port goémonier d'Europe, la commune de Lanildut possède de belles demeures en pierre de taille ainsi que d'anciens lavoirs et un four à goémon. Chambres d'hôtes, le Clos d'Ildut, tél. : 02-98-04-43-02.



CARNET DE ROUTE

A Orania, enclave blanche en Afrique du Sud

ORANIA

de notre envoyée spéciale
Déboulinés les uns après les autres, les bustes de Heinrich Verwoerd, le théoricien et premier ministre de l'apartheid, assassiné en 1966, n'ont pas tous fini dans les décharges de la nouvelle Afrique du Sud. Une bonne demi-douzaine, collectée à travers tout le pays, a trouvé un sanctuaire : Orania, le « volkstaat », la « patrie » des afrikaners. Dans la région semi-désertique du Northern Cape, la bourgade s'étend sur 3 500 hectares de terres arides. Orania est une propriété privée.

Officiellement, les Noirs ne sont pas interdits de séjour à Orania. Un journaliste noir demandait un jour à Carel Boshoff, fils du fondateur de la ville et petit-fils de Heinrich Verwoerd, s'il pouvait s'installer ici. « Si vous partagez nos valeurs, comme le christianisme, la défense et la promotion de la culture des afrikaners et que vous respectez les règles, oui, vous pouvez venir. » Un peu surpris, une fois la caméra éteinte, le journaliste glisse : « Etiez-vous sérieux quand vous m'avez fait cette réponse ? » « Autant que vous en me posant la question », lui a répondu Carel Boshoff.

L'histoire d'Orania commence avec les premiers signes de l'effondrement de l'apartheid, à la fin des années 1980. Emeutes, grèves, répression, le pays est sous état d'urgence. La suprématie des afrikaners, descendants d'Européens, installés dans le pays depuis le XVII^e siècle, n'a jamais été autant menacée. Ils savent que la démocratie privera du pouvoir cette minorité blanche qui se considère comme une « tribu africaine ». Mais le rêve d'une nation afrikaner n'est pas encore mort. En 1990, année de la libération de Nelson Mandela, Carel Boshoff père cherche un lieu où les afrikaners pourraient vivre entre eux, quand il découvre cette cité fantôme. Construite au bord du fleuve Orange par la Société nationale des eaux pour héberger des employés chargés de l'aménagement du réseau fluvial, Orania doit être détruite. Pour 1,5 million de francs, Carel Boshoff, associé à une vingtaine de



HENNER FRANKENFELD / PICTURENET

Carel Boshoff à côté du buste du théoricien de l'apartheid, Heinrich Verwoerd.

partenaires, achète le volkstaat.

Dix ans après, 600 personnes ont choisi de vivre ici. Les maisons ont été rénovées, les jardins sont fleuris, les pelouses bien entretenues. Les enfants pédalent à travers le village tranquille où tout le monde se connaît. « Ici, je peux enfin laisser mes filles jouer dehors sans m'angoisser. »

Heinrick Van Wyk, le nouveau médecin d'Orania, a fui le stress et la criminalité des grandes villes. Mais aussi ses patients « d'une autre culture » qu'il avait du mal à soigner parce qu'« ils ne fonctionnent pas comme nous ».

« On pourrait accueillir 1 200 personnes », explique John Strydom, chargé des relations publiques. Mais on ne se presse pas aux portes d'Orania. La vie y est austère et rude. « Notre fierté, c'est le travail. Ici, tout le monde retousse ses manches. » Pas d'employés noirs bon marché comme dans toutes les autres fermes des environs. Ici, les exploitations agricoles sont de petite



taille pour pouvoir être entretenues en famille. « Le principal échec de l'apartheid, c'est de ne pas avoir créé un Etat pour les afrikaners », explique Carel Boshoff. « La prétendue nation arc-en-ciel ignore les différences, néglige les minorités. Mélanger toutes les ethnies, cela aboutit à des guerres sanglantes, on voit ça dans toute l'Afrique, assure le « maire » d'Orania, Prinzloo Potgieter. Nous ne sommes pas contre les autres, nous voulons vivre entre nous, cela n'a rien à voir avec du racisme ou avec l'apartheid. »

Les habitants d'Orania se défendent d'être des nostalgiques de l'ancien régime, même si une statue de Heinrich Verwoerd domine du haut d'une colline tout le village et qu'un musée lui est consacré. « Nous nous inscrivons dans la lutte contre la mondialisation. Nous voulons montrer qu'il existe d'autres façons de vivre et de se développer », explique Frans De Klerk, présenté comme l'économiste d'Orania. « Nous partageons notre expérience de développement local avec des communautés noires », avance-t-il. Mais Orania veut aller plus loin, gagner une forme d'indépendance. Déjà dotée d'un drapeau, Orania se bat pour obtenir le statut de municipalité et compte mettre bientôt en service sa propre monnaie.

La fierté de la communauté est son école, la « volkskool », qui fonctionne sur un système mis au point par la société informatique locale. Pas de tableau noir mais des ordinateurs avec un programme d'enseignement en afrikaans. La méthode, disponible sur cédérom est vendue à travers tout le pays. Cette image de cité modèle a fait l'objet d'un reportage diffusé récemment à la télévision. Elle a provoqué des réactions très vives, notamment dans la presse. « Orania, ce n'est pas du développement durable, c'est du racisme durable », s'est insurgé un éditeur de presse du plus grand quotidien national, lançant l'idée de faire d'Orania une attraction pour les touristes qui voudraient voir des « reliques du passé ».

Fabienne Pompey

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Lettres de M^{me} de Staël à M^{me} Récamier

M^{me} DE STAËL et M^{me} Récamier s'étaient rencontrées pour la première fois à Paris en 1798, le Directoire s'achevant. L'éloquente fille de Necker, devenue par son mariage la femme de l'ambassadeur de Suède, exerçait alors les prestiges de son impétueux génie verbal, comme la grâce et la beauté de la jeune Juliette Récamier triomphaient déjà dans la société parisienne, heureuse de se retrouver et de revivre après la tourmente.

Les deux femmes s'étaient convenu malgré la différence d'âge, et leur amitié avait pris un tour affectueux, familier et confidentiel qui donne tout leur intérêt aux lettres de l'auteur de *Corinne*, qu'Emmanuel Beau de Loménie vient de publier en une édition intégrale très soigneusement annotée. Enthousiaste et discursive comme elle était, M^{me} de Staël dit tout à son amie de ce qui lui passe par la tête dès qu'elles se trouvent

éloignées l'une de l'autre. Et si l'on doit regretter que les réponses de Juliette n'aient pas encore été publiées, les lettres de M^{me} de Staël suffisent à laisser entendre ce que la coquette Récamier lui écrivait de son côté, ménageant son jeu et réservant son quant-à-soi, sous le couvert de la plus fuyante et nonchalante amabilité.

Emile Henriot
(5 novembre 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



■ **« Le Monde Economie ».** Comme chaque semaine, notre supplément est disponible en ligne.

■ **UTLS.** Tous les jours à 18 h 30 et jusqu'au 8 novembre, les conférences de l'Université de tous les savoirs consacrées aux « Interfaces » peuvent être écoutées en ligne sur lemonde.fr

■ **Check-list.** Dès le matin, un tour d'horizon de l'actualité, l'agenda de la journée, une revue de presse Web et un aperçu du Monde du jour. Pour nos abonnés.

CONTACTS

► **RÉDACTION**
21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél. : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

► **ABONNEMENTS**
Par téléphone : 01-44-97-54-54
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>
Par courrier : bulletin p. 38
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

► **INTERNET**
Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>
Site nouvelles technologies : <http://interactif.lemonde.fr>
Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

Marché de l'emploi : <http://emploi.lemonde.fr>
Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>
Marché de l'immobilier : <http://immobilier.lemonde.fr>

► **TÉLÉMATIQUE**
3615 lemonde

► **DOCUMENTATION**
Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>

► **COLLECTION**
Le Monde sur CD-ROM : 01-44-09-43-21
Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

► **LE MONDE 2**
Abonnements : 01-44-97-54-54
En vente : « Télé-réalité » : les nouveaux maîtres de l'écran »

■ Tirage du Monde daté dimanche 3-jundi 4 novembre 2002 : 559 158 exemplaires. 1 - 3 Nos abonnés de France métropolitaine trouveront avec ce numéro un encart pour « Le Monde Initiatives ».

LE GRAND DÉBAT

RTL Le Monde

ALAIN JUPPÉ / FRANÇOIS HOLLANDE

LA NOUVELLE SITUATION POLITIQUE

LUNDI 4 NOVEMBRE / 18:30

Alain Duhamel - RTL / Anne-Line Roccati - Le Monde

RTL

Cette émission est également retransmise à 20:30 sur


 LA CHAÎNE PARISIENNE
LA CHAÎNE PARISIENNE
ANNUAIRE NATIONAL

Le Monde

ECONOMIE

MARDI 5 NOVEMBRE 2002



EUROPE

Selon Francis Mayer, le vice-président de la Banque européenne d'investissement, les quinze doivent épauler le développement des pays du sud du bassin méditerranéen

p. IV

TRIBUNES

Gerhard Schröder doit faire face au malaise économique de l'Allemagne. Mais les réformes sont difficiles à entreprendre, car le chancelier dispose d'une faible majorité

p. VI

EMPLOI

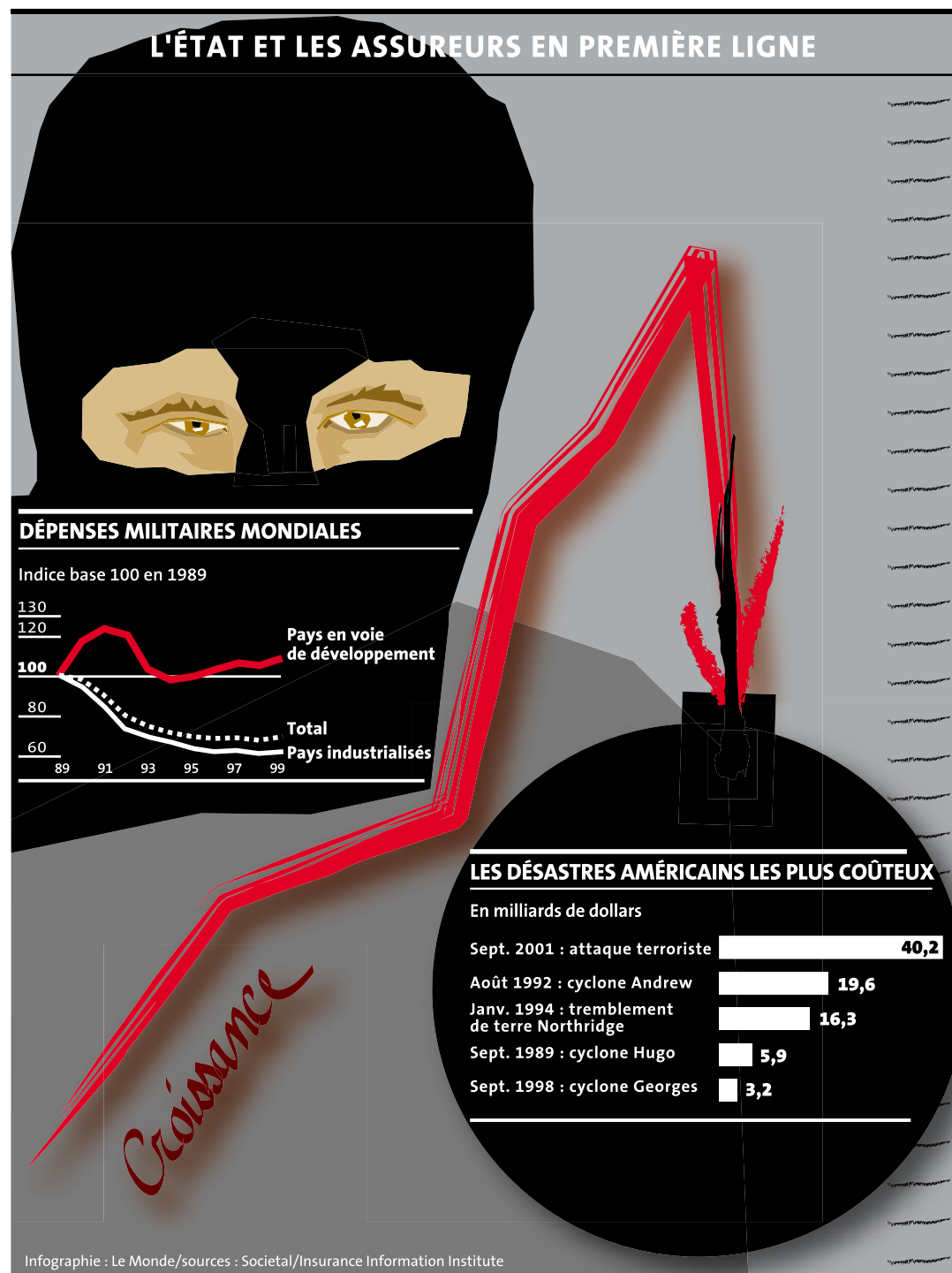
- Les injonctions adressées par Jean-Pierre Raffarin aux chefs d'entreprise pour embaucher des jeunes et aux artisans pour créer 500 000 emplois sur cinq ans feront-elles baisser les chiffres du chômage ? p. VII
- La controverse sur le certificat médical d'aptitude s'amplifie p. VIII

OFFRES D'EMPLOI

- Dirigeants p. IX
- Industrie p. X
- Administration et gestion P. XI et XII
- Collectivités territoriales p. XIV

CETTE CRIMINALITÉ GLOBALISÉE AUGMENTE STRUCTURELLEMENT LES COÛTS ET PÉNALISE L'ACTIVITÉ MONDIALE

Le terrorisme, une bombe de plus contre la croissance



Twin Towers, Bali, Philippines, Moscou... L'actualité et la macro-économie se sont enrichies d'une nouvelle variable : le terrorisme. Pas des crimes et des exactions semi-mafieux et localisés tels qu'ils sévissent en Corse ou au Pays basque, mais un terrorisme moderne, totalement délocalisé et résolument international. Cette menace-là n'est plus sporadique, mais permanente. Surtout, sa capacité de destruction peut se révéler deux, trois, dix fois supérieures à celle de l'ouragan le plus meurtrier. Pour un coût de fabrication inférieur au demi-million de dollars,

l'attentat du World Trade Center de septembre 2001 a ainsi engendré le plus important sinistre jamais décaissé par les compagnies d'assurance : soit 40 milliards de dollars. Un chiffre qui ne tient pas compte des perturbations liées aux mesures de sécurité qui, dans les jours ayant suivi le 11 septembre, ont affecté les échanges économiques « non seulement en Amérique du Nord mais aussi dans le monde entier », indique une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). On le sait aujourd'hui, les attentats du 11 septembre ont amplifié le ralentissement déjà amorcé de la croissance mondiale. Mais au-delà

de cet aspect conjoncturel, la lutte contre le terrorisme va représenter un coût macroéconomique croissant et surtout permanent. Aux Etats-Unis et dans les grandes organisations internationales (OCDE, FMI...), les chercheurs se sont mis au travail pour tenter de cerner l'importance de cette nouvelle variable macroéconomique. Leurs travaux partent du constat que les grands pays occidentaux offrent des vulnérabilités structurelles. Richesses humaines et matérielles sont concentrées dans de gigantesques mégapoles presque impossibles à protéger. Quant aux circuits d'échanges, ils reposent sur différents systèmes (aériens, maritimes,

routiers, électroniques) relativement faciles à perturber.

Se prémunir autant que possible contre un risque de destruction de masse imprévisible oblige à un reformatage généralisé. De l'appareil d'Etat comme des budgets. Les Etats-Unis ont réagi les premiers en instituant un quasi-ministère de la sécurité nationale (*department of homeland security*). En Europe et aux Etats-Unis, les budgets de la police et de l'armée, qui ont été notablement augmentés (+12% aux Etats-Unis, +7% en France), vont rester durablement élevés. Mais cela ne suffira pas. Les budgets des administrations civiles vont également servir à atteindre des objectifs de sûreté publique.

Ainsi, la militarisation des 4 000 réservoirs d'eau potable du territoire français ne se fera pas avec les crédits du ministère de la défense ou de l'intérieur, mais avec les budgets des départements, des régions et de différents ministères (santé, logement...). De même, la constitution et le renouvellement permanent de stocks d'antibiotiques, de vaccins en tout genre, destinés à atténuer les effets d'un attentat biologique ou chimique, sont financés par le budget de la Sécurité sociale. Lequel n'a pas spécialement besoin de ce type de dépenses improductives mais nécessaires.

Des exercices de secours de masse en cas d'attaque chimique ont récemment été expérimentés – et donc financés – par le ministère de l'intérieur. « Ces exercices ont surtout révélé que la réponse que nous sommes capables d'apporter n'est pas au niveau de la menace », indique un expert. Des sommes plus importantes encore vont donc devoir être mobilisées à l'avenir pour que, en cas d'attaque terroriste biologique, chimique ou nucléaire, des secours dignes de ce nom puissent être organisés en direction des populations civiles.

Côté marchandises, la sécurisation des échanges a aussi un coût qui peut se révéler élevé. Les douanes européennes et américaines en sont si conscientes que, pour éviter d'allonger interminablement les files d'attente et la paperasserie, qui coûtent cher aux entreprises, elles ont commencé d'internationaliser la surveillance des conteneurs de part et d'autre de l'Atlantique. Plutôt que d'intensifier les contrôles au départ et à l'arrivée, l'effort sera plutôt porté au départ. Avec le risque que les échanges avec le tiers-monde, jugé moins sûr, soient pénalisés.

Dans le secteur de l'assurance, une solution devra être trouvée au fait que les grandes compagnies refusent depuis le 11 septembre d'assurer les dommages liés au terrorisme. Ainsi, à l'OCDE, des économistes réfléchissent à « marcher la couverture des dégâts terro-

ristes : « Vu les montagnes d'argent qui se sont volatilisées en deux années de baisse continue des cours, on se dit qu'assurer les dégâts matériels et humains causés par une bombe chimique ou biologique ne devrait pas effrayer les marchés », déclare un responsable de l'OCDE.

culièrement les échanges marchands, estiment que leur sécurisation aura fatalement un coût macroéconomique élevé. « La baisse du coût des transports et leur fiabilité accrue ont joué un rôle primordial dans la croissance économique de ces dernières décennies. Grâce à

« Dans une situation qui ne se dégraderait pas, l'impact sur la croissance mondiale pourrait être, au cours des prochaines années, de 0,25 point de PIB par an »

URI DADUSH, BANQUE MONDIALE

Ces dépenses de sécurité, forcément improductives, auront inévitablement un impact sur la croissance. Uri Dadush, économiste à la Banque mondiale, estimant que les pays pauvres risquent d'être les plus pénalisés par le terrorisme, considère que, « dans une situation qui ne se dégraderait pas, l'impact sur la croissance mondiale pourrait être au cours des prochaines années de 0,25 point de PIB par an ». Patrick Lenain, Marcos Bonturi et Vincent Koen, économistes à l'OCDE, qui ont étudié plus parti-

la logistique moderne, de nombreuses entreprises ont pu internationaliser leurs chaînes d'approvisionnement, réduire leurs stocks, travailler à flux tendu et devenir plus productives. » En d'autres termes, « le renchérissement des transports et leur ralentissement pourraient avoir des conséquences négatives pour la croissance dans tous les pays, riches ou pauvres ». Et il est probable que le choc serait plus durement ressenti au Sud qu'au Nord.

Yves Mamou

CONCOURS PRISM
COMMUN A 7 ÉCOLES DE COMMERCE ET DE MANAGEMENT

7 OPPORTUNITÉS D'EXPRIMER SA PERSONNALITÉ.

Cursus en 5 ans
Admission après BAC

www.concours-prism.com

N° Vert 0 800 16 20 17

ISEG

Centralisation Concours PRISM - 112 avenue Kléber - 75116 Paris

PARIS • BORDEAUX • LILLE • LYON • NANTES • STRASBOURG • TOULOUSE

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

QUESTIONS-RÉPONSES

Menaces

1 Comment définir le terrorisme ?

Un groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a tenu mardi 29 octobre sa première réunion à Paris, pour élaborer de nouveaux schémas d'indemnisation des risques majeurs et tenter par là même d'élaborer une définition du terrorisme qui satisfasse l'ensemble des acteurs des pays membres. Aussi étrange que cela paraisse, le terrorisme n'a que des définitions nationales et pas de définition valide au plan international qui puisse servir de base à une jurisprudence.

Si tout le monde s'accorde à reconnaître les attentats du World Trade Center, de Kuta Beach à Bali, du pétrolier *Limburg* ou la prise d'otages de Moscou comme des événements non accidentels ayant pour but de semer la terreur ou de peser sur l'action d'un gouvernement, il est difficile de les regrouper sous une définition simple et commune. La question de savoir si les agissements du tireur isolé de Washington relèvent ou non du terrorisme est importante : elle va conditionner l'indemnisation des familles des victimes. Il importe donc que des organismes internationaux travaillent à sortir le terrorisme de son acception nationale pour lui donner un sens univoque et reconnu au plan international.

2 Quand peut-on parler de « méga-terrorisme » ?

Le terrorisme n'est pas une donnée historique neuve. Des détournements d'avion qui eurent lieu dans les années 1970 aux attentats-suicides commis au Proche-Orient, la liste est longue de l'ingéniosité dans la destruction et le meurtre. Mais la notion de « mégarisques » employée aujourd'hui dans la terminologie assurancière évoque des actes d'un type nouveau utilisant des armes de destruction massive et pouvant provoquer des dégâts d'une ampleur inimaginable auparavant : une bombe « sale » portable d'une capacité explosive de 20 000 tonnes de TNT explosant à Paris ou à New York n'a rien d'impossible, mais peut créer des dégâts humains et matériels dont le montant est quasi impossible à évaluer.

Dans leur étude, publiée en anglais par l'OCDE et consacrée aux conséquences économiques du terrorisme, Patrick Lenain, Marcos Venturi et Vincent Koen écrivent qu'« une bombe "sale" lancée sur New York City pourrait rendre inhabitable une partie importante de la zone géographique. Le potentiel de production des Etats-Unis pourrait être

réduit de 3 %, ce qui est équivalent au produit intérieur brut (PIB) d'un petit pays membre de l'OCDE... Wall Street serait fermée et la reprise des cotations dépendrait des sauvegardes de données qui auraient été organisées... Le désordre dans les transports, la fermeture des ports et des aéroports, les mesures de sécurité des autres moyens de transport rendraient plus lent et moins sûr tout système de livraison... La confiance des ménages et des agents économiques dans le gouvernement et sa capacité à protéger le pays serait gravement affectée. »

3 Quelle réorganisation faut-il opérer dans le transport maritime de marchandises ?

200 millions de cargos porte-conteneurs abordent chaque année les principaux ports de la planète. 5,7 millions d'entre eux pénètrent dans un port américain. Les Douanes des Etats-Unis ont calculé que la moitié des biens importés par leurs ressortissants débarquent de ces navires. Pour sécuriser ces transports de marchandises sans provoquer de files d'attente trop importantes, les Etats-Unis ont signé des accords avec une vingtaine de ports étrangers : des inspecteurs américains seront ainsi basés au Havre, à Hambourg, à Rotterdam... pour aider à identifier les conteneurs qui représentent un risque pour la sécurité du territoire américain. La globalisation, c'est aussi celle des organismes de sécurité.

4 En quoi le terrorisme bouleverse-t-il les conceptions militaires traditionnelles ?

Le terrorisme oblige les militaires à repenser les systèmes de défense en fonction de leur capacité à protéger les populations civiles. Ainsi, l'arsenal nucléaire, fort utile dans une politique de dissuasion Etat contre Etat, ne sert à rien en cas d'attaque par un commando. La lutte contre le terrorisme pourrait pousser les sociétés qui en sont victimes à « militariser » leur population civile, c'est-à-dire à créer des forces de sécurité civile qui puissent être mobilisées rapidement en cas d'attentat chimique ou biologique. L'avantage (très secondaire) de la notion de mégarisque, en Europe notamment, est qu'elle oblige déjà les Quinze à penser la prise en charge et les secours de manière commune. Car il fait peu de doute que des milliers de personnes blessées le même jour à un endroit donné puissent trouver une place dans les hôpitaux de leur région.

Le terrorisme, une variable économique qui augmente les coûts

UNE SÉCURISATION DU TERRITOIRE AMÉRICAIN REPRÉSENTERAIT 0,5 POINT DE PIB ET UN SEPTIÈME DU BUDGET DE LA DÉFENSE

Paul O'Neill, secrétaire américain au Trésor, a indiqué, le 14 octobre dernier, devant le Congrès, que des projets immobiliers d'une valeur globale de 15 milliards de dollars étaient bloqués : les banques américaines refusent tout crédit aux promoteurs parce que les assureurs ne veulent pas, de leur côté, assurer le moindre projet d'immeuble de grande hauteur contre le terrorisme.

L'insécurité physique des biens et des personnes est-elle en train d'enrayer la mécanique du capitalisme de ce début de XXI^e siècle déjà ébranlé par les scandales financiers? Toute conclusion de ce type serait prématurée. En revanche, le terrorisme est bel et bien devenu une variable économique avec laquelle il faut compter.

En France, Bercy considère que

la montée des coûts destinés à compenser le risque terroriste est un sujet « sérieux » mais n'a pas commandé d'étude. Un responsable de l'Insee indique que le coût économique du terrorisme « est plus un sujet de discussion qu'un sujet de travaux », mais que la hausse des budgets de défense et de sécurité intérieure intègre partiellement les contraintes.

Outre-Atlantique, en revanche, la littérature économique est plus dense. Michael O'Hanlon, professeur adjoint à l'université de Princeton, indique dans une étude intitulée « Protecting American Homeland » qu'une sécurisation globale du territoire américain représenterait « 0,5 point de PIB et un septième du budget de la défense. Les Etats, les villes et le secteur privé investiraient tout autant. Mais certains de ces coûts sont déjà inscrits, ce qui réduit l'apport d'argent frais. »

Bart Hobijn, économiste à la Federal Reserve Bank de New York, qui s'interroge sur « le coût de la sécurité du territoire national », aboutit à une conclusion qui n'est pas très éloignée puisqu'il indique que celle-ci « réduira la productivité du secteur privé d'au plus 0,8 % ».

A Paris, trois chercheurs à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Patrick Lenain, Vincent Koen et Marcos Bonturi, ont analysé que le terrorisme allait faire grimper les coûts de trois millions-clés de la globalisation : l'assurance, la sécurité et les transports (notamment aériens). Les assureurs ont ainsi

radicalement changé d'avis : après avoir longtemps considéré le terrorisme comme un coût négligeable, ils estiment aujourd'hui que le risque dépasse les limites de leur tiroir-caisse. Rappelons que l'attentat du World Trade Center a représenté le sinistre le plus grave de l'histoire du secteur (40,2 milliards de dollars, le double si on y ajoute la responsabilité civile).

VOLONTÉ DE L'ÉTAT

Aux Etats-Unis, l'Etat assure en dernier ressort les dépôts bancaires, les dégâts causés par les émeutes ou la contamination nucléaire, mais rechigne à « ajouter le terrorisme à sa liste. Il espère que le marché saura créer la structure ad hoc », indique Patrick Lenain. Faute de décision, les compagnies aériennes américaines ont créé Equitime pour s'autoassurer contre le terrorisme. En France, les professionnels ont créé un pool, Gareat, qui rend obligatoire l'assurance contre le terrorisme, moyennant une surprime (185 millions d'euros en 2002). Mais la rapidité avec laquelle cette structure a été montée doit tout à la volonté de l'Etat de jouer les réassureurs en dernier ressort...

La sécurisation des ports et aéroports représente un enjeu essentiel pour la croissance économique mondiale. Mais elle engendre aussi des surcoûts qui pénalisent cette même croissance : non seulement il faut financer des nouveaux dispositifs techniques et humains de contrôle, mais ceux-ci peuvent peser sur la rapidité des

échanges. « Nous vivons sous le régime Vigipirate renforcé », déclare Patrick Cornet, porte-parole du Port autonome du Havre. Est-ce à dire que le trafic marchandises est ralenti par les contrôles ? « Il y a quelques années, on nous accusait d'entraver le commerce par nos procédures. Aujourd'hui, c'est l'inverse, les opérateurs en réclamation », plaisante Pierre Fond, sous-directeur chargé de la lutte contre la fraude à la direction générale des douanes.

Les contrôles sont donc bien accueillis, mais les perturbations qu'ils peuvent créer aux industries qui travaillent en flux tendu et les surcoûts directs et indirects qu'ils engendrent restent toujours difficiles à calculer. « Les spécialistes estiment que, depuis les attentats, le coût total des mesures de sécurité pourrait atteindre 1 % à 3 % de la valeur des marchandises », indique Patrick Lenain, soit un pourcentage non négligeable, sachant « que l'élasticité des échanges extérieurs aux coûts de transaction est de l'ordre de 2 % à 3 % ».

Il faudra au terrorisme bien de la constance et de la progression dans l'horreur pour détruire les fondements de la mondialisation des échanges. Mais le libéralisme se défendra d'autant mieux qu'il entreprendra au plus vite de réduire les financements occultes, le blanchiment d'argent, la fraude fiscale..., dont les circuits opaques sont largement utilisés par les groupes qui ont la terreur pour métier.

Yves Mamou

Moins de visas, moins de rentrées dans les caisses américaines

NEW YORK correspondance

LE NOUVEAU SALON new-yorkais WorldSource est à la pointe de l'industrie textile et de l'habillement. C'est là que les représentants des grandes marques américaines rencontrent les producteurs susceptibles de leur fabriquer des vêtements à petits prix. Mais lors du dernier show, en octobre, une quarantaine d'exposants, sur un total de cent inscrits, manquaient à l'appel. Des PDG, des directeurs marketing, des patrons d'usine d'Inde, d'Egypte, d'Equateur, de Chine n'avaient pas réussi à décrocher leur visa à temps...

Après l'attaque terroriste du 11 septembre sur le World Trade Center, le ministère américain de la justice a resserré d'un cran les contrôles exercés sur les visiteurs aux Etats-Unis. Les représentants des Etats classés « sponsors du terrorisme » : Irak, Iran, Syrie, Libye, Corée du Nord, Soudan et Cuba sont, bien sûr, les premiers visés. Mais ils ne sont pas les seuls. Les hommes de 16 à 45 ans de vingt-six autres pays, le plus souvent islamiques, sont eux aussi sous haute surveillance. Et les demandes de visa, qui étaient expédiées auparavant en quelques semaines, attendent parfois six mois pour être acceptées ou refusées.

Les exposants étrangers qui, à la dernière minute, décident de tenter leur chance sur le marché américain en sont pour leurs frais : ils n'auront même pas l'occasion de voir la statue de la Liberté. Les hommes d'affaires souffrent. Les artistes aussi.

TROP SUSPECT

Le metteur en scène iranien Abbas Kiarostami, 62 ans, Palme d'or à Cannes en 1997, a été jugé trop suspect pour avoir le droit d'assister à la première de sa nouvelle œuvre au New York Film Festival. De même, la diva pop iranienne Googoosh, attendue par des milliers de fans américains, n'a pas pu honorer son concert, à 175 dollars la place, à Los Angeles en septembre. Et les musiciens cubains de l'Afro Cuban All Stars ont dû annuler leurs représentations de l'automne à Berkeley et San Francisco. Les producteurs américains de concerts, habitués à faire venir les artistes étrangers, perdent, disent-ils, des dizaines de milliers de dollars en réservations sur les bannis, danseurs du Bolchoï, joueurs de jazz d'Amérique latine, concertistes iraniens... La liste des suspects « célèbres » ne cesse de s'allonger. Celle des anonymes est encore plus importante. Des étudiants, des fiancés russes, des malades, des étrangers désireux d'entrer

dans les écoles de pilotage américaines témoignent de leurs difficultés. Avant le 11 septembre, les Américains venus chercher en Russie leurs fiancées rencontrées sur Internet boucliaient les problèmes bureaucratiques en une journée. Aujourd'hui, ils doivent patienter des mois. Les malades capables de payer opérations du cœur, transplantations d'organes ou soins coûteux sont parfois retenus à la frontière. A New York, le centre de traitement du cancer Memorial Sloan Kettering a vu le nombre de patients étrangers baisser de 22 %.

Les étudiants souffrent aussi. Les universités ont constaté, cet automne, une chute moyenne de 21 % de leur fréquentation internationale. Des visas ont été refusés, d'autres ne sont pas arrivés à temps. Bref, 51 Chinois ont manqué à l'appel à l'université de l'Iowa, 100 élèves du Moyen-Orient n'ont pu se présenter à la Pennsylvania State University... L'Illinois Institute of Technology a certes maintenu son quota de 33 % d'étrangers. Mais l'université s'est battue bec et ongles, en envoyant des lettres aux ambassades américaines : « Cher consul, mon étudiant n'est pas un terroriste... »

Caroline Talbot

L'Etat contraint de se réinvestir dans ses missions régaliennes

À L'INSTAR DES ÉTATS-UNIS, D'AUTRES PAYS AUGMENTENT LEUR BUDGET MILITAIRE

L'heure du grand retour de l'Etat dans l'économie aurait-elle sonné ? La tendance est à l'œuvre dans les pays industrialisés. Avec la résurgence d'une menace terroriste diffuse sur la scène internationale, les citoyens et les entreprises se sont instinctivement tournés vers la puissance publique qui apparaît comme un rempart naturel. Aux deux bouts de la chaîne, il est sollicité : l'Etat pompier dispense les premiers secours ; l'Etat garant sert de dernier recours. L'ère du marché roi semble révolue. Les scandales financiers à répétition, du type Enron, et l'éclatement de la bulle technologique liée à Internet ont aussi contribué au retournement de balancier. Plus neuf, il apparaît que

la parenthèse « des dividendes de la paix », ouverte par la chute du mur de Berlin et l'effondrement de la menace militaire soviétique, s'est bel et bien refermée. La nouvelle donne terroriste internationale conforte l'Etat dans ses missions régaliennes (défense, sécurité, police) et a entraîné une augmentation sensible des moyens financiers mis à sa disposition pour assurer la protection de ses citoyens et améliorer ses réseaux de renseignements.

Dans tous les pays industrialisés, les budgets militaires ont le vent en poupe. Aux Etats-Unis, le président George W. Bush a demandé au Congrès, dans le cadre du budget 2003, de porter les dépenses militaires à 361 milliards de dollars, soit la plus forte hausse depuis 1983. L'effort militaire du pays va ainsi passer de 3 % du produit intérieur brut (PIB) à près de 4 %. Ces dépenses restent encore modestes, comparées aux niveaux atteints dans les années 1980 (5,8 % du PIB). Mais le programme prévoit de prolonger la hausse jusqu'en 2007 : 424 milliards de dollars seront alors dévolus au budget militaire. En outre, l'enveloppe consacrée à la sûreté intérieure passe de 20 à 30 milliards. Celle-ci concerne tant l'amélioration des

soins par les premiers intervenants (pompiers, police, sauveteurs) que la protection contre les attaques biologiques, l'amélioration de l'échange de renseignements ou bien le contrôle des frontières.

Le Canada a adopté un programme quinquennal de lutte contre le terrorisme qui représente 0,7 % de son PIB. En Grande-Bretagne, Tony Blair a planifié à l'horizon 2005-2006 la plus forte hausse des crédits pour la défense nationale, depuis vingt ans, notamment contre le terrorisme. Les Britanniques allouent 2,5 % de leur PIB à la défense contre 1,8 % pour les Français. Dans l'Hexagone, la loi de programmation militaire 2003-2008, qui fixe les dépenses d'équipement dans les trois armées et la gendarmerie, devra passer de 14 à 15 milliards d'euros, contre 12,5 milliards en 2002. Le premier budget du gouvernement Raffarin fait la part belle au renforcement des missions régaliennes de l'Etat, en réservant les plus fortes augmentations de ses crédits aux ministères de la justice (+7,4 %) de la défense (+6,1 %) et de l'intérieur (+4,1 %). 5 300 postes sont créés, dont 1 900 dans la police.

Pragmatique, le gouvernement américain n'a pas non plus hésité à

voler au secours des secteurs économiques en difficulté, en nationalisant certaines activités défallantes comme la sécurité des aéroports ou en sauvant de la faillite des secteurs gravement touchés comme les compagnies aériennes et les assureurs. Pour la première fois, depuis la deuxième guerre mondiale, il a créé une administration fédérale : le Department of Homeland Security, une sorte de ministère de la sécurité intérieure. Tout cela a un coût qui met à mal la doctrine libérale. Les Etats-Unis présentent en 2002, avec 159 milliards de dollars, leur premier déficit budgétaire depuis 1997, qu'il faut financer. Le retour de l'Etat améri-

cain sur les marchés de capitaux se fait d'ailleurs au détriment des émetteurs privés. Pour trouver de l'argent frais, des firmes, comme le premier constructeur automobile General Motors, sont obligées de surenchérir sur les offres du Trésor américain. Ce qui, à terme, peut alimenter une spirale récessionniste.

ATTENTION SOUTENUE

En France, à l'exception de Finatier, une cellule de coordination informelle, créée en octobre 2002 par le ministère de l'économie et des finances, pour lutter contre le financement du terrorisme, aucune structure plus importante n'a été mise en place. Finatier, qui regroupe

des responsables des différentes directions du ministère de l'économie, travaille en étroite relation avec Tracfin, l'unité responsable de la lutte contre le blanchiment. Au ministère des finances, l'approvisionnement énergétique et le suivi de la politique de stockage font l'objet d'une attention soutenue. Au ministère des affaires étrangères, il existe déjà une sous-direction qui s'occupe de la lutte antiterroriste. A la santé, le plan Biotox, conçu par Bernard Kouchner pour prévenir toute attaque biologique, continue d'être en vigueur. Mais, pour maintenir un dispositif efficace, il faudrait engager des sommes d'argent considérable (pour l'achat de vaccins par exemple). Or ces dépenses, de 305 millions d'euros en 2001, ne sont absolument pas productives et sont en permanence à renouveler (date de péremption). Quant à son rôle de garant, l'Etat français l'a renforcé. Depuis le 1^{er} janvier 2002, il offre à travers la Caisse centrale de réassurance (CCR) une garantie illimitée pour les dommages dus aux attentats et aux actes de terrorisme, dépassant 1,5 milliard d'euros, en cumul annuel.

Alain Beuve-Méry

POUR EN SAVOIR PLUS

- > **L'Arme biologique. Microbes, virus et terrorisme**, d'Henri Hubbert Mollaret (Plon, 2002, 214 p., 17 €).
- > **Sociétal. Défense : quels choix ? Quels coûts ? Quelle Europe ?** (Public. de la Serpe, n° 38, 138 p., 14 €).
- > **The economic consequences of the terrorism**, par Patrick Lenain, Marcos Bonturi et Vincent Koen (OCDE, economic department, working paper n° 334).
- > **Traité des nouveaux risques**,

- ouvrage collectif (Gallimard, coll. « Folio », 2002, 618 p., 9,50 €).
- > **Année stratégique 2003**, sous la direction de Pascal Boniface (l'Etudiant-IRIS, 2002, 668 p., 19,90 €).
- > **The impact of the terrorist attacks of 11 september 2001 on international trading and transport activities** (OCDE, 2002, trade committee).
- > **Ramses 2003**, collectif sous la direction de Thierry de Montbrial (Dunod, 2002, 567 p., 30 €).

Uri Dadush, économiste à la Banque mondiale

« Les pays en développement risquent d'être les plus pénalisés »



URI DADUSH

► 1992 Il entre à la Banque mondiale où il dirige le département de perspectives du développement. C'est sous sa responsabilité que chaque année sont publiés deux des rapports les plus importants de l'institution, l'un sur « les perspectives économiques mondiales », l'autre sur « le financement du développement ». Auparavant, ce diplômé de Harvard, qui parle couramment cinq langues, fut président d'Economist Intelligence Unit, à Londres et à New York.

Les dirigeants du Forum de coopération Asie-Pacifique (APEC) ont clos leur sommet, il y a quelques jours, en déclarant que « le terrorisme est la plus grave menace pour la croissance mondiale ». Partagez-vous cette analyse ?

Les craintes nées avec les événements terroristes du 11 septembre 2001 sont, sans aucun doute, parmi les éléments les plus importants pour expliquer la faiblesse de la reprise de l'économie mondiale. Au lendemain des attentats, nous avions révisé à la baisse nos prévisions de croissance pour 2002 de 0,5 point pour le monde, avec une contraction d'une ampleur quasi identique pour les pays en développement. Il s'agit d'un choc important.

Les secteurs les plus touchés ont été les transports et le tourisme, qui, ensemble, représentent une part importante du produit intérieur brut (PIB) mondial. Ce sont les effets généralisés sur la confian-

ce qui se font le plus sentir aujourd'hui, et de façon d'autant plus brutale qu'il existe une probabilité de guerre en Irak. La potentialité de ce conflit a d'ores et déjà des effets négatifs sur l'activité. Les prix du pétrole sont ainsi de 5 à 8 dollars plus élevés qu'en l'absence d'une telle perspective et la volatilité extraordinaire des marchés financiers est, en partie, liée à cette incertitude. Il y a en conséquence un risque sérieux de rechute et de récession de l'économie mondiale.

Les pays en développement subissent-ils de façon uniforme ce choc conjoncturel et cette crise de confiance ? Les pays musulmans – au sein desquels les mouvements terroristes sont plus particulièrement présents – seront-ils davantage sanctionnés ? Une recomposition géographique des courants marchands se profile-t-elle ?

Les pays musulmans n'ont pas le monopole du terrorisme. Ce phénomène est aussi présent en Europe, en France et en Espagne notamment.

A la différence du terrorisme islamique, il reste circonscrit dans des cadres nationaux ?

Certes. Cela étant, je crois qu'il faut envisager les conséquences du terrorisme à court et à long termes.

A court terme, dans la mesure où le terrorisme affecte la confiance des investisseurs, tous les pays sont touchés. Et ce d'autant plus fortement qu'ils sont bien intégrés à l'économie mondiale. Ainsi, si l'Amérique latine n'est pas directement touchée par le terrorisme, elle en subit, en raison de sa dépendance à l'égard des flux de capitaux étrangers, des conséquences indirectes très fortes. Il y a des raisons propres aux pays de la région, comme le niveau de leur endettement, pour expliquer la nervosité actuelle des marchés financiers. Il n'empêche, sans un contexte international aussi incertain, la crise ne serait pas de cette ampleur.

De leur côté, les pays asiatiques seront les premiers à ressentir les effets d'une reprise moins forte des économies occidentales en raison de la place qu'ils occupent

dans le commerce mondial. A l'inverse, par une certaine ironie de l'histoire, les pays musulmans, qui sont aussi les principaux producteurs de pétrole, sont ceux qui s'en sortiront le mieux. Grâce à la hausse du prix du baril, ils sont presque les seuls pays pour lesquels nous envisageons une accélération de la croissance l'an prochain.

A long terme, je n'ai pas de doute en revanche que les pays directement liés au terrorisme organisé seront les plus sévèrement sanctionnés par ceux qui en sont victimes. Dans une certaine mesure, cette recomposition géographique que vous évoquez s'est déjà produite. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est, parmi les zones en développement, celle qui s'est le moins intégrée à l'économie mondiale au cours des vingt dernières années.

« Grâce à la hausse du prix du baril, les pays musulmans sont presque les seuls pour lesquels nous envisageons une accélération de la croissance l'an prochain »

Les raisons de cette mauvaise intégration sont complexes, mais les guerres et le terrorisme, en décourageant les investisseurs étrangers et domestiques, ont joué un rôle non négligeable. La persistance des conflits ne peut que conforter cette évolution, au risque de pénaliser indistinctement, il est vrai, tous les pays de la zone, et même ceux comme la Jordanie et la Tunisie qui font de réels efforts en matière de réformes économiques.

De quelle façon pouvez-vous évaluer le coût du terrorisme ?

Il est possible d'identifier les différentes composantes du coût du terrorisme (destructions matérielles, dépenses pour renforcer la sécurité, effet sur la confiance). Il est en revanche difficile de les quantifier.

Sur la base d'épisodes passés,

nous estimons que dans une situation qui ne se dégraderait pas, l'impact sur la croissance mondiale pourrait être au cours des prochaines années de 0,25 point de PIB par an, mais il serait globalement plus élevé pour les pays du Sud, qui en raison de leur dépendance commerciale et financière surrécussent aux chocs de toute nature. En revanche, dans un scénario d'intensification des attentats, les conséquences seraient beaucoup plus lourdes. Israël offre aujourd'hui l'image d'un cas extrême puisque la fréquence des actes terroristes a fini par ruiner une croissance très dynamique. Il existe évidemment des marges de manœuvre considérables avant d'arriver à cette situation extrême.

Les mesures prises pour lutter contre le terrorisme – et notamment les pressions exercées sur les pays jugés non coopératifs –

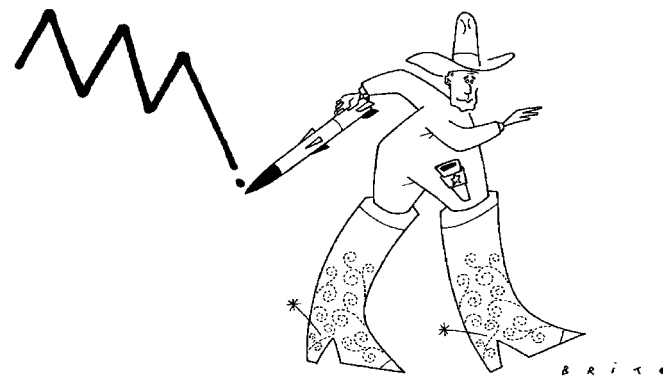
vous paraissent-elles suffisantes ? La Banque mondiale fait-elle aussi de ce combat un de ses critères d'attribution de ses prêts ?

Les mesures prises sont certainement nécessaires, mais pas suffisantes, car nous pensons à la Banque qu'elle ne s'attaque pas aux racines profondes du terrorisme. Notre politique d'aide aux pays en développement reste guidée par deux critères : leurs efforts pour lutter contre la pauvreté et la qualité de leur politique économique. Cela étant, la Banque mondiale doit répondre aux demandes de ses actionnaires et, quand il existe entre eux un consensus pour favoriser quelques pays, elle doit le suivre.

Propos recueillis par Laurence Caramel

CHRONIQUE

par Serge Marti



Le retour des « jumeaux »

L'ÉCONOMIE AMÉRICAINE ne va pas fort mais son armement, lui, se porte au mieux. Une enveloppe de 40 milliards de dollars avait été débloquée immédiatement après les attentats terroristes du 11 septembre 2001. Par la suite, le budget du Pentagone a été majoré de 12 %, pour atteindre 355 milliards de dollars, la plus forte augmentation depuis le bon vieux temps des années Reagan. Du côté des industriels de la défense, le moral est bien sûr au beau fixe. Pour le troisième trimestre de l'année en cours, Lockheed Martin, Raytheon, General Dynamics, Boeing Defence annoncent des bénéfices et des chiffres d'affaires à faire pâlir d'envie les autres sociétés cotées en Bourse.

Mais cette médaille militaire a aussi son revers. Pour la première fois depuis 1997, les finances publiques de l'Etat fédéral affichent un « trou ». Au 30 septembre, fin de l'exercice fiscal en cours, ce déficit a atteint 159 milliards de dollars, alors qu'il y a un an, le budget était encore excédentaire de 127 milliards de dollars. En quelques mois, la dégradation des comptes publics a donc atteint 286 milliards de dollars. Pour Paul O'Neill, le secrétaire américain au Trésor, cette détérioration est à mettre au compte de la conjoncture et du 11 septembre. L'explication est un peu courte. Les recettes fiscales sont actuellement en baisse de près de 20 % sur l'année dernière et cette dégringolade résulte en partie des effets collatéraux du « krach mou » que subit la Bourse, mais elle doit aussi beaucoup aux baisses d'impôts appliquées par George W. Bush.

Du coup, l'Amérique renoue avec ses vieux démons : le retour des

« déficits jumeaux », à savoir un « trou » budgétaire très important doublé d'un lourd déficit du commerce extérieur et des paiements courants, lequel est une constante dans ce pays habitué à faire financer ses déséquilibres par l'extérieur. A présent, les partenaires des Etats-Unis ne cachent plus l'inquiétude que suscite, pour l'économie mondiale, un déficit courant américain proche de 150 milliards de dollars au troisième trimestre qu'il faudra bien financer.

REFLUX VERS L'EUROPE

Par qui ? La question est d'actualité, à en juger par le mouvement des capitaux internationaux qui marque actuellement un reflux vers l'Europe. Au cours des huit premiers mois de 2002, les douze pays de la zone euro ont enregistré une entrée nette de capitaux de 12,7 milliards d'euros, contre une sortie nette de 116,8 milliards en 2001. Le même mouvement de bascule est constaté au niveau des investissements de portefeuille redevenus excédentaires.

C'est là le signe d'une désaffection à l'égard des marchés et des secteurs d'activité américains. Cela à un moment où, si l'on en croit une étude de Merrill Lynch, les Etats-Unis, coincés entre leur déficit public et un taux d'épargne quasi inexistant, ont besoin de siphonner cette année près de trois quarts du total de la capacité d'épargne générée par les autres pays industrialisés. Un appel d'air qui risque de déséquilibrer les autres zones d'investissement, et que l'Amérique devra compenser en payant le prix fort. Au risque d'aggraver un peu plus le déséquilibre de ses comptes publics.

Des charges en plus pour les entreprises

EN FRANCE, LE MARCHÉ DE LA SÛRETÉ INTÉRIEURE ATTEINDRAIT 11,2 MILLIARDS D'EUROS

Ce sont de véritables bunkers enfouis à 30 mètres sous terre. Fils barbelés, gardiens armés... Rien n'est négligé pour protéger les banques de données informatiques ainsi mises à l'abri d'une explosion nucléaire ou d'une bombe électromagnétique. L'entreprise britannique A. L. Digital a fait une spécialité de cette sécurisation à la Fort Knox, comme le raconte le *Herald Tribune* du 28 octobre 2002. Compte tenu des prix de stockage – de 195 euros par mois pour un petit serveur à des centaines de milliers d'euros par an pour des mégaserveurs –, seuls des grandes banques, des géants des télécoms ou des groupes de communication sont à même de s'offrir un tel bouclier.

Avec les attentats-suicides du 11 septembre 2001, beaucoup d'entreprises ont soudainement pris conscience de leur vulnérabilité. « Il y a eu comme un vent de panique », témoigne Emmanuel Raoult, responsable de la filière formation

« lutte contre la malveillance » au Centre national de prévention et de protection, un organisme professionnel privé lié à la Fédération française des sociétés d'assurances. Nous avons eu beaucoup d'appels de patrons de PME et de PMI alors que le risque encouru était quasi nul. Nous leur avons expliqué qu'avant de chercher à se protéger, il fallait d'abord identifier les menaces véritables. »

Sans attendre les nombreux audits commandés aux cabinets qui se sont spécialisés depuis un an dans la gestion et la prévention des risques, beaucoup d'entreprises ont augmenté leurs efforts en matière de sûreté, « le terme adéquat quand on pense terrorisme », explique Eric Chalumeau, directeur général de Suretis (Caisse des dépôts). La sûreté combat la malveillance, le crime, les attentats, tandis que la sécurité est liée à tous les risques inhérents à l'organisation : incendie, catastrophe... Mais il est juste de dire que depuis le 11 septembre, les deux problématiques sont mêlées. »

Comment quantifier économiquement le montant des investissements réalisés alors que les mesures prises impliquent nécessairement discrétion et confidentialité ? Côté entreprises, la mission est parfois impossible. Aucun expert extérieur ou directeur de la sûreté n'accepte, par exemple, de dévoiler le coût d'une « salle blanche », qui regroupe dans un endroit tenu secret, généralement à quelques dizaines de kilomètres du siège, le double d'applications jugées stratégiques (standard, fichiers clients,

etc.). Quelques grands noms du CAC 40 en disposent pourtant déjà d'une... Heureuse surprise, il arrive que les chiffres soient donnés sans difficulté. Air France, soumise à la réglementation internationale et à une concurrence exacerbée, dévoile ses comptes par « transparence », mais aussi pour rassurer ses passagers et justifier les hausses de tarif pratiquées. « Patrouilles permanentes sur les pistes, présence à bord d'agents de sûreté entraînés aux arts martiaux, renforcement des portes de cockpit... », le dernier document (août 2002) présenté par la compagnie aérienne annonce un « surcoût annuel lié aux dépenses de sûreté de 50 à 60 millions d'euros ». Sans oublier le poste assurance – avec une prime additionnelle de risque de 1,25 dollar par passager transporté – qui a bondi de 40 à 85 millions d'euros entre 2001 et 2002.

GARDES DU CORPS

Puisque les entreprises, sauf rares exceptions, ne s'expriment guère sur le sujet, pour quoi ne pas regarder à qui profitent les dépenses réalisées ? Les dernières statistiques publiées dans *L'Atlas économique d'En toute sécurité* (édition 2002, www.security-info.com) évaluent, pour la France, le marché de la sûreté/sécurité intérieure à 11,2 milliards d'euros, en progression de plus de 9 %. Parmi les postes qui se développent le plus, on retrouve les deux domaines qui mobilisent aujourd'hui les entreprises : la protection de l'homme au travail (+ 19,2 %) et la sécurité informatique (+ 16,2 %), suivis par le

contrôle d'accès (+ 11,7 %) et le contrôle technique (+ 10,8 %). Ainsi, depuis l'attentat de Karachi, au Pakistan, qui a tué 11 ingénieurs français de la direction des constructions navales, les expatriés dans les pays à risques font l'objet de toutes les attentions. Outre des gardes du corps dépêchés sur place, les entreprises, à l'instar de Thomson par exemple, font suivre à leurs cadres des formations, que ce soit à l'Institut des hautes études sur la sécurité intérieure (Ihesi) ou à l'Institut d'études et de recherche pour la sécurité des entreprises (Ierse).

A entendre Nicolas Waldmann, le patron de la filiale française de Kroll, numéro 1 mondial américain du conseil en gestion et prévention des risques – où exercent d'anciens policiers et agents secrets –, le marché, en dépit d'une conjoncture qui appelle à resserrer tous les boulons, devrait rester porteur, car « les entreprises françaises affichent du retard par rapport aux anglo-saxonnes ». L'action Kroll a gagné 170 % depuis le 11 septembre.

La sûreté/sécurité s'inscrit dans les frais généraux. L'importance de ce poste varie évidemment selon le secteur d'activité. Rien de commun, en effet, entre les impératifs d'une compagnie aérienne et d'une entreprise de BTP. La fourchette, analyse Eric Chalumeau, « est donc très large », de 2 % à 6 % du chiffre d'affaires (CA) et dans cet ensemble, les questions de sûreté/sécurité peuvent représenter jusqu'à 2 % du CA pour les entreprises exposées.

Marie-Béatrice Baudet

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

Pierre-Marie BOIVERT

06 89 48 03 53

CNAM Entreprise

A partir d'un groupe de 6 de vos collaborateurs...

Formations/Appels d'offres/Séminaires sur mesure au service de votre entreprise

Stratégie - Management - RH - Organisation
Communication - Informatique - Finance...

1 800 Consultants

Chaires et Instituts du CNAM/MBITS/Grandes Ecoles...

600 Domaines de Formation

sur le thème, la durée et le lieu de votre choix

DROIT ET ÉCONOMIE

par Stéphane Corone

Des allocations sans discrimination

LA LÉGISLATION BELGE comporte un arrêté royal qui prévoit que les jeunes chômeurs à la recherche d'un premier emploi ont droit à une « allocation d'attente » et peuvent participer à des stages de recherche d'emploi. Ce texte du 25 novembre 1991, apparemment anodin, présente toutefois un problème de taille. Il réserve le bénéfice de cette disposition aux jeunes qui ont terminé leurs études secondaires en Belgique. Il y a là une source de discrimination inacceptable pour les jeunes européens et c'est la deuxième fois qu'ils l'affirment.

La première affaire a été déclenchée par la Commission. Celle-ci a introduit devant la Cour de justice des communautés européennes (CJCE) un recours en manquement contre la Belgique pour démontrer que l'arrêté de 1991 était contraire au droit européen. La CJCE a jugé dans un arrêt du 12 septembre 1996 (C-278/94) que cette disposition belge créait une discrimination entre les enfants des travailleurs migrants et les autres. Elle en a conclu que ce texte n'était pas compatible avec l'article 48 du traité de Rome. Rappelons que celui-ci prévoit notamment que « [la libre circulation] implique l'abolition de toute discrimination, fondée sur la nationalité, entre les travailleurs des Etats membres, en ce qui concerne l'emploi, la rémunération et les autres conditions de travail ».

CONNAÎTRE SA POSITION

Suite à cette décision, le législateur belge a ajouté à l'arrêté de 1991 un article prévoyant que l'allocation pouvait être obtenue par les enfants des travailleurs migrants ayant fait leurs études dans un autre Etat membre. Aujourd'hui, c'est une ressortissante belge, M^{me} D'Hoop, qui met en cause la légalité de cet arrêté. M^{me} D'Hoop a suivi ses études secondaires en France. Elle y a obtenu son baccalauréat en 1991. Munie de son diplôme, elle est rentrée en Belgique et y a poursuivi ses études universitaires jusqu'en 1995. Puis elle s'est inscrite au chômage et a demandé à l'Office national de l'emploi (l'ONEM) l'allocation d'attente. L'ONEM la lui a refusée car elle n'avait pas terminé ses études secondaires en Belgique. M^{me} D'Hoop a attaqué cette décision devant le tribunal du travail de Liège. Celui-ci s'est tourné vers la CJCE pour connaître sa position.

La question préjudicielle posée par le tribunal de Liège pourrait se résumer ainsi : l'arrêté de 1991, tel qu'il a été modifié, est-il contraire à l'article 48 du traité de Rome ? Lors de l'audience, M^{me} D'Hoop a soutenu qu'elle était citoyenne de l'Union européenne telle que cette citoyenneté est prévue par l'article 8 du traité de Rome (« [...] Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre [...] ») et qu'à ce titre elle devait

jouer des droits prévus par le traité. Or l'un d'entre eux consiste à ne pas subir de discrimination exercée en raison de la nationalité, selon l'article 12 CE. Notons au passage la fragilité de l'argumentation puisque la différence de traitement dont se plaint M^{me} D'Hoop ne vient pas de sa nationalité mais du pays dans lequel elle a fait ses études...

STATUT DE CITOYEN

La Cour note d'abord que M^{me} D'Hoop ne peut se prévaloir de l'article 48 du traité de Rome car celui-ci concerne les personnes ayant déjà travaillé, ce qui n'est pas son cas. Cela étant, les juges acceptent d'analyser la question sous l'angle de la citoyenneté de l'Union. Ils relèvent d'abord que le statut de citoyen de l'Union prévoit un même traitement juridique pour tous les ressortissants dans chacun des Etats membres. Ils rappellent ensuite que la liberté de circuler et de séjourner sur le territoire de la Communauté est une liberté fondamentale qui relève du droit européen.

Suivant les conclusions de son avocat général, la Cour estime qu'un ressortissant ne peut se voir appliquer dans son pays d'origine un traitement moins favorable que celui qu'il aurait eu s'il n'avait pas séjourné dans un autre Etat membre. Pour la Cour, accepter une telle situation reviendrait à vider de sa substance le principe de libre circulation.

Les juges soulignent que cette liberté de séjourner à l'étranger trouve une résonance particulière en matière de formation et d'éducation car l'Europe a fait de la formation des jeunes l'un de ses objectifs prioritaires. Or la qualité de la formation passe par la mobilité des étudiants... La Cour conclut qu'en introduisant une différence de traitement entre les jeunes qui suivent leurs études secondaires en Belgique et ceux qui les font dans un autre Etat membre, la réglementation belge va à l'encontre de la politique européenne. Et que cette inégalité de traitement est contraire aux principes qui sous-tendent le statut de citoyen de l'Union.

Cet arrêt est intéressant car l'avocat général comme les juges ont suivi la requérante sur le terrain de la citoyenneté, ce qui n'était pas acquis d'avance. Par ailleurs, s'ils ont pu démontrer que la requérante était victime d'une discrimination par rapport aux élèves qui ont fait leurs études en Belgique, ils ont fait l'impasse sur le fondement de cette discrimination interdite, à savoir la nationalité. Il est certain que l'arrêté belge est contraire à l'esprit du traité de Rome. Mais pour parvenir à rendre cette décision, il a fallu passer par des considérations très générales sur la citoyenneté et malmenier quelque peu la lettre des textes...

Agence Juris Presse

En Finlande, l'industrie forestière a choisi le « développement durable »

DANS CE PAYS PROCHE DU PÔLE, OÙ LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT PARTICULIÈREMENT VISIBLES, LA RÉDUCTION DE L'EFFET DE SERRE EST UNE PRIORITÉ ABSOLUE

KAIPOLA (Finlande)
de notre envoyé spécial

Eero Väisänen est très fâché contre la Commission de Bruxelles, au sujet des écurieils volants. Responsable pour la région de Kaipola, au sud de la Finlande, de la politique forestière du groupe United Paper Mills-Kymmene (UPM) – numéro 3 du marché mondial du papier-carton avec 36 000 salariés et vingt-deux usines –, il a reçu récemment une lettre de Bruxelles précisant les modalités de la protection de ces petits animaux, que la Finlande est le seul pays de l'Union à abriter. « Cette réglementation interdit l'abattage des arbres dans un rayon de plusieurs kilomètres autour de toute trace du passage des écurieils. Le problème, c'est qu'un seul d'entre eux peut parcourir trois ou quatre kilomètres autour de son nid, et que nous en avons des milliers dans nos forêts. » Alors que la loi finlandaise, elle, se contente d'interdire toute modification du milieu naturel à proximité immédiate du nid. « Ces gens de Bruxelles ne connaissent rien aux écurieils », conclut M. Väisänen.

L'anecdote est révélatrice de l'attitude que les industriels finlandais

ont adoptée sur les questions environnementales. A l'heure où, en France, le Medef lance une Association pour la réduction de l'effet de serre dont la mission est de « coordonner et valider les prochains engagements quantifiés de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise adhérente », les compagnies finlandaises sont engagées depuis des années dans un plan de réduction systématique de toutes leurs émissions polluantes.

Chaque industriel publie depuis sept ans un « bilan environnemental annuel » aussi épais que son équivalent financier, recensant avec une précision maniaque – et chiffrée – les tenants et les aboutissants de son activité. Les produits fabriqués n'y sont qu'une ligne parmi d'autres au milieu des tonnes de CO₂, SO₂ et autres « effluents » nauséabonds ! Bien entendu, les mesures prises, les objectifs atteints, sont dûment répertoriés... à côté des incidents, soigneusement signalés.

Mais internationalisation et environnement ne font pas nécessairement bon ménage. Le bilan environnemental 2001 d'UPM indique en effet une régression nette par rapport à 2000, en raison de l'acquisition d'une usine à Changshu, en Chine, dont la principale source d'énergie est le charbon. « A chaque fois que nous achetons une usine, comme par exemple la Chapelle-Darblay en France en 1990, nous devons la mettre aux normes finlandaises », explique Hannu Miettinen, directeur de l'usine de Kaipola,

puisqu'ils ont fixé par la loi s'appliquent à l'entreprise entière, et pas seulement à ses installations nationales.

Même ces dernières font encore l'objet d'investissements – au total 95 millions d'euros en 2001, pour l'ensemble de l'industrie papetière – destinés à réduire la pollution. Aucun Finlandais, dans un pays proche du pôle où les effets du changement climatique sont particulièrement visibles, ne doute que la réduction de l'effet de serre soit une priorité absolue. Le gouvernement d'Helsinki a défini en 2001 une « Stratégie nationale pour le climat » reprenant et prolongeant des

oblige les entreprises à former leur personnel aux objectifs environnementaux et à accepter des audits externes : 42 usines de papier avaient ainsi, en mai 2002, mis en place un système certifié de gestion de l'environnement.

Afin de respecter ses engagements, UPM a, entre autres, investi 100 millions d'euros dans une nouvelle centrale énergétique, qui fonctionne depuis deux mois sur le site de son usine de Kuusankoski, en pleine forêt de pins et de bouleaux. Cette centrale « bio » ne consomme que les déchets forestiers ou papetiers produits sur place. Ecorce, branchages, sciure, boues récu-

« A chaque fois que nous achetons une usine, comme par exemple la Chapelle-Darblay en France en 1990, nous devons la mettre aux normes finlandaises »

HANNU MIETTINEN, DIRECTEUR DE L'USINE DE KAIPOLA

politiques d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables (dont le nucléaire) lancées en 1996 et 1999. Bien que le pays ait d'ores et déjà réduit ses émissions de CO₂ à un niveau inférieur à celui de 1990 (objectif fixé par le protocole de Kyoto), les experts ont estimé que la croissance industrielle allait lui faire dépasser ce seuil si rien n'était entrepris. Un accord signé en novembre 1997 entre gouvernement et patronat

pérées sur la ligne de production de papier, et même les souches d'arbre, arrachées au sol à l'aide d'une pelle mécanique conçue à cet effet, forment l'essentiel du combustible. Au total, « 69 % de l'énergie consommée par les usines du groupe en Finlande sont issues de combustibles biodégradables », estime Juha Kouki, responsable de la politique énergétique du groupe.

Mais les papetiers s'inquiètent. Ils versent, en vertu du principe pollueur-payeur, 100 millions d'euros par an de taxes. « Si Bruxelles institue les permis de polluer, sur la base du niveau d'émissions atteint aujourd'hui, nous risquons d'être taxés deux fois », s'insurge Stefan Sundman, conseiller sur les questions environnementales à la Fédération de l'industrie forestière. Les industriels finlandais ne veulent pas subir le même régime que leurs collègues européens, moins conscients des enjeux du « développement durable » et dont le niveau de départ sera beaucoup plus élevé.

Antoine Reverchon

20 % DU PIB NATIONAL

L'industrie de la forêt et du papier représente 20 % du produit intérieur brut (PIB) finlandais, soit 36 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 21 milliards réalisés à l'étranger, et crée 100 000 emplois.

Comme 80 % de la production nationale vient de la forêt naturelle – qui couvre les deux tiers du territoire – et 20 % de forêts plantées par l'homme (la proportion est inverse en France), les Finlandais ont, dès les années 1970, instauré une « gestion durable » des forêts extrêmement stricte, grâce à la certification des méthodes d'abattage et la traçabilité des arbres abattus.

Cette politique a permis de faire croître la surface de forêt dès le milieu des années 1970. Mais la hausse de la production a été plus rapide, et l'industrie ne dispose plus de marge de manœuvre sur place. D'où son internationalisation, afin de rechercher de nouvelles ressources tout autant que de nouveaux débouchés.

Francis Mayer a les yeux tournés vers la Méditerranée

LE VICE-PRÉSIDENT DE LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT SOUTIENT LES PAYS DU SUD



FRANCIS MAYER

► 1977 Né en 1950 et professeur agrégé d'allemand, Francis Mayer entre à l'Ecole nationale d'administration.
► 1994 Il devient directeur adjoint du Trésor.
► 1997 Il préside le Club de Paris.
► 1999 Il siège comme vice-président à la Banque européenne d'investissement (BEI).

L'ancien premier ministre Raymond Barre lui avait dit : « Il faut attirer l'Allemagne vers la Méditerranée et, symétriquement, la France doit s'intéresser aux pays d'Europe centrale et orientale. » Francis Mayer n'a pas eu trop de peine à suivre ce conseil. Son agrégation d'allemand l'a conduit à l'Ecole nationale d'administration (ENA), puis à la Banque mondiale et à la direction française du Trésor, enfin à la présidence du Club de Paris. De là il a pris, en 1999, le chemin du Luxembourg, où il est devenu vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI), plus particulièrement chargé des douze pays qui bordent la mer Méditerranée. Pour lui, pas de doute, « les défis de l'Europe se trouvent à ses frontières orientales, mais aussi méridionales ».

C'est avec fierté qu'il annonce le bilan de la BEI : 200 milliards d'euros, soit plus que celui de la Banque mondiale, mais oui. Pour autant, les bilans ne se suffisent pas à eux-mêmes et Francis Mayer

ment, elle se soucie d'apporter des fonds de capital-risque pour les PME en co-investissant avec des fonds régionaux. M. Mayer en a créé trois sur la France.

Infrastructures et entreprises des Quinze mobilisent, chaque année, 85 % des 40 milliards d'euros d'interventions de la banque. Restent 15 % : « Ils sont pour moitié affectés aux candidats à l'élargissement et pour moitié, sur mandat du Conseil européen, aux pays méditerranéens, aux pays du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et au reste du monde », explique Francis Mayer, qui n'a d'yeux que pour ses protégés méditerranéens : Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie, dont les ministres des finances ont inauguré, le 18 octobre, à Barcelone, avec leurs collègues des Quinze, une « facilité euroméditerranéenne d'investissement et de partenariat » (Femip) dont la mise en œuvre a été confiée à la BEI.

Que recouvre cette appellation ? « Au moment où les pays d'Europe orientale et centrale allaient adhérer, il ne fallait pas oublier ceux du Sud, d'autant que l'Union a prévu de créer avec eux une zone de libre-échange en 2010, explique le vice-président de la BEI. Mandat nous a été donné de financer la modernisation et le développement de leurs économies. » L'enveloppe des prêts a été portée de 1,4 milliard d'euros par an à 2 milliards, pour la période allant de 2003 à 2006. Un tiers de ces sommes sera prêté pour des constructions d'infrastructures :

« Nous financerons ainsi l'autoroute transmaghrébine, les interconnexions électriques Maroc-Algérie-Espagne et Turquie-Syrie, ainsi que des projets pétroliers et gaziers entre l'Egypte et la Jordanie. »

Le deuxième tiers sera consacré à des projets privés locaux ou européens et M. Mayer se félicite que l'un des premiers dossiers soit « Sud-Sud », c'est-à-dire qu'il associe des entreprises de pays méditerranéens, puisqu'il s'agit de la construction de la première cimenterie privée algérienne par l'Egyptien Orascom. Les PME ne seront pas oubliées, puisqu'un fond de capital-risque, qui fonctionne déjà en Tunisie, sera mis en place dans les onze autres pays.

OBSTACLES ANALYSÉS

Le troisième tiers des sommes allouées par la BEI sera dédié à l'environnement, et en particulier à l'eau, depuis l'alimentation en eau potable (barrage de Takebt, près d'Alger) jusqu'à l'assainissement de villes marocaines et turques.

Les ministres ne se sont pas contentés de parler argent ; ils ont aussi analysé les obstacles à l'investissement privé dans les pays méditerranéens. Quels sont les plus graves ? « L'absence de marché régional, mais aussi l'insécurité juridique et fiscale », répond Francis Mayer, qui appliquerait bien à cette région l'histoire de Colbert demandant aux armateurs de Saint-Malo ce qu'il pouvait faire pour eux, et qui s'entendit répondre : « Rien, Sire, sinon la paix. »

Alain Faujas



L'I.U.T de Villetaneuse Université Paris 13

Propose 2 formations diplômantes aux salariés (CIF et PF, CTF) et aux demandeurs d'emploi (pré-requis niveau bac+2 et expérience profs. 2 ans minimum)

CONCEPTEUR REALISATEUR MULTIMEDIA

(durée 6 mois dont 8 sem. de stage en entreprise)

CONCEPTEUR DE SITES sur INTERNET et INTRANET

(durée 5 mois dont 4 sem. de stage en entreprise)

- début des cours : 6 janvier 2003

Information et inscription : Centre de Formation Continue de l'IUT

99, av. JB Clément - 93430 Villetaneuse

Tél. 01 49 40 32 82 et 01 49 40 33 37 - E-mail : secrfc@iutv.univ-paris13.fr

Site web : www-fc.iutv.univ-paris13.fr

FORMATIONS AGREES PAR LE FAFIEC et la REGION ILE-DE-FRANCE

La difficile percée de l'économie sociale dans les PECO

L'ABSENCE DE LIENS
ENTRE LES PAYS
D'EUROPE
CENTRALE
ET ORIENTALE
EST UN HANDICAP

PRAGUE

de notre envoyée spéciale

L'avenir de l'économie sociale passera-t-il par l'Est ? En proposant pour la neuvième fois, mais pour la première fois dans un pays d'Europe centrale et orientale (PECO) candidat à l'adhésion à l'Union européenne (UE), les 23 et 24 octobre à Prague, une conférence sur le thème « Elargir l'économie sociale », les organisateurs – la Confédération européenne des coopératives de production, des coopératives sociales et des entreprises participatives (Cecop) mais aussi le gouvernement tchèque, la Commission européenne, le Comité des régions et les ministres européens de l'économie sociale – n'ont pas caché leurs intentions : essayer de faire entrer dans leur « grande famille » les dix pays candidats des PECO et donner ainsi plus de poids au niveau européen à un modèle qui revendique la « primauté de l'individu et de l'objectif social sur le capital ».

Le caractère symbolique de ce choix a d'ailleurs été relevé par Vladimír Špidla, premier ministre tchèque invité en ouverture de la manifestation : « L'économie sociale fait partie intégrante de l'économie du futur et de celle de l'Europe », a-t-il affirmé. Des propos qui ont mis du baume au cœur aux quelque 700 participants, dont un tiers issus des PECO, venus à l'invitation de la Cecop débattre et échanger points de vue et bonnes pratiques afin de

stimuler un secteur encore en friche dans les pays de l'Est.

Le tiers secteur, comme on l'appelle parfois, qui comprend pour l'essentiel les coopératives, les mutualités, les associations et les fondations, peut en effet mettre en avant son poids économique. Au sein de l'UE, l'économie sociale compte près de 900 000 entreprises et représente environ 10 % du produit intérieur brut (PIB) et du volume de l'emploi. Ce secteur se targue aussi auprès de ses partenaires de l'Est d'une légitimité qui n'est plus discutable aujourd'hui. Le concept, admis pour la première fois en 1980 par la France, est désormais inscrit dans les textes officiels des institutions européennes depuis 1998. Reconnue par les instances nationales et européennes, mais aussi mondiales – Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et Organisation internationale du travail (OIT) en tête –, l'économie sociale s'apprête à relever un nouveau défi en aidant les organisations des PECO à se structurer et à se développer.

Le challenge est de taille. Comme le souligne Jan Wiesner, président de l'Union des coopératives de la République tchèque, « les valeurs de solidarité, de cohésion sociale, qui sont au cœur du concept d'économie sociale ont été pendant des années des principes dépravés dans nos pays ». Difficile dans ces conditions de vanter un modèle qui aux yeux de l'opinion publique des pays de l'ex-bloc communiste est assimilé à l'ancien régime. Les coopératives en particulier souffrent dans la plupart de ces pays d'un capital d'antipathie important. Une mauvaise image qui n'épargne pas non plus les organisations non gouvernementales (ONG). En Croatie, selon une étude menée par Aida Liha, chercheuse au sein du département d'intégration européenne de l'Institut des relations internationales : « 10 % seulement des Croates disent faire confiance aux ONG. Une très forte majorité voit ces organisations comme des lieux de complot ou de corruption. »

Au mieux, le concept d'économie sociale est ignoré. « Il est perçu comme un sous-secteur public par mes concitoyens les moins sévères », poursuit Aida Liha.

Pour autant, comme le souligne Pavel Kelly-Tyacht, chercheur au Centre européen des services d'action aux citoyens (ECAS), « on peut dire qu'une économie sociale fonctionnelle existe dans les pays candidats bien qu'elle ne soit pas identifiée comme telle et que les types traditionnels d'organisation de l'économie sociale ne s'identifient pas avec cette terminologie ». Le tiers secteur a ainsi souvent comblé les vides laissés par les gouvernements incapables d'apporter des aides aux groupes socialement marginalisés, anciens délinquants, personnes handicapées, sans-abri, réfugiés et minorités.

Le tiers secteur a souvent comblé les vides laissés par les gouvernements incapables d'apporter des aides aux groupes socialement marginalisés

En République tchèque, c'est par exemple une coopérative de production, Styl Plzen, qui est l'un des plus gros employeurs de personnes handicapées du pays. Avec l'aide d'entreprises allemandes et hollandaises, cette structure fondée en 1957, quasiment exsangue après la chute du régime communiste, a opéré des changements drastiques dans son organisation.

Pourtant, bon nombre de ces institutions n'ont pas encore réussi la transition et vivent grâce aux revenus qu'elles tirent des loyers des bureaux. Une situation qui ne les incite pas vraiment à opérer une transformation devenue nécessaire.

La situation est sur ce point différenciée dans les pays Baltes et en Slovaquie, qui, soumis aux pressions du marché, ont dû inventer de nouveaux modes de fonctionnement. « La terre est moins brûlée du côté

des mutuelles et des associations, car ces structures peu développées sous l'ancien régime communiste ne portent pas les stigmates de l'héritage du passé », précise par ailleurs Jacques Defourny, directeur du Centre d'économie sociale de l'université de Liège et animateur du réseau EMES, qui rassemble des chercheurs de l'UE travaillant sur ce secteur.

L'autre principal handicap contre la percée de l'économie sociale dans les PECO est dû à l'absence de liens et de contacts entre les différents acteurs de l'économie sociale dans ces pays. « Coopératives, associations, fondations, ONG restent des structures dispersées, manquant de cohésion et relativement "individualistes" par rapport à celles des Etats membres de l'Union », constate Bruno Roelants, secrétaire général de l'Organisation

internationale des coopératives sociales de production et de services. Pour y remédier, la Cecop a créé en 1999 un bureau à Prague pour coordonner les initiatives en la matière en République tchèque, Slovaquie, Pologne et Bulgarie.

Enfin, au niveau européen, elle a initié le projet Scope (renforcer les coopératives et les entreprises participatives en Europe de l'Est), dont le but est d'aider les organisations de l'économie sociale des pays candidats à l'adhésion à s'intégrer à l'Union. Question de survie. Pour Pavel Kelly-Tyacht de l'ECAS : « Compte tenu de leur nombre, les pays candidats joueront un rôle décisif dans le développement du concept d'économie sociale et, par-delà, d'un modèle social européen. »

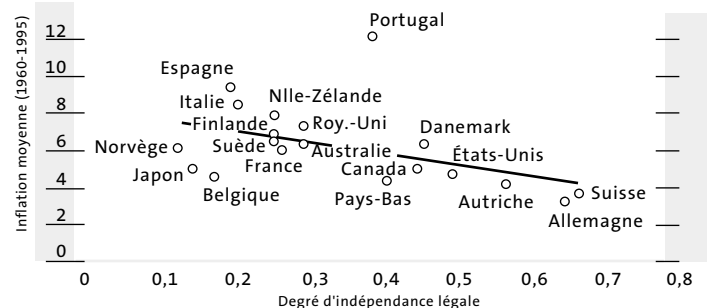
Catherine Rollot

La politique de la BCE au tamis

UN RAPPORT MONTRE
LA NÉCESSITÉ
D'UNE RÉFORME
DE LA BANQUE
CENTRALE
EUROPÉENNE,
AVANT L'EXTENSION
DE LA ZONE EURO

UNE BANQUE CENTRALE INDÉPENDANTE LIMITE L'INFLATION

Relation entre inflation et indépendance de la banque centrale en pourcentage



Source : Cukierman et Lippi (1999) et FMI

Interpellée sur la pertinence du pacte de stabilité et de croissance, auquel ses détracteurs promettent quelques coups de canif, la Banque centrale européenne (BCE) défend bec et ongles cet édifice bâti sur le principe d'une discipline commune aux pays membres de la zone euro, qu'il s'agisse de la lutte contre les déficits publics comme du combat à mener sur le front de l'inflation. Sur ce dernier chapitre, les banquiers centraux continuent à mettre en avant les risques posés par l'envolée des cours du pétrole, d'où la faible probabilité d'une détente monétaire lors de la réunion du conseil de la BCE, le 7 novembre. Une décision que ne manquera pas de critiquer une nouvelle fois ceux – politiques et économistes – qui s'inquiètent surtout de la révision à la baisse des perspectives de croissance en Europe.

Depuis qu'a été créée la BCE, il y a plus de trois ans, le débat est récurrent et on le retrouve, analysé sur cette période, dans le rapport rédigé pour le compte du Conseil d'analyse économique (CAE) par Patrick Artus, directeur des études économiques à la Caisse des dépôts et consigna-

tions, et Charles Wyplosz, professeur à l'université de Genève. Dans ce document, rendu public le 23 octobre, les deux économistes s'attachent successivement à étudier le bien-fondé de l'objectif de stabilité des prix, sa définition, qu'il convient sans doute de revoir, la façon dont la BCE explique ou non les orientations qu'elle prend, la perception qu'ont les marchés de la politique suivie par cette institution fédérale, enfin les réformes qu'appelle l'élargissement futur de son champ d'action, d'abord aux pays de l'Union européenne (UE) qui ne font pas encore partie de la zone euro, ensuite aux pays candidats à l'adhésion.

S'ils portent un diagnostic globalement favorable sur le fonctionnement et la réalisation des objectifs que s'est assignés la BCE, les auteurs du rapport proposent cependant un certain nombre d'aménagements. Ainsi de l'objectif maximal d'inflation qui, selon la BCE, doit être inférieur à 2 % et dont Patrick Artus comme Charles Wyplosz considèrent qu'il s'agit d'une fourchette trop stricte et trop basse. D'une part parce que « la capacité d'une banque centrale à contrôler l'inflation n'est pas précise à ce point » (Patrick Artus

suggère à ce sujet l'abandon de l'agrégat monétaire M3, au profit de M1, plus représentatif car lié notamment au choix d'investissement des ménages), d'autre part parce que les pays de la zone euro représentent des différentiels structurels d'inflation, appelés « effet Balassa-Samuelson » (du nom des économistes qui l'ont mis en évidence), selon lequel les pays en rattrapage économique connaissent aussi un rattrapage en matière de niveaux de prix.

UN CERTAIN DÉLAI

Répondant à une autre critique souvent adressée à la BCE, celle d'un retard dans la prise de décision sur les taux d'intérêt, les rédacteurs du rapport la considèrent « infondée ». Sur la durée examinée (un peu plus de trois ans), il apparaît que si la BCE réagit parfois avec un certain délai, « elle le fait avec au moins autant de force que la Réserve fédérale américaine et bien davantage que la Bundesbank ». Une donnée que les marchés ont parfaitement intégrée, ainsi qu'en témoigne la courbe suivie par les taux d'intérêt à terme, affirmant-ils.

En revanche, MM. Artus et Wyplosz regrettent l'absence de

tout système fournissant un éclairage efficace sur les mécanismes de transmission de la politique monétaire de la BCE. Autre reproche majeur adressé à cette dernière, celui de ne pas inclure dans ses paramètres les prix des actifs, lesquels ont un impact sur l'économie réelle. La donne internationale a changé et, aujourd'hui, les déséquilibres monétaires et financiers font bouger considérablement les prix des actifs avec le risque qui en découle pour les bulles constituées, font-ils valoir. « Les règles et les comportements de la BCE étaient adaptés à la situation des années 1980, lorsque régnait l'inflation, et certains continuent de penser comme on le faisait à l'époque », relève Patrick Artus.

De son côté, Charles Wyplosz s'est attaché à examiner le mécanisme de prise de décision au sein de la BCE pour conclure que, avec dix-huit membres aujourd'hui, le conseil des gouverneurs « est d'une taille trop élevée pour permettre une prise de décision efficace ». D'autant que l'extension prévisible de la zone euro à de nouveaux membres dans les années qui viennent, avec l'entrée automatique des gouverneurs des banques centrales de ces pays au conseil, va compliquer la situation. Appelant à une réforme des statuts, cet économiste propose de « confier le pouvoir décisionnel en matière de politique monétaire au directoire, constitué de six membres nommés par les chefs d'Etat et de gouvernement européens ». Cette solution suppose cependant que le conseil des gouverneurs renouvelle régulièrement une délégation qu'elle aurait accordée au directoire pour une période limitée. Ce qui suppose, aussi, une modification du traité de Maastricht, une perspective que le personnel politique envisage toujours avec appréhension.

Serge Marti

HISTOIRE ÉCONOMIQUE

par Jacques-Marie Vaslin

Les banquiers de Bonaparte

LA POLITIQUE sans la finance est vaine. C'est la condition indissociable du pouvoir. Napoléon connaissait mieux que quiconque la puissance de l'argent. Il savait qu'une guerre ne se jouait pas uniquement sur le terrain militaire. Une armée mal équipée, mal payée, ne peut vaincre l'ennemi. La campagne d'Italie en 1796 allait être, en cela, très instructive. Le pillage des pays conquis est aussi vieux que la guerre. Les armées victorieuses avaient pour habitude de réclamer un butin contre le retrait de leurs troupes. Si nécessaire, des dirigeants étaient pris en otages. Des villages pouvaient être incendiés si les vaincus se montraient récalcitrants à ouvrir leur bourse. La Révolution de 1789 allait institutionnaliser le pillage. L'arrêté du 8 thermidor an II enjoignait ainsi aux militaires de « faire passer les prises à l'intérieur du pays ». Les butins récoltés finançaient les dépenses courantes de l'État. C'est un moyen de se procurer de l'argent sans augmenter les impôts.

Cette source de financement est particulièrement bienvenue, étant donné l'état de déconfiture dans lequel se trouve la France sous la Révolution. Mais Bonaparte ne l'entend pas de cette oreille. L'argent étant le nerf de la guerre, il estime que sa gestion est dans ses attributions. Et quand les contrôleurs du Trésor viennent vérifier les comptes, Bonaparte n'hésite pas à les faire arrêter ! Au risque de froisser la susceptibilité du gouvernement, c'est lui qui fixe les sommes qu'il prélève sur l'ennemi ainsi que les dépenses. Bonaparte avait déjà une vision très personnelle de l'État.

Le pillage est érigé en système finançant les guerres, et a le mérite de motiver les troupes. Victor Hugo écrira dans *Les Misérables* que « Turenne était adoré de ses soldats parce qu'il tolérait le pillage ; le mal permis fait partie de la bonté ; Turenne était si bon qu'il a laissé mettre à feu et à sang le Palatinat ». En cas d'insoumission des pays conquis, Napoléon se révèle intraitable. Dans une lettre il ordonne à Masséna : « Le premier village qui s'insurgera, faites-le livrer au pillage et brûler. »

En 1799, la Révolution vit ses derniers jours. Entre la menace jacobine et le retour des royalistes, deux banquiers préfèrent miser sur Bonaparte. Alors que celui-ci se trouve en Égypte, Jean-Barthélemy Le Coultre et Jean-Frédéric Perrégaux envoient un émissaire qui, selon l'historien Dauphin-Meu-nier, met de l'argent à la disposition de Bonaparte pour fomenter un coup d'État. Quelques jours plus tard, le Directoire est renversé pour « sauver la République ». Deux semaines après, les banquiers mettent 12 millions de francs à la disposition

du nouveau gouvernement. Napoléon saura les remercier. Les statuts de la Banque de France sont promulgués deux mois après le coup d'État, le 18 janvier 1800. La Banque étant privée, le premier souscripteur n'est autre que Bonaparte lui-même, avec 30 actions. Parmi les dirigeants, on retrouve Le Coultre et Perrégaux. Bonaparte savait être reconnaissant.

Pour démarquer l'activité de la Banque de France, les dirigeants de sa concurrente, la Caisse des comptes courants, sont arrêtés. La Banque pourra alors s'installer dans l'immeuble de la Caisse et disposer de sa clientèle. Ses débits sont pour le moins brutaux. Le gouvernement confie à la Banque – privée – les fonds du Trésor, mais cela reste insuffisant. Les entrepreneurs boudent l'institution et lui préfèrent ses concurrents. Qu'à cela ne tienne, les soldats ferment manu militari la Caisse d'escompte du commerce. C'est une loi qui va supprimer la concurrence, le 24 septembre 1803, mettant fin à la courte période de liberté bancaire qu'a connue la France de 1796 à 1803.

ANOBLISSEMENTS

En retour, la Banque de France réglera de nombreux services à l'État comme le paiement des intérêts de la dette publique ou encore l'avance de trésorerie. Pour assurer la fidélité des banquiers à l'Empire, Napoléon procède à une série d'annoblissements. C'est ainsi que Le Coultre est nommé comte d'Empire, tout comme le fils de Jean-Frédéric Perrégaux, dix mois après la mort de son père ou encore Florentin Seillière qui devient baron. A la fin de l'Empire, la majorité des régents de la Banque de France font partie de la noblesse.

Les réformes entreprises sous le Consulat, comme la création de la Banque de France, la réglementation des agents de change, de la Bourse ou encore la définition du franc germinal répondent aux attentes du monde de la finance. Du coup le cours de la rente perpétuelle, le titre de la dette publique, est multiplié par neuf au cours des dix-huit premiers mois du régime.

À ses débuts, Bonaparte reçoit un véritable plébiscite de la Bourse. Mais l'instabilité financière engendrée par les guerres va rendre les banquiers plus critiques. C'est Lafitte qui convainc le maréchal Mar-mont de capituler le 31 mars 1814. Six jours plus tard, il devenait gouverneur de la Banque de France. A Sainte-Hélène, Napoléon disait des financiers : « De toutes les aristocraties, celle-là me semble la pire. »

Jacques-Marie Vaslin est maître de conférences à l'IAE d'Amiens, chercheur au Criisea.

INSTITUT DES ETUDES ECONOMIQUES, SOCIALES ET TECHNIQUES DE L'ORGANISATION **IESTO**

Développez votre expertise sur les marchés de l'organisation et du consulting

L'IESTO - CNAM vous propose :

- 2 MASTÈRES homologués par la Conférence des Grandes Ecoles : Organisation et Management de projets (niveau d'accès : Bac + 5 ou Bac + 4 avec expérience professionnelle)

- 1 Diplôme homologué de niveau I : le Diplôme d'Études Supérieures des Techniques de l'Organisation (DESTO) (niveau d'accès : Bac + 4 ou Bac + 2 avec expérience professionnelle)

Des formations d'un an (dont 4 à 6 mois en Entreprise) pour acquérir une double compétence.

Réunions d'Information (débouchés, programmes, conditions d'admission, financements) les jeudis 7 et 21 novembre, 5 décembre 2002, de 18 à 20 heures Rez-de-chaussée - 55, rue de Turbigo - 75003 PARIS - Métro Arts et Métiers Tél. 01 40 27 25 08 - Fax 01 40 27 26 24



PARIS

LYON

MONTPELLIER

NANTES

CNAM-IESTO
292, rue St-Martin
75141 PARIS Cedex 03
© 01 40 27 25 08
e-mail : iesto@cnam.fr
www.cnam.fr/instituts/iesto

LIVRES

par Pierre-Antoine Delhommais

Utile médiation

► **FACE AUX MARCHÉS, LA POLITIQUE**, d'Anton Brender
(Ed. La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2002, 182 p., 14,50 €)

POLITIQUE et marchés financiers : le sujet se prête ordinairement mal, en France, aux approches nuancées, aux propos mesurés, aux analyses fines et subtiles, aux discours non idéologues. La passion l'emporte le plus souvent sur la raison, l'anathème sur l'argument, et du même coup la superficialité sur la profondeur. C'est là le premier mérite de l'essai d'Anton Brender, économiste, directeur des études économiques d'une institution financière et enseignant à l'université de Paris-IX-Dauphine, que d'essayer de se situer entre les deux camps, entre les deux extrêmes.

Le premier, ultra-libéral, considère que la perfection inhérente et originelle du marché, dont les marchés financiers ne sont qu'un sous-ensemble, rend dangereuse toute intervention de l'Etat dans la vie des affaires. Le second, celui de l'ultra-gauche, estime que la finance exerce une dictature insupportable sur nos sociétés et met la vie même des démocraties en danger. Les deux visions sont erronées et caricaturales, juge M. Brender.

Il est d'abord faux de penser qu'à travers les marchés, la raison économique s'exprime. « Les marchés n'ont ni la profondeur de vue, ni l'intelligence, ni parfois même l'honnêteté qu'on voudrait leur prêter. » Le krach boursier actuel, l'effondrement des cours d'entreprises technologiques qui avait atteint des hauteurs inouïes quelques mois plus tôt, mais aussi la faillite scandaleuse d'Enron démontrent, dans la douleur, que « la finance ne peut être laissée à elle-même ». Pour autant, juge M. Brender, « les sociétés développées ont plus que jamais besoin de la finance et de ses marchés », ne serait-ce que pour gérer

le formidable stock d'épargne mondiale, pour en apprécier les risques et en assurer l'emploi. « Que nous aimions ou pas les marchés, nous avons besoin d'eux », affirme l'économiste qui tient au passage à relativiser la toute-puissance supposée des opérateurs de marchés. Ces derniers, par exemple, n'ont pas sanctionné, ni même réagi à la mise en place des 35 heures en France, alors pourtant que les milieux économiques et financiers internationaux considéraient cette loi aussi insensée que dangereuse. Et M. Brender d'ajouter : « Si l'enflure financière a les proportions dénoncées par ceux qui ne cessent de la déplorer, si le cancer qui l'explique est au stade avancé qu'ils nous disent, nos économies devraient être exsangues et non loin de la mort. Est-ce le cas ? »

INTÉGRISME LIBÉRAL

A l'évidence non, juge l'auteur qui de fait, au fil des pages, se retrouve dans la position courageuse mais inconfortable de celui qui dénonce à la fois les « turpitudes » des marchés mais défend le rôle économique des produits dérivés et de la spéculation ; qui ironise sur le lyrisme de Viviane Forrester mais vilipende l'intégrisme libéral ; qui juge la taxe Tobin « absurde » mais « affirme la nécessité d'encadrer par des règles précises et des contrôles constants » les transactions financières. Pour conclure que « face aux marchés, nous devons faire non pas moins mais plus de politique ».

En quelque sorte un message d'espoir adressé par un excellent connaisseur des marchés financiers à tous les hommes politiques, de gauche comme de droite, qui pleurent aujourd'hui leur prestige passé et leur pouvoir perdu.

Le malaise économique de l'Allemagne

par Jürgen von Hagen

Un mois avant sa réélection le mois dernier, le chancelier Gerhard Schröder était donné perdant. On lui reprochait d'avoir manqué à sa promesse faite en 1998 de réduire le chômage. Maintenant qu'il est reconduit dans ses fonctions, c'est l'économie qui est, sans doute, la grande perdante.

Ainsi que tout le monde en convient, M. Schröder doit sa réélection aux inondations dans l'est du pays et à sa croisade opportuniste contre la politique américaine envers l'Irak. Il s'est servi de ces deux événements pour se donner une image de « manager de crise ». Mais ayant évacué l'économie du débat, le chancelier se retrouve aujourd'hui sans direction claire pour entreprendre de véritables réformes et moderniser le marché du travail.

Lors de sa campagne, M. Schröder a surtout donné des gages aux syndicats. Au début de son premier mandat, il est apparu comme un social-démocrate moderne, ouvert aux problèmes de l'entreprise. Quand il s'est débarrassé d'Oskar Lafontaine, le ministre des finances, les Allemands s'attendaient à des réformes et à un redémarrage de l'économie. Ces espoirs se sont révélés vains. Les PME, qui se trouvent au cœur de l'économie allemande, ont non seulement perdu leur dynamisme, mais les investissements dans ce secteur se sont effondrés. Cette situation, à laquelle s'ajoute une diminution de la demande, constitue le mélange adéquat pour engendrer un malaise économique.

Autre élément inquiétant, Schröder a adopté les idées de réformes – mal inspirées – de la commission Hartz, un groupe de travail composé de représentants des milieux industriels et syndicaux. Ces propositions reposent sur l'illusion que le chômage est essentiellement dû à l'inefficacité et à la bureaucratie des dispositifs d'aide à la recherche d'emploi, inca-

pables d'adapter leur réponse à une offre relativement abondante. En réalité, en Allemagne le chômage est avant tout un problème de manque d'emplois peu qualifiés. Le salaire minimum est tellement élevé qu'il condamne au chômage les candidats à ce type d'emploi.

La mise en œuvre des propositions de la commission Hartz, l'un des premiers engagements du gouvernement, va détourner la volonté politique indispensable à des réformes nécessaires, autrement dit la remise à plat du système de protection sociale. L'augmentation

sociale du niveau fédéral au niveau régional. Eichel veut rééquilibrer le budget. Mais un budget équilibré ne remplace pas une stratégie fiscale à moyen et à long terme, destinée à favoriser une croissance durable et à remettre sur pied un système éducatif chancelant.

Dans beaucoup d'écoles, les plus jeunes enseignants ont plus de 45 ans et les universités peinent à attirer les chercheurs en herbe. L'évolution des pays européens durant ces dix dernières années montre qu'une consolida-

s'est déplacé sur l'organisation des secours lors des inondations et sur la politique étrangère, le centre a suivi majoritairement Schröder dans son dédain vis-à-vis des engagements internationaux et des alliances. Ce qui signifie qu'une majorité d'Allemands ne perçoit pas encore la situation économique comme plus préoccupante que les problèmes immédiats qui se posent au pays. Cela montre aussi que les deux principaux partis d'opposition ont mal évalué les conséquences de la victoire de Schröder en 1998. Pendant trop longtemps, ils ont considéré qu'il s'agissait d'un accident qui allait être corrigé à la première occasion. Aussi, ni la CDU-CSU ni ses alliés, les libéraux du FDP, n'ont proposé un remède convaincant pour redresser l'économie.

La politique d'Edmund Stoiber en Bavière, dont il est toujours premier ministre, n'est pas moins interventionniste que celle de Schröder. Le principal argument de l'opposition durant la campagne électorale était de dire que la droite était plus compétente que la gauche en matière d'économie. Mais ce n'était que de la rhétorique. La droite n'ayant pas de politique économique bien définie, il a été facile aux électeurs de se tourner vers le chancelier sortant lorsqu'il a décidé de ne plus parler d'économie. Les quatre prochaines années représentent un défi, tant pour la majorité que pour l'opposition.

Le chancelier Schröder devra réagir face à la situation économique, la CDU-CSU et le FDP devront proposer un programme qui constitue une alternative crédible à sa politique. Dans cette attente, l'Allemagne va rester économiquement fragile et politiquement imprévisible.

Jürgen von Hagen est professeur d'économie au ZEI, à l'université de Bonn et au Centre de recherche en politique économique.

Copyright : Project Syndicate, octobre 2002. Traduit de l'anglais par Patrice Horvitz.

« Toute proposition du chancelier sera l'objet de négociations ardues et devra prendre en compte les intérêts particuliers des gouvernements de chacun des Länder, réduisant la perspective de véritables réformes »

de différentes taxes qui commence à se dessiner assombrit davantage les perspectives économiques. Le prix de l'essence doit augmenter en janvier 2003 et la baisse de l'impôt sur le revenu, fixée initialement pour 2003, a été ajournée. Les élections sont passées et le débat porte maintenant sur une hausse de la TVA, de l'impôt sur la fortune et sur un alourdissement de la fiscalité des entreprises, exactement le contraire de ce qu'il faudrait faire.

Ces augmentations ne vont pas résoudre les problèmes budgétaires car affaiblir la croissance se traduit par une baisse des rentrées fiscales. La politique d'Eichel, le ministre des finances, est condamnée à être aussi erratique que celle menée par le dernier gouvernement du chancelier Kohl. Les efforts qui seront déployés pour trouver de nouvelles sources de revenus vont entraîner la poursuite de la politique de diminution des investissements dans le secteur public et dans l'éducation. On peut aussi s'attendre au transfert du financement de la protection

tion fiscale doit être accompagnée d'une taxation favorable à la croissance et d'une politique de dépense. Aussi bien les dépenses que les taxes doivent servir d'incitation au travail, à l'investissement et à l'innovation.

Même si Schröder veut aller dans le sens des réformes, sa position politique va rendre le pari difficile. Sa maigre majorité dans la Chambre basse du Bundestag doit faire face à une Chambre haute dominée par l'opposition CDU-CSU (Union démocrate chrétienne et Union sociale chrétienne). Toute proposition sera l'objet de négociations ardues et devra prendre en compte les intérêts particuliers des gouvernements de chacun des Länder, réduisant encore la perspective de véritables réformes. Ce dernier point est lourd de conséquences. Le centre, là où se gagnent ou se perdent les élections en Allemagne, n'a pas de priorités politiques clairement établies.

Aussi longtemps que la campagne se jouait sur l'économie, le gouvernement de Schröder était pendant à coup sûr. Quand le débat

PARUTIONS

■ **L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT À L'HEURE DE LA MONDIALISATION**, de Michèle Bailly et Patrice Dufour.


Ce petit ouvrage, réalisé par deux collaborateurs de la Banque mondiale, s'adresse avant tout à un public lycéen. Conçu de façon très pédagogique, il retrace l'évolution – déclinante – de l'appui des pays riches aux pays déshérités et décrit de façon simple les différentes formes que peut prendre cette aide. Le rôle des différents acteurs, Etats, organisations internationales, société civile, est également abordé. On trouvera, en fin d'ouvrage, la liste de quelques sites Internet pour aller plus loin dans la compréhension d'un débat qui a occupé en 2002 les grands sommets mondiaux (Ed. Milan, coll. « Les essentiels », 63 p., 2002, 4 €). L. C.

BORDEAUX
école de management

14-15 novembre 2002
13-14 mars 2003

CARREFOUR DES VALEURS

Un forum d'échanges avec de futurs jeunes managers
48 heures pour recruter de nouveaux talents



RENCONTRES ENTREPRISES - ÉTUDIANTS

Contact : 05 56 84 55 85

EQUIS

www.carrefour.bordeaux-bs.edu

Les marchés financiers sont-ils rationnels ?

LE 7 NOVEMBRE
À PARIS-DAUPHINE,
LE CERCLE
DES ÉCONOMISTES
ORGANISE UN DÉBAT
SUR CE THÈME

Si l'on conçoit l'économie comme un système en croissance régulière, le capital productif doit augmenter au même rythme que l'ensemble de l'économie (...). Comment imaginer un ROE [Return on Equity, retour sur fonds propres] de 15 % avec une croissance du produit intérieur brut en valeur de 5 % à 6 % ? De fait, la norme de 15 % n'a jamais été expliquée de façon satisfaisante. On ne sait pas qui l'a proposée pour la première fois ni si elle résulte d'un calcul rationnel, ou bien d'un objectif irrationnel posé par quelques analystes ou gérants de fonds et repris par les médias. »

Professeur au Conservatoire des arts et métiers, Michel Didier se veut simple commentateur du formidable bouleversement intervenu ces dernières années sur des marchés financiers transformés en casinos. Ce faisant, dans une intervention destinée au débat organisé à Paris-Dauphine le 7 novembre sur le thème « Les marchés financiers sont-ils rationnels ? », reprise, avec sept autres interventions de membres du Cercle des économistes, dans les *Chroniques économiques* 2002, qui viennent de paraître (Ed. Descartes & Cie, coll. « Interface Économie, 224 p., 18 €), le directeur général de l'institut Rexecode se transforme malgré lui en procureur

d'une période boursière certes « très exceptionnelle », mais surtout « un peu irrationnelle ».

Cette « irrationalité » provient en partie de la volatilité de ces mêmes marchés, un sujet sur lequel s'attarde Olivier Pastré, professeur à l'université Paris-XIII, pour conclure que « les ressorts de la volatilité sont de nature micro, méso et macro-économique. De ce fait, la nouvelle régulation des marchés que nous appelons de nos vœux ne pourra être unidimensionnelle ». De son côté, Michel Aglietta, professeur à l'université Paris X-Nanterre, analyse l'« efficacité et la rationalité dans les marchés boursiers » en se penchant sur la question vitale de l'évaluation des actifs. Une caractéristique essentielle de cette évaluation, souligne-t-il, est « l'exagération très forte de la variation des cours boursiers », relevant qu'« il y a toujours excès d'optimisme dans les périodes d'expansion et excès de pessimisme dans les périodes de récession ou de marasme ».

CONDITIONS D'EFFICACITÉ

Cette question de savoir s'il est possible ou non de « définir de façon un peu précise la valeur fondamentale d'un actif » est aussi l'interrogation à laquelle s'efforce de répondre Jean-Paul Pollin, professeur à l'université d'Orléans dans un texte intitulé *L'excessive volatilité des marchés financiers : quelles explications, quelles conséquences, quelles régulations ?* Conscient de la nécessité de parvenir à stabiliser les prix des actifs « autour de leurs fondamentaux », cet économiste considère que deux types de solutions sont envisageables : « Soit on demande aux autorités monétaires d'intégrer dans leurs objectifs la stabilisation des cours boursiers ; soit on encadre le fonctionnement des marchés et le comportement des intervenants pour tenter de s'approcher des conditions d'efficacité. »

Les défis que doivent affronter les marchés financiers sont multiples. Ainsi de la question des « zones de non-droit ou de non-réglementation », sur laquelle Christian de Bois-sieu, professeur à Paris-I-Panthéon-Sorbonne, évoque le cas des *hedge funds* (fonds spéculatifs) ou des instruments dérivés dont on connaît l'inflation ces dernières années. Il serait temps, également, que les banques centrales se soucient des bulles constituées sur les prix d'actifs dont elles ont, sciemment ou non, « provoqué l'apparition », considère Patrick Artus, professeur associé à Paris-I. Voilà pour le passé-présent ; quid de l'avenir ?

Prudemment, Bertrand Jacquillat, professeur à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris et qui conclura le débat du 7 novembre, estime que les mauvaises nouvelles de ces derniers mois (multiplication d'avertissements sur les bénéfices des entreprises, questionnements sur les pra-

tiques comptables et financières, doutes sur la situation économique, craintes sur l'endettement et la situation géopolitique) sont, aujourd'hui, plus ou moins « inscrites dans les cours ». Pour ce qui est du futur, « les performances des marchés d'actions devraient être très inférieures à ce qu'elles ont été durant cet âge d'or des marchés boursiers qu'ont constitué les vingt dernières années du siècle précédent », assure-t-il.

Une perspective que devrait méditer les « gourous » qui, longtemps, ont fait la pluie et le beau temps sur les marchés. Une période dont Jean-Hervé Lorenzi, professeur à l'université Paris-Dauphine et président du Cercle des économistes, se demande si elle n'est pas « révolue ». Reste à définir ce qui est le plus dangereux pour juger de la « rationalité » supposée des marchés : la croyance ou le mimétisme ?

Serge Marti

LES MARCHÉS FINANCIERS EN QUESTION

L'université Paris-Dauphine accueille le jeudi 7 novembre, de 18 h 30 à 20 h 30, un débat ouvert au public, notamment étudiant, sur le thème : « Les marchés financiers sont-ils rationnels ? » Cette discussion, organisée par le Cercle des économistes et Euronext, en partenariat avec *Le Monde*, Radio Classique, LCI et *Le Nouvel Économiste*, qui s'ouvrira sur une intervention de Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, s'articule autour de quatre tables rondes : Volatilité, quels sont les ressorts qui font réagir les marchés ? Quel est l'impact de la conjoncture boursière sur la vie des entreprises ? Faut-il accroître la réglementation des marchés ? Est-il encore possible de faire des prévisions ?

Ces thèmes seront abordés, du côté des institutions et de l'entreprise, par Jean-François Lepetit (président de la Commission des opérations de Bourse), Dominique Ferrero (directeur-général du Crédit lyonnais), Denis Kessler (vice-président du Medef), Paul Hermelin (directeur général de Cap Gemini Ernst & Young), Jean-François Théodore (PDG d'Euronext), Philippe Lagayette (président de JP Morgan), Michel Cicurel (président du directeur de la Compagnie financière Edmond de Rothschild), Jean-Philippe Thierry (président des AGF), Andrew Clearfield (directeur-général de TIAA-CREF) et Nicolas Sobczak (économiste en chef pour l'Europe chez Goldman Sachs Paris). Ils seront confrontés à des économistes du Cercle : Michel Aglietta, Olivier Pastré, Michel Didier, Jean-Paul Bethéze, Elie Cohen, Jean-Paul Pollin, Anton Brender, Patrick Artus et Christian de Boissieu. La conclusion sera assurée par le professeur Bertrand Jacquillat.

LE 20 SEPTEMBRE,
JEAN-PIERRE
RAFFARIN A APPELÉ
LES CHEFS
D'ENTREPRISE
À RECRUTER
DES JEUNES.

LE 24 OCTOBRE, IL A
FIXÉ UN OBJECTIF DE
500 000 EMBAUCHES
SUR CINQ ANS
AUX ARTISANS.
MAIS, POUR
LES EMPLOYEURS,
C'EST LE MARCHÉ
QUI DÉCIDE... AVANT
LE PREMIER
MINISTRE. ET LÀ,
LE MORAL N'EST PAS
AU BEAU FIXE

Les injonctions du gouvernement créeront-elles des emplois ?

Le premier ministre est condamné au volontarisme, car la conjoncture fraîche, malgré la stabilité du chômage au niveau élevé de 9 % de la population active constatée au mois de septembre, soit 2 278 000 demandeurs d'emploi à temps plein (+6,7 % en un an). On annonce 80 000 demandeurs d'emploi supplémentaires, d'ici à la fin de l'année, en raison des restructurations lancées par les grands groupes.

Signe annonciateur d'une dégradation, le moral des chefs d'entreprise est en train de s'effondrer selon l'Insee, et l'espoir du gouvernement de voir une croissance de 2,5 % en 2003 devient de plus en plus mince. Jean-Pierre Raffarin a donc sacrifié au vieux rituel des injonctions en matière de créations d'emplois pour éviter que l'enchaînement de la défiance, du ralentissement de la consommation, des coupes claires dans les budgets et dans les effectifs n'enclenche une spirale catastrophique.

Le 20 septembre, il a fait de l'emploi « une priorité nationale ». Il a

appelé les chefs d'entreprise « à embaucher des jeunes ». Début octobre, il a donné son aval à un projet de « loi sur l'initiative économique » dont il attend la création d'un million d'entreprises en cinq ans. Le projet de budget 2003 en cours de discussion au Parlement prévoit une réduction d'impôt supplémentaire pour les emplois à domicile.

Dernière initiative, Jean-Pierre Raffarin a proposé, le 24 octobre, aux artisans réunis en congrès par l'Union professionnelle artisanale (UPA) à Paris, un « contrat d'objectif pour 500 000 emplois » en cinq ans. Quels moyens leur a-t-il annoncés pour parvenir à ce niveau d'embauche ? Le texte sur « l'initiative économique » cité plus haut, une ordonnance sur « la simplification administrative » afin d'alléger les 956 formulaires imposés aux entrepreneurs, un texte sur le statut de la petite entreprise, un renforcement du dispositif de formation actuel pour élever la qualification des artisans et de leurs salariés.

Qu'en pensent les intéressés ? Tope là, répond Alain Griset, prési-

dent de l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM), « mais nous n'aurons pas grand mérite à y parvenir puisque nous créons déjà, chaque année, 100 000 emplois. Il nous faudra surmonter des blocages connus : l'image négative ancrée dans la tête de beaucoup de parents qui préfèrent des études longues pour leurs enfants, le fait que nous ne trouvons pas les compétences parmi les chômeurs alors que nous pourrions créer tout de suite 100 000 emplois, la peur d'embaucher chez les 420 000 artisans travaillant seuls ».

« Chiche, renchérit Jean Lardin, président de la Capéb (artisans du bâtiment). C'est, bien sûr, le marché et pas le premier ministre qui décide si les entreprises doivent embaucher, mais nous savons ce dont nous avons besoin : il faut que l'Etat nous facilite l'accès aux marchés publics ; la formation est indispensable pour nous permettre de nous adapter en permanence ; la réduction des charges rendra nos services accessibles à un plus grand nombre de clients ; nous devons enfin donner une visibilité à nos

salariés et rendre nos professions plus attractives ».

Robert Buguet, président de l'UPA, est réaliste : « Mon sentiment, dit-il, est que nous ne créerons pas, cette année, les 100 000 emplois requis, parce que nous ne trouverons pas les candidats correspondant à nos besoins en termes de formation et de motivation. »

PRÉPARER LA RELÈVE

En revanche, à moyen terme, il dit « banco » au premier ministre « parce que nous sommes condamnés à créer un million d'emplois dans les dix ans. La demande est là : le départ à la retraite de personnes au pouvoir d'achat solide va accroître la demande de services. Rien que dans la coiffure, ce sont 9 000 emplois supplémentaires qui ont été créés en dix ans. Les comportements changent : par exemple, les plombiers n'ont jamais installé autant de baignoires à bulles qui coûtent infiniment plus que les modèles classiques. D'autre part, un tiers des artisans a plus de 50 ans, et il va falloir préparer la relève ; en vingt ans, le nombre moyen des salariés des

entreprises artisanales est passé de un à quatre, ce qui prouve une évolution structurelle. Oui, il nous faut attirer les jeunes qui vont devenir très recherchés et je dis à mes copains qu'ils ne peuvent se contenter de leur faire miroiter le bonheur d'un travail dans « une entreprise à taille humaine ». C'est un plus, oui, mais le jeune va regarder d'abord sa feuille de paie. Ceux qui appliquent les 35 heures et qui paient leurs apprentis normalement n'ont pas de problèmes pour trouver de main-d'œuvre ! »

L'optimisme serait donc au rendez-vous, mais ces beaux calculs peuvent être anéantis si la croissance trébuche. Et là, les augures se perdent en conjectures à l'instar de Pierre Méhaignerie, président UMP de la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui a déclaré le 29 novembre que l'objectif de 2,5 % de croissance en 2003 dépendra « de la situation en Irak ». Autrement dit, la droite étant revenue au pouvoir, l'emploi ne se décrète pas plus que sous la gauche...

Alain Faujas

Les petites structures forment le bataillon des recruteurs

L'HÔTELLERIE-
RESTAURATION A
CRÉÉ 11 000 EMPLOIS
AU PREMIER
TRIMESTRE 2002

Après plus d'un an de progression ininterrompue, la hausse du chômage a été - provisoirement ? - stoppée en septembre avec un taux de demandeurs d'emploi inchangé à 9 % de la population active. Compte tenu des licenciements massifs intervenus ou qui s'annoncent, il ne s'agit là que d'une brève embellie, l'occasion aussi de relever, une fois de plus, l'inadéquation du marché du travail souvent constatée dans divers secteurs d'activité.

Il en est au moins un qui affiche une relative bonne mine sans qu'il ait obtenu la baisse à 5,5 % de la TVA régulièrement réclamée : l'hôtellerie-restauration. A en croire un récent bilan dressé par Léon Bertrand, le secrétaire d'Etat au tourisme, l'hôtellerie-restauration qui, paraît-il, a toujours du mal à trouver de la main-d'œuvre, a créé 11 000 emplois au premier trimestre. Ainsi, ce secteur qui demeure l'une des toutes premières activités économiques en France semble-t-il échapper à la morosité ambiante et, reste en recherche de main-d'œuvre.

Un constat confirmé par la Dares (ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité) qui, dans ses premières synthèses d'octobre, fait état pour la dernière période de référence (juin 2002) d'un « fléchissement » ou d'une « stagnation » des difficultés de recrutement dans trois domaines (hôtels-café-restaurants, commerce et gestion-administration des entreprises) alors qu'elle constate une « forte baisse » des tensions sur le marché du travail dans la communication, le tourisme et les transports ainsi que dans la banque et les assurances. Signe des temps, c'est dans l'informatique,

l'électricité-électronique, la mécanique et la maintenance industrielle que ces crispations sont en baisse « très importante » alors qu'elles s'accroissent dans la santé et l'action sociale.

Sur une période plus longue, la Dares fait état d'une réduction de ces tensions, pour le cinquième trimestre consécutif, au printemps 2002. En un an, le ratio calculé à cette période entre les offres enregistrées sur les six derniers mois, par rapport aux demandes notées sur la même période, est passé de 0,8 à 0,7. Une évolution qui résulte à la fois d'un fléchissement des offres (-3 % entre le premier semestre 2001 et la même période de 2002) et, surtout, d'une hausse des demandes qui a atteint +5 % sur la même durée.

76 % des projets d'embauche proviennent d'établissements de moins de 50 salariés

Voilà pour l'état statistique du marché du travail. Quelle idée les employeurs s'en font-ils ? Quels sont leurs projets d'embauche ? Pour tenter de répondre à cette double question, l'Unedic avait confié au Credoc, avec la participation active des Assedic, la réalisation d'une vaste enquête sur les besoins en main-d'œuvre pour l'année 2002. Selon les résultats de ce travail publiés cet été, les projets de recrutement formulés par les employeurs pour l'année en cours s'élèvent à 1 467 000 (y compris des remplacements de personnels en CDI ou en CDD, des postes à temps partiel et du personnel saisonnier). Mais, dans le même temps, ces chefs d'entreprise affirment éprouver des difficultés de recrutement pour 58 % des projets d'embauche. Un résultat qui, selon les auteurs de l'enquête, reflète « les difficultés d'adéquation entre l'offre et la demande de travail, même dans le contexte actuel de hausse du chômage ».

Les difficultés de recrutement de professionnels qualifiés sont particulièrement sensibles dans le bâtiment, en quête de maçons, de plombiers, de menuisiers, mais les métiers de l'action sanitaire et sociale, les métiers de bouche et les professions des transports sont aussi à la recherche de candidats. Parmi les professions les plus recherchées par les employeurs figurent aussi les métiers des services aux entreprises (agents d'entretien, de gardiennage et de sécurité...) et aux particuliers (employés de maison et assistantes maternelles, animateurs de sports et de loisirs...). Des catégories qui, il est vrai, admettent souvent une proportion importante de salariés à temps partiel.

Qui, indépendamment de ce décalage entre offre et demande, fait état de projets d'embauche ? D'abord et à une large majorité (60 %), les services, suivis, loin derrière, par le commerce (15,6 %), l'industrie (10,5 %), la construction (9,8 %), et les industries agroalimentaires (4,1 %). Voilà pour ce qui est des secteurs.

En ce qui concerne la ventilation de ces projets d'embauche par taille d'entreprises, ce sont les structures employant moins de 10 personnes qui annoncent près de la moitié des recrutements (46 %), une proportion supérieure à leur poids dans l'emploi salarié (30 %). Au total, souligne l'enquête du Credoc, plus des trois quarts (76 %) des projets d'embauche proviennent d'établissements de moins de 50 salariés.

A l'inverse, les 7 000 établissements employant plus de 200 salariés ne projettent que 150 000 embauches sur l'ensemble de l'année, soit une moyenne de 21 personnes par établissement. Au total, ces grosses entreprises totaliseraient à peine plus de 10 % des embauches envisagées « alors que le poids des établissements correspondants dans les effectifs salariés est deux fois plus important ».

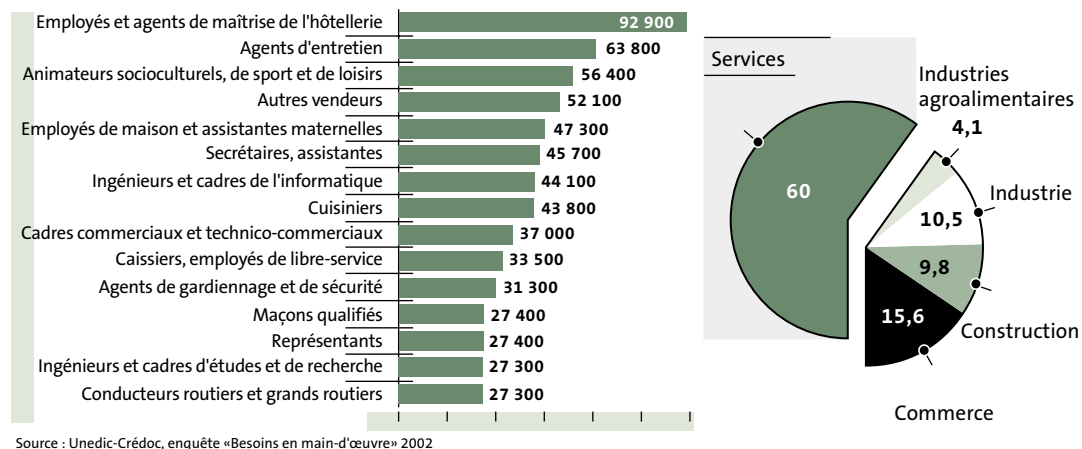
En résumé, à en croire cette enquête, environ 30 % des établissements de France métropolitaine envisagent de recruter cette année mais cette proportion a peut-être été revue à la baisse depuis la parution du document, en juillet.

Serge Marti

60 % DES PROJETS DE RECRUTEMENT SE FONT DANS LES SERVICES

Les métiers pour lesquels les projets de recrutement sont les plus élevés

Répartition des recrutements, en %



Source : Unedic-Credoc, enquête « Besoins en main-d'œuvre » 2002

Recherche travailleurs sociaux

L'AIDE À DOMICILE
RESTE DANS
UNE LOGIQUE
DE PETITS BOULOTS

C'est la chronique d'une pénurie annoncée. Les travailleurs sociaux, un vocable qui recouvre une mosaïque de professions (assistant de service social, éducateur spécialisé, aide à domicile, assistante maternelle, etc.), manquent déjà. Et les perspectives d'évolution de l'emploi dans ce secteur ne laissent rien augurer de bon.

Les raisons en sont connues. Il y a d'abord les départs à la retraite, qui vont s'accroître à partir de 2004, en particulier chez les assistants sociaux et éducateurs, deux familles qui ont recruté en masse dans les années 1970. A cela s'ajoutent des éléments plus spécifiques au secteur, comme le révèlent les premiers résultats d'une étude en cours menée par l'Union régionale interdépartementale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux PACA et Corse (Uriopss) et l'Institut méditerranéen de formation et de recherche en travail social. Parmi les causes évoquées pour expliquer leur difficulté de recrutement,

les employeurs citent le manque de personnels qualifiés, en particulier dans les emplois d'aide à domicile. « Nous sommes depuis des années dans une logique de petits boulots », s'insurge Jean Vernhet, secrétaire général de l'Union nationale des associations d'aide à domicile en milieu rural. « Mais comment parler de professionnalisation et attirer, tant que les rémunérations sont aussi basses, un peu plus du smic pour un titulaire d'un diplôme après dix ans d'expérience ? »

MIXITÉ DU PERSONNEL

Les employeurs déplorent aussi le manque de candidats masculins chez les moniteurs et éducateurs spécialisés. 20 % seulement des hommes s'engageraient dans ces professions. Or les professionnels mettent en avant l'importance de la mixité du personnel, en particulier dans les établissements éduca-

tifs. Le secteur souffre aussi d'un manque d'attractivité. « L'aide aux personnes âgées, le travail auprès des handicapés ou encore l'accueil des jeunes délinquants sont des repoussoirs pour beaucoup de jeunes », constate Bernard Delanglade, directeur de l'Uriopss PACA et Corse.

Face à ces handicaps, les réponses en matière de formation sont pour Hubert Allier, directeur général de l'Union nationale interdépartementale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux, insuffisantes. « L'Etat a augmenté l'année dernière l'enveloppe budgétaire qui finance les écoles de formation aux métiers du social. Mais la réactivité n'est décalée. Ce surplus d'étudiants n'arrivera sur le marché que dans deux ou trois ans. En attendant, comment gérer la pénurie ? »

Catherine Rollot

LE CENTRE DE FORMATION CONTINUE DE L'I.U.T. DE VILLETANEUSE
Université PARIS 13

Ouvre une nouvelle session de son DUT en cycle alterné sur 2 ans

« Gestion des Entreprises et des Administrations, option Ressources humaines »

en janvier 2003, en plan de formation et capital temps formation.
Les cours se déroulent les vendredi et samedi matin à l'IUT.
Inscriptions et sélection dès maintenant au secrétariat de Christiane BUTZBACH :
e-mail : flottes@iutv.univ-paris13.fr - corde@iutv.univ-paris13.fr
tél. 01 49 40 31 32 - tél. 01 49 40 32 82
site web : www.fc.iutv.univ-paris13.fr

LE SOCIAL DANS L'UNION

par Francis Kessler

Les visages de la représentativité

LE DROIT DU TRAVAIL, c'est-à-dire l'ensemble des règles juridiques applicables aux relations entre les employeurs privés et leurs salariés, a des sources variées, du règlement intérieur d'entreprise à la convention collective. Celle-ci est souvent décrite comme ayant « le corps d'un contrat, mais l'âme d'une loi » : le résultat de la négociation entre partenaires sociaux s'applique ainsi indistinctement et impérativement à tous les salariés entrant dans le champ d'application de la convention.

Cette création de droit par la négociation pose la question de la légitimité de ses acteurs. Qui va-t-on laisser s'asseoir à la table de discussion ? Les critères de représentativité permettent de définir les syndicats professionnels qui pourront légitimement s'exprimer au nom de leurs adhérents. La représentativité fixe la « capacité contractuelle ». Elle est au croisement du droit syndical et

Les critères de représentativité sont tout aussi variés. Certains Etats ne retiennent qu'un critère quantitatif. Les lois espagnoles ou grecques exigent l'obtention d'un certain pourcentage de voix aux élections professionnelles ou à des scrutins syndicaux ; on retrouve ce critère dans une sentence arbitrale luxembourgeoise de 1979 pour laquelle « l'importance du nombre d'adhérents est une des conditions susceptibles d'assurer aux organisations professionnelles la qualité de parties à une convention collective de travail en tant que syndicats représentatifs ».

D'autres tiennent compte exclusivement (ou ajoutent) des critères qualitatifs comme l'ancienneté de l'organisation, son indépendance, ou sa volonté de participer à la négociation collective. Éléments sur lesquels, par exemple, s'appuient les jurisprudences constitutionnelles allemande ou italienne, saisie à l'occasion de litiges d'interprétation de la liberté syndi-

« Le Royaume-Uni brille

par son particularisme. Au sein de l'entreprise, seuls les syndicats reconnus par l'employeur peuvent négocier. Et, pour l'être, ils sont souvent obligés de déclencher une grève ! »

du droit de la négociation collective, parfois aussi à celui de la liberté d'association, du droit de représentation du personnel, voire même du droit de grève.

En 1966, l'autorité administrative française a reconnu cinq confédérations syndicales représentatives mais tout autre syndicat peut prouver sa représentativité dans un secteur professionnel ou une entreprise donnée. Ce point-clé fait régulièrement l'objet de débats. Ainsi, la CFDT propose aujourd'hui de renforcer la représentativité en exigeant qu'un accord « repose sur la signature d'un ou de plusieurs syndicats représentants 50 % au moins des salariés ».

A la même question nos voisins européens ont diversement répondu. La reconnaissance de la représentativité est parfois, comme en Espagne ou en Grèce, du domaine de la loi. Ailleurs, il appartient à l'autorité administrative de désigner les syndicats représentatifs : tel est le cas en Italie pour le secteur public, mais surtout en Autriche, où les associations (de salariés) doivent bénéficier d'une licence de négociation accordée par l'administration.

En Allemagne – depuis le grand accord de 1919 – ou dans les pays nordiques, ou encore en Belgique, la reconnaissance mutuelle des partenaires sociaux a valeur de légitimation à la négociation. Ce qui autorise à parler de « reconnaissance autorégulée ». L'Irlande combine reconnaissance mutuelle et licence de négociation. Aux Pays-Bas, le Conseil économique et social – où sont représentés des syndicats – a fixé des lignes directrices de représentativité sans caractère contraignant, mais néanmoins respectées. Le Royaume-Uni brille par son particularisme. Au sein de l'entreprise, seuls les syndicats reconnus par l'employeur peuvent négocier. Et, pour l'être, ils sont souvent obligés de déclencher une grève !

cale, et des arrêts d'interprétation des lois françaises sur la négociation collective.

D'autres éléments plus spécifiquement liés à l'histoire du pays interviennent également. Ainsi « l'attitude patriotique pendant l'Occupation » dans le code du travail français ou la participation à des institutions étatiques (conseil économique et social aux Pays-Bas, conseil national tripartite du travail en Belgique).

L'ensemble de ces critères peut être combiné, comme au Danemark où en cas de conflit, il est tenu compte des résultats des élections pour la représentation des organisations à un niveau local, ou – autre stratégie – il est plutôt choisi de nommer des interlocuteurs au sein des comités de concertation ou d'autres institutions consultatives.

Autre piste possible : l'Irlande, où la représentativité est liée à la capacité de mobilisation effective des organisations syndicales et au rapport de forces existant sur le lieu de travail. Néanmoins, un tribunal du travail peut refuser un « enregistrement » – qui donnerait force de loi à un accord collectif au motif que les parties signataires ne sont pas suffisamment représentatives des employeurs ou employés concernés.

L'Union européenne a, elle, choisi la participation institutionnelle – « ceux qui étaient au sommet social de Val Duchesse » – comme critère de représentativité, auquel s'ajoute la reconnaissance mutuelle prédominant notamment dans le dialogue sectoriel. De surcroît, deux communications de la Commission de 1993 et de 1998 exigent des organisations qu'elles répondent à certains critères, mais ceux-ci sont trop larges, et donc peu opérants.

Francis Kessler est maître de conférences à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

La controverse sur le certificat médical d'aptitude s'amplifie

DES MÉDECINS DU TRAVAIL INTERPRÈTENT LA NOUVELLE LÉGISLATION COMME UN « PERMIS D'EXPOSITION » AUX CANCÉROGÈNES

La France a-t-elle tiré toutes les leçons de la catastrophe de l'amiante, qui provoque, plusieurs années après leur exposition aux fibres, le décès de 2 000 à 3 000 personnes par an ? Toutes ces victimes avaient reçu leur certificat d'aptitude à occuper leur poste. Et pourtant... Meurtris par cette expérience à laquelle ils ont participé, des médecins du travail remettent en cause depuis quelques années cette notion d'aptitude, sans que rien ne bouge. Et voilà le débat ravivé par un arrêt du Conseil d'Etat du 9 octobre, confirmant la validité de nouvelles règles de prévention relatives, cette fois, à l'exposition à des agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), dans lesquelles certains médecins voient la menace d'une réédition de l'affaire de l'amiante.

Un million de salariés sont exposés à un produit cancérigène au travail. Contenus dans un décret du 1^{er} février 2001 du ministère de l'emploi, ces dispositions et notamment l'article 12 du décret avaient fait l'objet d'un recours en annulation de la part de plusieurs associations et syndicats de médecins du travail ainsi que de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (Fnath). Un recours qui vient donc d'être rejeté.

Selon l'article 12 du décret, « un travailleur ne peut être affecté à des travaux l'exposant à un agent CMR que s'il a fait l'objet d'un examen préalable par le médecin du travail et si la fiche d'aptitude (...) atteste qu'il ne présente pas de contre-indication médicale à ces travaux (...) ». Un certain nombre de médecins avait com-

paré cette disposition à « un permis d'exposition » à des produits dangereux pour la santé. Une interprétation que rejette le ministère. Dès la parution du décret, une pétition signée par plus de deux cents médecins du travail avait été adressée Avenue de Ségur, soulignant que ces dispositions sont « contraires aux fondements éthiques de la profession médicale (...) ». Le devoir du médecin est de protéger la vie humaine ainsi que la dignité de la personne, pas de cautionner médicalement une exposition à un risque dont on sait avec pertinence qu'il est à court, moyen ou long termes, délétère pour la santé des salariés.

Pour Lionel Doré, secrétaire général adjoint du Syndicat national professionnel des médecins du travail, « ce débat ramène à l'ambiguïté de la notion d'aptitude, autre formulation de la "non-contre-indication" : le travailleur déclaré apte se croit protégé. Or, face à l'exposition à des produits CMR, il ne l'est pas du tout. » « La seule prévention possible, c'est de réduire, voire d'éliminer, les risques », ajoute la Fnath. En utilisant par exemple des produits de substitution, une obligation légale d'ailleurs rappelée dans le décret. Sur ce point, « la France est en pointe en Europe », tient à souligner le ministère.

Dans les observations qu'il a apportées au Conseil d'Etat, en décembre 2001, le ministère d'Elisabeth Guigou campait sur ses positions, malgré la pétition et la position critique du conseil de l'ordre

des médecins, et précisait : les effets sur la santé de l'exposition à des agents CMR « peuvent varier d'une personne à l'autre, en fonction de facteurs de "susceptibilité personnelle" ». Aussi, le médecin a-t-il « la possibilité, mais aussi le devoir, d'écrire un "sur-risque" pour la santé des travailleurs. » « C'est la première fois que le ministère du travail définit l'aptitude sur le mode de la sélection des

« S'agit-il de voir si la personne fume, si elle est distraite, ou a une mauvaise hygiène ? »

LA FNATH

travailleurs, du tri de la main-d'œuvre », s'indigne Philippe Davezies, maître de conférences en médecine du travail à l'université Lyon-I. « Cela rappelle la tradition eugéniste en vogue sous Vichy », dénonce Lionel Doré. « Il ne s'agit pas de faire un tri mais de protéger les personnes les plus vulnérables, qui présentent un sur-risque manifeste », oppose le ministère du travail.

Comment apprécier ces « sur-risques » ? « Les médecins disposent de plusieurs éléments d'ordre génétique, comportemental ou historique » dans le dossier de chaque travailleur, indique l'arrêt du Conseil

VERBATIM

« Le décret attaqué n'est pas entaché d'erreur... »

NOUS PUBLIONS ici un extrait de l'arrêt du Conseil d'Etat

(...) l'article R.231-56-11 du code du travail prévoit, dans sa rédaction issue du décret attaqué, qu'un travailleur ne peut être affecté à des travaux l'exposant à un agent cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction que si le médecin atteste qu'il ne présente pas de contre-indication médicale à ces travaux ; que ces dispositions visent seulement à confier au médecin du travail le soin de déceler les risques particuliers à des agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduc-

tion ; qu'en aucun cas, elles n'impliquent que le médecin du travail qui se borne à attester de l'absence de contre-indication médicale particulière pour un salarié garantisse à ce dernier l'absence de tout risque ou de toute dangerosité de l'exposition aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction ; qu'elles n'ont pas davantage pour effet de transférer au médecin la responsabilité qui incombe à l'employeur en matière de protection de la santé des travailleurs ; que, par suite, les dispositions attaquées ne mettent en cause ni la mission de prévention du médecin du travail, ni, en tout état de cause, son obligation de

respect des règles déontologiques (...)

Considérant, enfin, que les médecins du travail disposent de plusieurs éléments d'ordre génétique, comportemental ou historique pour apprécier les risques particuliers que courent individuellement les salariés à être exposés à des agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction ; qu'ainsi, et contrairement à ce que soutiennent les requérants, le décret attaqué n'est pas entaché d'erreur manifeste d'appréciation en ce qu'il confie à ces médecins le soin de déceler les risques particuliers que peuvent présenter certains salariés (...)

La peur d'une dérive vers la sélection des salariés

FAUT-IL PRÉCONISER LE DÉPISTAGE DE CANNABIS POUR DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS ?

Un mot fait horreur à beaucoup de médecins du travail : « sélection ». Bernard Cassou, professeur en santé publique à l'université Paris-V, s'inquiète ainsi dans un article publié dans la revue *Santé et Travail* (janvier 2001) de « la tentation illusoire du génétiquement correct ». « Avec la médecine prédictive, analysé-t-il, un employeur pourrait sélectionner des salariés "génétiquement adaptés" aux postes exposant à un risque toxique... et se dispenser de prendre des mesures de prévention. Une dérive éthiquement condamnable et scientifiquement contestable. »

On n'en est pas là. En tout cas pour le moment. La discrimination par les tests génétiques, qui permet de connaître chez un sujet sain les prédispositions à une maladie, est formellement interdite en France. En revanche, comme le relève le Sénat dans l'un des rapports

(« Génétique et informatique : l'impact sur les thérapies et sur l'industrie pharmaceutique », 1999-2000) de son office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, aux Etats-Unis « la discrimination génétique est déjà très répandue » parmi les employeurs, les compagnies d'assurances, les écoles et les agences d'adoption.

Dans l'Hexagone, l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat relance le débat, en particulier au sein des entreprises dont l'activité est liée au respect strict de règles de sécurité. Exemple type, le secteur des transports. Comment, dans le respect des libertés individuelles, choisir les meilleurs candidats, les plus sûrs, donc, pour conduire un train, un bus, un 15 tonnes ou piloter un avion ? En délivrant un certificat d'aptitude à tous ces professionnels, le médecin du travail a une lourde responsabilité. Face à ce défi, les pratiques diffèrent.

La SNCF dispose d'un règlement interne – homologué en 1999 par le ministère des transports, sur avis favorable du ministre du travail, après saisine du Conseil supérieur des risques professionnels (CSRP) – qui autorise, entre autres examens médicaux d'embauche, la détection de substances psychoactives « susceptibles d'altérer la vigilance, la concentration et le comportement au poste de travail ». Et, donc, les tests de détection de cannabis dans les urines.

Il s'agit juste d'une recommandation, pas d'une obligation, les prati-

ciens de l'entreprise publique restent seuls maîtres dans leur cabinet. Mais, comme le précise le D^r Vincent Wehbi, médecin inspecteur du travail au ministère des transports : « Si un accident se produit et qu'il est prouvé que le salarié était sous l'effet de telle ou telle substance, la justice sera en droit de demander des comptes au praticien sur les examens qu'il a ou non pres-

Aux Etats-Unis, la discrimination génétique est déjà très répandue

crits. » La SNCF, dont 60 % des 170 000 emplois sont des postes de sécurité, explique déclarer entre 15 % à 20 % d'inaptés à l'embauche (sur un flux annuel de 8 000 à 10 000 recrutements), sans pouvoir préciser, secret médical oblige, le pourcentage lié à la détection de drogues illicites.

Air France a adopté une philosophie analogue depuis l'adoption d'une circulaire en 1990 qui a recueilli l'avis favorable du CSRP et de la Commission nationale d'éthique. Idem pour les transporteurs routiers.

La RATP ne joue pas la même carte. « Nous ne pratiquons pas ce type de dépistage, sauf si l'examen clinique que nous réalisons lors de la visite nous alerte », explique le D^r Mattéi, médecin du travail à la Régie.

« Je sais que nos médecins sont très réfractaires à la notion de sélection, insiste Josette Théophile, directeur général adjoint, chargée du pôle social. Ils savent parfaitement les risques à éviter. Nous ne pouvons pas avoir, par exemple, des conducteurs exposés à un accident cardio-vasculaire. C'est à eux, sous leur responsabilité, de faire une appréciation dans sa globalité, du candidat. » Le D^r Mattéi avoue ainsi ses réticences vis-à-vis des normes édictées. « Elles sont trop rigides. La médecine évolue. Il est évident, concernant l'acuité visuelle, que nous ne pouvons pas la traiter comme il y a dix ans, tant les progrès de la médecine ont été élevés dans ce domaine. »

Persuadé de l'efficacité du dépistage qui permet « quand même de mieux resserrer les filets », le D^r Wehbi pense que la décision de la Régie tient beaucoup à la volonté de paix sociale et « qu'une pratique transparente des tests ainsi que le respect de l'éthique médicale » suffisent souvent à convaincre les salariés du bien-fondé de la démarche. Pas si simple, néanmoins. A la SNCF, les candidats sont prévenus par deux fois et par écrit des tests qu'ils pourraient subir, mais l'on reconnaît toutefois que « la fraude existe ». « La suspicion entraîne la fraude, qui à son tour entraîne la méfiance, etc. Le cercle devient vite infernal », estime un médecin du travail, lui aussi en poste dans une entreprise publique. Le débat n'est pas près d'être tranché.

Marie-Béatrice Baudet